



LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS.



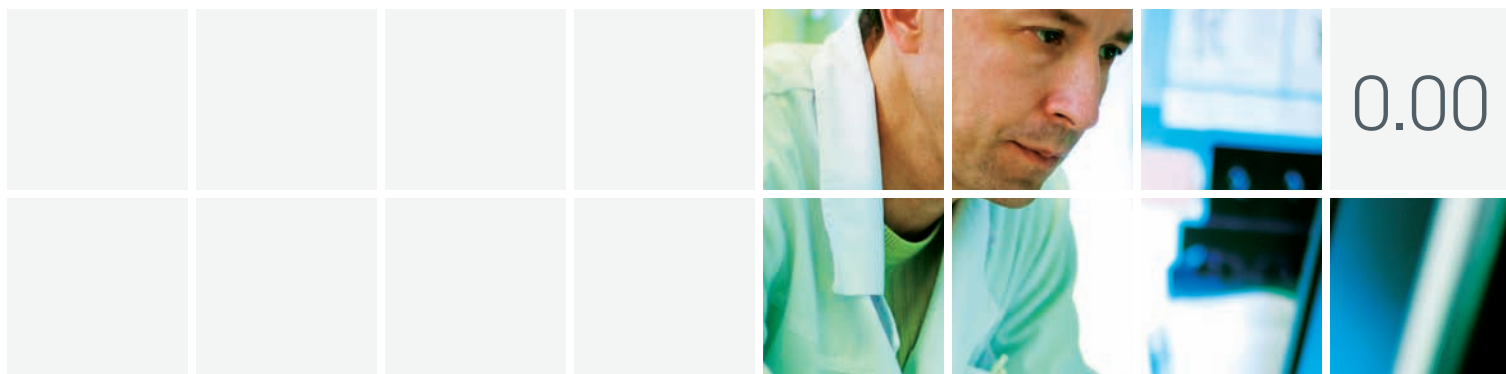
## **Document de référence 2014 incluant le rapport financier annuel**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 avril 2015, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement européen n°809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentés respectivement aux pages 38 à 77 et 80 à 93 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement aux pages 78 à 79 (qui contient une observation) et 94 à 95 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 02 juin 2014 sous le numéro D. 14-0590.

Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 présentés respectivement aux pages 38 à 77 et 80 à 91 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement aux pages 78 à 79 (qui contient une observation) et 92 à 93 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mai 2013 sous le numéro D. 13-0578.



Société Anonyme  
au capital de 4 050 000 €

Siège social : 92-98 Boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy

622 045 383 RCS Nanterre

## INTRODUCTION

Message du Président	0.01	4
Organes de gestion et de contrôle	0.02	6
Chiffres clés	0.03	7
Profil du groupe	0.04	8

## 1 - PRESENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITES

1.1 - Le travail temporaire, cœur de métier du groupe	1.01	10
Le marché		10
L'activité		14
1.2 - L'assistance aéroportuaire, relais de croissance	1.02	20
Le marché		20
L'activité		21
1.3 - Les autres services : des activités connexes	1.03	25
1.4 - L'organisation du groupe	1.04	28
Une société mère au service de ses filiales		28
Les Ressources Humaines, forces vitales du groupe		29
1.5 - Politique d'investissement	1.05	34
1.6 - Facteurs de risques	1.06	34
Risques spécifiques relatifs aux activités du groupe		34
Prévention et couverture des risques		37
1.7 - Evolution et perspectives	1.07	38
1.8 - Bourse et actionariat	1.08	40

2 - COMPTES ANNUELS - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	2.01	41
2.1 - Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014		42
2.2 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		86
2.3 - Comptes annuels sociaux au 31 décembre 2014		88
2.4 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux		102

3 - RAPPORT DE GESTION	3.01	105
INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES	3.02	118

## 4 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 - Organes d'administration et de direction	4.01	149
4.2 - Rémunérations et avantages des dirigeants et administrateurs	4.02	153
4.3 - Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport des commissaires aux comptes	4.03	154

5 - INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL	5.01	166
--	------	-----

## 6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1 - Responsable du document de référence	6.01	180
6.2 - Contrôleurs légaux des comptes	6.02	180
6.3 - Ordre du jour et texte des résolutions proposées à la prochaine assemblée générale	6.03	182
6.4 - Tables de concordance	6.04	185



## Message du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

En 2014, notre groupe a réalisé un nouvel exercice de qualité. Notre chiffre d'affaires enregistre son nouveau plus haut historique à près de 1,7 milliard d'euros, en croissance de près de 9 %. Nous avons poursuivi notre dynamique de croissance à l'international où notre activité progresse de 22 %.

Nos performances, bâties sur une croissance profitable, s'illustrent à nouveau par une forte progression de nos résultats. Notre résultat opérationnel courant s'affiche en croissance de plus de 20 % et notre résultat net part du groupe progresse de plus de 50 %.

Tous nos pôles d'activité ont contribué à ces excellentes performances.

Avec plus de 1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires, notre division Travail temporaire & recrutement, cœur de notre métier, réalise un nouvel exercice record.

En France, notre solide croissance organique s'établit à plus de 5 %. Une fois encore, nous surperformons notre marché de référence, qui s'inscrit en léger repli sur l'année.

Portée par le dynamisme de notre réseau, la progression de nos parts de marché nous distingue une nouvelle fois de nos principaux concurrents. Cette performance a été le fruit d'une action commerciale efficace sur des secteurs clés comme celui de l'industrie où nous affichons une croissance remarquable de 17 % sur l'année.

A l'international, notre division enregistre une excellente performance avec une croissance de plus de 25 % de son chiffre d'affaires. Nos activités américaines et espagnoles sont au cœur de cette progression.

Notre stratégie de développement aux Etats-Unis, premier marché mondial du staffing où nous avons pris position en 2011, confirme une nouvelle fois toute sa pertinence. En 2011, nous réalisons 35 millions d'euros de chiffre d'affaires sur le continent américain ; en 2014 nous atteignons près de 225 millions d'euros et affichons une croissance de plus de 30 % sur l'année. Au cours de l'exercice, nous avons procédé à deux nouvelles acquisitions : 2AMGroup, société basée en

Caroline du Sud et Actium Consulting, implantée au cœur du berceau de la high-tech en Californie. Ces deux sociétés nous permettent de renforcer nos champs d'expertise sur des métiers hautement qualifiés et d'étendre notre offre dans de nouveaux domaines comme celui de la gestion de projets IT. Ces opérations nous permettent également d'étendre nos positions géographiques sur quatre nouveaux états. Présent dans 22 états, notre groupe est aujourd'hui un des acteurs clés sur le marché nord-américain.

Notre excellente performance en Espagne a été un grand motif de satisfaction. Nous y enregistrons une croissance de près de 28 % sur l'année, surperformant là aussi le marché national.

Notre division aéroportuaire a été, de même, source de satisfaction. Nos activités en France en progression de 6 % sur l'exercice ont été le moteur d'une croissance soutenue, malgré un trafic aérien en léger repli. L'année 2014 a été marquée par un succès majeur : notre renouvellement en qualité de prestataire d'assistance en escale sur les aéroports de Roissy CDG1, Roissy CDG2, Orly Sud et Orly Ouest et notre nouvelle nomination sur le terminal Roissy CDG3. Ces nominations nous permettent de sécuriser notre leadership en France et d'étendre notre champ d'intervention sur un nouveau terminal, offrant un potentiel de croissance supplémentaire.

La performance réalisée par notre groupe s'est accompagnée d'une appréciation significative de notre rentabilité.

Le résultat opérationnel courant s'est élevé à plus de 88 millions d'euros en hausse de 20 % portant notre marge opérationnelle à 5,2 % contre 4,7 % en 2013

La performance de notre activité en France conjuguée au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et à la forte contribution de nos activités internationales est au cœur de ces excellents résultats.

Notre rentabilité est en progression tant sur notre division travail temporaire & recrutement que sur nos activités aéroportuaires. Le résultat opérationnel courant de nos activités travail temporaire croît de près de 17 % portant la marge opérationnelle à 5,5 % du chiffre d'affaires contre 5,1 % en 2013.

**EXCELLENTE  
PERFORMANCE  
EN 2014**

**RÉSULTAT  
OPÉRATIONNEL  
COURANT EN HAUSSE  
DE 20 %**

**RÉSULTAT NET  
part du groupe  
en hausse de  
plus de 50 %**

0.01



En deux ans, nous avons ainsi gagné plus de 200 points de base. Quant à nos activités aéroportuaires, leur résultat opérationnel courant s'affiche en croissance de 67 %. La marge opérationnelle s'apprécie fortement, gagnant 140 points de base par rapport à l'exercice précédent.

Notre groupe jouit d'une situation financière saine et solide. En fin d'exercice, nous disposons de plus de 286 millions d'euros de capitaux propres, d'une capacité d'autofinancement qui s'élève à 60 millions d'euros et d'une forte capacité à lever des fonds le cas échéant. Cette solidité financière nous permet d'assurer pleinement notre développement ambitieux et de poursuivre notre trajectoire de performance qui nous a d'ores et déjà porté au 20<sup>ème</sup> rang mondial\* des entreprises de staffing.

Le monde change, évolue. Et tel est le destin et l'ambition de notre groupe. D'acteur français, puis européen, nous sommes devenus acteur mondial.

Présent sur 3 continents, Europe, Afrique, Amérique, notre groupe délègue chaque année plus de 200 000 collaborateurs intérimaires et assure l'assistance aéroportuaire de plus de 130 compagnies aériennes dans le monde.

Cette internationalisation qui nous réussit pleinement s'ancre sur les valeurs que notre groupe a su préserver tout au long de son histoire : l'esprit entrepreneurial, la proximité, l'engagement permanent, la satisfaction de ses clients. Elle est le fruit de l'implication et du dynamisme de nos 5 300 collaborateurs qui œuvrent chaque jour à la satisfaction de nos 29 000 clients. Les résultats remarquables de 2014 l'ont prouvé une nouvelle fois.

**UN DÉBUT D'ANNÉE  
TRÈS PROMETTEUR**

**CHIFFRE D'AFFAIRES  
EN HAUSSE DE  
13,3 % A FIN  
FÉVRIER**

**CROISSANCE  
ORGANIQUE  
DE PRÈS DE 9 %**

Notre début d'année est très prometteur avec un chiffre d'affaires en croissance de plus de 13 % à fin février 2015.

Notre division Travail temporaire & recrutement affiche une excellente activité en croissance de plus de 14 % sur la période. En France, nous prouvons une nouvelle fois notre surperformance qui s'illustre par une croissance de +8,5% dans un marché en progression de +0,5%\*\*.

L'orientation de notre activité en Espagne est prometteuse : elle croît de près de 15 % à fin février. Aux Etats-Unis, notre croissance organique est notable à plus de 9 %. Au regard de ces éléments, notre objectif de réaliser 25 % de notre activité à l'international sera atteint dès 2015.

Dans l'aéroportuaire, nous entendons confirmer notre dynamique de croissance, portée par nos activités en France, et nous continuerons à œuvrer à l'amélioration de nos résultats, stratégie qui s'est traduite par un gain de rentabilité significatif en 2014.

Les deux premiers mois de l'année confortent nos objectifs de croissance avec un chiffre d'affaires qui s'inscrit en progression de 6 %. Notre activité sera soutenue par l'amélioration du trafic aérien et les renouvellements et l'extension de nos licences aéroportuaires sur les aéroports de Roissy et d'Orly obtenus en 2014. En 2015, notre groupe va également prendre position sur l'aéroport Nice Côte d'Azur. Nous avons en effet été désignés en mars 2015 prestataire en escale sur l'aéroport Nice-Côte d'Azur, 3<sup>ème</sup> plus grand aéroport français. Plus de 60 compagnies y opèrent et ont généré un trafic de 160 000 vols et 11,5 millions de passagers en 2013. Cette nouvelle nomination offre à notre groupe un nouveau potentiel de développement.

C'est donc un groupe plus performant, plus solide, plus international et encore plus offensif qui aborde ce nouvel exercice.

Fort de nos performances et de notre confiance dans les perspectives d'avenir, notre groupe est en ordre de marche pour faire de 2015 une nouvelle année de réussite.

\* source Staffing industry analysts

\*\* estimé société sur la base des dernières données Prism'emploi disponibles

**Claude GUEDJ**  
Président Directeur Général

0.02

## Organes de gestion et de contrôle

### Conseil d'Administration

Claude Guedj	Président
Yvonne Guedj	Administrateur
Karine Guedj	Administrateur
Nathalie Jaoui	Administrateur

### Direction Générale

Claude Guedj	Président Directeur Général
Nathalie Jaoui	Directeur Général Délégué, Présidente Pôle Travail Temporaire & Recrutement
Karine Guedj	Directeur Général Délégué
Renaud Lejeune	Directeur Financier
André Engler	Directeur Ressources Humaines

### Commissaires aux comptes titulaires

#### • PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT

Représenté par  
Gérard Morin,  
membre de la Compagnie  
Régionale des Commissaires  
aux Comptes de Versailles  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'AGO du  
14 novembre 1997  
Renouvelé par l'AGM  
du 27 juin 2011

Date d'expiration du mandat :  
AGO approuvant les comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre  
2016.

#### • AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE

Représenté par  
Arnaud Dieumegard,  
membre de la Compagnie  
Régionale des Commissaires  
aux Comptes de Paris  
5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

Nommé par l'AGM  
du 23 juin 2008  
Renouvelé par l'AGM  
du 20 juin 2014

Date d'expiration du mandat :  
AGO approuvant les comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre  
2019.

### Commissaires aux comptes suppléants

• Monsieur Yves Nicolas  
Membre de la Compagnie  
Régionale des Commissaires  
aux Comptes de Versailles  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

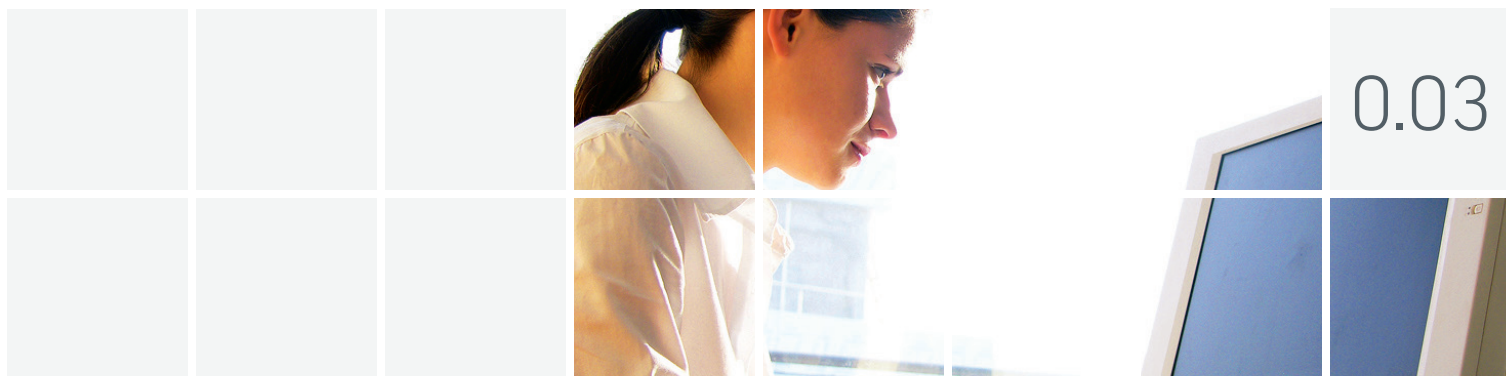
Nommé par l'AGM  
du 27 juin 2011

Date d'expiration du mandat :  
AGO approuvant les comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre  
2016.

• Monsieur Emmanuel Charrier  
Membre de la Compagnie  
Régionale des Commissaires  
aux Comptes de Paris  
5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

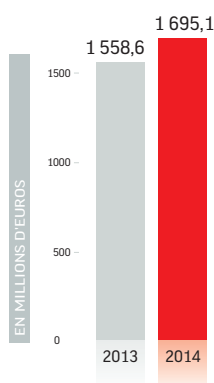
Nommé par l'AGM  
du 23 juin 2008  
Renouvelé par l'AGM  
du 20 juin 2014

Date d'expiration du mandat :  
AGO approuvant les comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre  
2019.

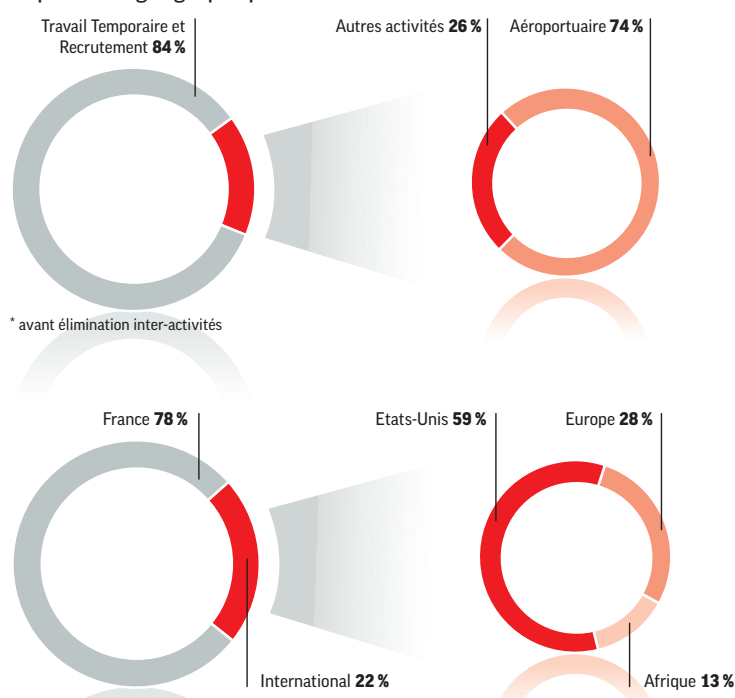


Chiffres clés

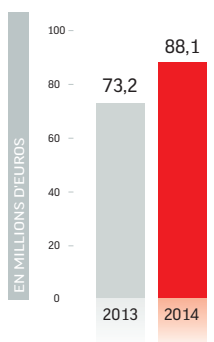
Chiffre d'affaires



Répartition du chiffre d'affaires 2014 par activité et par zone géographique\*

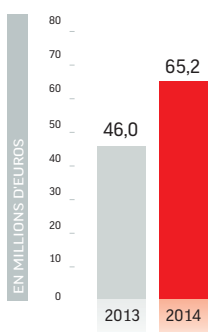


Résultat opérationnel courant



	2013	2014
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>1 558 569</b>	<b>1 695 101</b>
dont : Pôle travail temporaire	1 299 802	1 422 551
Pôle assistance aéroportuaire	204 890	215 951
Pôle autres activités	73 009	74 528
Eliminations inter activités	(19 132)	(17 929)
Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	73 222	88 078
Résultat opérationnel	69 602	82 213
Résultat net	46 002	65 152
Résultat net part du groupe	40 314	60 626
Capitaux propres part du groupe	238 450	286 295
Endettement financier net <sup>(2)</sup>	27 920	52 769
Résultat par action (en euros)	3,63	5,46
Effectifs permanents	5 327	5 775
Nombre d'agences	480	500

Résultat net



<sup>(1)</sup> Le Groupe a choisi de présenter dans ses comptes consolidés à compter du 31 décembre 2012 un résultat opérationnel courant (résultat opérationnel avant éléments non récurrents notamment l'incidence des regroupements d'entreprises et de dépréciation du goodwill)

<sup>(2)</sup> Telle que définie en note 4.8.2.2 des comptes consolidés.



## Profil du Groupe Crit

# Un groupe de services aux entreprises

### REPÈRES HISTORIQUES

#### • 1962

##### NAISSANCE DU GROUPE CRIT

Claude GUEDJ crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

#### • 1972 - 1998

##### PREMIÈRE LOI SUR LE TRAVAIL TEMPORAIRE CRÉATION DE CRIT INTÉRIM

Le groupe développe son réseau de travail temporaire par croissance interne et externe, crée son centre de formation des ressources humaines et obtient la qualification ISO et la certification en milieu nucléaire CEFRI.

#### • 1999 - 2000

##### INTRODUCTION EN BOURSE

En 1999, Groupe Crit entre sur le Second Marché d'Euronext Paris. En 2000, le groupe acquiert le groupe Europe Handling et la société Cityjet Handling spécialisés en assistance aéroportuaire.

#### • 2001

##### N°4 DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Groupe Crit est élu par le magazine américain Forbes l'une des 200 meilleures small caps au monde. Europe Handling est nommé prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Roissy CDG2. Groupe Crit étend son réseau d'intérim en Suisse. Fin 2001, Groupe Crit acquiert le groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au groupe de devenir le n°4 du travail temporaire en France et de prendre position en Allemagne et en Espagne.

#### • 2002

##### 40 ANNÉES DE CROISSANCE

Groupe Crit fête ses 40 années de croissance et franchit la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires. Avec l'acquisition d'Euristt, Crit Intérim donne naissance au premier groupe indépendant du travail temporaire en France.

#### • 2003 - 2005

##### CRIT ETEND SON OFFRE DE SERVICE AU RECRUTEMENT EN CDI ET CDD

Crit devient la 1<sup>ère</sup> entreprise française de travail temporaire certifiée QSE et étend son offre de services aux recrutements en CDI et CDD ; création d'une filiale de travail temporaire au Maroc et création de Congo Handling, filiale d'assistance aéroportuaire au Congo.

#### • 2006- 2010

##### IMPLANTION EN ESPAGNE ET AU GABON

Le groupe accélère son rythme de croissance et renforce les positions de son pôle travail temporaire en Europe avec l'acquisition de deux réseaux en Espagne. Le pôle aéroportuaire signe une concession exclusive d'assistance aéroportuaire au Gabon et étend ses positions en France sur les aéroports de Roissy CDG et d'Orly.

#### • 2011 - 2012

##### UNE NOUVELLE DIMENSION A L'INTERNATIONAL

Le groupe Crit franchit le cap de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et se déploie aux Etats-Unis, premier marché mondial du travail temporaire et du recrutement. Le pôle aéroportuaire s'implante sur London City Airport.

#### • 2013

##### UNE ANNEE RECORD

Le Groupe Crit enregistre des résultats record avec une hausse de 71 % de son résultat opérationnel et un triplement de son résultat net. Le groupe étend ses positions aux Etats-Unis avec deux nouvelles acquisitions et réalise une croissance de 52 % de son chiffre d'affaires sur ce continent.

#### • 2014

##### EXCELLENTE PERFORMANCES

Le groupe Crit réalise d'excellentes performances et enregistre une hausse de plus de 50 % de son résultat net part du groupe. Le groupe étend ses positions aux Etats-Unis avec deux nouvelles acquisitions, est de nouveau nommé prestataire d'assistance aéroportuaire sur les aéroports de Roissy et d'Orly et étend son périmètre d'intervention sur Roissy CDG3.



0.04

## En bref

### Crit, un acteur global en ressources humaines et services aux entreprises

20<sup>ème</sup> groupe mondial et premier acteur indépendant français du travail temporaire et du recrutement, n°1 de l'assistance aéroportuaire en France, le groupe Crit apporte à ses clients, des grands donneurs d'ordres aux PME PMI, les ressources humaines et les compétences professionnelles dont elles ont besoin.

#### Travail Temporaire & Recrutement : 20<sup>ème</sup> groupe mondial

Avec un réseau international de 500 agences d'emploi en Europe, en Afrique et aux Etats-Unis, le groupe est le partenaire ressources humaines de 29 000 entreprises pour leur recrutement permanent et temporaire et accompagne 200 000 salariés dans leur parcours professionnel.

#### Assistance aéroportuaire : un prestataire majeur

Le groupe Crit bénéficie de la confiance de 131 compagnies aériennes internationales qu'il assiste en France, en Irlande, en Angleterre, en Afrique et aux Caraïbes.

#### Ingénierie et Maintenance : partenaire des projets des grandes industries

Le groupe participe à la réalisation des grands projets industriels et technologiques en matière d'ingénierie, conseils en hautes technologies et de maintenance industrielle.

- 1 695,1 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2014.
- 5 574 collaborateurs permanents.
- 13 pays d'implantation

<b>AUTRES SERVICES AUX ENTREPRISES 3%*</b> <b>Ingénierie &amp; maintenance industrielle 76%</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maser</li> <li>• ECM</li> </ul>		
<b>Autres services 24%</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• RHFormation</li> <li>• Peopulse (Dématérialisation RH)</li> <li>• Otessa (Accueil)</li> <li>• Crit Center (Industrie &amp; Bâtiment)</li> </ul>		
<b>TRAVAIL TEMPORAIRE &amp; RECRUTEMENT 84%*</b>		
<b>France 77%</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crit</li> <li>• AB Intérim</li> <li>• Les Compagnons</li> <li>• Les Volants</li> </ul>		
<b>International 23%</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PeopleLink, Elite Personnel, Trade Management, Visiont, The Agency Staffing, MEP Staffing, 2AM Group, Actium Consulting (Etats-Unis)</li> <li>• Crit Intérim (Suisse)</li> <li>• Crit España (Espagne)</li> <li>• Propartner (Allemagne)</li> <li>• Crit Maroc</li> <li>• Crit Tunisie</li> </ul>		
<b>ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE 13%*</b>		
<b>France 80%</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe Europe Handling (Roissy, Orly)</li> </ul>		
<b>International 20%</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sky Handling Partner (Irlande)</li> <li>• Sky Handling Partner UK (Angleterre)</li> <li>• Congo Handling (Brazzaville, Pointe Noire, Ollombo - Congo)</li> <li>• Handling Partner Gabon (Libreville)</li> <li>• Sky Handling Partner Sierra Leone (Freetown)</li> <li>• Assist'Air (République Dominicaine)</li> </ul>		

\* en pourcentage du chiffre d'affaires avant éliminations inter-activités

La liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en note 10.6 des comptes consolidés (périmètre de consolidation)



L'activité du groupe en 2014

## Le travail temporaire et le recrutement, cœur de métier du groupe

**Pionnier dans le domaine des services en ressources humaines aux entreprises, le Groupe Crit occupe aujourd'hui une place significative sur ce secteur. Premier groupe indépendant du travail temporaire et du recrutement en France<sup>1</sup> et 20<sup>ème</sup> groupe mondial<sup>2</sup>, expert dans le domaine de la formation et du conseil et de la gestion dématérialisée des ressources humaines, développant une spécialisation accrue de ses prestations dans le recrutement, le placement, la formation, le conseil et l'insertion, le Groupe Crit s'impose aujourd'hui comme un acteur global en ressources humaines grâce à son offre de services étendue.**

**Le groupe bénéficie également de fortes positions dans le secteur de l'assistance aéroportuaire en France et à l'international et d'une offre de services en ingénierie et maintenance dédiée aux grands projets industriels et technologiques.**

L'activité travail temporaire et recrutement constitue le cœur de métier du groupe : il en est le socle et son moteur de développement avec l'enseigne Crit en France et Peoplelink aux Etats-Unis. Ce pôle a représenté près de 84 % de l'activité du groupe en 2014 (avant éliminations inter-activités).

Le pôle assistance aéroportuaire constitue le deuxième pôle de développement du groupe et a représenté près de 13 % de l'activité en 2014.

Les autres services sont constitués pour l'essentiel des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle et regroupent également des services en ressources humaines connexes au cœur de métier tels que la formation, la gestion dématérialisée des ressources humaines et des prestations d'accueil externalisé.

Grâce à une stratégie de développement axée sur la croissance tant interne qu'externe, le groupe a acquis une dimension significative sur son cœur de métier. Premier groupe indépendant du travail temporaire en France<sup>1</sup>, 7<sup>ème</sup> acteur européen et 20<sup>ème</sup> groupe mondial<sup>2</sup>, fort de 500 agences dont 355 en France sous l'enseigne Crit, le Groupe Crit dispose d'un maillage territorial optimisé sur l'hexagone et de positions clés à l'international qui lui permettent de répondre aux besoins en ressources humaines de 29 000 entreprises en France et à l'international.

### **Le marché du travail temporaire : 12 millions de salariés dans le monde**

Dans une économie mondiale en constante mutation caractérisée par une recherche accrue de réactivité et de productivité pour améliorer la compétitivité, les formes traditionnelles d'emploi avec leurs contraintes ne permettent plus de satisfaire les besoins de flexibilité des entreprises. De ce fait, grâce à la souplesse qu'il confère mais également en raison des investissements importants consentis par les acteurs du secteur pour mieux former les

intérimaires et accroître leur employabilité, le travail temporaire est devenu en quelques années un véritable outil de gestion des ressources humaines faisant partie intégrante de la stratégie des entreprises en la matière. Parallèlement, il est devenu un vecteur fondamental d'accès à l'emploi. Le marché mondial de l'intérim a ainsi généré un chiffre d'affaires total de 304 milliards d'euros en 2013 (source Staffing Industry Analysts) et a représenté 12 millions de salariés en équivalent temps plein (source CIETT 2015 Economic report), plaçant le secteur du travail temporaire comme l'un des plus importants employeurs privés dans le monde.

En 2009, le travail temporaire fut l'un des premiers secteurs touchés par la crise économique mondiale avec un repli de 16 % de son chiffre d'affaires mondial, l'un des plus importants de son histoire. Intimement lié à la conjoncture économique et variable d'ajustement des entreprises tant en période de crise que de reprise, le marché du travail temporaire qui avait retrouvé en 2010 et 2011 le chemin de la croissance reflète depuis ces trois dernières années à la fois les effets d'une conjoncture européenne difficile et le dynamisme observé dans les zones Asie-Pacifique et Amériques, et notamment aux Etats-Unis, marché sur lequel le Groupe Crit a pris position en 2011. Au-delà du facteur conjoncturel, le secteur du travail temporaire évolue dans un contexte structurel très porteur compte tenu du besoin toujours plus grand de flexibilité des entreprises, des facteurs démographiques et des nombreux départs à la retraite, des pénuries de métiers et de dispositions législatives qui reconnaissent le rôle positif qu'il joue désormais sur le marché de l'emploi.

### **Les Etats-Unis, 1<sup>er</sup> marché mondial du travail temporaire**

Avec plus de 109 milliards de dollars en 2014 et plus de 3 millions d'intérimaires en équivalent temps plein soit plus de 2 % de la population active (source Staffing Industry Analysts

<sup>1</sup> Source société <sup>2</sup> Source : Staffing Industry Analysts - Classement 2013 sur revenus 2012

1.01

et ASA), les Etats-Unis sont le premier marché du travail temporaire dans le monde et représentent six fois le marché français. En hausse plus de 5 % en 2014 avec 178 400 emplois temporaires créés en plus sur l'année, le marché du travail temporaire aux Etats-Unis devrait continuer à connaître une croissance soutenue avec une prévision de progression de 6 % en 2015 pour atteindre 115 milliards de dollars (source U.S Staffing Industry Forecast). Au-delà de l'effet de taille, le marché du travail temporaire aux Etats-Unis diffère du marché français par sa forte fragmentation, 10 000 sociétés de staffing étant présentes sur tout le territoire, les trois premières entreprises du secteur représentant moins de 15 % de parts de marché contre près de 60 % en France. Cette configuration offre donc aux acteurs implantés aux Etats-Unis de grandes opportunités de développement.

#### Le marché français du travail temporaire : un modèle en Europe

Avec un volume d'activité de 16,9 milliards d'euros en 2014, le marché français, principal marché du Groupe Crit, est le cinquième marché mondial du travail temporaire et le troisième marché en Europe.

Le travail temporaire est devenu une industrie mature. Cependant, son développement s'est fait sur des bases et des principes relativement différents en fonction de chaque pays. Ainsi, l'environnement juridique de l'industrie est libéral dans les pays anglo-saxons et réglementé dans les pays latins. Les importantes

disparités tendent à converger vers un modèle européen harmonisé aux fins de définir un véritable statut juridique et social pour protéger l'employé intérimaire et d'élargir et assouplir les conditions de recours à l'intérim pour les entreprises. Dans ce sens, la directive européenne sur le travail temporaire adoptée en 2008 applicable par les Etats membres depuis décembre 2011 et mise en place progressivement par les pays membres de l'UE établit un cadre protecteur dont les principales dispositions portent sur le principe de l'égalité de traitement (déjà appliqué en France depuis de nombreuses années) et sur les levées des restrictions injustifiées qui existent dans certains pays, comme c'est le cas en France.

#### Chiffres d'affaires du marché du travail temporaire

- **États Unis**  
109 milliards \$ en 2014 (Source U.S Staffing Industry Forecast)
- **Europe**  
108 milliards d'euros en 2013 (Source CIETT)
- **France**  
17 milliards d'euros en 2013  
16,9 milliards d'euros en 2014 (Source Prism'emploi)
- **Reste du monde**  
90 milliards d'euros en 2013 (Source CIETT)

#### La France est reconnue comme l'un des pays les plus avancés socialement en matière de travail temporaire dont l'activité évolue dans un cadre législatif et réglementaire strict.

Cette législation s'est accompagnée depuis plus de vingt ans d'une action volontariste de la profession permettant aux intérimaires de bénéficier d'un véritable statut social. Le modèle législatif français fixe la rémunération du salarié temporaire sur celle que percevrait à l'embauche, après période d'essai, un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir, augmentée des autres composants du salaire (primes). A cela s'ajoutent une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10 % de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et une indemnité de congés payés (ICCP) égale à 10 % de la rémunération totale plus l'IFM. Ces deux indemnités sont payées à la fin de chaque mission au cas où le salarié temporaire ne bénéficierait pas immédiatement d'un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise utilisatrice. L'intérimaire bénéficie du droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur en application de la législation du travail.

Le salaire de l'intérimaire est versé par l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur qui a donc à ce titre les obligations sociales de tout employeur. Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un contrat de travail dit "de mission" entre l'intérimaire et l'entreprise de travail temporaire. Un contrat commercial dit "de mise à disposition" est signé entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice. Ce contrat comporte toutes les caractéristiques

de la mission : motif, durée, qualification, caractéristiques du poste, lieu de travail, risques liés au poste, équipements de protection à utiliser, rémunération, caisse de retraite complémentaire, organisme de prévoyance ainsi que la justification du motif de la mission, l'entreprise utilisatrice ne pouvant faire appel à l'intérim que dans les cas très précis de remplacement de salarié, d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier ou par nature temporaire.

En 2005, la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier a autorisé les entreprises de travail temporaire à intervenir sur le marché du placement.

En août 2009, la loi relative à la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique a ouvert la possibilité aux trois fonctions publiques, l'administration publique d'Etat, territoriale et hospitalière de recourir au travail temporaire.

La loi Cherpion et son décret d'application du 11 avril 2012 permet dorénavant aux agences d'emploi de signer des contrats d'apprentissage et ainsi accompagner les entreprises dans leurs recrutements de jeunes apprentis et les jeunes dans la recherche d'entreprises d'accueil.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 et l'accord de branche du 10 juillet 2013 ont ouvert la voie à l'instauration d'un CDI intérimaire et à la création du fonds FSPI. Ceci constitue une étape importante dans la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires, renforçant l'attractivité des profils qualifiés en faveur du travail temporaire et permettant d'accroître et adapter les compétences aux besoins du marché.



## L'activité du groupe en 2014

### Le marché du travail temporaire en France : Un marché fortement concentré

• Le groupe Crit évolue en France sur un marché fortement concentré : sur les 1 500 entreprises de travail temporaire regroupant un total de près de 6 900 agences trois firmes internationales représentent plus de 60 % de l'activité du travail temporaire. Avec plus de 6 % de parts de marché, le groupe Crit se place au 4<sup>e</sup> rang et est le premier groupe indépendant du travail temporaire sur le marché français. (source société)

### Les principaux acteurs du travail temporaire en France en 2014

Rang	Groupe	Contrôle ou actionariat connu	CA mondial (Md€)	CA France (Md€)
• N°1	ADECCO	Adecco Holding Suisse	20,0	4,6
• N°2	RANDSTAD	Origine Néerlandaise	17,3	2,7
• N°3	MANPOWER	Origine Américaine	20,8*	5,3*
• N°4	GROUPE CRIT	Origine Française	1,4	1,1

Source : communiqués financiers des sociétés

\* Md\$

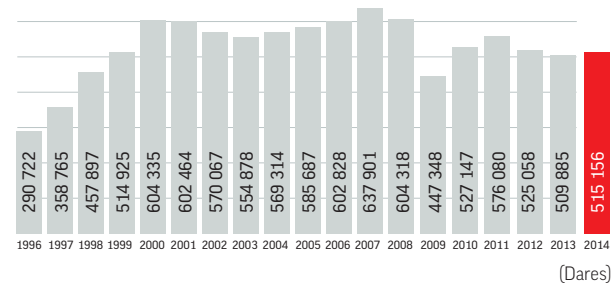
### Une demande en pleine évolution

Le secteur du travail temporaire a changé de façon fondamentale et irréversible et a su gagner aussi bien les faveurs des entreprises que des salariés.

Après avoir longtemps joué un rôle ponctuel et conjoncturel consistant à apporter une réponse à un ajustement d'effectifs en cas de surcroît d'activité et de remplacement de salariés absents, le travail temporaire s'est transformé en un instrument structurel, permanent et récurrent de la gestion des ressources humaines des entreprises. En effet d'une part, grâce à la souplesse et à la flexibilité qu'il confère, il permet de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de réactivité désormais indispensables dans une concurrence mondialisée. D'autre part, en raison des efforts d'investissement réalisés en formation des intérimaires et dans l'expertise du processus de recrutement, le travail temporaire permet aux entreprises de disposer "au juste moment, de la juste compétence".

Parallèlement, le travail temporaire est devenu pour les intérimaires un puissant vecteur d'accès et d'intégration au travail. Autrefois synonyme de "pis aller", d'emplois subalternes et de précarité, le travail temporaire, grâce aux efforts consentis pour améliorer l'employabilité de ses intérimaires, est devenu le vecteur privilégié pour intégrer ou réintégrer le monde du travail.

### Évolution annuelle du nombre d'intérimaires depuis 1996 (ETP)

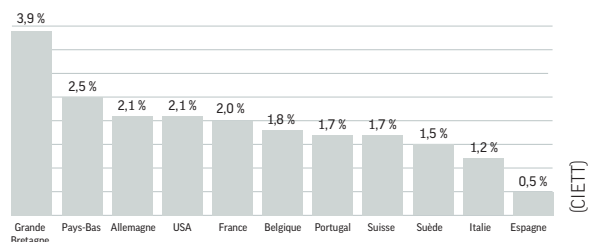


Le travail temporaire présente des avantages indéniables : choix de vie ou stratégie professionnelle pour les uns, véritable tremplin vers l'emploi pour les autres ; l'intérim constitue en effet un moyen d'accès important à l'emploi puisqu' un intérimaire sur cinq est embauché à l'issue de sa mission.

Le travail temporaire est pour beaucoup un outil d'insertion ou de réinsertion sur le marché du travail. L'enquête OME/Opinion Way d'avril 2014 révèle qu'une grande majorité d'intérimaires (91 %) considèrent l'intérim comme un bon moyen pour acquérir une expérience professionnelle et construire sa carrière. Ils sont 86 % à le plébisciter pour apprendre différents métiers et 83 % pour se former. La dimension formatrice est en effet très importante puisqu'en 2013, ce sont 210 000 intérimaires qui ont bénéficié de formations opérationnelles pour lesquelles les entreprises de travail temporaire ont consacré un budget de 280 millions d'euros (source Prism'emploi).

C'est pourquoi la place qu'occupe le travail temporaire sur le marché de l'emploi n'a cessé de se renforcer. Entre 1996 et 2014, le nombre de salariés en équivalent temps plein a crû de plus de 70 % et le chiffre d'affaires du travail temporaire a plus que doublé. Ces chiffres témoignent de la part de plus en plus importante qu'occupe le travail temporaire dans l'emploi et dans l'économie.

### Part de l'emploi intérimaire dans la population active aux Etats Unis et en Europe (en 2013)



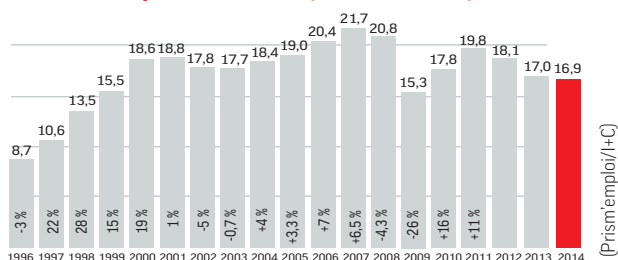
1.01

### Une baisse de l'emploi intérimaire impactée par le secteur du BTP en 2014

• Le travail temporaire est intimement lié à la conjoncture économique : il en est l'indicateur avancé.

Après la crise économique de 2009 qui a provoqué une chute sans précédent de l'emploi temporaire de près de 30 %, l'emploi est reparti à la hausse en 2010 et 2011, principalement porté par l'emploi temporaire (source prisme).

#### Évolution du chiffre d'affaires annuel du travail temporaire en France (milliards d'euros)



Depuis 2012, l'économie française pâtit d'une quasi-stagnation de son PIB (0 % en 2012 ; +0,4 % en 2013 et 2014), et d'une atonie des niveaux d'investissements et de production.

Ce contexte conjoncturel peu porteur a entraîné pour la troisième année consécutive une baisse de l'emploi temporaire. Après s'être replié de 11,6 % en 2012 et de 8,8 % en 2013, l'emploi intérimaire a limité significativement son recul en 2014 avec une baisse de 1,2 % au niveau national. Cette baisse cache de fortes disparités en termes d'évolution sectorielle. Avec une baisse ininterrompue tout au long de l'année, le secteur du BTP a enregistré un très fort repli de ses effectifs intérimaires de -15,3 %, contribuant à l'évolution négative de l'emploi intérimaire total en 2014 (Baromètre Prism'emploi).

La chute du BTP a eu pour conséquence une baisse de sa part relative dans l'emploi intérimaire qui est ainsi passée de 21,6 % en 2013 à 19 % en 2014. (Source DARES)

A contrario, tous les autres grands secteurs d'activité ont enregistré des évolutions annuelles positives avec des progressions de +2,7 % dans le commerce, de +2,1 % dans les transports, de +1,2 % dans l'industrie et de +0,2 % dans les services. (Baromètre Prism'emploi)

De fortes divergences régionales ont été enregistrées, 11 régions sur 21 affichant des évolutions supérieures à la moyenne nationale, la Haute-Normandie réalisant la plus forte croissance annuelle à +7,8 %. Les bassins industriels du Nord et de l'Est ont bien résisté avec des croissances de +4,9 % en Alsace et de +3,2 % en région Nord Pas de Calais. A contrario, les régions du Sud et de l'Ouest de la France ont été les plus touchées.

Ainsi, les effectifs intérimaires se sont repliés de -5,6 % en région Midi Pyrénées, de -5,4 % en PACA et de -5,2 % en Poitou Charente. L'évolution de l'emploi intérimaire au fil des mois a été marquée par un redressement progressif au cours du premier semestre qui s'est inscrit en hausse de +0,9 %, suivi d'une stabilisation au 3<sup>ème</sup> trimestre et d'un nouveau recul en fin d'année (-3,5 %). Ce repli, qui reflète l'atonie de l'économie française avec un PIB estimé à +0,1 % au 4<sup>ème</sup> trimestre (Insee), s'explique par l'amplification de la baisse du BTP associée à une moindre croissance des secteurs jusqu'alors porteurs (Baromètre Prism'emploi).

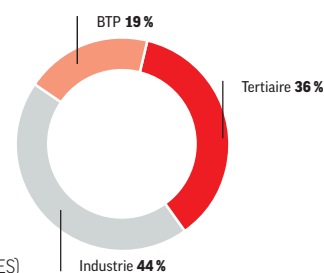
En termes de qualification, l'emploi intérimaire progresse dans la quasi-totalité des catégories professionnelles : les ouvriers non qualifiés augmentent de +6,3 %, les cadres et professions intermédiaires de +3 % et les employés de +1,7 %. En revanche, les effectifs intérimaires reculent de 10 % chez les ouvriers qualifiés, une baisse fortement corrélée à la chute du BTP. (Source Baromètre Prism'emploi).

Outil de flexibilité par définition, le travail temporaire constitue la première variable d'ajustement des entreprises en période de crise. Face au retournement de conjoncture, celles-ci mettent donc en œuvre en premier lieu, des plans de réductions de leurs effectifs intérimaires.

Ce facteur conjoncturel qui pèse momentanément sur le travail temporaire ne remet cependant pas en cause les fondamentaux de ce secteur qui dispose de solides atouts et conserve des perspectives prometteuses. S'il est dans les cycles baissiers le premier secteur à subir immédiatement les effets de la contraction de l'activité économique, il est en première ligne pour bénéficier immédiatement des effets de retournement de cycle et tirer profit des phases de croissance.

D'autre part, le besoin structurel de flexibilité des entreprises devenu indispensable, le rôle de plus en plus important qu'il joue dans la gestion du chômage, des facteurs démographiques (papy-boom), des pénuries de métiers, les nombreux leviers de croissance qu'offre ce secteur à la fois dans son cœur de métier avec le développement de l'intérim spécialisé, l'intérim cadres, l'intérim senior, l'intérim dans la fonction publique, que dans les activités de placement, de recrutement, de reclassement, de conseil, de formation, de gestion des ressources humaines sont autant de marchés et de compétences qui confèrent au secteur du travail temporaire un grand potentiel de croissance.

#### Répartition de l'activité travail temporaire en 2014



(Source DARES)



## L'activité du groupe en 2014

### Le pôle travail temporaire et recrutement du groupe Crit

#### Une offre globale de services en ressources humaines

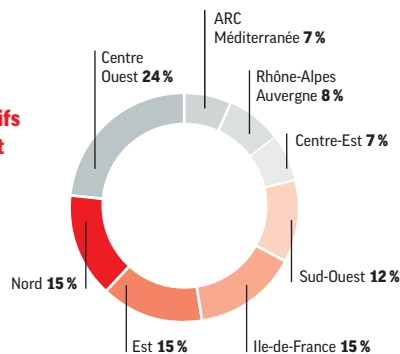
Pionnier du travail temporaire, Crit est aujourd'hui un acteur global en ressources humaines grâce à une offre de services étendue.

Leader indépendant du travail temporaire en France (source société), disposant de positions clés à l'international aux Etats-Unis, en Allemagne, Espagne, Suisse, Maroc et Tunisie, Crit répond chaque année aux besoins de 29 000 entreprises clientes et accompagne 200 000 salariés dans leurs parcours professionnels.

Son expertise lui permet d'offrir une solution globale de recrutement et de gestion des ressources humaines, qu'il s'agisse d'emplois temporaires, à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI), de formation, d'évaluation, d'insertion, de conseil.

Avec plus de 2 000 collaborateurs permanents dédiés au pôle travail temporaire et recrutement du groupe, son propre centre de formation qui gère chaque année la formation de près de 10 000 salariés permanents et temporaires, et la spécialisation accrue de ses prestations dans le recrutement, le placement, le conseil, la gestion dématérialisée RH, l'insertion (accompagnement des demandeurs d'emplois, reclassement et reconversion professionnelle des salariés licenciés, ingénierie-conseil pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, accompagnement des travailleurs handicapés vers l'emploi, audit et conseils aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, prestations d'évaluation des compétences, ...), le groupe a acquis une dimension d'acteur global en ressources humaines pour répondre aux attentes des entreprises privées et publiques.

#### Répartition des effectifs intérimaires (ETP) Crit par région en 2014



### La force d'un réseau national à taille humaine

Avec 500 agences dont 355 en France à fin 2014, Crit dispose à la fois d'un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à taille humaine. Un tel déploiement permet une souplesse, une rapidité de décision et d'action, une proximité commerciale et relationnelle, une interaction et une relation privilégiée entre le siège, les agences, les entreprises clientes et les candidats.

Cette proximité est au cœur de l'organisation du pôle travail temporaire et se conjugue à la relation humaine que les dirigeants du groupe ont toujours su privilégier à tous les niveaux de l'entreprise et avec leurs clients.

Cette stabilité favorise en outre une relation "d'intimité" et de proximité avec les entreprises clientes et les candidats. Cette proximité humaine et géographique, chère au groupe Crit, est un gage d'efficacité et permet d'assurer un service plus personnalisé, plus pointu, plus humain, donc plus performant.

### Une organisation entrepreneuriale

#### Organisation fonctionnelle d'une agence



A la fois autonomes, interactives et solidaires, les agences Crit sont gérées par des directions opérationnelles régionales, véritables centres d'expertises en ressources humaines.

Les agences Crit sont des agences "entreprises" organisées en centres de profit avec des responsables à culture d'entrepreneurs. Les directeurs d'agence sont des hommes de terrain, spécialisés dans leur secteur d'activité.

Recrutés localement et choisis pour leur implication dans la vie sociale, économique et associative de leur cité, les collaborateurs Crit connaissent parfaitement le tissu économique et les entreprises de leur région. Ce mode de recrutement, propre au groupe, est l'un de ses atouts majeurs : il est source de compétences plus pointues et plus stables s'illustrant par un faible turnover.



## En France

### Une couverture du territoire et de tous les secteurs d'activités

Son positionnement clé tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle, ses valeurs fondamentales d'entrepreneurship, de proximité, de réactivité et son souci permanent de la satisfaction de ses clients permettent au réseau Crit d'être un partenaire privilégié à la fois des grands donneurs d'ordres et des petites et moyennes entreprises, sur tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire.

- Une répartition géographique équilibrée

Le réseau Crit dispose d'une configuration géographique bien équilibrée permettant d'être présent dans les plus grandes villes et les grands bassins d'emploi. Très fortement implanté dans le Nord, l'Est et la Normandie où il détient des leaderships régionaux, le réseau est également bien implanté en Ile-de-France et occupe des positions fortes dans le grand Sud-Est et le Sud-Ouest de la France.

- Une couverture de l'ensemble des secteurs d'activité

Le réseau Crit s'illustre par une forte activité dans l'industrie qui représente 43 % de son activité en 2014.

Le réseau est également très développé dans le secteur des services sur lequel il a fortement renforcé sa pénétration ces dix dernières années, la part dans l'activité totale représentant 38 % en 2014 contre 25 % en 2004.

Le réseau est également présent dans le BTP, secteur qui représente plus de 19 % de l'activité du réseau en 2014 malgré la forte chute de ce secteur sur l'année.

Fort de son développement et de sa culture d'entreprise, Crit a développé sa croissance depuis de nombreuses années sur deux axes :

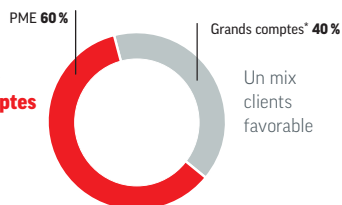
- sa forte connaissance et implication dans le milieu industriel et des services (agro-alimentaire, distribution, transports/logistique, chimie, pharmacie, télémarketing)
- le développement de pôles d'expertise à très forte valeur ajoutée (aéronautique, automobile, événementiel/restauration, graphisme/Web design, nucléaire).

- Un mix clientèle stratégique

Avec une forte pénétration auprès des PME/PMI, son cœur de cible qui représente 60 % du chiffre d'affaires du pôle en 2014, le groupe occupe également des positions clés auprès des grands comptes.

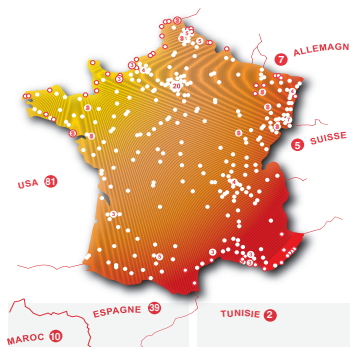
La diversification de sa base de clientèle permet au groupe de limiter son exposition aux secteurs les plus touchés par la crise et de n'avoir aucune dépendance clients, le premier client de son pôle travail temporaire ne représentant que 3 % du chiffre d'affaires total. Le groupe apporte également son expertise auprès d'entreprises publiques, ce qui lui permet d'élargir son mix clientèle. Le maillage du territoire conjugué à cette complémentarité en termes de clientèle permet au groupe de servir sur l'ensemble du territoire tous les types de clientèle.

### Répartition du chiffre d'affaires du réseau Crit PME Grands Comptes (% du CA 2014)



\* Accords nationaux > 2M€/an

## 500 agences d'emploi en France et à l'international en 2014



## A l'international

### Un déploiement rapide aux Etats-Unis, des positions clés en Europe et en Afrique du Nord

CRIT occupe des positions clés à l'international avec des réseaux implantés en Europe, en Afrique du Nord et en Amérique.

Depuis trois ans, les Etats-Unis sont au cœur de la stratégie de développement du groupe à l'international. En septembre 2011, le groupe a en effet pris position en Amérique du Nord. Cette décision stratégique de pénétrer le premier marché mondial du travail temporaire répond à une volonté de rééquilibrage des activités sur des zones géographiques à forte croissance et offrant des niveaux de marges opérationnelles structurellement supérieurs à la moyenne des principaux marchés européens.

En trois ans, le groupe a significativement élargi sa pénétration sur le continent américain en menant une stratégie de croissance offensive avec huit opérations de croissance externe. Après l'acquisition du groupe PeopleLink en 2011 figurant dans le top 100 des entreprises de staffing, des sociétés Elite Personnel, Trade Management et Visiont en 2012, The Agency Staffing, Trade Resources et Mep Staffing en 2013, le groupe a poursuivi, en 2014, sa politique d'expansion sur le territoire. Deux nouvelles acquisitions ont été réalisées au cours de l'exercice : 2AMGroup implantée en Caroline du Sud en février 2014 et, Actium Consulting basée en Californie en juillet 2014. Ces opérations permettent au groupe de renforcer ses champs d'expertise sur les métiers du contrôle qualité, de l'ingénierie et des technologies de l'information et d'étendre son offre de services dans le domaine de la gestion de projets IT publics et privés. Elles lui ont aussi permis d'étendre ses positions géographiques sur quatre nouveaux états : la Caroline du sud, la Floride, la Californie et l'Alabama. Avec un chiffre d'affaires de près de 300 millions de dollars, 81 agences positionnées dans 22 états, le groupe est aujourd'hui un des acteurs clés sur le marché américain.

L'Espagne, 2<sup>ème</sup> marché du groupe en Europe, représente plus de 20 % de la division travail temporaire & recrutement à l'international. Ce pays qui avait subi de plein fouet la crise économique mondiale connaît une conjoncture économique de plus en plus favorable avec une croissance de son PIB estimé à +1.4 % en 2014, et qui pourrait atteindre 2.4 % en 2015 (estimation gouvernement espagnol). Les mesures prises par le groupe conjuguant adaptation du réseau, évolution du business model et redynamisation commerciale de son réseau d'agences ainsi que l'amélioration de la situation économique ont permis à CRIT de retrouver depuis deux ans des taux de croissance à deux chiffres sur ce pays. A ce jour, le groupe compte un réseau de 39 agences en ordre de marche pour continuer à profiter pleinement de la reprise du marché ibérique.

Le groupe dispose également de positions en Allemagne, en Suisse, au Maroc et en Tunisie portant le réseau international du groupe à 145 agences en 2014. Grâce à la diversification de son réseau tant en termes d'expertises métiers que de positions géographiques et aux perspectives économiques favorables sur ses zones d'implantation, le groupe continuera son développement à l'international où il entend réaliser 25 % de son activité Travail temporaire & recrutement en 2015.



## L'activité du groupe en 2014

### L'activité du pôle travail temporaire & recrutement en 2014 : Surperformance en France - Forte croissance à l'international

En 2014, La division Travail temporaire et recrutement a été au cœur de la dynamique du groupe. 20<sup>ème</sup> groupe mondial du travail temporaire et du recrutement<sup>1</sup>, Crit a réalisé en 2014 une excellente performance avec un chiffre d'affaires de plus de 1.4 milliard d'euros en croissance de 9.4 % réaffirmant ainsi sa position d'acteur majeur en France et à l'international.

En France, CRIT a conforté en 2014 sa position de premier groupe indépendant français<sup>2</sup> sur le marché du travail temporaire et du recrutement. Malgré un environnement économique toujours difficile s'illustrant par la faible croissance du PIB français (+0,4 %) et un marché du travail temporaire en repli, CRIT a une nouvelle fois démontré sa capacité à surperformer son marché de référence. Le groupe a continué à gagner des parts de marché grâce à une croissance organique solide.

A l'international, le groupe affiche une excellente performance avec une croissance de plus de 25 % portée par les Etats-Unis et le fort rebond de ses activités en Espagne,

Ces évolutions démontrent la pertinence du modèle de développement du groupe tant en France qu'à l'international.

### SURPERFORMANCE EN FRANCE MALGRE UN CONTEXTE TOUJOURS DIFFICILE

En France, où le groupe réalise 77 % de son activité travail temporaire et recrutement, Crit a encore renforcé ses parts de marché, réalisé une croissance supérieure aux majors de la profession et confirmé une nouvelle fois sa capacité à afficher un développement soutenu sur son cœur de marché.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 s'établit à plus de 1 milliard d'euros en croissance de 5,4 % et ce, malgré un marché du travail temporaire en repli de -0.3 %. Cette progression est d'autant plus notable qu'elle a été réalisée à structure constante. Cette performance continue du groupe face à des conditions de marché difficiles s'appuie à fois sur sa capacité à conquérir de nouvelles parts de marché, à préserver une discipline tarifaire stricte, à s'attacher à la qualité de son mix client et à sa diversification sectorielle.

L'évolution sectorielle de l'activité témoigne de la stratégie de conquête commerciale du groupe sur son premier secteur d'activité, l'industrie, où il enregistre un chiffre d'affaires en croissance de 17 % sur l'année. Cette performance est significative de la reprise

du secteur automobile où le groupe occupe de fortes positions et de la montée en puissance de son offre sur d'autres secteurs d'activités comme la plasturgie, l'environnement, la métallurgie, le transport et la logistique. En 2015, le groupe entend profiter pleinement des perspectives favorables des grands secteurs de l'industrie et du rebond de la production manufacturière attendue en hausse de 0,6 point sur l'année (source LCL).

Après avoir enregistré une forte croissance dans le secteur des services en 2013, le groupe continue à enregistrer un bon niveau d'activité sur ce secteur en 2014 avec un chiffre d'affaires en croissance de plus de 4 %, maintenant ainsi sa part dans l'activité totale à 38 %.

Comme attendu, la crise du marché français du BTP a pesé significativement sur le marché du travail temporaire en 2014. Ceci a eu pour conséquence une évolution négative de l'activité travail temporaire BTP du groupe avec un chiffre d'affaires en repli de 12 % sur l'année. Cette évolution témoigne de la bonne résistance du groupe face à un marché du BTP accusant une chute de plus de 15 % de ses effectifs intérimaires sur l'année.

La surperformance de CRIT sur le marché français repose sur l'exigence continue du maintien et du respect de la culture du groupe et de ses fondamentaux :

- une proximité et une implication de chacun des collaborateurs dans le tissu économique et social local
- une flexibilité de ses organisations qui permet de s'adapter à toutes les situations,
- une qualité de son mix client qui s'illustre par un portefeuille très diversifié comptant plus de 22 000 clients en France.
- Une culture historique tournée vers les PME qui concentre 60 % de l'activité en 2014.
- Une volonté d'équilibrer son business mix clients avec une stratégie forte d'accompagnement des grands donneurs d'ordre.

### FORTE CROISSANCE A L'INTERNATIONAL

Fruit de la stratégie de développement menée par le groupe à l'international, la division travail temporaire et recrutement a réalisé une forte croissance à l'international.

En progression de plus de 25 % sur l'exercice, le chiffre d'affaires international s'élève ainsi à plus de 332 millions d'euros et concentre plus de 23 % de l'activité travail temporaire et recrutement. Les Etats-Unis et l'Espagne sont au cœur de cette forte croissance.

<sup>1</sup> Source : Staffing Industry Analysts <sup>2</sup> Source société



1.01

## 2 nouvelles acquisitions aux Etats-Unis

Le groupe mène depuis 2011 une stratégie de croissance offensive sur le continent américain, premier marché mondial du travail temporaire. Après avoir réalisé six opérations de croissance externe ces deux dernières années, le groupe a poursuivi sa stratégie d'expansion aux Etats-Unis au cours de l'exercice. L'année 2014 a ainsi été marquée par deux nouvelles acquisitions qui s'inscrivent parfaitement dans la stratégie de spécialisation du groupe. En février 2014, le groupe a procédé au rachat de 2AMGroup, une société de staffing spécialisée dans l'outsourcing des services de contrôle et d'ingénierie pour les industries de l'automobile, de l'aéronautique, de l'aérospatial et du naval. Cette acquisition lui permet de renforcer sa division staffing contrôle qualité & ingénierie et de faire partie des acteurs clés de ce marché. En juillet 2014, le groupe a également procédé au rachat des activités d'Actium Consulting, société spécialisée dans les technologies de l'information et la gestion de projets, basée au cœur du berceau de la Hi-tech (Californie du Nord). Cette acquisition permet au groupe de renforcer sa division IT Professional Staffing et d'étendre son expertise dans le domaine de la gestion de projets IT.

Ces deux nouvelles opérations stratégiques permettent ainsi au groupe de renforcer ses champs de spécialisation sur des métiers hautement qualifiés et de se positionner sur quatre nouveaux états : l'Alabama, la Californie, la Caroline du Sud et la Floride.

Portés par cette stratégie de croissance, Les Etats-Unis affichent un chiffre d'affaires de plus de 223 millions d'euros en 2014, en progression de plus de 30 %. Comme attendu, les conditions climatiques très difficiles des quatre premiers mois de l'année ont impacté fortement l'activité de ce pays gelant son PIB à 0.1 % au 1<sup>er</sup> trimestre. Ce facteur exceptionnel a pesé momentanément sur la croissance organique qui s'inscrit en repli de 1,6 % à périmètre et taux de change constants sur l'année. Les activités américaines du groupe sont revenues à une croissance organique positive avec une progression de +4,3 % à périmètre et taux de change constants au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 et de +9,4 % sur les deux premiers mois de l'année 2015.

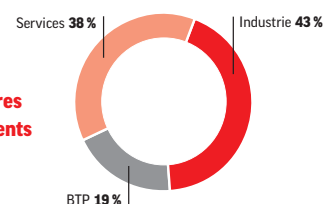
## Forte croissance en Espagne

En Espagne, 2<sup>ème</sup> marché de la division travail temporaire et recrutement à l'international, le groupe a enregistré une très forte croissance de son activité avec un chiffre d'affaires de près de 68 millions d'euros, en progression de près de 28 %.

Cette performance est d'autant plus notable qu'elle fait suite à une croissance de plus de 10 % en 2013. Ce fort rebond bénéficie de l'amélioration de la conjoncture économique sur ce pays et de la redynamisation opérée par le groupe sur son réseau espagnol. Cette conjugaison de facteurs permet ainsi au groupe de surperformer significativement le marché ibérique en hausse de 21 % en 2014.

Les autres pays d'implantation (Allemagne, Suisse, Maroc, Tunisie) qui représentent 12 % de l'activité travail temporaire et recrutement à l'international affichent quant à eux un chiffre d'affaires stable qui s'élève à 41,1 millions d'euros en 2014.

## Répartition du chiffre d'affaires du réseau Crit par secteur clients (% du CA 2014)



## Quelques références parmi les entreprises clientes du pôle

AAA	COLAS	RENAULT
ACCOR	EIFFAGE	SAFRAN
ADIDAS	EURODISNEY	SAUR-COVED
AIR FRANCE	FAURECIA	SERVAIR
ALSTOM POWER	GDF-SUEZ	SIEMENS
ARVATO	HAVAS	SOCIETE GENERALE
AUCHAN	HEPPNER	SPIE
BOLLORE	HSBC	STEF-TFE
BOUYGUES	ID LOGISTICS	TELEPERFORMANCE
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	INTERMARCHE	TOYOTA
CARREFOUR	ITW	TRIGO
CASINO	KINGFISHER	VEOLIA
CEA	L'OREAL	VINCI
	PSA	



## L'activité du groupe en 2014

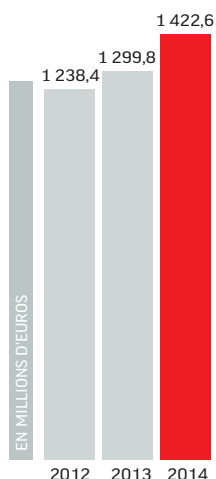
### Une nouvelle année de résultats record

Après d'excellents résultats en 2013, l'activité travail temporaire et recrutement du groupe a enregistré une nouvelle année record avec un résultat opérationnel courant\* de 77,6 millions d'euros en croissance de 16,9 %. La marge opérationnelle courante s'améliore de 40 points de base et s'établit à 5,5 % du chiffre d'affaires. L'amélioration de l'activité en France, l'impact net du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) évalué à 27 millions d'euros et la forte contribution de l'international sont au cœur de ces excellents résultats.

En France, le résultat opérationnel courant s'élève à 57,6 millions d'euros. La marge opérationnelle courante s'apprécie de 50 points de base et s'inscrit à 5,3 % du chiffre d'affaires.

A l'international, le résultat opérationnel courant affiche une croissance de 20,5 %. Il s'établit à 20 millions d'euros sur l'exercice et représente une marge opérationnelle courante de 6 %. Les activités espagnoles ont enregistré une amélioration significative de leur rentabilité et les Etats-Unis continuent à dégager une marge élevée malgré l'impact sur l'activité des sévères conditions climatiques de début d'année.

### Évolution du chiffre d'affaires travail temporaire (en M€)



### Une politique active en faveur des travailleurs handicapés

Depuis plusieurs années, CRIT mène une politique active pour l'emploi des personnes handicapées. Le groupe dispose à cet effet d'un département "Emploi & Handicap" destiné à faciliter l'emploi des personnes reconnues handicapées au sein des entreprises. En 2014, Crit a confié près de 9 000 missions à des travailleurs reconnus handicapés au sein de près de 1 500 entreprises clientes. Le Groupe a poursuivi activement en 2014 ses prestations de services et de conseils auprès des entreprises afin de les sensibiliser et les accompagner dans leur politique d'emploi de travailleurs handicapés.

### Le développement des prestations en ressources humaines : recrutement, placement, accompagnement

La spécialisation et la diversification de ses prestations en ressources humaines est l'un des axes de développement privilégiés par le groupe. Le recrutement, le placement, l'accompagnement des demandeurs d'emplois, les prestations d'évaluation, les bilans de compétences, l'accompagnement des travailleurs handicapés, le conseil aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, s'inscrivent dorénavant dans l'éventail des métiers du groupe. Les partenariats et contrats signés avec les acteurs publics et privés de l'emploi, son positionnement sur les consultations et les appels d'offres publics témoignent de cette volonté.

L'expertise en ressources humaines du groupe se traduit notamment par une montée en puissance de ses partenariats avec les établissements publics. Chaque année, Crit gagne de nouveaux marchés pour servir les besoins en intérim, recrutement, reclassement, évaluation de compétences, accompagnement à l'emploi, ..... d'un grand nombre d'établissements publics comme les chambres de commerce et d'industrie, les préfetures de région, les caisses d'allocations familiales, les caisses de retraite, les bailleurs sociaux, les ministères....La qualité des prestations de CRIT se confirme notamment à travers les obtentions et renouvellements de nombreux contrats publics. Pour exemples en 2014, la Préfecture du Lot et Garonne, la Société d'économie mixte de transport grenobloise, l'Institut français du sang d'Alsace, le Grand Port Maritime de Bordeaux... ont signé des partenariats avec Crit. De même, la Caisse des dépôts et consignations, l'Ecole Nationale de la magistrature, la communauté de commune Save et Garonne... lui ont réaffirmé leur confiance en 2014 ; D'autre part, CRIT assure depuis de nombreuses années les prestations d'Evaluations des Compétences et des Capacités Professionnelles pour Pôle emploi.. En tant qu'acteur majeur dans le domaine du nucléaire à travers ses agences certifiées CEFRI présentes sur tout le territoire, Crit a encore renforcé en 2014 sa présence auprès d'entreprises publiques du secteur nucléaire et obtenu plusieurs marchés sur ce secteur, notamment avec l'Institut de Radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et l'Andra (Agence Nationale pour la gestion des déchets radioactifs).

Engagé depuis de nombreuses années pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, Crit poursuit le développement de ses actions visant l'accès ou le retour à l'emploi de celles et ceux qui rencontrent des difficultés, en collaboration avec ses partenaires de longue date tels que Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi de toutes catégories, le CNML et son réseau de Missions Locales qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, l'Agefiph pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap, les collectivités territoriales, locales, les structures associatives reconnues d'utilité publique, les écoles et organismes de formation. Pour favoriser l'insertion des jeunes, Crit est ainsi partenaire depuis 2010 de l'EPIDE (Etablissement Public d'Insertion de la Défense) avec lequel il a renouvelé et étendu son partenariat en 2013 au niveau national par une convention triennale pour l'ensemble des centres implantés dans l'hexagone ; Crit est également partenaire depuis plusieurs années de l'association « Etincelle » pour l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification par une approche entrepreneuriale ou encore partenaire de l'association « 100 Chances 100 Emplois » pour l'insertion des jeunes des quartiers dits "sensibles".

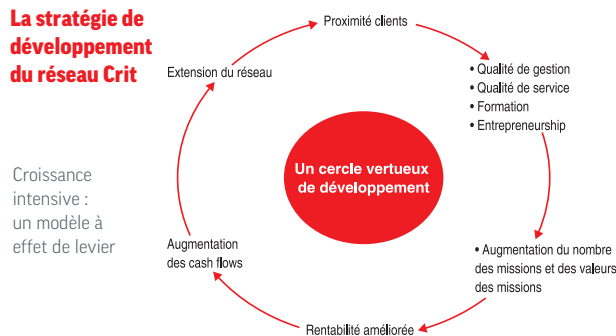
L'accompagnement de ses entreprises clientes engagées pour l'insertion professionnelle est bien sûr au cœur des actions de Crit. Ainsi, le groupe accompagne les entreprises ayant à répondre à la clause d'insertion dans le cadre des marchés publics. Pour assurer le bon déroulement des politiques d'insertion menées par les entreprises au sein de leurs établissements, Crit propose une ingénierie d'accompagnement visant l'intégration des publics éligibles aux mesures d'insertion sur les postes d'emploi accessibles et s'engage à travers des conventions annuelles et pluriannuelles de partenariat avec les facilitateurs des collectivités concernées; Pour exemple, Crit est un opérateur insertion référencé auprès de Nantes Métropole, Grenoble Alpes Métropole, Saint Etienne Métropole, Sagacité (bassin d'emploi du Grand Avignon), Mans Métropole, etc....CRIT continuera d'étendre son référencement en 2015, 4 nouveaux partenariats étant déjà en cours en début d'année.

1.01

### • Une stratégie de croissance qui préserve la valeur ajoutée

La dimension du groupe Crit, sa culture d'entreprise ainsi que la qualité de ses équipes lui confèrent une solide assise et une position idéale pour apporter des solutions adaptées aux besoins de ses clients. Grâce à ses atouts, à ses relais de croissance et aux synergies commerciales, le groupe entend continuer à gagner des parts de marché et accroître sa rentabilité.

#### La stratégie de développement du réseau Crit



**Le développement des agences Crit répond à un modèle vertueux de croissance. Grâce à la qualité du service et de ses prestations, tant en termes de réactivité, de compétences humaines internes et externes, de formation des intérimaires et de conseils en ressources humaines adaptés aux besoins de l'entreprise cliente, le groupe augmente considérablement la valeur ajoutée de ses prestations et par là-même la productivité de ses agences.**

Pour son pôle travail temporaire, le groupe a toujours fait le choix d'un développement prudent et sécurisé centré sur la valeur. Cet engagement se fonde au quotidien sur une politique commerciale sélective afin de préserver la valeur de ses contrats tant auprès des PME, qui représentent le cœur de la clientèle du groupe, qu'auprès des grands donneurs d'ordres.

Pour ce faire, le groupe poursuit une stratégie de conquêtes commerciales basée d'une part sur le développement de sa clientèle "grands comptes" en ciblant ceux à meilleure rentabilité et d'autre part, sur le renforcement de sa clientèle PME.

Grâce à sa stratégie de valeur, le groupe bénéficiera pleinement de la reprise du marché sur le terrain de la croissance comme de la progression des marges.

#### - Une politique de croissance intensive en Europe et de développement à l'international

Les agences sont bien sûr au cœur de la stratégie de développement du pôle travail temporaire : leur rôle est essentiel et leur nombre aussi. Cette stratégie de développement repose d'une part sur une

croissance extensive avec la création de nouvelles agences et une croissance intensive permettant d'accroître les performances de chaque agence existante et valoriser les synergies internes.

La performance du groupe repose sur une veille permanente de la structure de ses réseaux afin d'optimiser leur adaptation face aux évolutions de marchés.

Depuis 2009, le groupe, a mis en sommeil sa politique d'ouvertures sur les pays les plus touchés par la crise, et concentré ses efforts sur la productivité de ses agences. Une stratégie dont la pertinence s'illustre par la surperformance du groupe sur les marchés français et espagnol et ce, avec un nombre d'agences quasiment stable depuis 5 ans. Entre 2009 et 2014, la France enregistre sur cette période un chiffre d'affaires en hausse de +26 % avec un réseau qui passe de 373 agences en 2009 à 355 agences en 2014. L'Espagne réalise quant à elle une croissance de +51 % sur la période avec un réseau ne comptant que 2 nouvelles ouvertures d'agences qui ont été réalisées en 2014. En France, le groupe poursuivra sa stratégie de croissance intensive et de conquête commerciale en direction des PME, son cœur de cible, et auprès des grands comptes pour parfaire son mix-client.

A l'international, le groupe mène depuis 3 ans une stratégie offensive sur le continent américain, premier marché mondial du travail temporaire et du recrutement et réalisé huit opérations de croissance externe. Le dynamisme économique des Etats-Unis, avec une croissance du PIB estimé entre 2,6 % et 3 % en 2015, conjugué à l'environnement juridique libérale favorable au développement du « Staffing », offrent au groupe un potentiel de croissance important. Crit met en oeuvre sur ce marché une stratégie de segmentations des offres dites « vertical business » à très forte valeur ajoutée.

Si son positionnement reste celui d'acteur généraliste permettant de répondre à toutes les demandes, dans tous les secteurs d'activité, le groupe continuera à accroître la spécialisation de ses réseaux, spécialisation accrue des métiers et des qualifications de profils, et poursuivra sa stratégie d'acteur global en ressources humaines grâce au développement de toutes ses prestations en ressources humaines (travail temporaire, recrutement, placement, accompagnement, outsourcing, conseil).

La diversification de son offre tant en termes de métiers, de spécialités, de secteurs d'activités que de zones géographiques permettra au groupe de franchir de nouvelles étapes dans son développement.



L'activité du groupe en 2014

## Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance

**Fidèle à sa philosophie d'apporter aux entreprises les services et les ressources humaines dont elles ont besoin, le groupe Crit a développé un pôle de services aéroportuaires, secteur où les besoins d'externalisation vont croissant.**

Si le travail temporaire représente le métier de base du groupe Crit, l'assistance aéroportuaire, deuxième pôle de développement, apporte une contribution significative à l'activité et aux compétences du groupe. Au-delà de facteurs de ralentissements ponctuels du trafic aérien, l'aéroportuaire est un secteur qui offre des perspectives de croissance à long terme, portée par l'évolution naturelle de la demande passagers. Le pôle aéroportuaire restera donc l'un des vecteurs de croissance du groupe Crit pour les prochaines années.

En effet, le marché de l'assistance aéroportuaire est porté par deux facteurs de marché puissants :

- D'une part, les compagnies aériennes ainsi que les aéroports sont entrés dans un mouvement de spécialisation et de concentration sur leur métier de base aboutissant à l'externalisation croissante des prestations réalisées par les métiers considérés comme non stratégiques,
- D'autre part, la Directive Européenne de 1996 a dérèglementé ces marchés ouvrant ainsi des perspectives de croissance nouvelles pour les intervenants.

### Un positionnement de choix

- France  
Roissy CDG1, CDG2, CDG3  
Orly Ouest, Orly Sud
- Europe  
Irlande (Dublin, Shannon)  
Angleterre (London City Airport)
- Afrique  
Congo, Gabon, Sierra Leone, Mali
- Caraïbes  
République Dominicaine

- Assistance aux avions : tractage, placement au parking, calage, branchement des groupes, chargement / déchargement des bagages et du fret, contrôle des pleins, repoussage avions,
- Trafic : suivi des plans de vol, établissement des devis de masses et centrage, météo...
- Assistance au fret : transfert piste fret et poste, entreposage (fret en magasin) en Afrique.

### L'assistance aéroportuaire : une gamme de services étendue

L'assistance aéroportuaire telle que l'exerce le groupe inclut tous les services qu'un prestataire peut-être amené à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage. Les principaux services sont donc :

- Assistance aux passagers : enregistrement, embarquement, collecte des bagages, billetterie,

### Le marché de l'assistance aéroportuaire

Outre la tendance à la croissance de l'externalisation et de l'ouverture à la concurrence des services d'assistance aéroportuaire, le marché devrait également nourrir sa croissance par l'évolution naturelle du trafic aérien. En effet, ce dernier a connu un développement continu depuis plus de trente ans et le "Global Market Forecast" d'Airbus portant sur les prévisions de croissance du trafic aérien entre 2014 et 2033 prévoit une croissance annuelle mondiale de 4,7 % pour les 20 prochaines années et qui doublera dans les 15 prochaines années. Les compagnies de l'Asie (+5,7 %), du Moyen Orient (+7,1 %), d'Afrique (+5,4 %), d'Amérique Latine (+5,4 %) et de la CEI (+5,4 %) connaîtront les plus forts taux de croissance par an pour les 20 prochaines années suivies par les compagnies européennes (+3,6 %) et américaines (+2,9 %).

Malgré un environnement difficile, le trafic aérien mondial a poursuivi sa progression en 2014 avec une hausse de 5,9 % du nombre de passagers transportés par rapport à 2013 avec 3,3 milliards de passagers transportés dans le monde. Si toutes les régions ont enregistré une hausse de leur trafic aérien, les compagnies aériennes des marchés émergents dont celles d'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient ont compté pour plus de la moitié de l'augmentation du nombre de passagers en 2014. Avec un trafic en progression de 13 % sur l'année, les compagnies du Moyen Orient enregistrent la plus forte croissance annuelle.

Les compagnies d'Asie-Pacifique enregistrent la plus forte croissance à l'international (+5,8 %). Les compagnies d'Europe et d'Amérique du Nord affichent respectivement des hausses de 5,7 % et 3,1 % de leur trafic international. L'Afrique connaît la plus faible croissance avec une hausse inférieure à 1 % sur l'année. (source IATA)

**Roissy CDG,**  
**4<sup>e</sup> aéroport mondial**  
**1<sup>er</sup> aéroport français**

- 2<sup>e</sup> aéroport européen :  
63,8 millions de passagers en 2014
- CDG2 :  
1<sup>ère</sup> plateforme aéroportuaire de Roissy :  
52 millions de passagers en 2014
- CDG1 :  
8,5 millions de passagers en 2014
- CDG3 :  
3,2 millions de passagers en 2014

### Orly

- 28,8 millions de passagers en 2014
- Orly Ouest :  
16,4 millions de passagers
- Orly Sud :  
12,4 millions de passagers

1.02

La croissance du trafic aérien devrait encore s'accélérer en 2015 avec une hausse de 7% du nombre de passagers, soit 3,5 milliards de passagers transportés dans le monde.

En France, les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly ont enregistré en 2014 une nouvelle année record en termes de trafic passagers, franchissant le cap des 92,7 millions de passagers, en croissance de 2,6 % par rapport à 2013 (source ADP). A contrario, le nombre de mouvement d'avions recule de 1,2 % en 2014 dont une baisse de -1,5 % sur l'Aéroport Paris-CDG et de -0,7 % sur Paris Orly (source ADP).

#### **Groupe Crit, leader de l'assistance aéroportuaire en France\***

Avec près de 64 millions de passagers en 2014, l'aéroport Roissy CDG est le 2<sup>ème</sup> plus grand aéroport en Europe et le 7<sup>ème</sup> au monde. Paris-Orly, 2<sup>ème</sup> plus important aéroport français et 13<sup>ème</sup> aéroport européen, a transporté près de 29 millions de passagers. Ces deux aéroports représentent près de 60 % du trafic aérien en France.

Le marché français de l'assistance aéroportuaire se distingue des autres marchés par l'existence d'un statut de prestataire. En effet, seuls ces derniers ont un accès direct aux compagnies aériennes, les autres intervenants du marché ne pouvant agir qu'en qualité de sous-traitants des prestataires. Ce statut est octroyé par décret ministériel et leur nombre est limité à trois sur une même plateforme aéroportuaire.

Depuis 2009, le Groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du groupe Crit, a considérablement étendu son périmètre d'intervention et opère dorénavant sur les deux plus grands aéroports français, Roissy Charles de Gaulle et Orly, totalisant un trafic annuel de près de 93 millions de passagers en 2014.

Après avoir été nommé en 2001 prestataire aéroportuaire sur le terminal CDG2 de l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle, puis en 2009 prestataire aéroportuaire sur les terminaux CDG1 et CDG2 et l'aéroport Orly Sud et Orly Ouest, le groupe a été de nouveau nommé en 2014, prestataire aéroportuaire sur les deux plus grands aéroports français et a vu son périmètre d'intervention étendu au terminal 3 de l'aéroport Charles de Gaulle.

Fort de son positionnement, le groupe conjugue à la fois les qualités de sous-traitant et de prestataire direct et travaille ainsi avec plus de 65 compagnies aériennes (Air France, Alitalia, Air Canada, Air Europa, British Airways, Emirates, EasyJet, Lufthansa, Tam...).

Le groupe Europe Handling a ainsi assisté en France 214 000 mouvements d'avions et 25,9 millions de passagers en 2014.

Avec plus de 30 % de parts de marché sur les deux plus grands aéroports nationaux, le groupe Europe Handling est n°1 de l'assistance aéroportuaire en France\*.

#### **A l'international, des positions en Europe, des concessions exclusives en Afrique**

Le groupe occupe des positions clés à l'international avec des filiales en Irlande, en Angleterre, en Afrique et en République Dominicaine.

La filiale irlandaise, Sky Handling Partner, est l'un des leaders de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport de Dublin, le plus important aéroport en Irlande avec un trafic de 21,7 millions de passagers en 2014 en croissance de 8 %, surperformant la croissance moyenne du trafic européen sur l'année. Sky Handling Partner est également présent sur l'aéroport de Shannon qui a enregistré un trafic passagers de 1,6 million en 2014 en croissance de 17 %. Face à une très forte montée en puissance des compagnies nationales low cost au détriment des compagnies Charter, la stratégie de Sky Handling Partner de renforcer sa pénétration sur les compagnies régulières lui permet de conforter sa position sur le marché irlandais.

Le groupe assure également des prestations d'assistance aéroportuaire en Angleterre sur l'aéroport London City Airport qui se caractérise par une très forte activité "premium" compte tenu d'une clientèle principalement composée d'hommes d'affaires.

Depuis plusieurs années, le groupe mène une stratégie de développement de ses activités d'assistance aéroportuaire en Afrique. En 2003, le groupe a obtenu pour une durée initiale de 10 ans renouvelée, une concession exclusive pour opérer sur les aéroports du Congo de Brazzaville et Pointe Noire et a ouvert en 2013 une 3<sup>ème</sup> escale sur l'aéroport d'Ollombo. En 2013, le groupe a pris une participation de 25 % dans le capital du gestionnaire des aéroports du Congo, qui lui permet de sécuriser et de consolider son développement sur ce pays.

Le groupe, implanté depuis 2006 au Gabon par l'intermédiaire de la société Handling Partner Gabon dont il détenait 34 % du capital, a cédé sa participation en mars 2015.

Il assure depuis 2007 des prestations d'assistance technique et opérationnelle au Mali auprès du prestataire désigné sur les 13 aéroports du pays dont 6 sont internationaux.

En 2010, le groupe a obtenu une concession exclusive de 25 ans en Sierra Leone portant sur les prestations d'assistance au sol et les opérations du terminal de fret de l'aéroport international de Freetown.

\* source société



## L'activité du groupe en 2014

Ces concessions sont accordées dans le cadre d'appel d'offres et soumises au respect des cahiers des charges correspondants et des réglementations locales.

Le groupe a récemment pris position en République Dominicaine, pays qui compte un trafic aérien de plus de 15 millions de passagers par an.

En 2014, les activités du groupe à l'international ont ainsi assuré l'assistance aéroportuaire de 65 compagnies aériennes représentant un trafic de 136 000 vols sur l'année.

### **Le groupe Crit, une position de choix sur un marché à fort potentiel de développement**

Grâce à son statut de prestataire et à sa stratégie de niche, qui privilégie la qualité de prestation sur une localisation donnée, le groupe Crit bénéficie d'un positionnement de choix pour profiter de la forte croissance de ses marchés aéroportuaires, gagner des parts de marché et conquérir une nouvelle clientèle.

Afin de pouvoir pleinement profiter des forces du marché, le groupe travaille en permanence sur l'amélioration de la qualité de ses prestations afin de satisfaire ses clients. En effet, la réactivité et la rapidité d'exécution des équipes qui permettent d'assurer le créneau horaire voire de rattraper des retards sont des éléments clés de cette qualité. De ce fait, le groupe est très soucieux de la sélection, de la formation de son personnel ainsi que de son adhésion au projet collectif d'entreprise.

Ainsi, afin de disposer de ressources humaines aux compétences reconnues, le groupe Europe Handling a créé une école de formation interne, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) qui garantit la compétence de ses équipes au sol. L'IFMA dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage...) par une formation "terrain". L'IFMA forme plus de 15 000 stagiaires internes et externes chaque année.

Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée aussi bien par IATA que par Air France. Enfin, la qualité de gestion de ses ressources humaines et le climat social favorable sont autant de facteurs qui contribuent à faire du groupe Crit un prestataire de choix.

Atouts d'une extrême importance qui nourrissent la confiance et la satisfaction des compagnies en leur offrant l'assurance de la garantie d'un service optimal avec un haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures.

### **Le pôle aéroportuaire du Groupe Crit**

- Plus de 350 000 mouvements d'avions et plus de 130 compagnies assistés en 2014 dans le monde
- Certifications ISAGO, ISO 9001, OHSAS 18001, ISO 14001
- 25 filiales d'assistance aéroportuaire à fin 2014
- Un institut de formation aux métiers de l'aérien
- 2 implantations en Irlande (Dublin, Shannon)
- 1 implantation en Angleterre (Londres)
- 3 implantations au Congo (Brazzaville, Pointe Noire et Ollombo), 1 au Gabon (Libreville), 1 en Sierra Leone (Freetown), prestations d'assistance technique et opérationnelle sur les aéroports du Mali.
- 1 implantation en République Dominicaine (Punta Cana)
- Un effectif de 2 900 personnes : agents de piste, agents de trafic, agents d'escale, agents de maîtrise, formateurs, cadres
- Une large gamme de matériels d'assistance en escale : un parc de plus de 1 000 engins et véhicules aéroportuaires (push back, loaders, navettes équipages...)
- Une filiale chargée de l'entretien et de la maintenance de ses véhicules au sol garantissant la fiabilité de ses engins aéroportuaires. Cette filiale est également chargée de l'entretien de certains matériels aéroportuaires de sociétés extérieures.

1.02

Grâce à son statut de prestataire et au travail mené avec les collaborateurs sur la qualité de la prestation, le pôle aéroportuaire du groupe remporte de nombreux succès commerciaux avec chaque année la signature de nouveaux contrats sur ses différents marchés.

### Le pôle aéroportuaire, des potentiels de croissance

La France, l'Irlande, l'Angleterre, le Congo, le Gabon, la Sierra Leone et la République Dominicaine, les marchés sur lesquels opère le pôle aéroportuaire du Groupe Crit présentent des potentiels de développement importants portés par l'évolution naturelle du trafic aérien qui devrait connaître une croissance mondiale de 7 % en 2015 et une progression annuelle mondiale de 4,7 % par an d'ici à 2033. Sur cette période, l'Afrique et l'Europe devraient respectivement enregistrer des croissances annuelles de 4,7 % et de 3,6 % (source IATA)

Des potentiels qui seront encore renforcés grâce à la montée en puissance des capacités d'accueil des aéroports sur lesquels le groupe est implanté.

En France, le Groupe ADP a dévoilé son ambition de faire de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle le premier aéroport international d'Europe (devant Londres-Heathrow et Francfort), et de continuer à développer l'aéroport d'Orly pour atteindre une capacité d'accueil totale de 107,5 millions de passagers en 2020.

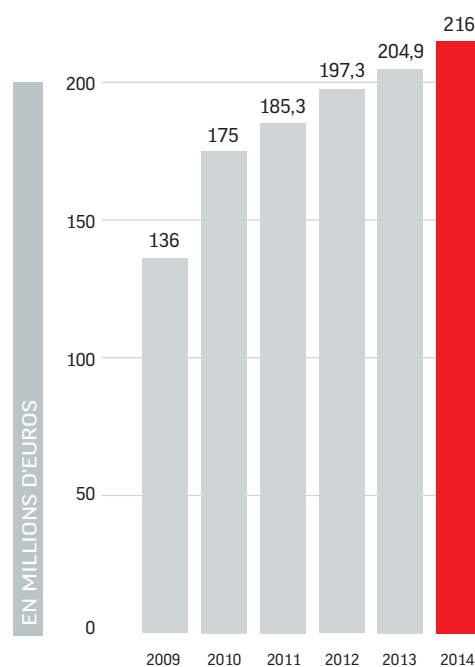
Il entend ainsi porter les capacités d'accueil de Roissy CDG de 63,8 millions de passagers en 2014 à 78,5 millions en 2020 et celles de l'aéroport d'Orly de 28,9 millions de passagers en 2014 à 31,8 millions de passagers en 2020 (source ADP).

Un projet d'agrandissement du terminal 1 de Roissy Charles de Gaulle pour porter sa capacité d'accueil à 11,5 millions de passagers contre 9 millions actuellement accueillis est actuellement à l'étude. ADP prévoit également la construction d'ici à 10 ans d'un nouveau terminal d'importance, le terminal 4 à Roissy Charles de Gaulle, lequel pourrait accueillir à terme entre 30 et 40 millions de passagers par an. A plus court terme, la réouverture du terminal 2B prévue en 2017 pourrait permettre l'arrivée potentielle de nouvelles compagnies aériennes sur cet aéroport.

En Angleterre, le London City Airport a obtenu en février 2015 le feu vert pour lancer un très important programme d'expansion permettant de porter d'ici à 2023 son trafic aérien à 111 000 vols annuels contre 70 000 vols opérés actuellement.

Pour accompagner l'évolution de ses marchés, le groupe entend poursuivre sa stratégie axée sur la qualité de ses équipes et de ses prestations afin de permettre de nouveaux succès commerciaux.

Chiffre d'affaires consolidé du pôle aéroportuaire





## L'activité du groupe en 2014

### 2014 : Leadership conforté en France, Croissance à l'international

En 2014, les activités aéroportuaires du groupe affichent une croissance soutenue avec un chiffre d'affaires s'élevant à 216 millions d'euros en hausse de près 5,4%. Cette progression a été portée par la France, qui malgré un trafic aérien en léger repli sur les aéroports de Roissy et d'Orly (-1.2% source ADP), affiche un chiffre d'affaires de 172,8 millions d'euros en progression de 6% sur l'année. Cette performance s'est accompagnée d'une forte progression du résultat opérationnel courant des activités aéroportuaires en hausse de 67% sur l'exercice. La marge opérationnelle courante s'apprécie fortement (+140 points de base) et s'inscrit à 3,8% du chiffre d'affaires annuel.

En 2014, le groupe a réaffirmé sa position de numéro 1 français de l'assistance aéroportuaire. L'exercice a été marqué par un succès majeur : le renouvellement du Groupe Europe Handling en sa qualité de prestataire d'assistance en escale sur les aéroports de Roissy CDG1, Roissy CDG2, Orly Sud et Orly Ouest et sa nouvelle nomination sur l'aéroport de Roissy CDG3. Ces nominations, attribuées par décrets du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, permettent au groupe de sécuriser son leadership en France pour les 7 prochaines années mais aussi d'étendre son champ d'intervention au terminal 3 de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Cette extension offre au groupe un potentiel de développement de 10 millions d'euros. Depuis cette nomination, 5 nouveaux contrats d'assistance aéroportuaire ont d'ores et déjà été signés sur ce terminal représentant un volume d'affaires de plus de 4 millions d'euros en année pleine. Avec 66 compagnies aériennes assistées en 2014, le développement des activités aéroportuaires françaises du groupe est adossé à un portefeuille solide et récurrent. Ce dernier a encore été renforcé au cours de l'année avec la signature de 5 nouveaux contrats et le renouvellement de 7 contrats d'assistance pluriannuels avec des compagnies aériennes opérant sur les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly (dont EasyJet, Germanwings, Air Canada...).

A l'international, les activités aéroportuaires du groupe affichent également une année de croissance avec un chiffre d'affaires de 43,1 millions d'euros en 2014 en hausse de +3%.

Les activités aéroportuaires africaines ont bien résisté sur l'année, malgré un trafic aérien très perturbé en Sierra Leone suite à l'épidémie Ebola. Sur ce pays, le groupe a maintenu un chiffre d'affaires en légère progression, l'activité passagers très fortement impactée par l'épidémie ayant été compensée par un surplus d'activité cargo sur l'aéroport.

Au-delà des considérations économiques, le groupe a tenu à mener un important travail d'information pour faire face à l'épidémie. Dès mars 2014, à l'annonce du premier cas Ebola en Guinée et redoutant une possible propagation, sa filiale sierra leonaise s'est immédiatement impliquée en menant auprès de la communauté aéroportuaire, de très nombreuses campagnes d'information afin de sensibiliser le plus grand nombre d'intervenants. Le groupe a également immédiatement mis en place des mesures drastiques de prévention et de protection de son personnel et de leur famille. Ces mesures ont permis qu'aucun cas Ebola ne soit à déplorer parmi les collaborateurs du groupe.

Avec l'assistance aéroportuaire de 65 compagnies à l'international, le groupe a continué à conforter ses positions en 2014 avec la signature de 5 nouveaux contrats pluriannuels et le renouvellement de 13 contrats d'assistance aéroportuaire avec les compagnies aériennes opérant sur ses plates-formes internationales (dont Ethiopian Airlines, Air Congo, Air Côte d'Ivoire, DHL, UPS, Lufthansa Swiss, Brussels Airlines, XL Airways...)

En 2015, le groupe entend confirmer sa dynamique de croissance portée par ses activités aéroportuaires en France et poursuivra l'amélioration de la performance opérationnelle de ses activités aéroportuaires.

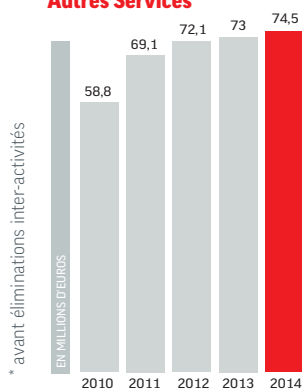


1.03

## Les autres services : des activités connexes au cœur de métier

Le pôle autres services est essentiellement constitué des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle. Il inclut également des activités diverses (Formation, Gestion dématérialisée RH, Prestations d'accueil...) qui ne seront pas abordées dans ce chapitre en raison de leur poids relatif non significatif pour le groupe.

### Évolution du Chiffre d'affaires Autres Services\*



En 2014, le pôle autres services a réalisé un chiffre d'affaires de 74,5 millions d'euros (avant éliminations inter-activités) et a dégagé un résultat opérationnel courant de 2,3 M€.

L'ingénierie et la maintenance dédiées aux industries, activités principales des "autres services", ont représenté 77 % des revenus du pôle en 2014.

Ces activités ont pour vocation la réalisation de projets industriels portés par deux filiales du groupe, ECM société d'ingénierie et de conseil en hautes technologies, et MASER Engineering, spécialisée en ingénierie, installation et travaux neufs, maintenance industrielle et formation continue.

Légataire des activités d'origine de CRIT (Centre de Recherche Industriel et Technique) ECM est en charge des activités technologiques les plus avancées. Sa vision multi secteur et son organisation très flexible lui permettent un positionnement unique parmi ses grands confrères de l'ingénierie professionnelle. ECM adapte son offre en permanence au gré des évolutions techniques et des marchés pour occuper une place au plus haut niveau de la conception dans un contexte désormais international.

ECM participe aux grands projets industriels des secteurs de l'automobile et de l'aéronautique. Sa valeur ajoutée consiste en son organisation et en son expérience qui lui permettent de prendre en charge le développement complet de structures, d'équipements, d'aménagements intérieurs ou de systèmes.

Son offre de service s'étend depuis les phases amonts des programmes jusqu'aux phases de définition des produits, et de leur industrialisation jusqu'à leur maintien en vie série.

ECM exerce également comme Maître d'œuvre délégué en participant aux marchés de compensation des projets internationaux. En encadrant le transfert de technologie, la définition et le contrôles des processus qualité, ECM garantit la bonne réalisation d'activités d'ingénierie ou de production Offshore ...

De la recherche appliquée et l'ingénierie de développement à la maintenance industrielle, des domaines d'intervention et un positionnement pour le futur :

- **Recherche et Technologie** : La filiale ECM du groupe possède une grande expérience de la mécanique et des matériaux structuraux appliqués à l'aéronautique et à l'automobile. Acteur des ruptures technologiques, elle mène pour son compte et celui de ses clients de nombreux projets de recherche destinés à l'allègement des véhicules ou à la performance des équipements embarqués. Durant les phase exploratoires ECM participe à la définition de concepts de structure en matériaux composites et réalise des démonstrateurs expérimentaux.

Déjà primée en 2013 par le JEC, la plus importante organisation de l'industrie des matériaux composites au monde, ECM s'est vu décerner le " JEC Innovation Awards 2013 " pour l'étude et la réalisation de la caisse auto-porteuse en matériaux composites du Véhicule électrique Léger de Ville dénommé VêLV du groupe PSA.

Ce premier projet a permis de démontrer un potentiel de gain de masse de l'ordre de 40 % par rapport aux structures classiques en acier.

En 2014, ECM a réalisé un autre marché de recherche pour l'allègement des structures de véhicules automobile et la mise au point du design d'un absorbeur de choc composite avec le groupe RENAULT. Un concept de structure et un démonstrateur de tenue au CRASH ont été livrés en 2014.

D'autres projets d'ingénierie avancée traités par ECM en 2014 ont permis de valider un vrai savoir faire sur diverses fonctions véhicules.

ECM élabore et lance sur le marché une nouvelle offre de service dénommée LIGHTWEIGHT DESIGN pour l'allègement de toutes fonctions véhicules à destination des constructeurs automobiles et des grands équipementiers.

Cette même année ECM a breveté les premiers résultats d'un projet propre sur les structures composites des pales d'éoliennes à géométrie variable.



## L'activité du groupe en 2014

- **de l'Ingénierie de développement au Conseil** : ECM participe aux grands programmes de développement des secteurs de l'aéronautique et des transports. Ces phases incluent notamment des activités de conseil telles que la qualité Produit/process, le LEAN manufacturing ou le transfert de technologie.

Ces spécialités sont particulièrement prisées des industriels dans le cadre de marchés de compensation des projets internationaux.

ECM qui fut sélectionnée depuis 2013 par DASSAULT AVIATION pour participer au transfert de fabrication du programme MMRCA Rafale pour l'Inde s'organise pour un fort accroissement de charge comprenant des études d'outillages ou de méthodes de fabrication ainsi que de l'encadrement de production Offshore pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

Le groupe confirme le bien-fondé de ses orientations stratégiques de positionner les activités de sa filiale ingénierie ECM vers des marchés dérivés de la R&D et vers des activités à forte valeur ajoutée. Cette stratégie comporte notamment une montée en spécialisation et en puissance pour le développement d'applications autour des matériaux composites à haute performance pour l'aéronautique ou l'automobile (LIGHTWEITH DESIGN). De même cette stratégie amène au développement des marchés de niches entamé depuis plusieurs années notamment dans le domaine des aménagements intérieurs d'avions VIP ou Corporate avec en relation avec la certification EASA- DOA part 21 J que ECM a obtenue en 2014.

Avec la fin des grands programmes aéronautiques, ce marché de niche est à la fois très spécialisé et en plein essor, il devrait assurer une partie importante et récurrente de l'activité aéronautique de ECM pour l'avenir.

- **Ingénierie, Intégration des moyens de production et d'essais** : La filiale MASER Engineering du groupe intervient durant les phases avancées de programmes et tout au long du cycle de vie des moyens industriels : Définition - Développement - Exploitation. D'une part, en assistance à maîtrise d'ouvrage sur toutes les phases de R&D, de management et d'industrialisation des projets ; d'autre part, dans les études, calculs, fabrication et essais d'outillages, de prototypes ou machines spéciales de régulation de fluides et de moyens d'essais statiques et dynamiques (groupes hydrauliques, groupes de refroidissement, bancs d'essais de composants mécaniques ou hydrauliques et bancs de tests).

MASER Engineering participe au transfert de technologie, à la définition et aux contrôles des processus qualité et encadre la réalisation d'activités d'ingénierie ou de production offshore.

- **Installation et travaux neufs** : L'installation et l'optimisation des process industriels est l'un des métiers historiques de MASER Engineering. Grâce à sa connaissance approfondie des technologies et la compétence de ses ingénieurs et techniciens, MASER Engineering accompagne les industriels dans leurs projets globalisés d'implantation et/ou d'exploitation, de transfert ou de modernisation de leurs outils et unités automatisées de production.

- **Maintenance industrielle** : La maintenance des process industriels et tertiaires est l'une des expertises clés et historiques de MASER Engineering. Une expérience de plus de 40 ans dans les métiers de la maintenance opérationnelle et de l'ingénierie de maintenance permet à MASER Engineering de participer pleinement à l'amélioration de la gestion et de la performance des moyens industriels, et à la réalisation de gains de productivité.

- **Formation Industrielle** : Le pôle de formation de MASER Engineering est composé d'experts pédagogiques et techniques. La politique d'amélioration continue et la recherche de solutions innovantes permettent à MASER Engineering d'accompagner les entreprises dans la gestion des carrières des collaborateurs et de qualifier les nouveaux arrivants via des parcours formants au sein de son centre de formation ou sur les sites clients.

Fidèle à sa politique de proximité avec ses clients, le groupe bénéficie pour ses activités d'Ingénierie et Maintenance d'une couverture nationale avec 12 implantations et 2 antennes en France.

Les activités d'ingénierie et de maintenance du groupe s'exercent sur l'ensemble des secteurs de l'industrie. Historiquement positionné sur les secteurs automobile et aéronautique, le groupe a élargi depuis plusieurs années son offre aux secteurs de l'énergie et de l'environnement, des services, des transports et de la défense.

Les principaux clients du pôle sont pour la filiale ECM, Airbus, Aircelle, Bombardier, Citroën Racing, Daher-Socata, Dassault Aviation, Groupe Renault, Latécoère, Messier-Bugatti-Dowty, PSA, Snecma, Stellia et pour MASER Engineering les groupes Arcelor Mittal, ADP, AFPI, Alstom Group, Airbus Group, Beaufour Ipsen, BP France, Dassault, Dürr, EDF, Fedex, Heineken, Kuka, Nordex, NTN Corporation, PSA, Renault- Nissan, Safran, Stäubli, Stelia, STX France, Thales, Toyota, Vallourec, Veolia.

### **L'ingénierie et la maintenance Industrielle : Une activité stable dans un marché difficile**

Les activités Ingénierie et maintenance du groupe ont réalisé en 2014 un chiffre d'affaires stable qui s'établit à 57,1 millions d'euros. Cette stabilité de l'activité reflète notamment le contexte de fin des grands projets d'ingénierie aéronautique, un marché de l'ingénierie automobile toujours difficile et la déprime des groupes qui subissent les conditions actuelles du marché pétrolier.

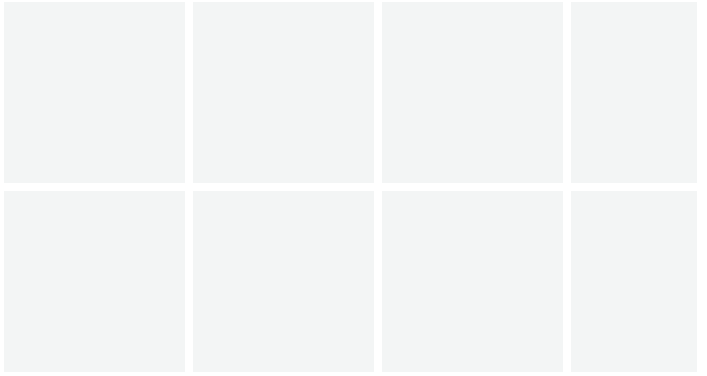
La baisse de la demande sur ces secteurs a néanmoins été compensée par une forte hausse des activités du groupe sur les secteurs Agroalimentaire (+60%), Energie (+140%) et Aéroportuaire (+23%).

Sur ce secteur, le groupe a remporté en 2014, via sa filiale MASER Engineering, deux importants contrats pluriannuels portant notamment sur la maintenance des équipements postes avions (passerelles télescopiques et mires de guidage) de l'ensemble des terminaux de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Dans le secteur Automobile, MASER Engineering a obtenu en 2014 un marché globalisé d'industrialisation de la caisse de la remplaçante de la Peugeot 3008.

Dans le secteur de la Défense, MASER Engineering a remporté de nouveaux marchés portant sur la conception et la réalisation d'armoires de refroidissement des radars embarqués Thales sur les Frégates FREMM de la Marine Nationale et des radars intégrés dans les systèmes d'abris de défense (shelters) pour l'armée. En outre, la Société MASER Engineering a été choisie par STX France pour participer aux études d'industrialisation et au montage des cabines et coursives passagers et équipage du plus grand navire de croisière du monde. Dans le cadre de sa stratégie de diversification, MASER Engineering s'est positionné sur la gestion des fluides (Total Fluid Management) avec la Société BP France. Enfin, en 2014, la société a également poursuivi sa stratégie de diversification sur des secteurs cibles tels que l'Energie & l'Environnement, sur lesquels elle a élargi son offre avec l'acquisition de la société EDOM, ensemble industriel spécialisé dans la maintenance des équipements hydroélectriques.

#### **Le secteur ingénierie et maintenance :**

- Qualifications ISO 9001, CEFRI (nucléaire), EN 9100,
- Certification MASE
- Certification DOA PART 21J de l'EASA  
(Agence de Sécurité Aéronautique Européenne).
- Agréments Formation et Laboratoire de R&D
- Agrément du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur  
comme laboratoire de recherche privé
- Sociétés membres du GIFAS, du SYNTEC, du CETIM, de l'AFIM, du GIM,  
de POLEPHARMA, de l'ALFA-ACI, de Neopolia, de Aérospace Valley,  
du pôle ASTECH, pôle MOVEO, de Aérocampus Aquitaine, de AIF, de France  
Energie Eolienne, de France hydro Electricité, de Formation des Industries  
Technologiques, de Le Mans Métropole, de Sarthe Développement et Windustry.
- Effectif moyen de près de 600 personnes en 2014 principalement  
composé d'ingénieurs et de techniciens.
- Un parc informatique CAO, calcul multi-physique et GDT complet et sécurisé



## L'organisation du groupe

# Une société mère au service de ses filiales

La société Groupe CRIT est la holding du groupe qu'elle a constitué avec l'ensemble de ses filiales. Elle exerce son activité au service du groupe.

Ses filiales sont organisées selon les lignes de métier suivantes (données chiffrées avant élimination des activités inter pôles) :

- **Le travail temporaire et le recrutement** : cette ligne de métier, qui représente au 31 décembre 2014 un chiffre d'affaires total de 1 422,6 millions d'euros, regroupe 4 filiales opérationnelles exerçant en France et 17 filiales opérationnelles exerçant à l'étranger (En Allemagne, en Espagne, aux Etats-Unis, au Maroc, en Suisse et en Tunisie). Le volume d'activité des filiales étrangères représente 23,3 % du chiffre d'affaires total du pôle. Les activités de la société Prestinter, à objet interne, prestataire de services administratifs, comptables, juridiques et de publicité, principalement dédiées au pôle travail temporaire et recrutement, sont rattachées à cette ligne de métier.
- **L'assistance aéroportuaire** : cette ligne de métier représente au 31 décembre 2014 un chiffre d'affaires total de 216 millions d'euros, et regroupe 14 sociétés opérationnelles exerçant en France et 11 sociétés opérant à l'étranger (Au Congo, au Gabon, en Irlande, au Maroc, en République Dominicaine, au Royaume Uni et en Sierra Leone). Le volume d'activité à l'étranger représente 20 % du chiffre d'affaires des activités aéroportuaires.
- **Les autres services aux entreprises** : cette ligne de métier regroupe les autres activités du groupe (telles que la transmission et la gestion d'informations dématérialisées, l'ingénierie et la maintenance industrielle, les fournitures pour l'industrie et le bâtiment, les prestations d'accueil et la formation), soit 8 filiales opérationnelles françaises qui réalisent un chiffre d'affaires total de 74,5 millions d'euros.

L'organigramme simplifié du groupe est présenté en page 9 et la liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en annexe aux états financiers sociaux. Les mandats que les dirigeants de la société Groupe CRIT exercent au sein des filiales du groupe sont détaillés au chapitre « Gouvernement d'Entreprise » du présent document.

Les principales évolutions de la structure depuis 3 ans ont été les suivantes :

**2012** : Pour répondre au contrat de sous-traitance aéroportuaire conclu entre la société GEH et la Compagnie Air France portant sur le transfert du fret en piste de toutes les compagnies aériennes clientes d'Air France opérant sur les aéroports de Roissy CDG1 et CDG2, le groupe a créé une nouvelle filiale, la société Cargo Group.

**2013** : Par l'intermédiaire de sa filiale congolaise CPTS, le groupe a souscrit en juin 2013, à l'augmentation du capital de la société de droit congolais, AERCO, ce qui lui permet de détenir 25 % du capital de cette structure, qui est en charge de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance des aéroports de Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo.

Le groupe s'est également porté acquéreur en février 2013, de 100 % du capital de la société Aria logistics Limited, qui opère sur l'aéroport de London City et en août 2013, de 100 % du capital de la société Assist'Air, qui opère sur l'ensemble des aéroports de République Dominicaine.

**2014** : Le groupe a poursuivi son expansion aux Etats-Unis.

Il s'est porté acquéreur, en février 2014, par l'intermédiaire de sa filiale américaine Sustained Quality, des actifs de la société 2AM Group ; cette société, qui dispose d'implantations en Caroline du Sud, Floride, Californie, Alabama et Tennessee, est spécialisée dans l'outsourcing des services de contrôle qualité et d'ingénierie pour les industries de l'automobile, de l'aéronautique, de l'aérospatial et du naval.

En juin 2014, il s'est également porté acquéreur, par l'intermédiaire de la société Actium, filiale à 75 % de PeopleLink, des actifs de la société Actium Consulting ; cette société de recrutement, installée à Sacramento (Californie), est spécialisée dans les technologies de l'information et la gestion de projets.

Par ailleurs, par l'intermédiaire de sa filiale d'ingénierie et de maintenance industrielle « Maser Engineering », le groupe a également acquis, en mars 2014, 100 % du capital de la société EDOM, ensemble industriel spécialisé dans la maintenance des équipements hydroélectriques.

En sa qualité de société holding tête de groupe, le rôle de la société Groupe CRIT s'articule autour des principaux axes suivants :

- Elaborer et valider la stratégie de développement,
- Animer le groupe,
- Faciliter la coordination des différentes unités et lignes de métier,
- Coordonner les actions communes : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines,
- Gérer et centraliser la trésorerie de l'ensemble des sociétés du groupe,
- Développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets...,
- Assurer la coordination des fonctions générales filialisées,
- Apporter conseils et assistance aux filiales dans des domaines nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles.

Les principaux flux financiers entre la société Groupe CRIT et ses filiales concernent les redevances versées par les sociétés du pôle « travail temporaire et recrutement » en rémunération des prestations rendues, les refacturations de quote-part de charges supportées pour le compte des diverses entités juridiques (assurances, contrats flotte de véhicules...), les rémunérations des prêts de trésorerie.

Le bilan de Groupe CRIT est essentiellement constitué des titres de participation des principales filiales du groupe ainsi que de la dette d'acquisition qui y est relative.

1.04

## Les ressources humaines, forces vitales du groupe Crit

**Le groupe Crit a toujours considéré le capital humain comme son principal capital. Tous ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires, qu'ils soient employés ou cadres supérieurs, représentent la force vitale du groupe et les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.**

Le capital humain est d'autant plus précieux dans un groupe de services et de ressources humaines où ce sont les hommes qui font le succès d'une entreprise. Fort de ce constat, le groupe a mis au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines, l'accompagnement de ses collaborateurs qu'ils soient permanents ou intérimaires.

Cet accompagnement s'illustre par une politique de développement des compétences destinée à optimiser les parcours professionnels des collaborateurs du groupe. Ils bénéficient à cet effet de formations tout au long de leur parcours professionnel pour leur permettre de progresser dans leurs fonctions ou d'évoluer vers d'autres carrières au sein de l'entreprise. Le groupe privilégie également l'accompagnement à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs grâce à un parcours d'intégration individuel au sein du groupe, de leur entité, de leur équipe et de leur fonction et un accompagnement de proximité sur le terrain. Cet accompagnement favorise le partage d'une culture d'entreprise, fondée sur des valeurs communes.

Les travaux des commissions de développement des ressources humaines mises en place depuis plusieurs années permettent une optimisation dans la gestion des ressources humaines du groupe visant à limiter le risque d'écart entre les besoins en personnel et les compétences disponibles et répondre aux attentes de ses collaborateurs en termes de perspectives d'évolution professionnelles. A ce titre, une nouvelle classification des emplois et des compétences, objet d'un accord de branche, a été déployée au sein du groupe permettant une optimisation accrue de la gestion des carrières et les passerelles entre les différentes filières métiers.

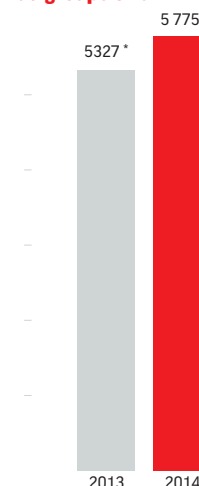
Avec 200 000 collaborateurs intérimaires délégués chaque année, les ressources humaines temporaires, clé du développement de la division travail temporaire et recrutement du groupe, sont

au centre de la politique RH. Participer au développement de la carrière professionnelle de ses collaborateurs intérimaires, leur permettre de valoriser leurs compétences, d'en acquérir de nouvelles, de développer leur employabilité, s'inscrivent parmi les priorités du groupe.

Cette volonté, commune à toute la profession, s'est notamment illustrée par la création d'un Fonds de Sécurisation des Parcours Intérimaires mis en place par la branche professionnelle du travail temporaire permettant une montée en puissance de l'accompagnement des intérimaires. Dans ce cadre, le groupe propose à ses collaborateurs intérimaires des plans d'accompagnement individuels et personnalisés afin d'étudier avec chacun les actions à mener pour valoriser et développer leur carrière, pour les accompagner vers d'autres qualifications ou d'autres métiers, pour valoriser leurs compétences par des diplômes ou des qualifications professionnelles, et autres actions permettant d'optimiser leurs chances de réussite. Ces plans d'accompagnement sont pilotés et coordonnés par des Responsables Régionaux Ressources Humaines Intérimaires nommés à cet effet au sein de chaque direction régionale du groupe.

Par ailleurs, le groupe s'attache à développer une politique d'entreprise citoyenne et responsable. Première entreprise de travail temporaire à avoir été certifiée QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), le groupe s'est depuis plusieurs années engagé dans une démarche sociétale pour favoriser l'employabilité des publics spécifiques et éloignés de l'emploi (salariés peu ou pas qualifiés, seniors, personnes reconnues handicapées, insertion de jeunes diplômés..).

**Évolution des effectifs permanents du groupe Crit**



\* Données corrigées des sociétés mises en équivalence



## L'organisation du groupe

Une démarche qui s'illustre par une montée en puissance de l'intégration de jeunes collaborateurs au sein du groupe via des contrats en alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation). Ainsi, plus de 150 jeunes en contrats d'apprentissage et de professionnalisation ont été recrutés en 2014. De même, ont été mises en place de nombreuses actions visant à faciliter l'insertion, le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap au sein du groupe tels que le recrutement et l'accueil de stagiaires, le maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel des collaborateurs permanents grâce à des aménagements mis en place.

Conscient des enjeux que représente son activité sur chaque bassin d'emploi, le groupe s'inscrit naturellement dans une relation partenariale avec les acteurs emploi/formation/insertion locaux pour participer et impulser une dynamique de mutualisation de compétences au service du marché de l'emploi et de ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

Les engagements nationaux sont déclinés en région ou localité pour adapter les actions à engager aux spécificités des besoins des entreprises et demandeurs d'emploi du bassin concerné.

Pour exemples, Crit est partie prenante du « Cercle Jeunes Destination entreprises », un cercle d'entreprises de réflexion portant sur toutes les problématiques d'emploi des jeunes. Ce cercle se réunit tous les mois autour d'une thématique introduite par des chercheurs ou des professionnels qui s'ouvrent sur des tables rondes inter entreprises visant à mener une réflexion constructive sur les dispositifs à mettre en place.

Depuis 1998, le groupe via sa filiale, le groupe via sa filiale Europe Handling assure la vice-présidence de l'association JEREMY (Jeunes en recherche d'Emploi à Roissy et Orly), association d'entreprises partenaires qui accompagne l'insertion et la formation de jeunes franciliens aux métiers de l'aéroportuaire.

Depuis la création de JEREMY, plus de 4 400 jeunes ont été accompagnés, formés et ont intégré un emploi durable. En Irlande, Sky Handling Partner, autre filiale du Groupe, a reçu plusieurs distinctions pour l'excellence de sa politique en matière de gestion de ressources humaines, de formation, de bien-être du personnel... (" Excellence through people Award "), en matière de prévention, de sécurité et de santé au travail (« Irish Transport Industry Safety Award », " National Irish Safety Award "). Le groupe s'illustre également par ses actions de solidarité face à des événements particuliers comme ce fut le cas au Congo et en Sierra Leone où il a apporté aides matérielles et psychologiques

à ses collaborateurs et à leur famille victimes respectivement de la catastrophe Mpila et de l'épidémie de choléra.

Pour promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations, le groupe a mis en oeuvre un Plan Diversité et Egalité des chances et mis en place une structure interne de pilotage composée d'un responsable national et de correspondants "diversité et égalité des chances" en région.

Le plan "Diversité et Egalités des chances", qui se déploie sur plusieurs axes, comprend la mise en conformité des procédures, le développement des réseaux concernés, la communication interne et externe ainsi qu'un important volet de formation et de sensibilisation destinés à tous ses collaborateurs. Des modules de formation spécifiquement dédiés aux recruteurs sont conduits dans chaque région par la responsable du service Développement Social du groupe et pilote du plan Diversité.

La politique menée depuis plusieurs années par le groupe visant à développer et faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées s'illustre notamment par ses partenariats avec des organismes ou associations en charge des travailleurs handicapés en particulier l'Agefiph et la Fagerh avec laquelle le partenariat a été reconduit jusqu'en 2014.

La santé et la sécurité de tous ses collaborateurs, permanents et intérimaires, est depuis de nombreuses années une des priorités du groupe. Cette politique, qui se traduit notamment par la certification OHSAS 18001 obtenue dès 2005, est portée par des dispositifs et des actions de prévention, d'information de sensibilisation et de formation spécifiques associant collaborateurs permanents, intérimaires et entreprises clientes.

### **La formation, gage de progression permanente des compétences**

Au cœur de la politique des ressources humaines, la formation professionnelle occupe une place primordiale et joue un rôle majeur pour le développement du groupe. Qu'il s'agisse des salariés permanents ou intérimaires, la formation propose un accompagnement opérationnel pour tous. Véritable moteur de la performance, la formation permet de s'adapter en continue aux exigences législatives, techniques et commerciales du marché.

Le professionnalisme des permanents et des intérimaires permet au Groupe CRIT d'asseoir sa compétitivité et de répondre à l'exigence de qualité de services pour ses clients.

En 2014, le groupe a ainsi dispensé plus de 470 000 heures de formation auprès de 12 900 salariés permanents et intérimaires.

Pour servir sa politique de formation interne, le groupe s'appuie sur deux centres de formation dédiés aux collaborateurs internes : RH FORMATION pour l'ensemble des métiers du travail temporaire et transversaux du Groupe CRIT et l'IFMA pour les métiers spécifiques de l'aéroportuaire.

#### **La formation des collaborateurs permanents, développer les compétences et servir la performance**

2014 aura été pour le Groupe CRIT une année de renforcement de la stratégie de formation mise en place pour ses collaborateurs salariés permanents.

Au-delà d'une offre de formation « initiatique » afin d'accompagner les collaborateurs dans leurs deux premières années en poste - offre qui couvre les connaissances de base, les procédures et produits internes pour une montée en compétence graduée et uniforme -, la majorité des actions de formation mises en place en 2014 aura servi une politique de développement personnalisée suivant les besoins recensés par les Directeurs Régionaux du Groupe.

La formation professionnelle est ainsi utilisée comme outil stratégique au service de la performance qui doit permettre à chacun d'élever le niveau de qualité des prestations et des services proposés aux clients.

Pour ce faire, les plans de formation conçus en 2014 reposent sur une double équation :

- l'évaluation des collaborateurs au cours des Entretiens Annuels de Développement, afin d'avoir une image précise du niveau général des équipes et des besoins en formation
- la formalisation d'une stratégie de développement locale et/ou nationale, afin d'avoir une analyse précise des moyens et des compétences à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Cette double approche conduit à des travaux de conceptions et des approches pédagogiques très ciblés qui permettent de ciseler des actions de formation au plus proche de la réalité professionnelle de tous.

C'est dans ce contexte général qu'intervient la nouvelle réforme de la Formation Professionnelle en France qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Comme ses devancières, cette réforme a suscité nombre de commentaires et de craintes d'autant qu'elle touche cette fois à un domaine sensible qui est le financement direct de la formation des salariés.

Les dispositifs de financement des formations qualifiantes, diplômantes et certifiantes (CIF et Période de Professionnalisation entre autres) sont peu impactés, Si la notion de « formation tout au long de la vie » est juste revue dans sa philosophie d'approche (le Compte Personnel de Formation venant remplacer le Droit Individuel à la Formation), la grande nouveauté touche le financement du Plan de Formation et des formations courtes d'acquisition de compétences qui ne fera plus l'objet d'un versement annuel obligatoire de la part des entreprises de plus de 300 salariés. La branche professionnelle a néanmoins décidé de conserver un versement conventionnel à ce titre mais réduit de moitié.

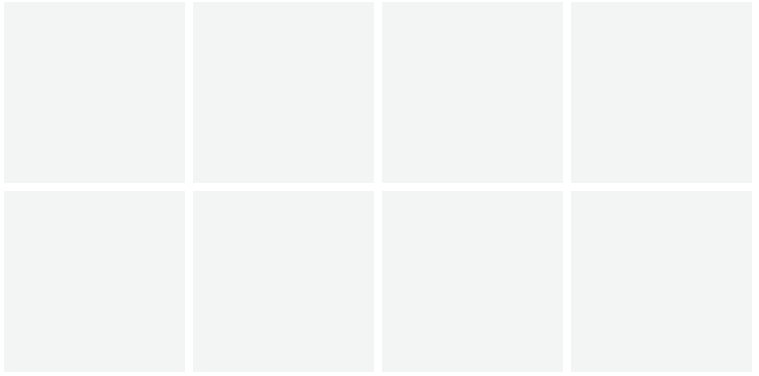
Face à cette « nouvelle donne » et conscient que la formation professionnelle reste avant tout un investissement primordial pour accompagner l'épanouissement des collaborateurs et le développement de l'entreprise, le Groupe CRIT s'est engagé sur le maintien du niveau (qualitatif et quantitatif) de formation mis en place les exercices précédents.

Cet engagement fort montre la volonté du Groupe CRIT de s'inscrire durablement dans un cercle vertueux d'amélioration continue de ses prestations en s'appuyant pour cela sur la compétence des femmes et des hommes qui le composent, répondant ainsi à l'esprit de la Réforme.

Par ailleurs, le groupe a renforcé significativement ses actions auprès de son réseau pour lutter contre les incivilités de plus en plus fréquentes au sein des agences. Le service développement social a notamment mis en place une gestion préventive et curative via des procédures RH impliquant les services sociaux et juridiques de l'entreprise. Des formations et des outils elearning sont à la disposition des permanents pour mieux gérer les situations conflictuelles. Une cellule d'écoute et de soutien psychologique est systématiquement proposée aux victimes afin de leur assurer un accompagnement confidentiel personnalisé.

#### **Une avancée majeure dans l'accompagnement des collaborateurs intérimaires**

Conformément à l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 relatif à la sécurisation de l'emploi, les partenaires sociaux de la branche du travail temporaire ont créé par l'accord de branche du 10 juillet 2013 le Fonds de Sécurisation des Parcours intérimaires (FSP), permettant de développer l'intensité d'emploi des salariés intérimaires.



## L'organisation du groupe

Sa mise en application est maintenant effective depuis le second semestre 2014.

Le FSPI doit permettre :

- d'une part, de financer la rémunération des périodes d'intermission ainsi que les formations proposées sur ces périodes aux intérimaires en CDI ;
- d'autre part, de financer le processus d'accompagnement, les formations et la rémunération des intérimaires ayant une faible intensité d'emploi (public distingué en 3 catégories).

Pour atteindre cet objectif, il est prévu un accompagnement spécifique en lien avec des propositions de formation professionnelle contribuant à l'augmentation du taux d'emploi et au maintien de l'employabilité des intérimaires pour trois cibles de public :

- Les intérimaires ayant travaillé de 800 à plus de 1 000 heures dans l'année ;
- Les intérimaires ayant travaillé 400 heures par an sur deux ans d'activité ;
- Les intérimaires des entreprises d'intérim d'insertion ayant fait l'objet d'une prescription de Pôle emploi.

Dans le cadre du démarrage du FSPI, le groupe s'engage auprès de ses salariés intérimaires éligibles à ce dispositif. Chaque salarié concerné souhaitant bénéficier d'un projet personnel, passera par une première étape de diagnostic qui permettra de relever la teneur de son projet et les atouts et les freins éventuels qu'il présente. Après cette première étape qui doit valider la faisabilité du projet du collaborateur, un accompagnement individuel sera mis en place pour œuvrer à la réalisation et au suivi des actions nécessaires à son accomplissement.

Le champ d'action de cette phase d'accompagnement explore les deux axes de développement identifiés par les partenaires sociaux, à savoir :

L'axe professionnel, à travers la mise en place d'actions permettant le renforcement et le développement de l'employabilité, entre autres :

- Actions et/ou Parcours de formation permettant l'acquisition d'une nouvelle compétence, d'une nouvelle qualification ou encore d'un nouveau diplôme

- Accompagnement à une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), permettant au salarié d'obtenir un diplôme qui sera délivré sur la base de son expérience professionnelle (du type CAP, Bac Pro, BTS par exemple)

- Réalisation d'un Bilan de Compétences ou d'un Bilan Professionnel en vue d'une réorientation professionnelle

L'axe social, qui devient un élément à part entière dans la réflexion menée sur l'employabilité, entre autres :

- Aide à la mobilité
- Aide d'accès au logement
- Aide aux démarches administratives (rédaction de documents,...)
- Accompagnement sur des Techniques de Recherche d'Emploi (rédaction CV, préparation entretien,...)

A travers ces actions concrètes, CRIT vise à renforcer le parcours professionnel de ses collaborateurs et sécuriser leur situation personnelle afin d'optimiser leur chance de réussite dans le futur.

Ainsi, au titre de la première année de mise en œuvre du dispositif, près de 6 000 collaborateurs ont fait l'objet d'un contact personnalisé pour présenter la démarche, les amener à réfléchir à un projet correspondant à leur situation et leur souhait et à s'engager dans la première phase de Diagnostic.

### Un centre de formation spécifique aux métiers de l'aérien

Le groupe possède son propre Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien afin de participer activement à l'amélioration des compétences de chaque salarié. Cet institut dispense une formation théorique et pragmatique sur le terrain. Qu'il s'agisse d'agents de piste, de trafic ou de passage, chaque collaborateur suit un cursus lui permettant l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par Air France.

Forts de leur technicité et de leur savoir faire, les centres de formation du groupe proposent également leurs compétences à une clientèle extérieure au groupe. L'IFMA forme ainsi plus de 15 000 stagiaires internes et externes chaque année.



1.04

### La Qualité, la Sécurité, l'Environnement Le management "d'une entreprise citoyenne"

Il y a vingt ans, CRIT s'est engagé dans une démarche qui lui a permis d'obtenir de la certification Qualité ISO 9002 en 1996.

En 2005, CRIT a été la première entreprise de travail temporaire à être certifiée Qualité-Sécurité & Environnement (QSE) pour la totalité de ses établissements :

ISO 9001 : Système de management de la qualité

ISO 14001 Système de management environnemental

BS OHSAS 18001 : Système de management de la santé et de la sécurité au travail

A ce jour, des agences sont également certifiées :

- CEFRI : 27 agences pour le secteur nucléaire
- MASE : 9 agences pour le domaine de la chimie et de la pétrochimie

La politique Qualité Sécurité & Environnement menée par CRIT a contribué à améliorer :

- L'organisation de l'entreprise et l'homogénéité de son réseau,
- La satisfaction de ses clients et l'anticipation de leurs besoins,
- Les outils de mesures et de management,
- La maîtrise des risques.

CRIT a fait de la Santé et de la Sécurité au Travail de ses salariés un axe majeur de sa politique QSE.

L'atteinte de l'objectif de réduction durable des accidents du travail passe par la gestion des risques et par l'information des salariés. C'est pourquoi CRIT s'est engagé dans une démarche

proactive basée sur un dispositif de prévention, d'information et de sensibilisation, qui associe tant ses collaborateurs intérimaires et permanents que ses clients.

Ce dispositif s'articule autour des axes principaux suivants :

- La formation et la sensibilisation du personnel permanent en matière de prévention et de sécurité au travail,
- La sensibilisation des collaborateurs intérimaires, à tous les stades du recrutement et de la délégation,
- La connaissance des entreprises utilisatrices, des postes de travail, de leur environnement et des tâches à effectuer,
- L'analyse des accidents du travail afin d'éviter leur récurrence.

La sensibilisation des entreprises clientes à cette démarche de prévention et de santé & sécurité au travail et la mise en œuvre de plans d'actions ciblés, définis en étroite collaboration avec les entreprises utilisatrices, complètent ce dispositif.

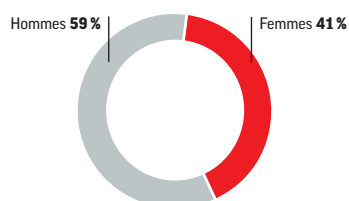
Les actions menées ont permis de diminuer de façon significative le nombre, la fréquence et la gravité des accidents du travail.

La préservation de l'environnement est une nécessité et doit être un objectif partagé par tous. Bien que limité en raison de ses activités de service, l'impact environnemental de CRIT est réel. Aussi, il y a dix ans, CRIT s'est volontairement engagé dans une démarche de maîtrise et de réduction des effets de son activité sur l'environnement.

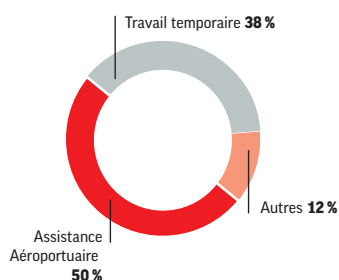
La sensibilisation et la responsabilisation de l'ensemble du personnel et la politique d'achats menées par CRIT ont permis la réduction de son empreinte sur l'environnement.

L'engagement environnemental de CRIT a été confirmé en 2014 par le renouvellement de la certification ISO 14001.

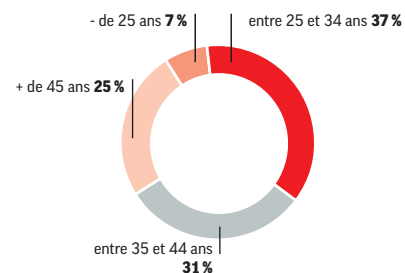
#### Répartition des effectifs permanents en 2014



#### Répartition des effectifs permanents par métier



#### Répartition des effectifs permanents par âge





## Politique d'investissement

L'activité Travail temporaire et recrutement est par nature peu capitalistique, à l'exception des opérations de croissance externe. La croissance externe fait partie des méthodes utilisées par le groupe afin de renforcer ses opérations et de les développer mais toujours avec des objectifs de rentabilité mesurables et un souci de maîtrise du cash-flow et de la dette.

Le groupe a poursuivi en 2014 sa stratégie d'expansion aux Etats-Unis en rachetant au travers de sa filiale PeopleLink les actifs de deux sociétés, 2AM Group en Caroline du Sud et Actium en Californie. Ces opérations qui lui permettent d'étendre sa présence sur de nouveaux marchés du Travail temporaire aux Etats-Unis et de se positionner dans de nouveaux Etats, ont été conclues à un prix d'acquisition de 13,5 M€.

Concernant les autres métiers du groupe, seule l'activité Aéroportuaire est susceptible d'envisager, en fonction des gains de nouveaux contrats, de devoir faire face à des investissements significatifs tant en France qu'à l'International. Ainsi en 2014 les investissements opérationnels du pôle se sont élevés à 16,7 M€ notamment sur les plateformes de Roissy et d'Orly pour 4,7 M€ mais aussi en Irlande pour 4,2 M€, au Congo pour 4,6 M€ et au Sierra Leone pour 2,7 M€ avec la construction d'un terminal cargo sur l'aéroport de Lungui.

Le groupe valorise d'autre part son patrimoine immobilier par la construction d'un immeuble à usage de bureaux d'une surface utile de 13 617 m<sup>2</sup> sur l'emplacement historique du siège social à Saint Ouen. Ce projet d'une enveloppe de 56 M€ est financé par crédit-bail. Les travaux de construction avancent conformément au calendrier prévisionnel et leur avancement est comptabilisé en immobilisations en cours et en dette financière pour 17,2 M€. Des honoraires, commissions et frais liés au montage financier ont d'autre part été activés pour un montant de 0,9 M€.

Hors croissance externe et projet immobilier, le groupe considère que le niveau d'investissement nécessaire au maintien de son outil se situe dans une fourchette de 15 à 20 millions d'euros par an. Le secteur aéroportuaire est celui où ces investissements sont concentrés en majeure partie comme le montre le tableau suivant.

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
• Travail temporaire	1 538	1 348
• Assistance Aéroportuaire	16 646	12 366
• Autres hors projet immobilier	1 140	3 935
• <b>Total hors projet immobilier</b>	<b>19 323</b>	<b>17 648</b>
• Autres - Projet immobilier	18 081	
<b>Total</b>	<b>37 404</b>	<b>17 648</b>

## Facteurs de risques

Le groupe Crit a mis en œuvre une politique de gestion de ses risques axée autour des principes suivants :

- Identification et revue périodique de son portefeuille de risques,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence

Du fait de son activité, les risques identifiés concernent principalement :

- les risques opérationnels (sensibilité de l'activité à la conjoncture, importance relative de certains clients et fournisseurs),
- les risques de crédit commercial et de contrepartie financière,
- les risques juridiques se rattachant notamment à la réglementation du travail,

- les risques de liquidité (risque de couverture par les créances et risque d'exigibilité anticipée),
- les risques de marché (risque de taux essentiellement).

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

### Risques opérationnels

- **Risque lié à la corrélation du niveau d'activité au PIB**

L'activité de Travail temporaire est intimement liée à l'évolution du PIB de sa zone d'activité, la corrélation étant plus que proportionnelle dès lors que celle-ci évolue au-delà d'une fourchette de +/- 1 %.

1.06

Compte tenu du volume de l'activité de Travail temporaire au sein du groupe, ce dernier est très dépendant de l'évolution de l'activité en zone euro et plus particulièrement en France. Néanmoins, depuis 2011, le groupe a entamé un développement significatif en zone dollar et plus particulièrement aux Etats-Unis ce qui permet de rééquilibrer son profil de risque macro-économique.

Ce risque inhérent à l'activité ne peut naturellement faire l'objet de couverture financière mais le groupe s'efforce de le modérer par une politique de variabilisation de ses charges.

- **Risque de concentration**

Compte tenu de la diversification de ses activités et de sa présence géographique le groupe ne fait pas face à un risque de concentration significatif sur son portefeuille client. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 2,7 % des revenus du groupe, les 5 premiers clients totalisent quant à eux une part de 9,8 % et les 10 clients suivants 9,6 %. Il n'existe ainsi pas de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques. Cette situation résulte d'une volonté de développement des accords-cadres avec les plus importants donneurs d'ordres français et permet de concentrer les risques sur un nombre limité de groupes disposant généralement d'une solidité financière importante.

- **Risque de dépendance vis-à-vis de fournisseurs clé**

Dans le Travail temporaire plus de 95 % des charges opérationnelles courantes sont des frais de personnel. Il n'existe donc pas de dépendance forte vis-à-vis de fournisseur spécifique.

Dans l'activité d'Assistance aéroportuaire, le premier fournisseur représente 25,6 % des achats du secteur et les 5 premiers fournisseurs quant à eux 52,9 %. En dépit de cette concentration, le groupe ne considère pas qu'il existe une forte dépendance.

- **Risque lié aux contrats importants**

Au cours des deux derniers exercices et à la date du présent document de référence, à l'exception du contrat de construction de l'immeuble, le groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés en note 9 des comptes consolidés.

Pour ce qui concerne l'immeuble, sa construction a été structurée autour d'un contrat de promotion immobilière ce qui permet au maître d'ouvrage de transférer au maître d'ouvrage délégué l'essentiel des risques relatifs à la construction et aux délais.

- **Risque spécifique lié aux activités d'Assistance aéroportuaire**

Dans ses activités d'Assistance aéroportuaire, le groupe est amené à intervenir à différentes phases de l'escalade d'un avion au sol. En cas de sinistre sur un avion sur lequel il serait

intervenu, la responsabilité du groupe pourrait être recherchée avec une intensité significative. Le groupe a donc mis en place un programme de responsabilité civile aéronautique destiné à couvrir ce risque d'intensité significatif.

- **Evolution de la réglementation du marché du travail dans les pays où le groupe opère**

Le groupe est soumis par son activité de Travail temporaire au risque d'évolution de la réglementation du marché du travail dans les pays où il opère. Les évolutions de la réglementation sociale ayant un effet direct sur les salaires (législation sur le temps de travail notamment) ou les charges sociales (allègements et variations des taux de cotisations) peuvent modifier le niveau des charges de personnel qui constituent la majeure partie des charges opérationnelles de ce secteur et impacter ainsi les comptes et la rentabilité du groupe.

- **Risque de réputation**

Compte tenu de la volumétrie des contrats d'intérim traités et du caractère atomisé et fortement décentralisé du réseau d'agences au sein duquel ils sont traités, le groupe pourrait, en cas d'agissements déviants de collaborateurs isolés et qui ne seraient pas détectés suffisamment tôt par le système de contrôle en place, être sujet à un événement médiatique significatif mettant en cause son image. Face à ce type de risques, et y ayant été confronté par le passé, le groupe a mis en place des systèmes de contrôles destinés à détecter en amont de tels agissements.

- **Risques de crédit et de contrepartie**

- **Risque de crédit commercial**

Dans le Travail temporaire, le groupe opère avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie de sa zone d'activité. De ce fait, le risque de défaut de paiement est directement corrélé au niveau de défaillance prévalant dans cette économie. Pour y faire face, le groupe a mis en œuvre une politique de gestion de ces risques en deux volets :

- a. d'une part, tout engagement de placement vis-à-vis d'un client est subordonné à une limite de crédit définie par les services de crédit management et
- b. d'autre part, les créances de l'activité de Travail temporaire sont dans leur majorité couvertes par une police spécifique d'assurance crédit.

Chaque activité de Travail temporaire est dotée d'un service centralisé de crédit management qui assure le suivi du crédit client du groupe. Un service contentieux prend ensuite en charge les éventuelles poursuites judiciaires.

Le montant des dépréciations sur créances clients est fourni en note 4.4.3 des comptes consolidés.



## Politique d'investissement - facteurs de risques

La répartition par secteurs opérationnels des créances clients est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
• Travail temporaire et recrutement	279 228	263 464
• Assistance aéroportuaire	26 309	30 012
• Autres services	24 425	20 776
<b>TOTAL</b>	<b>329 963</b>	<b>314 252</b>

L'ancienneté des créances clients est indiquée dans la note 5.3 des comptes consolidés.

### • Risque de contrepartie financière

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers notamment pour la gestion de la trésorerie, le groupe est exposé au risque de contrepartie financière. Le choix des contreparties est fait en considérant leur notation auprès des agences de rating et a également pour effet d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

### Risques juridiques

#### • Types de risques juridiques

Le groupe exerce majoritairement son activité dans le Travail temporaire, activité fortement réglementée ainsi qu'il est décrit en page 11 du présent document. Les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur l'activité du groupe sont :

- d'une part les cautions financières au titre de son activité de Travail temporaire, le groupe doit en effet selon le Code du travail justifier en permanence d'une caution équivalente à une quote-part de son chiffre d'affaires de l'année calendaire précédente (8 % en France). La non-reconduction des cautions interdirait de facto au groupe d'exercer son activité,

- d'autre part les changements dans la réglementation du travail : toute évolution significative de la réglementation et notamment de celle relative à la durée du travail ainsi qu'aux conditions de licenciement est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité du groupe.

#### • Procédures judiciaires et d'arbitrage :

Les litiges en cours concernent principalement des demandes de salariés devant la juridiction prud'homale (Note 4.7.2. des comptes consolidés).

Par ailleurs, la société Crit Intérim fait l'objet d'une procédure visant les agissements ayant eu lieu au sein de certaines de ses agences au cours des années 2003 à 2005 et pour lesquelles elle est actuellement poursuivie.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

### Risques industriels et environnementaux

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques sur l'environnement.

### Risques de liquidité

#### • Niveau de liquidité

La société gère de façon active son risque de liquidité de façon à être en mesure de faire en permanence face à ses échéances. Ainsi au 31 décembre 2014, la société dispose de 234 M€ de lignes de crédit (dont 83 M€ sont confirmées avec une maturité supérieure à 12 mois) et sur lesquelles les tirages s'élèvent à 23 M€.

#### • Risque de couverture des financements par les créances

Un niveau de créances insuffisant pour tirer les financements chez les facteurs serait susceptible d'impacter négativement la capacité du groupe à se financer.

#### • Risque d'exigibilité anticipée

Certaines lignes de financement du groupe comportent des covenants à respecter. Il s'agit pour l'essentiel de la ligne de crédit à moyen terme de 60 M€ et de la ligne court terme de Peoplelink. Le détail des engagements à respecter est fourni dans la partie « 4.8.2.1.6 Engagements financiers à respecter » de l'annexe consolidée.

A la date de la clôture, l'intégralité des covenants sont respectés. Néanmoins, si à l'avenir le groupe n'était pas en mesure de les respecter, lesdits financements seraient alors en défaut et l'obligation de remboursement associée viendrait directement impacter la liquidité du groupe.

### Risques de marché

#### • Politique de gestion

L'utilisation d'instruments financiers par le groupe s'inscrit exclusivement dans le cadre d'une politique de couverture de risque de taux ou de change si besoin en était. Cependant, sur le risque de change, il convient de rappeler que les activités en devises du groupe ont leurs revenus et leurs charges dans la même monnaie et que les flux monétaires trans-zones sont limités aux dividendes et aux opérations de financement intragroupe ce qui limite le risque de change.

### • Risque de taux

L'endettement du groupe est composé de dettes à taux fixes et à taux variables. L'exposition du groupe au risque de taux d'intérêt par échéance est la suivante :

En milliers d'euros		à moins d' 1 an	1 à 5 ans	Au delà	Total
• Endettement financier brut (a)	Taux fixe	26 919	45 022		71 941
	Taux variable	480	23 367	19 558	43 405
• Découverts hors cash pooling (b)	Taux fixe				0
	Taux variable	11 450			11 450
• Dettes financières (c=a+b)	Taux fixe	26 919	45 022		71 941
	Taux variable	11 930	23 367	19 558	54 855
• Equivalents de trésorerie (d)	Taux fixe	10 000			10 000
	Taux variable	14 164			14 164
• Exposition nette avant couverture (e=c-d)	Taux fixe	16 919	45 022		61 941
	Taux variable	(2 234)	23 367	19 558	40 691
• Instruments de couverture de taux (f)	Taux fixe			19 366	19 366
	Taux variable			(19 366)	(19 366)
• Exposition nette après couverture (g=e+f)	Taux fixe	16 919	45 022	19 366	81 307
	Taux variable	(2 234)	23 367	192	21 325
Trésorerie active					(49 863)
Total Endettement financier net					52 769

(b) Découverts bancaires hors partie cash pooling (note 4.7.2.2 des comptes consolidés), cette partie étant couverte par des actifs de cash pooling.

A la clôture de l'exercice 2014, la majeure partie des dettes financières brutes incluant les découverts bancaires hors cash pooling du groupe est à taux fixe. Le groupe grâce à ses placements de trésorerie n'est que très peu exposé aux variations des taux d'intérêts. Une évolution de 100 points de base des taux aurait une incidence de 0,6 M€ sur la charge financière annuelle du groupe.

### • Risque de change

Le Groupe est exposé par son activité internationale à un risque de fluctuation des cours des devises étrangères principalement celle du dollar américain. Ce risque porte d'une part sur les transactions réalisées par des sociétés du Groupe dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle (risque de change fonctionnel) et d'autre part sur les actifs et passifs libellés en devises étrangères (risque de conversion des comptes). Les entités du Groupe opèrent en général dans leur devise locale qui est leur monnaie fonctionnelle, le produit des ventes est ainsi réalisé dans la même devise que celles des charges d'exploitation, ce qui permet de créer une couverture naturelle. Le risque de change fonctionnel est ainsi limité aux opérations de financement intragroupe. Le risque lié à la conversion des comptes des entités étrangères dans les comptes et la monnaie de reporting du Groupe ne fait d'autre part l'objet d'aucune couverture.

Les positions nettes bilancielleres dans les principales devises et la sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de change est fourni dans la partie 5.1 Risque de change de l'annexe consolidée.

### • Risque actions et autres instruments financiers

Le groupe dispose d'équivalents de trésorerie, placements sur différents supports monétaires décrits dans les notes 2.10.4 et 4.4.5 des comptes consolidés. Il détient également un portefeuille d'actions propres dont la valeur à la clôture, qui dépend du cours de bourse, est donnée en note 8 des comptes sociaux.

### Prévention et couverture des risques

Même si les risques du groupe se caractérisent par une forte dispersion et donc une très faible probabilité qu'un seul sinistre ait un impact significatif sur le groupe, ce dernier a mis en œuvre une politique de gestion combinant assurance et gestion interne.

En matière d'assurance, le groupe couvre :

- le risque de contrepartie au moyen d'assurances crédit souscrites auprès de diverses compagnies. De ce fait, dans la plupart des cas, toute relation commerciale est préalablement couverte par une garantie donnée au cas par cas par la compagnie. Les évolutions de ces garanties sont suivies quotidiennement et amènent dans certains cas à réévaluer la relation commerciale..
- les autres risques par des polices adaptées dont principalement :
  - Dommages et pertes d'exploitation (plafond de 20 M€ par sinistre)
  - Responsabilité civile exploitation (plafond de 30 M€ par sinistre)
  - Responsabilité civile aéronautique (plafond de 130 M€ par sinistre)
  - Responsabilité civile des dirigeants (plafond de 15 M€ par sinistre)
  - Flotte automobile : valeur vénale.

Le coût global de ces polices pour l'ensemble des sociétés du groupe s'élève pour l'exercice 2014 à 5,6 millions d'euros correspondant aux primes d'assurances versées.

En matière de prévention interne, le groupe :

- opte pour une politique de gestion stricte de façon à optimiser son cash-flow et réduire sa dette tout en maintenant une diversification de ses sources de financement,
- développe une politique de prévention destinée à sensibiliser et former clients et intérimaires à la sécurité sur les lieux de travail.



## Evolution et perspectives

# Évolution et perspectives :

## Confiance en France, poursuite de la dynamique commerciale Environnement favorable à l'international

Fort d'une dynamique démontrée dans des contextes économiques difficiles, le groupe CRIT aborde l'exercice 2015 avec confiance.

Les perspectives économiques sont encourageantes soutenues par les importantes mesures de relance adoptées par la Banque Centrale Européenne, les effets de la chute du prix du pétrole, des baisses de change et des taux d'intérêts.

En France, les perspectives d'évolution du PIB à 1 % en 2015 et de 1,8 % en 2016, le redressement de l'activité portée par une progression de l'investissement manufacturier sont des signes positifs.

Avec une croissance de son chiffre d'affaires de plus de 13 % sur les deux premiers mois de l'année, le groupe témoigne d'un début d'exercice très prometteur.

**Dans le travail temporaire,** l'environnement économique plus favorable s'illustre par une légère progression du marché enregistrée sur l'hexagone en début d'année. Le groupe attend une amélioration progressive de l'activité au fil des mois qui devrait prendre sa mesure au cours du second semestre. La reprise dans l'industrie et les services devrait se confirmer.

Dans ce contexte, le groupe est confiant dans sa capacité à surperformer, de nouveau en 2015, son marché de référence.

Le groupe entend continuer à consolider sa croissance organique et à poursuivre sa dynamique de prise de parts de marché en France. Des objectifs confortés par l'évolution de l'activité du début d'année. Ainsi, l'activité travail temporaire et recrutement du groupe affiche sur les deux premiers mois de l'année un chiffre d'affaires en croissance de +14,3 % dont +8,5 % en France surperformant une nouvelle fois son marché de référence. Ce dernier montre en début d'année une légère amélioration avec un chiffre d'affaires à fin février estimé en croissance de +0,5 %\*.

\* estimé société sur la base des dernières données prism'emploi disponibles.

### **A l'international, les perspectives sont prometteuses**

**En Espagne,** l'orientation de l'activité reste excellente.

Avec la prévision de croissance annuelle de 2,4 % du PIB en 2015 devrait permettre la création de plus de 500 000 emplois (source gouvernement espagnol), avec une dynamique interne retrouvée, un redémarrage de l'investissement productif, une hausse des commandes qui, en février 2015, a atteint son plus niveau d'avant crise (indice Markit PMI), l'Espagne devrait voir sa croissance s'accélérer fortement en 2015.

Une croissance dont devrait profiter pleinement l'activité travail temporaire et recrutement du groupe en Espagne qui affiche d'ores et déjà un chiffre d'affaires en croissance de 14,8 % sur les deux premiers mois de l'année.

**Aux Etats-Unis,** les perspectives sont favorables. En 2015, l'économie américaine devrait connaître une année de croissance vigoureuse. Malgré un ralentissement, sans doute temporaire, de l'économie américaine fin 2014/début 2015, les tendances et les perspectives industrielles sont favorables. Des perspectives confortées par les prévisions de la FED (banque centrale des Etats Unis) qui table sur une « forte » expansion de l'économie américaine avec une croissance du PIB estimée entre 2,3 % à 2,7 % en 2015. Porté par cet environnement économique prometteur et la dynamique du marché du staffing aux Etats Unis, le groupe entend poursuivre sa dynamique de croissance sur le continent américain. Des objectifs confortés par le chiffre d'affaires réalisé sur les deux premiers mois de l'année en progression de plus de 45 % Comme attendu, la reprise d'une croissance organique solide se confirme avec une progression de 9,4 % à périmètre et taux de changes constants sur la période. Le développement des activités américaines bénéficiera par ailleurs de l'intégration en année pleine des acquisitions des sociétés 2AMgroup et Actium consulting réalisées en 2014.



**Dans l'assistance aéroportuaire**, le groupe est confiant dans sa capacité à confirmer la dynamique de croissance et d'amélioration des résultats dans le prolongement de l'exercice 2014.

Soutenues par l'amélioration attendue du trafic aérien, les activités aéroportuaires du groupe devraient profiter des renouvellements et de l'extension des licences d'assistance aéroportuaire obtenues en 2014 sur les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly. Des objectifs de croissance confortés par les deux premiers mois de l'exercice dont le chiffre d'affaires s'inscrit en progression de 6 % dont 6,5 % sur le périmètre des activités aéroportuaires en France.

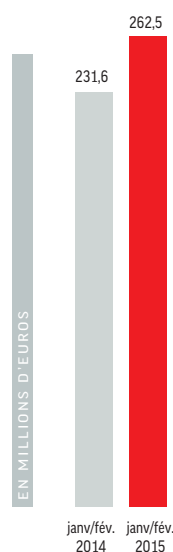
Ce début d'exercice a par ailleurs été marqué par l'obtention de nouvelles licences d'assistance aéroportuaire permettant au groupe d'opérer sur l'aéroport Nice Côte d'Azur, 3<sup>ème</sup> plus grand aéroport français qui représente un trafic annuel de plus de 11 millions de passagers. Cette nouvelle nomination offre au groupe un nouveau potentiel de développement.

En 2015, le groupe continuera à améliorer la performance opérationnelle de ses activités aéroportuaires, une stratégie qui a permis une appréciation significative de la marge opérationnelle courante des activités aéroportuaires en 2014.

### Une situation financière solide

Le groupe CRIT affiche une situation financière solide. Avec, à fin décembre 2014, un niveau élevé de capitaux propres à plus de 286 millions d'euros, une capacité d'autofinancement qui s'élève à près de 60 millions d'euros et une trésorerie nette de 13,6 millions d'euros (y compris CICE), le groupe dispose d'une capacité de financement importante pour la poursuite de son développement ambitieux.

### Évolution du chiffre d'affaires du Groupe Crit sur les 2 premiers mois 2015



Chiffres non audités

1.08



## Bourse et actionariat

# Bourse et actionariat

Groupe Crit est cotée depuis le 18/03/1999 au NYSE EURONEXT - PARIS

### Profil :

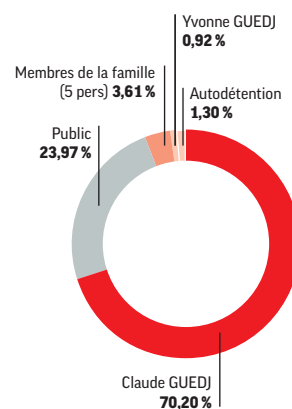
- Place de cotation : Nyse Euronext Paris
- Code ISIN : FR0000036675
- Indice CAC All-tradable, CAC All-shares, CAC Mid & Small
- Nombre de titres : 11 250 000
- Capitalisation boursière (27 février 2015) : 522,0 millions d'euros

### Cours de l'action Groupe Crit (source Six Telekurs)

	Cours le plus bas sur la période	Cours le plus haut sur la période
Evolution du Titre Groupe Crit du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 27 février 2015	30,91 euros	54,00 euros

### Répartition du capital

(au 28 février 2015)



### Composition de l'actionariat (au 28 février 2015)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote réels
• Claude GUEDJ	7 898 056	70,20	80,95
• Yvonne GUEDJ	103 500	0,92	1,06
• Nathalie JAOUI	166 110	1,48	1,70
• Karine GUEDJ	132 034	1,17	1,35
• Membres de la famille (3 pers.)	107 899	0,96	1,11
• Public	2 696 313	23,97	13,83
• Autodétention	146 088	1,30	/
<b>TOTAL</b>	<b>11 250 000</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>





# Comptes annuels

## Rapports des Commissaires aux comptes

- Comptes consolidés du Groupe Crit 2013 et 2014
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Comptes sociaux de Groupe Crit 2013 et 2014
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## A. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	31.12.2014	31.12.2013
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7.1 &amp; 7.2</b>	<b>1 695 101</b>	<b>1 558 569</b>
• Achats consommés		(24 715)	(23 644)
• Charges de personnel et assimilées		(1 442 234)	(1 330 902)
• Autres achats et charges externes		(127 163)	(115 278)
• Dotations nettes aux amortissements		(9 012)	(7 901)
• Dotations nettes aux provisions		(4 592)	(7 337)
• Autres produits d'exploitation		675	2 647
• Autres charges d'exploitation		18	(2 930)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>7.1</b>	<b>88 078</b>	<b>73 222</b>
• Autres produits opérationnels		225	0
• Autres charges opérationnelles	6.1	(6 090)	(3 620)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>7.1</b>	<b>82 213</b>	<b>69 602</b>
• Quote-part de résultat net de sociétés MEE prolongeant l'activité du groupe	4.3	2 768	4 654
<b>Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés MEE</b>	<b>7.1</b>	<b>84 982</b>	<b>74 256</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>6.2</b>	<b>7 109</b>	<b>(4 575)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>92 091</b>	<b>69 682</b>
• Charge d'impôt sur le résultat	6.3	(26 939)	(23 680)
<b>Résultat net</b>		<b>65 152</b>	<b>46 002</b>
• attribuable aux propriétaires de la société mère		60 626	40 314
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		4 526	5 688
		65 152	46 002
<b>Résultat par action des propriétaires de la société (en euros)</b>			
• De base et dilué	10.1	5,46	3,63

## B. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
<b>Résultat net</b>	<b>65 152</b>	<b>46 002</b>
<b>Autres éléments recyclables en résultat</b>		
• Ecart de conversion	227	(78)
• Juste valeur des instruments financiers	(1 590)	
• Impôt différé sur juste valeur des instruments financiers	547	
<b>Autres éléments non recyclables en résultat</b>		
• Ecart actuariel sur engagements de retraites	(7 939)	(772)
• Impôt différé sur écarts actuariels	2 694	261
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(6 061)</b>	<b>(590)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>59 091</b>	<b>45 412</b>
• attribuable aux propriétaires de la société mère	52 972	40 175
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	6 120	5 237
	59 091	45 412

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## C. Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2014	31.12.2013
<i>Goodwill</i>	4.1	153 219	138 613
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	4.1	41 769	32 517
• Total des immobilisations incorporelles		194 988	171 130
• Immobilisations corporelles	4.2	61 686	32 566
• Actifs financiers	4.4.1 & 4.4.2	70 734	33 564
• Participations dans les entreprises associées	4.3	7 908	5 796
• Impôts différés	6.3.2	8 114	6 780
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>343 430</b>	<b>249 837</b>
• Stocks		2 702	2 439
• Créances clients	4.4.1 & 4.4.3	329 963	314 252
• Autres créances	4.4.1 & 4.4.4	25 079	21 689
• Actifs d'impôts exigibles	4.4.1	4 412	2 307
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.4.1 & 4.4.5	99 596	66 586
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>461 752</b>	<b>407 273</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>805 181</b>	<b>657 111</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2014	31.12.13
<i>Capital</i>	4.5	4 050	4 050
<i>Primes &amp; réserves</i>		265 307	218 698
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		<b>269 357</b>	<b>222 748</b>
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		16 938	15 702
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>286 295</b>	<b>238 450</b>
• Engagements de retraites	4.7.1.1	21 148	12 718
• Emprunts partie non courante	4.8.1 & 4.8.2	88 286	45 700
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>109 434</b>	<b>58 418</b>
• Emprunts partie courante	4.8.1 & 4.8.2	27 060	34 801
• Découverts bancaires et assimilés	4.8.2	37 019	14 005
• Provisions pour autres passifs	4.7.2	6 614	7 998
• Dettes fournisseurs	4.8.1	30 828	29 523
• Dettes fiscales et sociales	4.8.1 & 4.8.3.1	277 325	252 187
• Dettes d'impôts exigibles	4.8.1	3 422	3 150
• Autres dettes	4.8.1 & 4.8.3.2	27 185	18 578
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>409 452</b>	<b>360 242</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>805 181</b>	<b>657 111</b>

## D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Titres auto-détenus	Autres réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Exercice 2013</b>							
Capitaux propres au 01/01/13	4 050	(1 850)	196 227	(2 242)	196 185	13 838	210 023
• Résultat net de l'exercice			40 314		40 314	5 688	46 002
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(139)	(139)	(451)	(590)
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 314</b>	<b>(139)</b>	<b>40 175</b>	<b>5 237</b>	<b>45 412</b>
• Dividendes distribués			(2 551)		(2 551)	(3 411)	(5 963)
• Opérations sur titres auto-détenus		(209)			(209)		(209)
• Autres mouvements			(10 853)		(10 853)	39	(10 814)
Transactions avec les actionnaires	0	(209)	(13 404)	0	(13 613)	(3 372)	(16 985)
Capitaux propres au 31/12/13	4 050	(2 058)	223 136	(2 381)	222 747	15 702	238 450
<b>Exercice 2014</b>							
Capitaux propres au 01/01/14	4 050	(2 058)	223 136	(2 381)	222 747	15 702	238 450
• Résultat net de l'exercice			60 626	0	60 626	4 526	65 152
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(7 654)	(7 654)	1 594	(6 061)
<b>Résultat net et gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>60 626</b>	<b>(7 654)</b>	<b>52 972</b>	<b>6 120</b>	<b>59 091</b>
• Dividendes distribués			(2 441)		(2 441)	(4 311)	(6 752)
• Opérations sur titres auto-détenus		(176)			(176)		(176)
• Autres mouvements <sup>(1)</sup>			(3 746)	(1)	(3 747)	(572)	(4 319)
Transactions avec les actionnaires	0	(176)	(6 187)	(1)	(6 363)	(4 883)	(11 247)
Capitaux propres au 31/12/14	4 050	(2 234)	277 576	(10 036)	269 355	16 938	286 295
<i><sup>(1)</sup> Détail des autres mouvements</i>							
Réévaluation des puts sur intérêts minoritaires PeopleLink			(4 844)		(4 844)		(4 844)
Rachat put monétaires			3 269		3 269	(3 269)	0
Intérêts minoritaires sur acquisition Actium					0	3 190	3 190
Réévaluation des puts sur intérêts minoritaires Actium			(2 241)		(2 241)	(396)	(2 637)
Autres			70	(1)	69	(98)	(29)
<b>Total des autres mouvements</b>		<b>0</b>	<b>(3 746)</b>	<b>(1)</b>	<b>(3 747)</b>	<b>(572)</b>	<b>(4 319)</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## E. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Notes	31.12.2014	31.12.2013
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>65 152</b>	<b>46 002</b>
<i>Elimination des charges sans effet de trésorerie</i>			
• Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(2 768)	(4 654)
• Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8.1	13 953	10 596
• Variation des provisions		(987)	4 506
• Impact du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)		(37 768)	(23 147)
• Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(6 900)	
• Elimination des résultats de cession d'actifs		166	138
• Coût de l'endettement financier <sup>(1)</sup>		2 242	4 524
• Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.3	26 939	23 680
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)</b>		<b>60 028</b>	<b>61 645</b>
• Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (B)	8.2	16 721	(671)
• Impôts versés (C)		(26 921)	(20 148)
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité (D = A+B+C)</b>		<b>49 828</b>	<b>40 826</b>
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(931)	(1 258)
• Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors contrats location - financement)		(15 757)	(12 216)
• Acquisitions d'immobilisations corporelles (contrats location - financement)		(21 326)	(4 174)
• Regroupement d'entreprise net de la trésorerie acquise		(9 188)	(13 476)
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles		86	99
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles		0	232
• Autres flux liés aux opérations d'investissements		1 144	(1 702)
<b>Flux liés aux opérations d'investissements</b>		<b>(45 973)</b>	<b>(32 495)</b>
• Augmentation de capital		(18)	0
• Dividendes versés		(6 767)	(5 930)
• Achat - revente d'actions propres		(176)	(209)
• Remboursement d'emprunts	8.3	(15 888)	(4 941)
• Emission d'emprunts (hors contrats location - financement)	8.3	9 474	6 202
• Emission d'emprunts (contrats location - financement)	8.3	21 326	4 174
• Intérêts financiers versés		(2 227)	(4 474)
<b>Flux liés aux opérations financières</b>		<b>5 724</b>	<b>(5 178)</b>
• Incidence de la variation des taux de change		416	(31)
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>9 996</b>	<b>3 121</b>
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture</b>		<b>52 581</b>	<b>49 460</b>
• Variation de trésorerie		9 995	3 121
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture</b>		<b>62 577</b>	<b>52 581</b>

(1) En 2013, le coût de l'endettement financier était présenté net du résultat de change.

## F. Notes aux états financiers consolidés

### Sommaire

#### 1 – Faits marquants de l'exercice

- 1.1. Regroupements d'entreprises réalisés pendant l'exercice
  - 1.1.1. Etats-Unis
  - 1.1.2. France
- 1.2. Renouvellement des licences d'assistance aéroportuaire
- 1.3. Projet immobilier
- 1.4. Puts sur intérêts minoritaires de PeopleLink
- 1.5. Hausse de taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- 1.6. Perception d'une subvention publique pour la construction d'un terminal cargo au Sierra Leone

#### 2 – Règles et méthodes comptables

- 2.1. Base de préparation des états financiers consolidés
  - 2.1.1. Base d'évaluation utilisée
  - 2.1.2. Changement de normes et d'interprétations
- 2.2. Méthodes de consolidation
- 2.3. Regroupements d'entreprises
- 2.4. Information sectorielle
- 2.5. Méthode de conversion des éléments en devises
  - 2.5.1. Conversion des transactions en monnaies étrangères
  - 2.5.2. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères
- 2.6. Immobilisations incorporelles
  - 2.6.1. Goodwills
  - 2.6.2. Autres immobilisations incorporelles
- 2.7. Immobilisations corporelles
  - 2.7.1. Principes comptables
  - 2.7.2. Contrats de locations
- 2.8. Dépréciation d'actifs non financiers
- 2.9. Stocks
- 2.10. Actifs financiers
  - 2.10.1. Actifs financiers non courants
  - 2.10.2. Créances clients
  - 2.10.3. Autres créances et actifs d'impôts exigibles
  - 2.10.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie
  - 2.10.5. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture
- 2.11. Titres d'autocontrôle
- 2.12. Dividendes et capitaux
- 2.13. Provisions pour risques et charges
  - 2.13.1. Avantages du personnel
    - 2.13.1.1. Engagements sociaux
    - 2.13.1.2. Paiements fondés sur des actions
  - 2.13.2. Provisions pour autres passifs
- 2.14. Passifs financiers
  - 2.14.1. Emprunts et découverts bancaires
  - 2.14.2. Passifs financiers courants
- 2.15. Impôts différés
- 2.16. Autres impôts et taxes
- 2.17. Reconnaissance des produits
- 2.18. Présentation du compte de résultat consolidé
  - 2.18.1. Résultat opérationnel courant
  - 2.18.2. Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises MEE

#### 3 – Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants

#### 4 – Notes sur le bilan consolidé

- 4.1. Immobilisations incorporelles
- 4.2. Immobilisations corporelles
- 4.3. Participations dans les entreprises associées
- 4.4. Actifs financiers
  - 4.4.1. Catégories d'actifs financiers
  - 4.4.2. Actifs financiers non courants
  - 4.4.3. Créances clients

- 4.4.4. Autres créances
- 4.4.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 4.5. Capital et autocontrôle
- 4.6. Informations sur les intérêts des détenteurs de participation ne donnant pas le contrôle
- 4.7. Provisions pour risques et charges
  - 4.7.1. Avantages liés au personnel
    - 4.7.1.1. Régimes à prestations définies
    - 4.7.1.2. Régimes à cotisations définies
    - 4.7.1.3. Autres avantages du personnel
  - 4.7.2. Provisions pour autres passifs
- 4.8. Passifs financiers
  - 4.8.1. Catégories de passifs financiers
  - 4.8.2. Emprunts et découverts bancaires
    - 4.8.2.1. Endettement financier brut
      - 4.8.2.1.1. Nature et échéance
      - 4.8.2.1.2. Répartition par type de taux et par devises
      - 4.8.2.1.3. Variation de l'endettement financier brut
      - 4.8.2.1.4. Principales lignes de dettes
      - 4.8.2.1.5. Opérations de couverture
      - 4.8.2.1.6. Engagements financiers à respecter
    - 4.8.2.2. Endettement financier net
  - 4.8.3. Passifs financiers courants
    - 4.8.3.1. Dettes fiscales et sociales
    - 4.8.3.2. Autres dettes

#### 5 - Risques financiers

- 5.1. Risque de change
- 5.2. Risque de taux
- 5.3. Risque de concentration et de crédit
- 5.4. Risque de liquidité
- 5.5. Risque de contrepartie financière

#### 6 - Notes sur le compte de résultat consolidé

- 6.1. Autres produits et autres charges opérationnels
- 6.2. Coût de l'endettement financier net
- 6.3. Charge d'impôt sur le résultat
  - 6.3.1. Charge d'impôt nette
  - 6.3.2. Impôts différés par nature

#### 7 - Information sectorielle et géographique

- 7.1. Information par secteurs opérationnels
- 7.2. Information par zones géographiques

#### 8 - Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés

- 8.1. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
- 8.2. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité
- 8.3. Remboursements et émissions d'emprunts

#### 9 - Engagements hors bilan

- 9.1. Engagements hors bilan liés au financement de la société non demandés spécifiquement par IFRS 7
  - 9.1.1. Engagements donnés
  - 9.1.2. Engagements reçus
- 9.2. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société
  - 9.2.1. Engagements donnés
  - 9.2.2. Engagements reçus

#### 10 - Autres informations

- 10.1. Résultat par action
- 10.2. Dividende par action
- 10.3. Informations sur les parties liées
  - 10.3.1. Rémunérations des mandataires sociaux
  - 10.3.2. Autres parties liées
- 10.4. Événements post-clôture
- 10.5. Effectifs permanents à la clôture
- 10.6. Périmètre de consolidation

## Comptes consolidés au 31 décembre 2014

Groupe CRIT (« La Société ») est une société anonyme de droit français cotée au compartiment C Euronext à Paris. Son siège social est situé 92-98 Boulevard Victor Hugo à Clichy (Hauts de Seine).

Le Groupe offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire.

### 1. Faits marquants de l'exercice

#### 1.1. Regroupements d'entreprises réalisés pendant l'exercice

##### 1.1.1 Etats-Unis

Le Groupe CRIT a poursuivi en 2014 son expansion aux Etats-Unis, en rachetant à travers sa filiale PeopleLink les actifs des sociétés suivantes :

Entreprise acquise	Etat USA	Activité	Méthode d'acquisition	Date d'acquisition
• 2AM Group	Caroline du Sud	Outsourcing des services de contrôle qualité et d'ingénierie pour les industries de l'automobile, de l'aéronautique, de l'aérospatial et du naval	Rachat d'actifs	17/02/2014
• Actium	Californie	Prestations de travail temporaire dans les technologies de l'information et la gestion de projets	Rachat d'actifs	01/07/2014

Le rachat a porté sur l'ensemble des actifs des entreprises concernées à l'exception notamment des comptes clients et de trésorerie et équivalents de trésorerie tandis que les dettes antérieures à l'acquisition n'ont pas été reprises.

Chacun des ensembles acquis constituant une activité au sens de la norme IFRS 3R, les acquisitions effectuées constituent des regroupements d'entreprises qui ont été comptabilisés selon ladite norme.

Ils permettent au Groupe d'étendre sa présence sur de nouveaux marchés du Travail temporaire aux Etats-Unis et de se positionner dans de nouveaux états.

Le tableau suivant présente la valeur des actifs acquis à la date d'acquisition :

En milliers d'euros	Total
• Immobilisations incorporelles	16 538
. Goodwill	7 351
. Marques	2 241
. Relations clients	4 880
. Clauses de non-concurrence	2 067
• Immobilisations corporelles	658
• Immobilisations corporelles	(553)
<b>Juste valeur des actifs et des passifs assumés</b>	<b>16 643</b>
<b>Juste valeur des intérêts minoritaires</b>	<b>(3 190)</b>
<b>Prix d'acquisition du regroupement</b>	<b>13 453</b>

Le prix d'acquisition soit 13,5 M€ a été payé pour sa partie principale au comptant soit 8,1 M€. Le paiement du solde est étalé sur deux ans par trimestrialité et peut varier en fonction des résultats des activités reprises. Ce complément de prix a été valorisé sur ces bases et actualisé pour le calcul de sa juste valeur qui s'élève à 5,4 M€ à la date d'acquisition.

Le rachat des actifs de la société Actium Inc. A été fait par la société Actium LLC., filiale à 75 % de PeopleLink et dont le pourcentage d'intérêt du groupe est ainsi de 63,75 %. Les intérêts minoritaires du regroupement (3,2 M€) ont été évalués à leur juste valeur incluant leur quote-part dans le goodwill. La méthode retenue est celle du goodwill complet.

Il existe d'autre part des options croisées d'achat et de vente contractées avec les minoritaires représentant 25 % du capital d'Actium LLC, exerçables à compter du 31 décembre 2018, sur la base d'une valeur d'entreprise égale à un multiple de l'EBITDA de l'année précédant l'option minoré de la dette financière à la clôture du même exercice.



La valeur de la dette financière comptabilisée à ce titre selon IAS 32 en contrepartie des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère est de 3,5 MUSD au 31 décembre 2014 contre 4,4 MUSD à la date d'acquisition.

Le chiffre d'affaires des activités acquises depuis la date d'acquisition est de 21,7 M€.

Les frais d'acquisition liés à ces acquisitions soit 245 K€ sont présentés en autres charges opérationnelles non récurrentes selon la note 2.18.

Le goodwill dégagé par ces opérations représente pour le Groupe l'opportunité d'étendre son offre de services à de nouveaux secteurs d'activité aux Etats-Unis.

Les marques des sociétés acquises sont considérées comme ayant une durée de vie limitée et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée à 8 ans.

Les relations clients contractuelles et non contractuelles sont une valeur clé du marché du travail temporaire et sont amortissables sur leur durée d'utilisation estimée à 8 ans. Les clauses de non-concurrence concernant des employés clés des entités concernées et sont amorties sur la durée qu'elles couvrent soit 3 ans.

Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (marques, relations clients et clauses de non-concurrence) sont fiscalement amortissables sur une durée de 15 ans.

### **1.1.2 France**

Le Groupe a d'autre part acquis le 7 mars 2014 au travers de sa filiale Maser, 100 % du capital de la société EDOM, ensemblier industriel spécialisé dans la maintenance des équipements hydroélectriques situé à Crolles (Isère). Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement des activités de Maser sur les secteurs de l'énergie. Le chiffre d'affaires d'EDOM est de 2,4 M€ en année pleine. Cette opération a été conclue à un prix d'acquisition de 829 K€ et dégage un goodwill de 619 K€.

### **1.2 Renouvellement des licences d'assistance aéroportuaires**

Dans le cadre de l'appel d'offre lancé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) pour la sélection de prestataires de services sur les aéroports parisiens de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly, le groupe à travers sa filiale Groupe Europe Handling a obtenu, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, le renouvellement de ses licences d'assistance aéroportuaires pour les services faisant l'objet de limitation du nombre de prestataires (assistance bagages, chargement, déchargement et déplacement des avions). Ces licences faisant l'objet de deux décrets du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie sont signées pour une durée de 7 ans.

Groupe Europe Handling pourra ainsi continuer à exercer ses activités sur les terminaux 1 et 2 de l'aéroport Paris Charles de Gaulle, d'Orly Ouest et Orly Sud et bénéficie également par cette décision, d'une extension de son périmètre d'intervention au terminal 3 de l'aéroport Charles de Gaulle.

### **1.3 Projet immobilier**

Le groupe valorise son patrimoine immobilier par la construction d'un immeuble à usage de bureaux d'une surface utile de 13 617 m<sup>2</sup> sur l'emplacement historique du siège social à Saint Ouen, propriété du Groupe.

Un contrat de promotion immobilière a été signé le 29 janvier 2014 entre Groupe Crit, « maître d'ouvrage » et la société Eiffage Immobilier Ile de France, « promoteur ». Le financement de ce projet est assuré par un contrat de crédit-bail immobilier conclu le 27 mars 2014 entre la SCI l'Arche de Saint Ouen, « preneur » et les sociétés Natiocredibail et Genefim, « bailleur ».

Le montant de cet investissement est évalué à la somme de 56 M€ et le Groupe ayant d'autre part réalisé un prêt rémunéré au bailleur d'un montant de 10 M€, l'encours net à financer par le bailleur est de 46 M€. La dette de crédit-bail correspondante présentée au bilan a été diminuée de cette avance preneur, les critères de compensation d'IAS 32.42 étant remplis.

Le contrat de location financement qui permet au Groupe d'utiliser l'actif et de se voir transférer la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété est comptabilisé dans les états financiers à la fois à l'actif, en immobilisation, et au passif, en dette financière, comme s'il s'agissait d'un achat à crédit.

Cette opération de financement a été précédée d'une cession bail réalisée le même jour qui a permis au Groupe de céder divers actifs au bailleur au prix de 10,6 M€. L'opération de cession bail étant suivie d'un contrat de location financement, le profit de cession réalisé à cette occasion soit 3,2 M€ a été neutralisé pour être repris de manière étalée sur la durée du contrat selon les termes d'IAS 17.

Le contrat de crédit-bail immobilier étant conclu à taux variable, la SCI l'Arche de Saint Ouen a d'autre part mis en place auprès de BNP Paribas et Société Générale, un swap de taux permettant d'échanger ce taux variable contre un taux fixe pour un montant notionnel de 30,9 M€. Ces contrats de swap couvrent le taux variable du contrat de crédit-bail sous-jacent pour chaque échéance. Le taux moyen pondéré de ces swaps est de 1,6060 %.

Les travaux de construction avancent conformément au calendrier prévisionnel. L'avancement des travaux comptabilisé en immobilisations en cours et en dettes financières est de 17,2 M€.

Des honoraires, commissions et frais liés au montage du contrat ont d'autre part été activés pour un montant de 0,9 M€.

### **1.4 Puts sur intérêts minoritaires de PeopleLink**

Le Groupe Crit a acquis le 1er septembre 2011 75% du capital de la société PeopleLink, acteur nord-américain du travail temporaire et du recrutement basé à South Bend (Indiana). Il existait à cette date des options croisées d'achat et de vente contractées avec les minoritaires de PeopleLink représentant 25% du capital cette société. Le prix d'exercice de ces options est déterminé en fonction d'un multiple de l'EBITDA calculé selon le contrat d'acquisition.

Au cours de l'exercice, un minoritaire a exercé cette option pour 10 % du capital le 1<sup>er</sup> juin 2014 pour une valeur de 10,5 M\$ (soit 7,9 M€ au cours moyen au 31 décembre 2014). Ce paiement est venu minorer la dette financière constatée selon IAS 32 par la contrepartie des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.

Selon les termes de la norme IFRS 10, cette opération d'acquisition complémentaire de titres après prise de contrôle a conduit, d'autre part, uniquement à un reclassement des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle aux capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère pour 4,5 M\$ (soit 3,3 M€ au cours de clôture du 31 décembre 2013) sans changer la valeur consolidée des actifs et des passifs identifiables de la filiale y compris le goodwill.

A la clôture de l'exercice, les options non exercées représentent ainsi 15 % du capital de la société. Les minoritaires subsistants après cette opération et représentant 15 % du capital de PeopleLink ont d'autre part accepté le 5 décembre 2014 de prolonger d'une année la période au terme de laquelle les options peuvent être exercées. L'exercice devient ainsi possible à partir 31 décembre 2015.

La sortie future de trésorerie actualisée au taux de financement moyen du Groupe aux Etats-Unis soit 2,422 %, pour les 15 % restants du capital, est de 30,3 M\$ au 31 décembre 2014 (soit 25,0 M€ au cours de clôture).

La variation de cette dette relative aux puts sur intérêts minoritaires a été constatée :

- en charge financière pour l'effet de désactualisation soit 0,4 M€,
- en variation des capitaux propres – part du Groupe pour le changement de la valeur estimée du prix d'exercice soit 4,9 M€,
- en écart de conversion sur capitaux propres soit 2,8 M€ pour l'impact lié à l'évolution du cours du dollar US.

### **1.5 Hausse de taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi**

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a instauré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au bénéfice des entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt de 4 % des rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 a vu son taux porté à 6 % des rémunérations versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il peut être imputé sur l'impôt dû ou à défaut est remboursable au bout de 3 ans.

Le Groupe reconnaît ce crédit d'impôt en réduction des charges de personnel au compte de résultat. L'actif correspondant est présenté au bilan dans les actifs financiers non-courant.

### **1.6 Perception d'une subvention publique pour la construction d'un terminal cargo au Sierra Leone**

La société GEH finance pour sa filiale SHP Sierra Leone la construction d'un terminal cargo sur l'aéroport de Lungi.

Une subvention publique de 898 K€ destinée à financer ces activités à long terme a été accordée par NL Agency, Ministère des affaires étrangères néerlandais et perçue à hauteur de 90 % de son montant.

La subvention d'investissement est accordée définitivement sous condition résolutoire et GEH doit présenter les résultats techniques de ces travaux selon un calendrier défini. La subvention peut être à ce titre partiellement ou totalement remise en cause. Le montant final accordé sera déterminé en fin de projet et le montant perçu d'avance soit 808 K€ est classé jusque-là en produits constatés d'avance.

A cette date, la subvention sera reclassée en diminution de la valeur de l'actif et amortie au même rythme que ce dernier selon le choix prévu par IAS 20.

## 2. Règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés sont décrites ci-dessous et ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

### 2.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2015. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, les comptes consolidés de Groupe CRIT et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB et tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2014. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Le référentiel utilisé est disponible sur le site internet de la Commission Européenne [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

#### 2.1.1. Base d'évaluation utilisée

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique à l'exception notamment de certaines catégories d'actifs et de passifs financiers qui sont évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi que précisé ci-dessous.

Le Groupe valorise à la juste valeur sur une base récurrente au bilan principalement ses actifs de gestion de trésorerie, les instruments financiers dérivés ainsi que lors de regroupement d'entreprises les actifs acquis et passifs assumés identifiables.

L'information relative à la juste valeur des instruments financiers est communiquée en notes 4.4.1 et 4.8.1.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé lors du transfert d'un passif pour une transaction normale sur le marché principal de l'actif ou du passif ou à défaut sur le marché le plus avantageux, c'est-à-dire celui qui maximise le prix de vente de l'actif ou minimise le prix de transfert du passif.

Le Groupe détermine ces justes valeurs en combinant les différentes approches suivantes :

- approche par le marché reposant sur les prix de transaction,
- approche par les coûts qui s'appuie sur l'estimation du coût de remplacement d'un actif par un autre actif apportant les mêmes services,
- approche par les résultats en actualisant les flux de trésorerie futurs.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon 3 niveaux :

- niveau 1 : prix coté sur un marché actif pour un instrument identique. Les OPCVM monétaires et les placements très liquides, convertibles en un montant connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur sont ainsi valorisés.
- niveau 2 : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire utilisée pour la valorisation des comptes de dépôts à court terme convertibles à tout moment en trésorerie sans risque de changement de valeur et les instruments financiers dérivés.
- niveau 3 : évaluation utilisant principalement des données non observables. Les immobilisations incorporelles acquises lors de regroupement d'entreprises – marques et relations clients notamment - sont ainsi valorisées.

Ainsi qu'il est précisé en note 3, l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite la définition par les dirigeants d'un certain nombre d'hypothèses, d'estimations et d'appréciations, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité d'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement.

Ces hypothèses, estimations et appréciations dont il est possible que les résultats futurs diffèrent, sont revues par la direction à chaque clôture au regard des réalisations passées et des anticipations.

Dans le contexte récent de crise de la dette souveraine en Europe, le Groupe a ainsi précisé les hypothèses retenues et encadré celles-ci de calculs de sensibilité lorsque cela s'avérait pertinent pour les quatre domaines suivants qui ont fait l'objet de travaux particuliers :

- L'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés (impairment) au cours desquels le Groupe s'est efforcé de retenir des hypothèses prudentes concernant notamment l'estimation des flux futurs de trésorerie. L'approche développée est détaillée en note 4.1
- L'estimation des avantages liés au personnel (note 4.7.1)
- L'estimation des provisions pour litiges (note 4.7.2)
- La détermination des impôts différés et en particulier l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs.

### 2.1.2. Changement de normes et d'interprétations

#### *Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014*

Le Groupe applique les normes et textes entrés en vigueur à compter de l'exercice au 1<sup>er</sup> janvier 2014 suivants :

- Normes sur les méthodes de consolidation :

IFRS 10 « Etats financiers consolidés » : Cette nouvelle norme remplace IAS 27 dont la version révisée est dorénavant réservée aux états financiers individuels et SIC 12 « Consolidation des entités ad hoc ». Elle définit le contrôle d'un investisseur comme le pouvoir de diriger les activités d'une autre entité afin d'agir sur les rendements variables auxquels il est exposé ou a droit.

IFRS 11 « Partenariats » : Cette nouvelle norme définit deux catégories de partenariats, les joint-ventures et les joint-operations et supprime la méthode de l'intégration proportionnelle pour la consolidation des joint-ventures.

IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » : IFRS 12 intègre dans une seule norme les informations obligatoires à fournir par une entité qui détient des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entités associés ou des entités structurées non consolidées.

IAS 28 Révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » : La principale nouveauté d'IAS 28 révisée est l'application de la méthode de la mise en équivalence non seulement aux entreprises associées mais également aux joint-ventures qualifiées comme telles selon IFRS 11.

Amendements IFRS 10, 11, 12 « Dispositions transitoires » : Ces amendements apportent des clarifications aux dispositions transitoires de la norme IFRS 10 et fournissent des allègements sur les informations comparatives à présenter en limitant les retraitements à la période précédente. En outre, concernant les informations à fournir pour les entités structurées non consolidées, les amendements suppriment l'obligation de présenter une information comparative pour les périodes précédentes à celle où la norme IFRS 12 est appliquée pour la première fois.

Amendements à IFRS 10, 11, 12 et IAS 27R « Sociétés d'investissement » : Ces amendements s'appliquent à une catégorie particulière d'entreprises, qualifiées d'entités d'investissement, qui seront désormais exemptées des dispositions comptables de la norme portant sur les états financiers consolidés, IFRS 10 et n'auront pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

Les normes et amendements précédents qui revoient en profondeur la détermination du périmètre et les méthodes de consolidation sont d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ils n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe hormis la fourniture d'informations supplémentaires prescrites par la norme IFRS 12.

- Autres normes et interprétations

Amendement à IAS 32 « Compensation d'actifs et de passifs financiers » : Cet amendement d'IAS 32 clarifie les règles de compensation entre les actifs et les passifs financiers.

Amendement à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » : Cet amendement d'IAS 36 prévoit la fourniture d'informations supplémentaires pour les actifs non financiers dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est basée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Amendement à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » : Cet amendement permet par exception la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation d'une contrepartie vers une contrepartie centrale en conséquence de dispositions législatives ou réglementaires.

Ces derniers textes sont sans impact significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

**Normes, amendements et interprétations susceptibles d'être anticipées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Amendements IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles » : Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables » : IAS 16 et IAS 38 posent le principe d'une base d'amortissement correspondant à la consommation des avantages économiques futurs d'un actif. L'IASB a précisé que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée, car les revenus générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques liés à cet actif. L'IASB précise également que le revenu est, en général, présumé être une base inappropriée pour mesurer la consommation des avantages économiques liés à un actif incorporel. Cette présomption peut, cependant, être réfutée dans certaines circonstances limitées.

Amendements IAS 19 « Avantages du personnel - Cotisations des membres du personnel » : Ces amendements clarifient et simplifient la comptabilisation des cotisations indépendantes du nombre d'années de service du membre du personnel, notamment les contributions des membres du personnel qui sont calculées en fonction d'un pourcentage fixe du salaire. Ces contributions peuvent être comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus de la période pendant laquelle le service est rendu, au lieu d'être affectées aux périodes de services.

Amendements IFRS 11 « Partenariats : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » : Ces amendements viennent préciser la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise («business») au sens d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises.

**Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2010-2012**

- IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » : Définition de « condition d'acquisition »
- IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » : Comptabilité de la contrepartie conditionnelle lors d'un regroupement d'entreprises
- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » : Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation du total des actifs des secteurs à présenter avec les actifs de l'entité
- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » : Débiteurs et créditeurs à court terme
- IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles » : Méthode de la réévaluation - ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé
- IAS 24 « Information relative aux parties liées » : Personnel clé de la direction

**Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2011-2013**

- IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » : Exclusions du champ d'application des formations de partenariats
- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » : Précision relative aux éléments concernés par l'exclusion des portefeuilles gérés sur une base nette
- IAS 40 « Immeubles de placement » : Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises

IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » : L'IFRIC 21 interprétation de l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise que le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires.

Le Groupe n'a pas retenu la possibilité d'anticiper ces textes. Hormis l'interprétation IFRIC 21 dont la première application aura un impact positif de 1,4 M€ sur les capitaux propres consolidés, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière lors de leur mise en application.

**Normes, amendements et interprétations susceptibles applicables après 2014 et non anticipés par le Groupe**

IFRS 9 « Instruments financiers » :

La version finale de la norme IFRS 9 publiée le 24 juillet 2014 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture.

Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, soit au coût amorti soit à la juste valeur, qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels,
- un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture alignant le traitement comptable sur les activités de gestion des risques permettant leur prise en compte dans les états financiers.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2014

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une application anticipée est autorisée.

IFRS 15 « Revenu des contrats avec les clients »

La norme IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients.

Son principe de base est la comptabilisation du produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

La nouvelle norme se traduira également par une amélioration des informations à fournir en annexe.

Elle viendra se substituer à IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » ainsi qu'aux interprétations IFRIC correspondantes : IFRIC 13, IFRIC 15, IFRIC 18 et SIC 31 et doit être appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de façon rétroactive. Une application anticipée est autorisée.

La norme prévoit une approche en 5 étapes à mettre en œuvre pour comptabiliser un produit :

- Identification du(des) contrat(s) avec un client
- Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat
- Détermination du prix de la transaction
- Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance
- Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014

Amendements IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une société associée ou une joint-venture » : La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non).

Les analyses de l'impact que ces normes, amendements et interprétations pourraient avoir pour le Groupe sont en cours d'analyse.

### 2.2. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la Société et ceux des entités (y compris les entités structurées) qu'elle contrôle ("les filiales").

La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Société doit réévaluer si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

La méthode de l'intégration globale est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé.

La Société consolide la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Ainsi, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe doivent être éliminés complètement lors de la consolidation.

Les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'entité émettrice devient une entreprise associée.

Lors de l'acquisition de la participation dans une entreprise associée, tout excédent du coût de la participation sur la quote-part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de l'entité émettrice est comptabilisé à titre de goodwill, qui est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Tout excédent de la quote-part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables sur le coût de la participation, après réévaluation, est immédiatement comptabilisé en résultat net dans la période d'acquisition de la participation.

Le Groupe cesse d'utiliser la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle sa participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 10.6. ci-après.

### 2.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs en date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, et de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les regroupements d'entreprises réalisés après le 1<sup>er</sup> janvier 2010 tiennent compte de la révision des normes IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels ».

La révision de la norme IFRS 3 a introduit les principales modifications suivantes pour les regroupements postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- la constatation des coûts directs liés à l'acquisition en charges de la période,
- la comptabilisation de tout ajustement du prix d'acquisition à la juste valeur dès la date d'acquisition,
- l'option disponible au cas par cas pour chaque acquisition, d'évaluer les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise soit à leur juste valeur,
- dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte en résultat.

La révision de la norme IAS 27 a apporté quant à elle les principaux changements suivants :

- les acquisitions complémentaires de titres après prise de contrôle exclusif et parallèlement les cessions de titres sans perte du contrôle exclusif influent uniquement sur les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris le goodwill,
- les cessions de titres avec perte du contrôle exclusif donnent lieu à la constatation d'un résultat de cession calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération.

### 2.4. Information sectorielle

Le Groupe CRIT intervient dans trois métiers :

- Le Travail temporaire et le recrutement constituent le cœur de métier du Groupe, qui agit en tant qu'acteur global en ressources humaines grâce à son offre étendue de services.
- L'Assistance aéroportuaire inclut tous les services à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage, notamment l'assistance aux passagers et aux avions.
- Les Autres services regroupent les services en ingénierie et en maintenance industrielle ainsi que les activités diverses (gestion dématérialisée RH, prestations d'accueil, négoce...).

L'activité de la société PRESTINTER, prestataire de services internes principalement au pôle Travail temporaire et recrutement, est rattachée à ce métier. Les activités de formation qui se sont notablement développées pour la part hors-groupe sont en revanche gérées au sein du pôle Autres services.

Ces différents types de prestations de services aux entreprises ont chacune leur marché et type de clientèle, leur méthode de distribution et leur environnement réglementaire. Ils constituent la base du reporting interne.

Le principal décideur opérationnel est le Président Directeur Général. Assisté des dirigeants de secteurs du pôle Travail temporaire et recrutement et des Activités Aéroportuaires, il évalue la performance de ces secteurs opérationnels et leur alloue les ressources nécessaires en fonction d'indicateurs de performance opérationnelle (chiffre d'affaires et résultat opérationnel).

Les secteurs à présenter sont ainsi fondés sur ces 3 secteurs opérationnels suivis par le management :

- Travail temporaire et recrutement
- Assistance aéroportuaire
- Autres services.

## **2.5. Méthode de conversion des éléments en devises**

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de la société mère, Groupe CRIT et la devise de présentation du Groupe.

### **2.5.1. Conversion des transactions en monnaies étrangères**

Les transactions réalisées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont initialement enregistrées au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture, les actifs et passifs monétaires correspondants sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de clôture. Les pertes et gains de change résultant du dénouement de ces opérations en devises et de la réévaluation au taux de clôture des créances et dettes en monnaies étrangères sont enregistrés en résultat financier.

### **2.5.2. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »).

Les postes du bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat exprimés en devises sont convertis en euros au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant sont inscrites en tant que composante distincte des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité étrangère est dissoute ou cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont reclassées en résultat.

## **2.6. Immobilisations incorporelles**

### **2.6.1. Goodwills**

A l'occasion de la première consolidation des filiales du Groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de la quote-part du Groupe dans l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. L'écart entre cette quote-part acquise et le coût d'acquisition constitue le goodwill.

Les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités de réalisation des tests de perte de valeur sont détaillées dans la partie 4.1. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel.

Les goodwills sont comptabilisés déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

### **2.6.2. Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

- les relations clients, les marques, les accords de non concurrence acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise,
- les logiciels achetés ou développés en interne,
- les droits au bail.

Les relations clients, marques et accords de non concurrence acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition par des experts indépendants. Ces éléments sont éventuellement ajustés dans les douze mois suivant l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût historique est appliqué aux immobilisations incorporelles. Les actifs à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis mais soumis chaque année à un test de dépréciation. Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est finie.



L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation estimées retenues sont les suivantes :

Nature	Durée d'utilisation estimée
• Relations clients	8 à 10 ans
• Marques	8 à 10 ans
• Accords de non concurrence	3 à 5 ans
• Logiciels	1 à 5 ans
• Droit au bail	5 à 10 ans

## 2.7. Immobilisations corporelles

### 2.7.1. Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe a choisi le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation estimées retenues sont les suivantes :

Nature	Durée d'utilisation estimée
• Constructions	40 ans
• Agencements et aménagements	3 à 5 ans
• Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
• Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
• Matériel de transport	4 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable estimée lorsque cette dernière est inférieure.

### 2.7.2. Contrats de location

La distinction entre contrats de location financement et contrats de location simple est effectuée sur la base de l'analyse économique du partage des risques et avantages entre le preneur et le bailleur.

Tel que préconisé par l'IAS 17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du Groupe et la dette correspondante est comptabilisée au passif.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat de façon linéaire sous forme de loyers sur la durée de la location.

## 2.8. Dépréciation d'actifs non financiers

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur internes ou externes, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et celles non encore mises en service.

La valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité.

Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il est impossible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2014

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs, dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les UGT du Groupe étaient déterminées jusqu'en 2011 uniquement sur la base des secteurs opérationnels Travail temporaire et recrutement, Assistance aéroportuaire et Autres services.

Face à l'internationalisation du secteur du Travail temporaire et recrutement suite au rachat de PeopleLink en 2011, le Groupe a identifié au sein de cette activité trois UGT distinctes par zones :

- UGT Travail temporaire et recrutement France et autres pays,
- UGT Travail temporaire et recrutement Etats-Unis,
- UGT Travail temporaire et recrutement Espagne, les deux autres UGT Assistance aéroportuaire et UGT Autres services restant sans changement.

Le goodwill du secteur opérationnel Travail temporaire et recrutement a ainsi été affecté par zones à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et fait l'objet d'un test d'impairment annuel sur ces bases comme celui de l'UGT Assistance aéroportuaire ainsi que décrit dans la note 4.1.

La valeur d'utilité de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants:

- les flux de trésorerie sont issus de plans d'affaires à 5 ans élaborés par le management de l'entité concernée;
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital utilisé prenant en compte un ratio d'endettement cible, un coût de la dette financière pour le Groupe, un taux sans risque, une prime de risque action et un bêta sur la base des données historiques;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée à partir de la valeur d'utilité de l'U.G.T. est ensuite comparée à la valeur comptable de l'U.G.T. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité aux goodwills.

Les pertes de valeur peuvent en cas de modification de ces estimations être reprises, à l'exception de celles concernant les goodwills qui sont irréversibles.

### 2.9. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré (activité industrielle et de négoce). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normale, déduction faite des frais de vente.

### 2.10. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés selon les catégories définies par la norme IAS 39.

Les catégories suivantes existent pour Groupe CRIT :

- Prêts et créances : Prêts et créances à plus d'un an, créances clients, autres créances, actifs d'impôts exigibles, comptes courants bancaires
- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat : Placements à court terme et instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

#### 2.10.1. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont inscrits au bilan consolidé initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont essentiellement constitués des actifs financiers non dérivés « prêts et créances » qui correspondent aux dépôts, cautionnements et prêts.

Les prêts sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de la participation à l'effort de construction.

### 2.10.2. Créances clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance-crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le Groupe cède ses créances clients à des organismes d'affacturage dans la limite d'un montant de 110 M€ en continuant à les recouvrer sur des comptes bancaires dédiés. Le Groupe continue d'autre part à supporter le risque de défaut de paiement des créances ainsi cédées. Ces créances clients continuent donc à être comptabilisées à l'actif du bilan.

La position vis-à-vis des organismes d'affacturage est constituée de la mobilisation des créances minorée des encaissements à reverser à ces organismes. Elle est présentée en Découverts bancaires ou, lorsque ponctuellement les encaissements à reverser excèdent le financement obtenu par la mobilisation des créances, en Trésorerie et équivalents de trésorerie.

### 2.10.3. Autres créances et actifs d'impôts exigibles

Les autres créances, notamment la créance de CICE, et les actifs d'impôts exigibles sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.10.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » présentés à l'actif du bilan est composée de la trésorerie, disponibilités constituant des prêts et créances envers les établissements bancaires et des équivalents de trésorerie qui comprennent :

- les OPCVM monétaires, placements à court terme très liquides, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à leur juste valeur par le résultat en référence directe à des prix cotés sur un marché actif pour un instrument identique (Niveau 1 de la norme IFRS 13-76)
- Les comptes de dépôt à court terme convertibles à tout moment en trésorerie sans risque de changement de valeur. Ces derniers sont valorisés sur la base de données observables (Niveau 2 de la norme IFRS 13-81)
- les positions éventuellement débitrices vis-à-vis des organismes d'affacturage (cf. Note 2.10.2.)

### 2.10.5. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Si un instrument financier dérivé est qualifié d'instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres tandis que la part inefficace est comptabilisée directement en résultat.

Les profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont repris dans le résultat des exercices au cours desquels la transaction future couverte affecte le résultat.

### 2.11. Titres d'auto-détention

Tous les titres de la société Groupe Crit auto-détenus sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de leur achat, vente, émission ou annulation.

### 2.12. Dividendes et capitaux

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

### 2.13. Provisions pour risques et charges

#### 2.13.1. Avantages du personnel

##### 2.13.1.1. Engagements sociaux

Différents régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies sont accordés aux salariés du Groupe.

##### Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont caractérisés par des versements libérant l'employeur de toute obligation ultérieure à des organismes indépendants. Ces derniers se chargent de verser au salarié les montants qui lui sont dus. Ils sont déterminés à partir des cotisations versées majorées du rendement de leur placement. Les paiements effectués par le Groupe sont constatés dans le compte de résultat en charge de la période à laquelle ils se rapportent. Aucune obligation supplémentaire n'existe et aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

### Régimes à prestations définies

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies.

Ces derniers concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives et les accords d'entreprise, aucun autre avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés. Le salarié perçoit ainsi au moment de sa retraite une indemnité calculée à partir de son ancienneté et de son salaire de fin de carrière ainsi que du barème de droits prévus par les conventions collectives et les accords d'entreprise. Ces régimes ne sont pas financés par le Groupe, il n'existe donc pas d'actif de régime.

L'engagement lié à ces régimes fait l'objet d'une évaluation annuelle par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Le taux d'actualisation utilisé est fixé par référence au taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe soit 11 ans.

#### 2.13.1.2. Paiements fondés sur des actions

Aucun plan de rémunération fondé sur des actions n'est mis en place par le Groupe.

#### 2.13.2. Provisions pour autres passifs

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que le règlement de cette obligation générera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

### 2.14. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés selon les catégories définies par la norme IAS 39.

Les passifs financiers sont comptabilisés :

- En « Autres passifs au coût amorti » pour les emprunts et découverts bancaires, les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes d'impôts exigibles et les autres dettes,
- En « Passifs évalués à la juste valeur par le résultat » pour les instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture. La valorisation est faite sur la base de données observables (Niveau 2 de la norme IFRS 13-81).
- En « Passifs évalués à la juste valeur par les capitaux propres » pour les instruments financiers éligibles à la comptabilité de couverture. La valorisation est faite sur la base de données observables (niveau 2 de la norme IFRS 13.81).

#### 2.14.1. Emprunts et découverts bancaires

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comme indiqué en note 2.10.2, la position vis-à-vis des organismes d'affacturage est constituée de la mobilisation des créances minorée des encaissements à reverser à ces organismes. Elle est présentée en Découverts bancaires ou lorsque ponctuellement les encaissements à reverser excèdent le financement obtenu par la mobilisation des créances en Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le financement obtenu des organismes d'affacturage est d'une maturité de remboursement inférieure à douze mois.

#### 2.14.2. Passifs financiers courants

Les fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement des dettes salariales et sociales ainsi que de la TVA.

## 2.15. Impôts différés

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporelles, conformément à l'IAS 12, entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés. De même, les déficits fiscaux reportables peuvent donner lieu à la comptabilisation d'impôt différé actif.

Les impôts différés sont calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Les effets des éventuelles variations de taux d'impôt sur les impôts différés constatés antérieurement sont enregistrés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments précédemment débités ou crédités dans les capitaux propres. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

## 2.16. Autres impôts et taxes

La Contribution Economique Territoriale (C.E.T) payée par les sociétés françaises comprend deux contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe estime que la CVAE calculée à partir de la valeur ajoutée, différence entre des produits et des charges est un impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12. Cette position que le Groupe a adoptée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 permet de présenter des résultats cohérents avec ceux des principaux acteurs du marché de l'Intérim qui ont également opté pour ce traitement.

## 2.17. Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a transféré les risques et avantages des produits au client, ce qui coïncide en général à l'acceptation par le client des produits qui lui sont livrés et que le recouvrement des créances afférentes est probable.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir, et lorsque le recouvrement des créances afférentes est probable.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

## 2.18. Présentation du compte de résultat consolidé

Le Groupe présente son compte de résultat consolidé par nature.

### 2.18.1. Résultat opérationnel courant

A côté du résultat opérationnel, qui représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités de financement, des entreprises associées et de l'impôt sur le résultat, le Groupe souhaite, conformément à la recommandation n°2009-R-03 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité, « faciliter la compréhension de sa performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats » en présentant un résultat opérationnel courant.

Ce dernier correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des autres produits opérationnels et des autres charges opérationnelles, « éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée ».

Ils correspondent notamment aux éléments suivants :

- l'incidence des regroupements d'entreprises sur le résultat consolidé:
  - coûts directs d'acquisition
  - dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés liés aux acquisitions
  - dépréciation des goodwill
  - résultats de cessions de participation qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que le cas échéant, effets des réévaluations des intérêts conservés
  - effets des réévaluations à la juste valeur à la date d'acquisition des intérêts détenus en cas d'acquisition par étapes
- les autres charges et produits opérationnels non récurrents.

#### **2.18.2. Résultat opérationnel courant après quote-part du résultat net des entreprises MEE**

Le Groupe a décidé de suivre à compter du 1er janvier 2013 la Recommandation 2013-01 de l'ANC du 4 avril 2013, permettant aux entreprises de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (MEE) qui ont une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe, après le résultat opérationnel et avant un sous-total dénommé « résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises MEE ».

Les entreprises associées du Groupe ayant toutes une activité opérationnelle dans le prolongement de son activité, cette présentation est justifiée et donne une information plus fiable et plus pertinente de la performance financière du Groupe.

### **3. Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants**

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les principales estimations faites par le Groupe lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour :

- la valorisation des actifs incorporels et la dépréciation d'actifs non financiers (notes 2.6 et 2.8),
- la valorisation des engagements sociaux (note 2.13.1.1),
- l'évaluation des provisions pour autres passifs consistant à estimer les dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation (note 2.13.2),
- la reconnaissance d'impôt différé actif en cas de pertes reportables (note 2.15)
- la valorisation de la dette financière relative aux puts sur intérêts minoritaires (note 1.4).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'arrêté des comptes, qui peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

## 4. Notes sur le bilan consolidé

### 4.1. - Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Goodwill	Brevets et droits similaires	Autres	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>				
• Valeur brute comptable	137 306	14 568	21 328	173 202
• Amortissements et dépréciations cumulés	(5 601)	(4 324)	(7 152)	(17 077)
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>131 705</b>	<b>10 244</b>	<b>14 176</b>	<b>156 125</b>
<b>Variations 2013</b>				
• Variations de périmètre	8 785	2 979	8 931	20 695
• Acquisitions		1 102	156	1 258
• Cessions		(39)	(236)	(275)
• Différences de conversion	(1 877)	(542)	(860)	(3 279)
• Reclassements		184	(190)	(6)
• Dotations aux amortissements		(888)	(2 500)	(3 388)
• Valeur brute comptable	144 214	17 871	29 025	191 110
• Amortissements et dépréciations cumulés	(5 601)	(4 831)	(9 548)	(19 980)
• <b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2013</b>	<b>138 613</b>	<b>13 040</b>	<b>19 477</b>	<b>171 130</b>
<b>Variations 2014</b>				
• Variations de périmètre	7 970	2 241	7 008	17 219
• Acquisitions		537	394	931
• Cessions			(73)	(73)
• Différences de conversion	6 636	1 862	3 083	11 581
• Reclassements		92	(92)	0
• Dotations aux amortissements		(1 390)	(4 409)	(5 799)
• Valeur brute comptable	158 820	22 497	40 239	221 556
• Amortissements et dépréciations cumulés	(5 601)	(6 115)	(14 852)	(26 568)
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2014</b>	<b>153 219</b>	<b>16 382</b>	<b>25 387</b>	<b>194 988</b>
<i>Dont :</i>				
- Marques Peoplelink		14 983		14 983
- Relations clients Peoplelink			18 665	18 665
- Clauses de non-concurrence PeopleLink			5 727	5 727
- Logiciels acquis ou développés en interne		1 399		1 399

La valeur des goodwills par UGT est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
<b>Travail temporaire et recrutement</b>	<b>148 660</b>	<b>134 695</b>
• France et autres	93 378	93 378
• Etats-Unis	55 282	41 317
<b>Assistance aéroportuaire</b>	<b>3 940</b>	<b>3 919</b>
<b>Autres</b>	<b>619</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>153 219</b>	<b>138 613</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2014

L'augmentation du goodwill est due :

- aux acquisitions aux Etats-Unis pour le secteur Travail temporaire et recrutement, soit 7,2 M€
- à l'acquisition d'EDOM pour le secteur Autres soit 0,7 M€
- à l'écart de conversion constaté sur le goodwill relatif aux filiales américaines soit 6,6 M€ pour le secteur Travail temporaire et recrutement.

Le Groupe a procédé aux tests annuels de perte de valeur des goodwills à partir des plans d'affaires à 5 ans dans une conjoncture de reprise économique progressive. Ainsi que décrit en note 2.8, il a retenu comme valeur recouvrable la valeur d'utilité calculée.

Les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation et de croissance perpétuelle sont les suivants :

	Travail temporaire et recrutement France	Travail temporaire et recrutement Etats-Unis	Assistance Aéroportuaire
• Taux d'actualisation	8,0 %	9,1 %	8,0 %
• Taux de croissance perpétuelle	2,0 %	2,0 %	2,0 %

### **Goodwill UGT Travail temporaire et recrutement France et autres**

#### *Hypothèses de calcul*

Pour l'UGT Travail temporaire et recrutement France et autres, le plan d'affaires élaboré par le management repose sur une poursuite de la croissance dans un contexte concurrentiel accru. Le taux de croissance perpétuelle retenu de 2 % tient compte d'une hypothèse de pénétration plus importante de l'Intérim liée à la flexibilisation du marché du travail français.

#### **Résultat du test**

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Travail temporaire France.

#### **Sensibilité du test**

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % au lieu de 2 % ou d'un taux d'actualisation majoré de 2 points soit 10 % ne déclencherait pas de dépréciation. Aucune variation raisonnablement envisageable des hypothèses opérationnelles ne déclencherait de dépréciation du goodwill du Travail temporaire et recrutement France et autres.

### **Goodwill Travail temporaire et recrutement Etats-Unis**

#### *Hypothèses de calcul*

Le plan d'affaires établi pour l'UGT Travail temporaire Etats-Unis prévoit une augmentation sensible de l'activité en 2015 du fait des acquisitions de 2AM Group et d'Actium réalisées en 2014 suivie d'une progression constante pour les années suivantes.

#### **Résultat du test**

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Travail temporaire Etats-Unis.

#### **Sensibilité du test**

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % au lieu de 2 % ou d'un taux d'actualisation majoré de 2 points soit 11,1 % ne déclencherait pas de dépréciation.

Aucune variation raisonnablement envisageable des hypothèses opérationnelles ne déclencherait de dépréciation du goodwill du Travail temporaire et recrutement Etats-Unis.

### **Goodwill UGT Assistance aéroportuaire**

#### *Hypothèses de calcul*

Le plan d'affaires établi pour l'UGT Assistance aéroportuaire repose sur une poursuite de la croissance dans un environnement concurrentiel accru.

#### **Résultat du test**

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Assistance aéroportuaire.

#### **Sensibilité du test**

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % au lieu de 2 % ne déclencherait pas de dépréciation.



**4.2. Immobilisations corporelles**

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>					
• Valeur brute comptable	447	2 737	37 752	33 792	74 728
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 967)	(26 442)	(22 810)	(51 219)
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>447</b>	<b>770</b>	<b>11 310</b>	<b>10 982</b>	<b>23 509</b>
<i>dont immobilisations en location financement</i>			4 081		4 081
<b>Variations 2013</b>					
• Variations de périmètre			35	79	114
• Acquisitions		272	9 178	6 940	16 390
• Cessions			(137)	(48)	(185)
• Différences de conversion		(13)	(43)	(29)	(85)
• Reclassements		176	226	(397)	5
• Dotations aux amortissements		(227)	(4 189)	(2 766)	(7 182)
• Valeur brute comptable	447	3 138	46 780	38 169	88 534
• Amortissements et dépréciations		(2 160)	(30 400)	(23 408)	(55 968)
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2013</b>	<b>447</b>	<b>978</b>	<b>16 380</b>	<b>14 761</b>	<b>32 566</b>
<i>dont immobilisations en location financement</i>			6 365		6 365
<b>Variations 2014</b>					
• Variations de périmètre	22	0	680	(14)	688
• Acquisitions	406	1 046	10 813	24 208	36 473
• Cessions			(64)	(115)	(179)
• Différences de conversion		53	174	113	340
• Reclassements			100	(100)	0
• Dotations aux amortissements		(354)	(5 037)	(2 811)	(8 202)
• Valeur brute comptable	875	4 295	59 077	60 952	125 199
• Amortissements et dépréciations		(2 572)	(36 031)	(24 910)	(63 513)
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2014</b>	<b>875</b>	<b>1 723</b>	<b>23 046</b>	<b>36 042</b>	<b>61 686</b>
<i>dont immobilisations en location financement</i>	439		8 104	25 073	33 616

Le poste « Autres » inclut le projet de construction d'immeuble en cours pour 18,1 M€, ainsi que des matériels de bureau, informatique et de transport.

Les acquisitions de l'exercice concernent le projet immobilier pour 18,1 M€ et des investissements opérationnels pour 18,4 M€ principalement sur le pôle Aéroportuaire à hauteur de 16,1 M€.

**4.3. Participations dans les entreprises associées**

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
<b>Participations au début de la période</b>	<b>5 796</b>	<b>923</b>
• Entrée de périmètre		476
• Gains de la période	2 768	4 654
• Distributions	(671)	(254)
• Autres mouvements	15	(3)
<b>Participations à la fin de la période</b>	<b>7 908</b>	<b>5 796</b>
Entreprises associées :		
AERCO	7 155	4 921
HANDLING PARTNER GABON	1 203	1 266
OVID	(476)	(389)
Autres	25	(2)

## Comptes consolidés au 31 décembre 2014

Les comptes de ces sociétés mises en équivalence se décomposent ainsi au 31 décembre 2014 :

En milliers d'euros	Global	Handling Partner Gabon	AERCO	OVID	SHP RS DOO Serbie	SCCV Les Charmes	SCCV 50 AV PORTE DE Villiers
Secteur opérationnel	TT	Aéro	Aéro	Aéro	Aéro	Autres	Autres
• Chiffre d'affaires	4 529	8 212	25 756	6 897	174		0
• Résultat net	154	1 134	9 904	(263)	(166)	(4)	0
• Actifs non courants		902	10 511	94	63		0
• Actifs courants	1 686	5 087	21 488	2 440	73	302	85
• Capitaux propres	209	3 540	28 620	(1 428)	(160)	(3)	1
• Passifs non courants	1 195	630	339	116	222		0
• Passifs courants	283	1 819	3 039	3 846	74	305	84
• Trésorerie/Dette nette	287	3 589	12 435	63	(200)		82
• Dividendes perçus par le Groupe au cours de la période		428	193				1
• Taux de contrôle	49 %	34 %	25 %	33 %	48 %	50 %	50 %

TT : Travail temporaire - Aéro : Aéroportuaire

Le rapprochement entre ces informations et la valeur comptable des intérêts du Groupe dans ces entreprises associées est le suivant :

En milliers d'euros	Global	Handling Partner Gabon	AERCO	OVID	SHP RS DOO Serbie	SCCV Les Charmes	SCCV 50 AV PORTE DE Villiers	Total
• Capitaux propres	209	3 540	28 620	(1 428)	(160)	(3)	1	
• Taux de contrôle	49 %	34 %	25 %	33 %	48 %	50 %	50 %	
• Valeur comptable des intérêts détenus	103	1 203	7 155	(476)	(77)	(1)	1	7 908

### 4.4. Actifs financiers

#### 4.4.1. Catégories d'actifs financiers

En milliers d'euros	Valeur comptabilisée 31.12.2014			Juste valeur 31.12.2014	Valeur comptabilisée 31.12.2013	Juste valeur 31.12.2013
	Non Courant	Courant	Total			
Prêts et créances au coût amorti	70 734	448 975	519 708	519 708	426 437	426 437
• Prêts et créances et autres immobilisations financières	70 734		70 734	70 734	33 564	33 564
• Créances clients		329 963	329 963	329 963	314 252	314 252
• Autres créances		25 079	25 079	25 079	21 689	21 689
• Actifs d'impôt exigible		4 412	4 412	4 412	2 307	2 307
• Comptes courants bancaires		75 432	75 432	75 432	36 621	36 621
• Affacturage		14 089	14 089	14 089	18 005	18 005
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	10 075	10 075	10 075	11 961	11 961
• OPCVM monétaires		75	75	75	1 961	1 961
• Compte à terme		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Total	70 734	459 049	529 783	529 783	438 398	438 398

Le coût amorti des prêts et créances est proche de la juste valeur.

Comme indiqué en note 2.10.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie, l'évaluation de la juste valeur des actifs de trésorerie a été faite selon la méthode qualifiée de niveau 1 pour les OPCVM monétaires et de niveau 2 pour les comptes à terme.

## 4.4.2. Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	Prêts et créances à plus d'un an	Autres	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>			
• Valeur brute	4 242	24	4 266
• Dépréciations cumulées	(31)		(31)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>4 211</b>	<b>24</b>	<b>4 235</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2013</b>			
• Valeur nette comptable à l'ouverture	4 211	24	4 235
• Différences de conversion	(100)		(100)
• CICE	27 507		27 507
• Acquisitions	2 716		2 716
• Cessions	(759)	(10)	(769)
• Dépréciations de l'exercice	(25)		(25)
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>33 550</b>	<b>14</b>	<b>33 564</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>			
• Valeur brute	33 606	14	33 620
• Dépréciations cumulées	(56)		(56)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>33 550</b>	<b>14</b>	<b>33 564</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>			
• Valeur nette comptable à l'ouverture	33 550	14	33 564
• Différences de conversion	270		270
• CICE	38 868		38 868
• Acquisitions	494		494
• Cessions	(988)		(988)
• Variations de périmètre	36		36
• Reclassements	(1 562)		(1 562)
• Dépréciations de l'exercice	51		51
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>70 720</b>	<b>14</b>	<b>70 734</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>			
• Valeur brute	70 725	14	70 739
• Dépréciations cumulées	(5)		(5)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>70 720</b>	<b>14</b>	<b>70 734</b>

L'impact du CICE est le suivant :

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
<b>Valeur à l'ouverture</b>	<b>27 507</b>	
• CICE de l'exercice net d'actualisation	40 839	28 620
• Utilisation pour le paiement de l'impôt société	(3 184)	(1 113)
• Déactualisation de la période	1 213	
Variation de la période	38 868	27 507
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>66 375</b>	<b>27 507</b>

Le CICE constitue une créance sur l'Etat qui peut être utilisée pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre des trois années suivant celle au titre de laquelle elle est constatée. La fraction non utilisée à l'issue de cette période est remboursée.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2014

### 4.4.3. Créances clients

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
• Clients et comptes rattachés <sup>(1)</sup>	341 044	324 152
• Dépréciations	(11 081)	(9 900)
<b>Total</b>	<b>329 963</b>	<b>314 252</b>
<sup>(1)</sup> dont :		
<i>Effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatifs à des échéances postérieures</i>	5 620	8 521
<i>Créances cédées dans le cadre des contrats d'affacturage</i>	89 989	83 852

Dans le secteur Travail temporaire en France, à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles (note 5.3), les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit. Ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

### 4.4.4. Autres créances

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
• TVA	10 201	9 782
• Charges constatées d'avance	4 548	2 990
• Autres créances fiscales	997	2 559
• Créances sociales	963	580
• Autres tiers actif	8 679	6 618
<b>Valeur brute</b>	<b>25 387</b>	<b>22 529</b>
• Dépréciations	(308)	(841)
<b>Total net</b>	<b>25 079</b>	<b>21 689</b>

Les autres tiers actifs sont principalement des remboursements en attente des organismes de formation.

### 4.4.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
<b>Trésorerie</b>	<b>75 432</b>	<b>36 621</b>
<b>Équivalents de trésorerie</b>		
• OPCVM monétaires	75	1 961
• Compte à terme	10 000	10 000
• Affacturage	14 089	18 005
<b>Total équivalents de trésorerie</b>	<b>24 164</b>	<b>29 966</b>
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>99 596</b>	<b>66 586</b>

Le montant de l'affacturage correspond en l'absence de tirage, à la position active vis-à-vis du factor, qui est ainsi détaillée :

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
• Solde des créances clients cédées dans le cadre du contrat d'affacturage	(89 989)	(83 852)
• Fonds de réserve constitués par les organismes d'affacturage	11 714	13 216
• Montant non encore mobilisé à la clôture	80 583	77 304
• Encaissements clients sur des comptes bancaires dédiés à reverser aux organismes d'affacturage	11 781	11 337
<b>Position nette active vis-à-vis des organismes d'affacturage</b>	<b>14 089</b>	<b>18 005</b>

#### 4.5. Capital et autocontrôle

	31.12.2014	31.12.2013
• Capital (en milliers d'euros)	4 050	4 050
• Nominal (en euros)	0,36	0,36
• Nombre total d'actions (en milliers)	11 250	11 250
• Nombre d'actions autorisées, émises et en circulation (en milliers)	11 098	11 093
• Titres d'autocontrôle (en milliers)	152	157

Le nombre de titres d'autocontrôle achetés ou vendus au cours des exercices présentés n'est pas significatif.

#### Gestion du capital

La gestion du capital de la société vise à assurer la liquidité et à optimiser sa structure financière.

Un contrat de liquidité est signé avec ODDO depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Le montant des apports mis à la disposition de l'Animateur qui s'élevait à 11 124 titres et 3 178 euros à la signature du contrat, a été augmenté de 50 000 euros par un avenant au contrat signé le 5 août 2011. Les moyens affectés au contrat ont ainsi été portés à 11 124 titres et 53 178 euros.

La société n'a pas de plan de stock-options, ni d'attribution d'actions gratuites.

#### 4.6. Informations sur les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

Nom de la filiale ou entreprise associée	Pays	Secteur	Intérêts minoritaires				Dividendes versés aux intérêts minoritaires pendant la période
			% détention	% droits de vote	Résultat net de la période attribué aux minoritaires	Cumul des intérêts minoritaires à la fin de la période	
• Interim US	Etats-Unis	TT	25,00 %	25,00 %	2 715	10 723	1 335
• Congo Handling	Congo	Aéro.	39,10 %	39,00 %	1 070	2 486	2 022
• CPTS	Congo	Aéro.	39,04 %	39,00 %	1 394	1 383	
• Autres					509	1 111	54
<b>Total au 31 décembre 2013</b>					<b>5 688</b>	<b>15 702</b>	<b>3 411</b>
• Interim US	Etats-Unis	TT	15,00 %	15,00 %	1 341	10 737	2 533
• Congo Handling	Congo	Aéro.	39,10 %	39,00 %	1 729	2 440	1 683
• CPTS	Congo	Aéro.	39,04 %	39,00 %	840	2 223	0
• Autres					617	1 547	110
<b>Total au 31 décembre 2014</b>					<b>4 526</b>	<b>16 946</b>	<b>4 326</b>

TT : Travail temporaire - Aéro : Aéroportuaire

Nom de la filiale	Informations financières sélectionnées sur la filiale *					
	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants	Chiffre d'affaires	Résultat net
• Interim US	67 327	110 385	125 722	120 132	176 934	14 565
• Congo Handling	25 279	9 247	11 015	1 081	16 387	2 737
• CPTS	5 939	7 289	12 101	4 684	659	(874)
<b>Total au 31 décembre 2013</b>	<b>98 545</b>	<b>126 921</b>	<b>148 839</b>	<b>125 896</b>	<b>193 980</b>	<b>16 428</b>
• Interim US	104 434	143 996	117 512	214 131	226 375	6 542
• Congo Handling	27 678	8 422	10 566	1 438	17 394	4 422
• CPTS	1 009	10 298	14 667		2 193	(83)
<b>Total au 31 décembre 2014</b>	<b>133 121</b>	<b>162 716</b>	<b>142 746</b>	<b>215 568</b>	<b>245 963</b>	<b>10 881</b>

\* Les informations financières sont présentées avant élimination de toute transaction intragroupe

## 4.7. Provisions

### 4.7.1. Avantages liés au personnel

#### 4.7.1.1. Régimes à prestations définies :

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2014 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixé individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- table de mortalité INSEE 2010-2012 TD/TV pour les sociétés françaises et PM-PF 60-64 pour les filiales africaines
- taux de revalorisation des salaires et taux d'actualisation :

	2014	2013
<b>Taux de valorisation des salaires</b>		
• Travail temporaire et recrutement	2,0 %	2,0 %
• Assistance aéroportuaire France	3,0 %	3,0 %
• Assistance aéroportuaire Congo	4,5 %	4,5 %
• Assistance aéroportuaire Afrique autres	3,0 %	3,0 %
• Autres services	3,0 %	3,0 %
<b>Taux d'actualisation (iBoox Corporate AA 10+)</b>	<b>1,60 %</b>	<b>3,20 %</b>

En l'absence d'actifs couvrant les engagements, la provision comptabilisée est égale à la valeur actuelle de l'engagement.

La provision au bilan a évolué de la manière suivante au cours des deux exercices présentés :

En milliers d'euros	2014	2013
• Obligation au début de la période	12 718	11 037
• Coût des services rendus au cours de la période	1 041	884
• Charge d'intérêts	391	294
• Ecart actuariels découlant de changements d'hypothèses démographiques	3 566	973
• Ecart actuariels découlant de changement d'hypothèses financières	3 863	(600)
• Ecart actuariels liés à l'expérience	501	380
• Coût des services passés	37	157
• Cotisations de l'employeur	(969)	(407)
<b>Obligation à la fin de la période</b>	<b>21 148</b>	<b>12 718</b>
<i>Dont France</i>	<i>20 070</i>	<i>12 176</i>
<i>Dont Afrique</i>	<i>1 078</i>	<i>542</i>

Les principales sensibilités du calcul de cet engagement social aux hypothèses fixées sont les suivantes :

- avec un taux d'actualisation de 1,1 % l'engagement serait de 23,0 M€ contre 19,5 M€ à 2,1 %
- une baisse du taux de turnover de 1 % ferait passer l'engagement à 21,2 M€
- tandis qu'avec une augmentation du taux de revalorisation des salaires de 1 % il s'élèverait à 25,0 M€.

Les cotisations suivantes sont attendues au cours des prochains exercices :

En milliers d'euros	2014
• N+1	697
• N+2 à N+5	1 642
• N+6 à N+10	5 438
<b>Total cotisations attendues de N+1 à N+10</b>	<b>7 776</b>

#### 4.7.1.2. Régimes à cotisations définies

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (part patronale) s'élève pour l'ensemble des salariés (permanents et intérimaires) sur l'exercice 2014 à 121 978 K€.

#### 4.7.1.3. Autres avantages au personnel

Les autres avantages au personnel sont non significatifs.

#### 4.7.2. Provisions pour autres passifs

En milliers d'euros	31.12.2013	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclasse-ments et change	31.12.2014
• Provisions pour litiges	3 285	2 085	(838)	(862)	1	3 671
• Autres provisions	4 713	1 288	(1 591)	(1 468)		2 943
<b>Total</b>	<b>7 998</b>	<b>3 373</b>	<b>(2 429)</b>	<b>(2 330)</b>	<b>1</b>	<b>6 614</b>

En milliers d'euros	31.12.2012	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclasse-ments et change	31.12.2013
• Provisions pour litiges	2 383	2 213	(635)	(675)		3 285
• Autres provisions	2 038	3 248	(273)	(573)	273	4 713
<b>Total</b>	<b>4 420</b>	<b>5 461</b>	<b>(908)</b>	<b>(1 248)</b>	<b>272</b>	<b>7 998</b>

Les provisions pour litiges concernent principalement les risques prud'homaux. Les autres provisions concernent divers risques commerciaux, juridiques, sociaux et fiscaux, résultant de litiges ou de procédures découlant de l'activité normale du groupe. L'estimation de ces risques est effectuée en tenant compte de la nature du litige, de la connaissance de la résolution de litiges passés et de la jurisprudence en cours.

#### 4.8. Passifs financiers

##### 4.8.1. Catégories de passifs financiers

En milliers d'euros	Valeur comptabilisée au 31.12.2014			Juste valeur 31.12.2014	Valeur comptabilisée 31.12.2013	Juste valeur 31.12.2013
	Non courant	Courant	Total			
Juste valeur par capitaux propres	1 590		1 590	1 590		
• Emprunts	1 590		1 590	1 590		
<b>Autres passifs au coût amorti</b>	<b>86 696</b>	<b>402 839</b>	<b>489 535</b>	<b>489 535</b>	<b>397 944</b>	<b>397 944</b>
• Emprunts	86 696	27 060	113 756	113 756	80 501	80 501
• Découverts bancaires et assimilés		37 019	37 019	37 019	14 005	14 005
• Dettes fournisseurs		30 828	30 828	30 828	29 523	29 523
• Dettes fiscales et sociales		277 325	277 325	277 325	252 187	252 187
• Dettes d'impôt exigible		3 422	3 422	3 422	3 150	3 150
• Autres dettes		27 185	27 185	27 185	18 578	18 578
<b>Total</b>	<b>88 286</b>	<b>402 839</b>	<b>491 125</b>	<b>491 125</b>	<b>397 944</b>	<b>397 944</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2014

### 4.8.2. Emprunts et découverts bancaires

#### 4.8.2.1. Endettement financier brut

##### 4.8.2.1.1. Nature et échéances

En milliers d'euros	Participation des salariés aux résultats	Crédits baux mobiliers	Crédit-bail immobilier	Puts sur intérêts minoritaires	Autres emprunts	Total
<b>Valeurs au 31.12.2013</b>						
• A moins d'un an	26 373	944		7 719	79	35 115
• De un à cinq ans	100	3 098		16 861	23 438	43 497
• A plus de cinq ans	113				1 777	1 890
<b>Total 31.12.2013</b>	<b>26 586</b>	<b>4 041</b>	<b>0</b>	<b>24 580</b>	<b>25 295</b>	<b>80 501</b>
<b>Valeurs au 31.12.2014</b>						
• A moins d'un an	26 332	587			480	27 399
• De un à cinq ans	122	5 671		27 873	34 723	68 388
• A plus de cinq ans			19 366		192	19 558
<b>Total 31.12.2014</b>	<b>26 454</b>	<b>6 258</b>	<b>19 366</b>	<b>27 873</b>	<b>35 394</b>	<b>115 346</b>

##### 4.8.2.1.2. Répartition type de taux et par devises

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
• Taux fixe	71 941	66 065
• Taux variable	43 405	14 436
<b>Endettement financier brut</b>	<b>115 346</b>	<b>80 501</b>
• EUR	52 393	30 948
• USD	62 748	47 763
• XAF	191	1 772
• Autres devises	14	19
<b>Endettement financier brut</b>	<b>115 346</b>	<b>80 501</b>

##### 4.8.2.1.3. Variation de l'endettement financier brut

	31.12.2014	31.12.2013
<b>Dettes brute début de période</b>	<b>80 501</b>	<b>58 984</b>
<b>Variations de la période</b>		
• Entrées de périmètre	5 587	7 185
• Emissions	30 190	10 375
• Remboursements	(15 888)	(4 941)
• Put sur intérêts minoritaires	5 919	10 916
• Juste valeur instruments financiers	1 590	0
• Ecart de conversion	7 431	(2 069)
• Intérêts courus	15	50
<b>Dettes brute fin de période</b>	<b>115 346</b>	<b>80 501</b>



## 4.8.2.1.4. Principales lignes de dettes

Principaux emprunts	Date début	Échéance	Total ligne	Dettes/Montant tiré	Montant non tiré	Mode de remboursement	Covenants	Notes
<b>Lignes de financement</b>								
• Factoring	NA	Annuelle	113 554		113 554	Revolving/ in fine	Non	(1)
• Lignes de crédit moyen terme - France	29.03.13	29.03.18	60 000		60 000	Revolving/ in fine	Oui	
• Découverts autorisés		Annuelle	38 000		38 000		Non	
• Lignes de crédit moyen terme - Etats-Unis	18.04.14	01.04.16	22 728	22 267	461		Oui	
<b>Total lignes de financement</b>			<b>234 282</b>	<b>22 267</b>	<b>212 015</b>			
<b>Contrats de crédit-bail</b>								
• Crédit-bail immobilier	27.03.14	27.03.28		19 366		Trimestriel	Non	(2)
• Crédit-bail mobilier				6 258		Trimestriel	Non	(3)
• Total crédit-bail				25 624				
<b>Participation des salariés aux résultats</b>				<b>26 454</b>			<b>Non</b>	<b>(4)</b>
<b>Dettes d'acquisition</b>								
• Promissory notes	2015 à 2018			11 356		Trimestriel	Non	
• Puts sur intérêts minoritaires	2015 et 2018			27 873		Exercice option	Non	
<b>Total dettes d'acquisition</b>			<b>0</b>	<b>39 229</b>	<b>0</b>			
<b>Autres</b>				<b>1 772</b>			<b>NA</b>	
<b>Total</b>				<b>115 346</b>				

(1) Concerne deux programmes actifs en France pour une capacité totale de 113 M€ gérés en financement confidentiel avec mandat de recouvrement

(2) Concerne le financement de l'immeuble de Saint-Ouen, la dette de crédit-bail est de 46 M€ nette de l'avance preneur versée au bailleur (cf. note 1.3)

(3) Concerne essentiellement le financement du matériel du secteur opérationnel Aéroportuaire

(4) Dette relative au paiement du solde du prix d'acquisition des regroupements d'entreprise réalisés aux Etats-Unis

## 4.8.2.1.5. Opérations de couverture

Le contrat de crédit-bail immobilier pour le financement de la construction de l'immeuble à usage de bureaux à Saint Ouen étant conclu à taux variable, la SCI l'Arche de Saint Ouen a mis en place auprès de BNP Paribas et Société Générale, un swap de taux permettant d'échanger ce taux variable contre un taux fixe pour un montant notionnel de 30,9 M€. Ces contrats de swap couvrent le taux variable du contrat de crédit-bail sous-jacent pour chaque échéance. Le taux moyen pondéré de ces swaps est de 1,606 %.

L'efficacité de la couverture a été démontrée et la valeur du swap au 31 décembre 2014 a été comptabilisée en dette financière par contrepartie des capitaux propres pour un montant de 1,6 M€.

## 4.8.2.1.6. Engagements financiers à respecter

La ligne de financement à moyen terme de 60 M€ en France impose le respect des covenants financiers suivants :

- Ratio de levier désignant le rapport Dette nette consolidée/EBITDA consolidé, inférieur à 2,5,
- Ratio de gearing désignant le rapport Dette nette consolidée/Fonds propres consolidés, inférieur à 1.

La dette nette consolidée est définie comme l'endettement financier net consolidé hors prise en compte de la dette de participation et celle liée aux puts sur intérêts minoritaires tandis que l'EBITDA consolidé correspond au résultat opérationnel consolidé augmenté des dotations nettes des reprises aux provisions d'exploitation sur actifs et pour risques et charges.

Ces engagements étaient respectés au 31 décembre 2014.

De même, la ligne de crédit aux Etats Unis est soumise aux covenants financiers suivants :

- Ratio service de la dette (Capacité d'autofinancement de la filiale/Intérêts payés) supérieur à 1,
- Capitaux propres de l'emprunteuse supérieurs à 7,9 MUSD pour le 31.12.2013 plus 30 % du résultat annuel des années suivantes.

Ces engagements sont respectés au 31 décembre 2014.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2014

### 4.8.2.2. Endettement financier net

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013	Variation
• Emprunt partie non courante	88 286	45 700	42 586
• Emprunt partie courante	27 060	34 801	(7 741)
<i>Endettement financier brut</i>	<i>115 346</i>	<i>80 501</i>	<i>34 845</i>
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	99 596	66 586	33 010
• Découverts	37 019	14 005	23 014
<i>Trésorerie nette</i>	<i>62 577</i>	<i>52 581</i>	<i>9 996</i>
<b>Endettement financier net</b>	<b>52 769</b>	<b>27 920</b>	<b>24 849</b>

La gestion de la trésorerie du Groupe est assurée par le biais de différents contrats de cash-pooling dont les positions à la clôture figurent soit en Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif du bilan soit en Découverts bancaires au passif.

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
• Cash pooling - position active	26 471	4 971
• Cash pooling - position passive	(25 569)	(6 057)
• Solde net des cash-pooling	902	(1 086)

Le taux moyen de rémunération des différentes sources de financement du Groupe est pour l'essentiel basé sur l'EURIBOR et le LIBOR. Incluant la marge, le taux moyen est de l'ordre de 1,5 %.

Comme signalé précédemment, notre position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice en raison d'une absence de besoin de financement auprès de ces établissements.

### 4.8.3. Passifs financiers courants

#### 4.8.3.1. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
• Organismes sociaux	90 417	80 911
• Personnel	81 885	73 537
• Taxe sur la valeur ajoutée	70 474	67 437
• Etat, collectivités publiques et autres dettes	34 548	30 302
<b>Total</b>	<b>277 325</b>	<b>252 187</b>

#### 4.8.3.2. Autres dettes

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
• Dettes diverses	22 113	17 935
• Produits constatés d'avance	5 073	643
<b>Total</b>	<b>27 185</b>	<b>18 578</b>

Les dettes diverses représentent pour l'essentiel des charges à payer ainsi que des avoirs à établir. L'ensemble de ces dettes a une échéance inférieure à un an.

## 5. Risques financiers

### 5.1. Risque de change

Le Groupe est exposé par son activité internationale à un risque de fluctuation des cours des devises étrangères principalement celle du dollar américain.

Ce risque porte d'une part sur les transactions réalisées par des sociétés du Groupe dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle (risque de change fonctionnel) et d'autre part sur les actifs et passifs libellés en devises étrangères (risque de conversion des comptes).

Les entités du Groupe opèrent en général dans leur devise locale qui est leur monnaie fonctionnelle, le produit des ventes est ainsi réalisé dans la même devise que celles des charges d'exploitation, ce qui permet de créer une couverture naturelle. Le risque de change fonctionnel est ainsi limité aux opérations de financement intragroupe.

Le risque lié à la conversion des comptes des entités étrangères dans les comptes et la monnaie de reporting du Groupe ne fait d'autre part l'objet d'aucune couverture.

Positions nettes bilancielle dans les principales devises

	Actifs courants et non courants	Passifs courants et non courants	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
<b>2014</b>						
• Euro	561 327	357 384		203 943		203 943
• Dollar US	201 996	139 204		62 792		62 792
• XAF	28 249	15 110		13 139		13 139
• Autres devises	13 611	7 189		6 422		6 422
<b>Total</b>	<b>805 181</b>	<b>518 886</b>	<b>0</b>	<b>286 295</b>	<b>0</b>	<b>286 295</b>
<b>2013</b>						
• Euro	473 884	296 705		177 179		177 179
• Dollar US	142 791	99 619		43 173		43 173
• XAF	26 397	15 230		11 167		11 167
• Autres devises	14 039	7 107		6 931		6 931
<b>Total</b>	<b>657 111</b>	<b>418 660</b>	<b>0</b>	<b>238 450</b>	<b>0</b>	<b>238 450</b>

Tableau de sensibilité du résultat groupe et des capitaux propres au risque de change

	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %
<b>2014</b>				
• Euro	3 787	(3 787)	14 031	(14 031)
• Dollar US	502	(502)	(914)	914
• XAF	299	(299)	379	(379)
• Autres devises	16	(16)	86	(86)
<b>Total</b>	<b>4 605</b>	<b>(4 605)</b>	<b>13 581</b>	<b>(13 581)</b>
<b>2013</b>				
• Euro	2 516	(2 516)	11 627	(11 627)
• Dollar US	457	(457)	(920)	920
• XAF	436	(436)	320	(320)
• Autres devises	74	(74)	111	(111)
<b>Total</b>	<b>3 484</b>	<b>(3 484)</b>	<b>11 137</b>	<b>(11 137)</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2014

### 5.2. Risque de taux

Une évolution de 100 points de base aurait une incidence de 0,6 M€ sur la charge financière annuelle du Groupe.

### 5.3. Risque de concentration et de crédit

Le risque de concentration est très faible dans la mesure où le portefeuille clients est diversifié.

Le chiffre d'affaires réalisé avec un client ne dépasse jamais 5 % des ventes du Groupe. Il n'y a pas de ce fait de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques.

En outre, les créances clients font l'objet d'une assurance-crédit pour leur majorité à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles lesquelles représentent 21 % du chiffre d'affaires du pôle Travail temporaire et recrutement France.

L'âge des créances clients échues mais non dépréciées est analysé de la manière suivante :

En milliers d'euros	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture (valeur nette)				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total (valeur nette)
	0-2 mois	2-4 mois	au-delà de 4 mois	Total			
31.12.2014	77 633	6 630	3 354	87 617	11 081	242 346	329 963
31.12.2013	57 900	4 010	3 590	65 500	9 900	248 752	314 252

### 5.4. Risque de liquidité

Dans le cadre de son activité, le Groupe doit financer un besoin en fonds de roulement significatif ainsi que ses opérations de croissance externe. De façon générale, le besoin en fonds de roulement est financé soit par des lignes à court terme (découvert, factoring ...) et les opérations de croissance externe par les fonds propres du groupe ou des lignes de financement à moyen terme. Ainsi au 31 décembre 2014, la société dispose de 234 M€ de lignes de crédit (dont 83 M€ sont confirmées avec une maturité supérieure à 12 mois) et sur lesquelles les tirages s'élèvent à 23 M€.

Le risque de liquidité est directement lié à la capacité du Groupe à générer des cash-flow et / ou à lever des financements de façon à faire face aux échéances de ses dettes financières et de ses instruments dérivés.

De façon à anticiper et gérer ce risque, le Groupe a mis en place les éléments suivants :

- Centralisation et diversification de ses sources de financement auprès de divers établissements financiers
- Centralisation de la gestion de la trésorerie
- Maintien permanent d'un volume significatif de lignes de financement non tirées.

Il convient également de noter que le groupe n'a pas mobilisé sa créance de CICE.

### 5.5. Risque de contrepartie financière

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie financière lorsqu'il intervient sur les marchés financiers notamment pour la gestion de sa trésorerie. Il limite ce risque en s'engageant uniquement avec des banques commerciales bénéficiant de notes de crédit élevées et en évitant une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers. C'est ainsi que le montant de trésorerie nette de 62,6 M€ est réparti sur l'ensemble de ces établissements.

## 6 - Notes sur le compte de résultat consolidé

### 6.1. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2014	2013
Autres produits opérationnels	225	0
• Coûts d'acquisition directs	(245)	(138)
• Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés liés aux acquisitions	(4 991)	(2 670)
• Autres charges opérationnelles non récurrentes	(854)	(812)
Autres charges opérationnelles	(6 090)	(3 620)

Les autres charges opérationnelles non récurrentes correspondent en 2014 à un redressement des cotisations sociales en Allemagne et à des pénalités fiscales au Congo et en 2013 à l'ajustement du complément de prix sur les acquisitions américaines 2012 lié aux marges des activités acquises.

Les dotations aux amortissements présentés au compte de résultat excluent celles des actifs incorporels affectés liés aux acquisitions. La dotation totale aux amortissements est la suivante :

En milliers d'euros	2014	2013
• Dotations aux amortissements hors actifs incorporels acquis	(9 012)	(7 901)
• Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés liés aux acquisitions	(4 991)	(2 670)
<b>Dotation totale aux amortissements</b>	<b>(14 004)</b>	<b>(10 571)</b>

## 6.2. Résultat financier

En milliers d'euros	2014	2013
• Intérêts financiers	549	194
• Autres produits financiers	699	365
<b>Produits financiers</b>	<b>1 248</b>	<b>558</b>
• Frais financiers sur participation des salariés	(182)	(424)
• Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(1 417)	(852)
• Autres charges financières	(1 891)	(1 624)
<b>Charges financières</b>	<b>(3 490)</b>	<b>(2 899)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(2 242)</b>	<b>(2 341)</b>
• Gains de change	8 189	55
• Pertes de change	(51)	(2 289)
• Désactualisation CICE	1 213	
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>9 351</b>	<b>(2 234)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>7 109</b>	<b>(4 575)</b>

Du fait de la mise en place d'un financement en dollars US entre les sociétés CRIT Corp et Groupe CRIT qui atteint 75 M\$ au 31 décembre 2014, le résultat de change enregistre l'impact non cash de l'évolution du dollar contre l'euro soit un gain de 8 M€ en 2014 contre une perte de 2,1 M€ en 2013.

## 6.3. Charge d'impôt sur le résultat

### 6.3.1. Charge d'impôt nette

En milliers d'euros	2014	2013
• Impôt courant	(25 202)	(24 506)
• Impôt différé	(1 737)	826
<b>Charge d'impôt nette</b>	<b>(26 939)</b>	<b>(23 680)</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2014

Le rapprochement entre l'impôt théorique ressortant du taux d'imposition moyen et le montant réel de l'impôt sur les résultats se présente comme suit :

En milliers d'euros	2014		2013	
	Montant	%	Montant	%
• Résultat avant impôt	92 091		69 682	
• quote part de résultat des SME	(2 768)		(4 654)	
<b>Résultat avant impôt et quote part de résultat des SME</b>	<b>89 322</b>		<b>65 027</b>	
• Taux d'impôt en France	38,0 %	38,0 %	38,0 %	38,0 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>33 942</b>	<b>38,0 %</b>	<b>24 710</b>	<b>38,0 %</b>
<b>Incidences :</b>				
. Non-imposition du CICE	(15 984)	(17,9 %)	(10 875)	(16,7 %)
. CVAE	11 078	12,4 %	10 406	16,0 %
. Utilisation des pertes fiscales non reconnues ou exonération	(2 702)	(3,0 %)	(694)	(1,1 %)
. Autres différences permanentes	637	0,7 %	1 030	1,6 %
. Autres crédits d'impôts	(819)	(0,9 %)	(974)	(1,5 %)
. Retenue à la source	476	0,5 %	511	0,8 %
. Pertes fiscales non reconnues	462	0,5 %	217	0,3 %
. Différentiel de taux des pays étrangers	(413)	(0,5 %)	(841)	(1,3 %)
. Autres	262	0,3 %	189	0,3 %
<b>Total des incidences</b>	<b>(7 004)</b>	<b>(7,8 %)</b>	<b>(1 031)</b>	<b>(1,6 %)</b>
<b>Charge d'impôt du groupe</b>	<b>26 939</b>	<b>30,2 %</b>	<b>23 680</b>	<b>36,4 %</b>
<b>Taux apparent</b>	<b>30,2 %</b>		<b>36,4 %</b>	

La société Congo Handling a obtenu le 6 août 2014 du Ministère de l'Economie et des Finances congolais l'exonération de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2013. Un crédit d'impôt de 1,9 M€ a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2014 à ce titre et figure ci-dessus sur la ligne Utilisation des pertes fiscales non reconnues ou exonération.

### 6.3.2. Impôts différés par nature

En milliers d'euros	Impôts différés actifs sur ind. départ en retraite	Impôts différés passifs sur location financement	Impôts différés passifs sur Swap	Impôts différés actifs sur autres décalages temporaires	Total
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>3 645</b>	<b>(1 049)</b>		<b>3 111</b>	<b>5 708</b>
• Ecart de conversion				(12)	(12)
• Impact sur le résultat	292	220		314	826
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	255				255
• Autres mouvements				2	2
<b>Valeur à la clôture de l'exercice 2013</b>	<b>4 192</b>	<b>(829)</b>		<b>3 415</b>	<b>6 780</b>
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>4 192</b>	<b>(829)</b>	<b>0</b>	<b>3 415</b>	<b>6 779</b>
• Ecart de conversion				47	47
• Impact sur le résultat	97	183		(2 016)	(1 736)
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 476		547		3 023
• Autres mouvements					
<b>Valeur à la clôture de l'exercice 2014</b>	<b>6 766</b>	<b>(647)</b>	<b>547</b>	<b>1 446</b>	<b>8 114</b>

Les impôts différés actifs comprennent 1,4 M€ d'actifs d'impôt sur les pertes fiscales espagnoles qui devraient être utilisés à moyen terme par imputation sur les bénéfices futurs de ces entités.

## 7. Information sectorielle et géographique

### 7.1. Information par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	Travail temporaire et recrutement	Assistance aéroportuaire	Autres services	Inter-secteurs	Non affecté	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>						
• 2014	1 422 551	215 951	74 528	(17 929)		1 695 101
• 2013	1 299 802	204 890	73 009	(19 132)		1 558 569
<b>Résultat opérationnel courant</b>						
• 2014	77 587	8 231	2 254	6		88 078
• 2013	66 358	4 874	1 990			73 222
<b>Résultat opérationnel</b>						
• 2014	71 856	8 097	2 254	6		82 213
• 2013	62 738	4 874	1 990			69 602
<b>Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises MEE</b>						
• 2014	71 931	10 791	2 253	6		84 982
• 2013	62 738	9 528	1 990			74 256
<b>Dotations aux amortissements</b>						
• 2014	1 294	7 023	696			9 012
• 2013	1 070	6 198	633			7 901
<b>Dotations aux provisions</b>						
• 2014	2 074	2 082	442	(6)		4 592
• 2013	3 074	3 432	832			7 337
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>						
• 2014	1 538	16 646	19 221			37 404
• 2013	1 348	12 366	3 935			17 648
<b>Données bilancielle</b>						
• Actifs au 31.12.2014	397 846	83 727	211 487		112 121	805 181
• Passifs au 31.12.2014	235 842	63 456	63 802		155 787	518 886
• Actifs au 31.12.2013	378 524	76 596	126 317		75 673	657 110
• Passifs au 31.12.2013	268 624	65 521	(13 141)		97 656	418 660

Les actifs et passifs non affectés correspondent aux actifs et passifs liés au financement et à ceux liés à l'impôt sur le résultat.

### 7.2. Information par zones géographiques

En milliers d'euros	France	Etats-Unis	Espagne	Afrique	Autres	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>						
• 2014	1 320 068	223 034	67 905	46 910	37 184	1 695 101
• 2013	1 251 288	170 950	53 134	42 302	40 895	1 558 569
<b>Actifs non courants</b>						
• 2014	211 101	98 626	1 892	19 747	7 239	338 604
• 2013	154 318	74 501	2 127	15 496	3 395	249 837

## 8. Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, est constituée de la Trésorerie et équivalents de trésorerie déduction faite des Découverts bancaires.

En milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	99 596	66 586
• Découverts bancaires	37 019	14 005
<b>Trésorerie nette</b>	<b>62 577</b>	<b>52 581</b>

La variation de trésorerie nette positive de 10 M€ s'analyse par :

- un flux de trésorerie généré par l'activité de 49,8 M€ en hausse de 22 % par rapport à 2013,
- 46 M€ de flux liés aux opérations d'investissements relatifs au projet immobilier pour 18 M€, aux investissements opérationnels pour 18,4 M€ et aux regroupements d'entreprise pour 9,2 M€,
- des flux liés aux opérations financières positifs soit 5,7 M€ issus des émissions nettes d'emprunts de 14,9 M€ et du paiement des dividendes.

### 8.1. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	2014	2013
<b>Dotations aux amortissements / dépréciation</b>		
• sur immobilisations incorporelles	5 747	3 316
• sur immobilisations corporelles	8 206	7 280
• sur actifs financiers	(51)	40
<b>Total des dotations aux amortissements</b>	<b>13 953</b>	<b>10 596</b>

### 8.2. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

En milliers d'euros	2014	2013
• Stocks	(262)	(95)
• Clients et comptes rattachés nets	(12 578)	(23 363)
• Créances sur l'état et les organismes sociaux	(280)	15
• Charges constatées d'avance	(1 461)	517
• Autres tiers actifs nets	(1 337)	487
• Dettes fournisseurs	974	3 131
• Dettes fiscales et sociales	23 726	16 618
• Autres dettes	7 938	2 020
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>16 721</b>	<b>(671)</b>

Les variations les plus notables en 2014 sont la hausse des créances clients et des dettes fiscales et sociales, en période de hausse de l'activité.

### 8.3. Remboursements et émissions d'emprunts

Les remboursements d'emprunts soit 15,8 M€ concernent principalement les paiements effectués au titre :

- des compléments de prix sur les acquisitions américaines soit 6,5 M€,
- et à celui relatif à l'exercice de l'option sur les puts sur intérêts minoritaires de PeopleLink le 30 mai 2014 soit 7,9 M€.

Les émissions d'emprunt soit 30,8 M€ concernent ;

- le tirage de la ligne de crédit américaine soit 7,7 M€,
- le contrat de crédit-bail immobilier soit 17,8 M€,
- les contrats de crédits-bails du secteur Aéroportuaire soit 3,6 M€.



## 9. Engagements hors bilan

### 9.1. Engagements hors bilan liés au financement de la société non demandés spécifiquement par IFRS

#### 9.1.1. Engagements donnés

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2014	31.12.2013
<b>Garanties financières</b>				
• Caution donnée par Groupe CRIT à Natiocrédibail pour SCI Arche de Saint Ouen au titre des obligations du contrat de crédit-bail immobilier	Garantie financière de la mère à sa filiale	27.03.2028	51 660	1 389
• Garantie financière de Groupe CRIT à Lake Bank City pour PeopleLink	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité	4 942	4 351
• Garantie financière de CRIT Corp à Lake Bank City pour PeopleLink	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité	4 942	4 351
• Caution donnée par Groupe CRIT à Société Générale pour SCI Arche de Saint Ouen	Garantie financière de la mère à sa filiale	27.03.2028	3 000	
• Caution donnée par Groupe CRIT au Crédit du Maroc pour CRIT Maroc	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité	1 413	1 378
• Caution donnée par Groupe CRIT à la Société Générale pour CRIT Espana	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité	1 000	1 000

#### 9.1.2. Engagements reçus

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2014	31.12.2013
<b>Engagements liés au financement non demandés spécifiquement par IFRS 7</b>				
• Contrat d'affacturage Crédit Agricole	Capacité maximum de tirage	Illimité	80 000	80 000
• Contrat d'affacturage GE Factofrance	Capacité maximum de tirage	Illimité	33 554	30 797
• Ligne de crédit moyen terme France	Ligne de crédit non utilisée	29.03.2018	60 000	60 000
• Ligne de crédit moyen terme Etats-Unis	Ligne de crédit non utilisée	01.04.2016	461	1 542
• Autorisation de découverts	Ligne de crédit non utilisée		38 000	35 396

### 9.2. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société

#### 9.2.1. Engagements donnés

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2014	31.12.2013
<b>Nantissements</b>				
• Nantissement de l'avance preneur liée à la construction de l'immeuble de Saint Ouen par SCI Arche de Saint Ouen à Natiocreditbail	Nantissement de créance	27.03.2028	10 000	
<b>Garantie financière</b>				
• Contre-garantie de Groupe CRIT à BNP Paribas pour PeopleLink	Garantie d'une police d'assurance	05.12.2014		2 678
<b>Instruments financiers conclus en vue de la livraison d'un élément non financier</b>				
• Engagement d'achat de GEH à divers fournisseurs	Engagement d'achat ferme d'uniformes	Illimité	300	471
<b>Cautions données</b>				
<b>Contrats de location simple</b>				
• Obligations en matière de location simple immobilière	Engagements de paiements futurs		12 312	12 087
		< 1 an	7 843	7 826
		de 2 à 5 ans	4 468	4 262
• Obligations en matière de location simple mobilière	Engagements de paiements futurs		3 037	2 226
		< 1 an	1 701	1 558
		de 2 à 5 ans	1 336	668

L'ensemble des loyers réglés au titre de l'exercice 2014 s'élève 28,3 M€ contre 27,8 M€ en 2013.

## 9.2.2. Engagements reçus

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2014	31.12.2013
<b>Garantie financière</b>				
• Garantie financière de BNP Paribas à Arch Insurance Company pour PeopleLink	Garantie d'une police d'assurance	05.12.2014		2 678
<b>Garanties à première demande</b>				
• Garantie à première demande de Crédit Lyonnais à Aéroport de Paris pour les filiales Aéroportuaire France	Garantie de baux civils	2015 à 2019	495	834
• Autres cautions immobilières	Garantie de baux civils	2015 à 2020	394	332
<b>Cautions reçues</b>				
• Cautions de la Société Générale en faveur de CRIT SAS <sup>(1)</sup>	Garantie financière des activités de travail temporaire (article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail)	30.06.2015	66 660	65 950
• Cautions du Crédit Lyonnais en faveur de Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim <sup>(1)</sup>	Garantie financière des activités de travail temporaire (article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail)	30.06.2015	15 730	16 780
• Cautions du Crédit Agricole et Santander en faveur de Crit Espana	Garantie financière des activités de travail temporaire	Illimité	2 906	2 634
• Cautions du Crédit Suisse en faveur de Crit Suisse	Garantie financière des activités de travail temporaire	Illimité	457	448

<sup>(1)</sup> Les garanties financières consenties par les banques en faveur des sociétés CRIT SAS, AB INTERIM, LES COMPAGNONS et LES VOLANTS dans le cadre de leurs activités de travail temporaire et en application des dispositions de l'article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail ont une durée limitée d'une année et sont renouvelables chaque année.

## 10. Autres informations

## 10.1. Résultat par action

	2014	2013
• Résultat revenant aux actionnaires de la société (milliers d'euros)	60 626	40 314
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 096	11 099
• Résultat de base et dilué par action (€ par action)	5,46	3,63

En l'absence d'instruments dilutifs de capitaux propres, le résultat de base est égal au résultat dilué.

## 10.2. Dividende par action

	2014	2013
• Dividende revenant aux actionnaires de la Société (milliers d'euros)	3 488	2 475
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 096	11 099
• Dividende par action (€ par action)	0,31	0,22

Le nombre total d'actions est de 11 250 000 d'une valeur nominale de 0,36 € par action. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2014 est de 11 097 828.

Un dividende de 0,31 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, représentant une distribution totale de 3 487 500 €, sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 12 juin 2015.

## 10.3. Informations sur les parties liées

Selon la norme IAS 24, une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité présentant ses états financiers. Toutes les opérations commerciales conclues avec les entités non consolidées sont effectuées dans des conditions normales d'activité du marché.

## 10.3.1. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations attribuées par le Groupe aux principaux dirigeants - Président Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués - s'élevaient en 2014 à 702 milliers d'euros contre 690 milliers d'euros en 2013. Aucun avantage postérieur à l'emploi ni de prêt aux dirigeants n'a été octroyé.

### 10.3.2. Autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont principalement :

- des locations consenties aux conditions de marché par des SCI, dont la gérance est assurée par Claude GUEDJ ou Nathalie JAOUI, administrateurs et dont les administrateurs de la société Groupe CRIT sont tous associés,
- des ventes facturées par le Groupe aux sociétés consolidées par mise en équivalence.

En milliers d'euros	2014	2013
<b>Locations facturées au Groupe par des SCI</b>		
• SCI LES ARCHES DE CLICHY	203	203
• SCI LA PIERRE DE CLICHY	143	143
• SCI HUGO MOREL	70	70
• SCI LA PIERRE LUTTERBACH	18	18
• SCI LA PIERRE DE SAINT DENIS	17	17
• SCI LA PIERRE DE SENS	15	15
• SCI LA PIERRE DE ROUEN	16	16
• SCI LA PIERRE DE MELUN	16	16
• SCI LA PIERRE DE TOULON	13	16
• SCI LA PIERRE D'AUBAGNE	13	13
• SCI LA PIERRE CHATEAUROUX	10	10
• SCI LA PIERRE D'AUXERRE	10	10
• SCI LA PIERRE DE QUIMPER	9	9
	<b>553</b>	<b>556</b>
<b>Engagements en matière de location simple immobilière (paiements futurs de loyers)</b>		
< 1 an	531	611
de 2 à 5 ans	249	374
	282	237
<b>Ventes facturées par le Groupe</b>		
• HANDLING PARTNER GABON	585	514
• SHP RS DOO Serbie	50	
	<b>635</b>	<b>514</b>
<b>Comptes clients et courants débiteurs</b>		
• HANDLING PARTNER GABON	91	42
• SCCV 50 AV DE LA PORTE DE VILLIERS	22	21
• SCCV LES CHARMES	152	148
• SHP RS DOO SERBIE	129	
	<b>394</b>	<b>211</b>

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont données en note 4.3.

Enfin le Groupe CRIT n'est détenant par aucune société mère publiant des comptes IFRS disponibles pour le public.

### 10.4. Evénements post clôture

Groupe Crit, par l'intermédiaire de sa filiale GEH a cédé sa participation de 34 % dans la société Handling Partner Gabon, concessionnaire exclusif d'assistance en escale sur l'aéroport de Libreville au Gabon, en date du 27 mars 2015, pour un prix de vente de 4,5 M€.

Aucun autre événement post-clôture de nature à avoir une incidence significative sur les états financiers 2014 n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés.

### 10.5. Effectifs permanents à la clôture

La répartition par métier de l'effectif permanent du Groupe pour les sociétés intégrées globalement à la clôture est la suivante :

	31.12.2014	31.12.2013
• Travail temporaire (salariés permanents)	2 192	1 845
• Assistance aéroportuaire	2 888	2 816
• Autres	695	666
<b>Total</b>	<b>5 775</b>	<b>5 327</b>

## 10.6. Périmètre de consolidation

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		31.12.2014	31.12.2013	
• GROUPE CRIT (Clichy)	622 045 383	Société mère		Intégration globale
<b>Travail temporaire et recrutement</b>				
• CRIT INTERIM (Saint-Ouen)	303 409 247	99,10	98,90	Intégration globale
• LES VOLANTS (Clichy)	301 938 817	98,83	98,83	Intégration globale
• LES COMPAGNONS (Clichy)	309 979 631	95,00	95,00	Intégration globale
• AB INTERIM (Clichy)	642 009 583	95,00	95,00	Intégration globale
• CRIT (Clichy)	451 329 908	99,71	99,65	Intégration globale
• PRESTINTER (Clichy)	334 077 138	95,00	95,00	Intégration globale
• PROPARTNER (Allemagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT INTERIM (Suisse)	NA	99,71	99,65	Intégration globale
• CRIT ESPANA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT CARTERA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• ADAPTALIA OUTSOURCING SL (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• ADAPTALIA ESPECIALIDADES DE EXTERNALIZACION SL (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT SEARCH (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT HR (Irlande)	NA	95,00	95,00	Intégration globale
• CRIT MAROC (Maroc)	NA	98,67	98,67	Intégration globale
• C-SERVICES (Maroc)	NA	99,87	99,87	Intégration globale
• CRIT RH (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
• CRIT TUNISIE (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
• CRIT CORP (Etats-Unis)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• PEOPLELINK (Etats-Unis) <sup>(1)</sup>	NA	85,00	75,00	Intégration globale
• SUSTAINED QUALITY (Etats-Unis) <sup>(1)</sup>	NA	85,00	75,00	Intégration globale
• 2AM GROUP (Etats-Unis) <sup>(1 &amp; 2)</sup>	NA	85,00	-	Intégration globale
• 2AM ONTARIO (Etats-Unis) <sup>(1 &amp; 2)</sup>	NA	85,00	-	Intégration globale
• ACTIUM (Etats-Unis) <sup>(3)</sup>	NA	63,75	-	Intégration globale
• ARKEO (Etats-Unis) <sup>(1)</sup>	NA	85,00	75,00	Intégration globale
• GLOBAL (Etats-Unis) <sup>(4)</sup>	NA	41,65	-	Mise en équivalence
<b>Assistance aéroportuaire</b>				
• PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE (Tremblay en France)	502 637 960	99,84	99,84	Intégration globale
• AERO HANDLING (Tremblay en France)	792 040 289	99,84	99,84	Intégration globale
• CARGO GROUP (Tremblay en France)	789 719 887	99,84	99,84	Intégration globale
• ORLY CUSTOMER ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 801	99,84	99,84	Intégration globale
• ORLY RAMP ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 769	99,84	99,84	Intégration globale
• TERMINAL ONE ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 785	99,84	99,84	Intégration globale
• RAMP TERMINAL ONE (Tremblay en France)	515 192 763	99,84	99,84	Intégration globale
• EURO SURETE (Tremblay en France) <sup>(5)</sup>	399 370 386	-	95,00	Intégration globale
• AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France)	411 545 080	99,64	99,64	Intégration globale
• ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France)	410 080 600	99,68	99,68	Intégration globale
• EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France)	404 398 281	99,68	99,68	Intégration globale
• EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France)	401 300 983	99,68	99,68	Intégration globale
• GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	401 144 274	99,84	99,84	Intégration globale
• INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France)	409 514 791	99,68	99,68	Intégration globale

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		31.12.2014	31.12.2013	
• EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	395 294 358	99,77	99,77	Intégration globale
• AWAC TECHNICS (Tremblay en France)	412 783 045	99,60	99,60	Intégration globale
• OVID (Tremblay en France)	534 234 661	33,33	33,33	Mise en équivalence
• CONGOLAISE DE PRESTATIONS DE SERVICES - CPTS (Congo)	NA	60,96	60,96	Intégration globale
• AEROPORTS DE LA REPUBLIQUE DU CONGO - AERCO (Congo)	NA	15,24	15,24	Mise en équivalence
• SKY PARTNER R.S. DOO. (Serbie)	NA	47,92	47,92	Mise en équivalence
• AWAC TECHNICS MOROCCO (Maroc)	NA	99,60	99,60	Intégration globale
• CONGO HANDLING (Congo)	NA	60,90	60,90	Intégration globale
• HANDLING PARTNER GABON (Gabon)	NA	33,95	33,95	Mise en équivalence
• SKY HANDLING PARTNER SIERRA LEONE	NA	79,87	79,87	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER CORK (Irlande) <sup>(6)</sup>	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• ARIA LOGISTICS (Royaume Uni)	NA	89,86	89,86	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER UK (Royaume Uni)	NA	89,86	89,86	Intégration globale
• ASSIST'AIR (République Dominicaine)	NA	95,00	95,00	Intégration globale
<b>Autres services</b>				
• OTESSA (Clichy)	552 118 101	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT CENTER (Clichy)	652 016 270	95,00	95,00	Intégration globale
• E.C.M. (Clichy)	732 050 034	99,00	99,00	Intégration globale
• ECM TECHNOLOGIE (Roumanie)	NA	99,00	99,00	Intégration globale
• MASER (Clichy)	732 050 026	99,94	99,94	Intégration globale
• EDOM (Clichy) <sup>(7)</sup>	352 636 211	99,94	-	Intégration globale
• CRIT IMMOBILIER (Clichy)	572 181 097	95,00	95,00	Intégration globale
• SCI L'ARCHE DE SAINT OUEN (Clichy) <sup>(8)</sup>	799 904 487	100,00	-	Intégration globale
• R.H.F. (Clichy)	343 168 399	95,00	95,00	Intégration globale
• ATIAC (Saint-Ouen) <sup>(9)</sup>	690 500 871	-	50,00	Intégration globale
• PEOPULSE (Colombes)	489 466 474	100,00	100,00	Intégration globale
• SCI SARRE COLOMBES	381 038 496	99,66	99,66	Intégration globale
• SCI RUITZ LES MEURETS (Barlin) <sup>(10)</sup>	310 728 258	-	90,00	Intégration globale
• SCI RIGAUD PREMILHAT (Bois Rigaud)	312 086 390	90,00	90,00	Intégration globale
• SCI MARCHE A MEAUX (Saint Ouen)	384 360 962	99,00	99,00	Intégration globale
• SCI DE LA RUE DE CAMBRAI (Saint Ouen)	403 899 818	99,66	99,66	Intégration globale
• SCI ALLEES MARINES (Saint Ouen)	381 161 595	99,00	99,00	Intégration globale
• SCCV LES CHARMES (Clichy)	491 437 018	47,50	47,50	Mise en équivalence
• SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS (Paris)	492 855 648	50,00	50,00	Mise en équivalence

<sup>(1)</sup> Exercice du put sur intérêts minoritaires à hauteur de 10 % le 1<sup>er</sup> juin 2014

<sup>(2)</sup> Prise de participation le 17 février 2014 <sup>(3)</sup> Prise de participation le 1<sup>er</sup> juillet 2014

<sup>(4)</sup> Création le 1<sup>er</sup> juillet 2013 - début d'activité en 2014

<sup>(5)</sup> Clôture des opérations de liquidation le 13 mai 2014 <sup>(6)</sup> Société dissoute le 15 décembre 2014

<sup>(7)</sup> Prise de participation le 7 mars 2014 <sup>(8)</sup> Création le 8 janvier 2014

<sup>(9)</sup> Clôture des opérations de liquidation le 31 décembre 2014 <sup>(10)</sup> Clôture des opérations de liquidation le 30 septembre 2014

Le Groupe n'a aucun engagement d'achat d'actions vis-à-vis de détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

A la connaissance du groupe, il n'existe aucune restriction importante qui limiterait la capacité de Groupe Crit (« La société ») à avoir accès ou utiliser les actifs des filiales contrôlées par le groupe.

## G. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine Cedex

### **Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

### **(Exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux Actionnaires

#### **Groupe CRIT SA**

92-98 Boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède à la fin de chaque exercice, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur des actifs incorporels, selon les modalités décrites dans les notes 2.1.1, 2.8 et 4.1 aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation effectués, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 17 avril 2015

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Gérard Morin

**Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

Arnaud Dieumegard

## Comptes sociaux au 31 décembre 2014

### A. Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2014			2013
		Brut	Amort. et dépréc.	Net	Net
• Immobilisations incorporelles	3-4	21 305	2 000	19 305	19 354
• Immobilisations corporelles	3-4	722	286	436	7 404
• Immobilisations financières	3-4	191 981	9 280	182 701	163 124
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>214 008</b>	<b>11 566</b>	<b>202 442</b>	<b>189 882</b>
• Clients et comptes rattachés	6	745		745	859
• Autres actifs	7	142 436	3 184	139 253	75 184
• Disponibilités	8	68 032		68 032	23 055
<b>Total actif circulant</b>		<b>211 213</b>	<b>3 184</b>	<b>208 030</b>	<b>99 098</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>425 221</b>	<b>14 750</b>	<b>410 471</b>	<b>288 981</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Note	2014	2013
• Capital	9	4 050	4 050
• Réserves		195 446	184 327
• Report à nouveau		163	129
• Résultat de l'exercice		15 353	13 594
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>9</b>	<b>215 012</b>	<b>202 100</b>
• Provisions pour risques et charges	5	0	6
<b>Total provisions risques et charges</b>		<b>0</b>	<b>6</b>
• Emprunts et dettes financières	10	26 471	7 325
• Fournisseurs et comptes rattachés	11	627	1 545
• Dettes fiscales et sociales	11	554	376
• Autres dettes	11	167 807	77 629
<b>Total dettes</b>		<b>195 459</b>	<b>86 875</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>410 471</b>	<b>288 981</b>

### B. Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	2014	2013
• Chiffre d'affaires	13	6 444	4 877
• Reprises de provisions		24	53
• Autres produits		2	3
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>6 470</b>	<b>4 933</b>
• Autres charges externes		(3 629)	(2 648)
• Impôts et taxes		(160)	(299)
• Salaires et traitements	14	(1 386)	(1 247)
• Charges sociales		(526)	(467)
• Dotations aux amortissements		(248)	(186)
• Dotations aux provisions			
• Autres charges		(7)	(8)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(5 956)</b>	<b>(4 855)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>513</b>	<b>77</b>
<b>Résultat financier</b>	15	<b>14 386</b>	<b>14 361</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	16	<b>3 102</b>	<b>(14)</b>
<b>Bénéfice avant impôt</b>		<b>18 001</b>	<b>14 424</b>
• Impôt sur les bénéfices		(2 648)	(830)
<b>Résultat net</b>		<b>15 353</b>	<b>13 594</b>



## C. Tableau de financement

En milliers d'euros	2014	2013
• Résultat net de l'exercice	15 353	13 594
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(85)	95
• Dotation nette aux provisions	(6)	(633)
• Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations corporelles	(3 181)	14
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>12 081</b>	<b>13 071</b>
• (Augmentation / réduction) des créances clients et comptes rattachés	114	(2)
• (Augmentation / réduction) des autres débiteurs	(64 069)	(28 823)
• (Augmentation / réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(918)	452
• (Augmentation / réduction) des dettes fiscales et sociales	178	(218)
• (Augmentation / réduction) des autres passifs à court terme	90 178	20 712
<b>Flux liés aux opérations d'exploitation</b>	<b>37 564</b>	<b>5 192</b>
• Dividendes versés	(2 441)	(2 551)
• (Augmentation / réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an	(318)	
<b>Flux liés aux opérations financières</b>	<b>(2 759)</b>	<b>(2 551)</b>
• Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(539)	(3 315)
• Produits de cessions d'immobilisations corporelles	10 611	
• Variation des autres immobilisations financières	(19 418)	(4 151)
<b>Flux liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(9 346)</b>	<b>(7 466)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>25 463</b>	<b>(4 822)</b>
• Trésorerie à l'ouverture	16 999	21 820
	<b>25 463</b>	<b>(4 821)</b>
• Trésorerie à la clôture	42 462	16 999

## D. Notes aux comptes sociaux de Groupe CRIT

### Sommaire

#### 1 - Evénements de l'exercice

#### 2 - Principes et méthodes comptables

- 2.1. Application des conventions comptables
- 2.2. Immobilisations corporelles
- 2.3. Immobilisations incorporelles
- 2.4. Participations et autres titres
- 2.5. Créances
- 2.6. Valeurs mobilières de placement
- 2.7. Provisions pour risques et charges
- 2.8. Ecart de conversion
- 2.9. Intégration fiscale

#### 3 - Etat de l'actif immobilisé

#### 4 - Etat des amortissements et des provisions

#### 5 - Etat des provisions

#### 6 - Clients et comptes rattachés

#### 7 - Autres actifs

#### 8 - Disponibilités

- 9 - Capitaux propres**
- 10 - Dettes financières**
- 11 - Dettes fiscales et sociales et autres dettes**
- 12 - Soldes et opérations groupe**
- 13 - Chiffre d'affaires**
- 14 - Effectif et rémunération des dirigeants**
- 15 - Résultat financier**
- 16 - Résultat exceptionnel**
- 17 - Détail des charges à payer**
- 18 - Détail des produits à recevoir**
- 19 - Nature des charges constatées d'avance**
- 20 - Répartition de l'impôt sur les bénéfices**
- 21 - Engagements hors bilan**
- 22 - Fiscalité latente**
- 23 - Tableau des filiales et des participations**

## 1 - Evénements de l'exercice

Le groupe a décidé de valoriser son patrimoine immobilier au travers de la construction d'un immeuble de bureaux sur l'emplacement historique du siège social, propriété du Groupe. Ce bâtiment de 13 600 m<sup>2</sup> bénéficiera d'une position privilégiée en bordure du périphérique parisien et aux portes du 17<sup>ème</sup> arrondissement. Ce projet d'une enveloppe estimée à environ 56 M€ sera financé par crédit-bail. Le contrat de promotion immobilière et celui de crédit-bail ont été signé respectivement le 29 janvier 2014 et le 27 mars 2014.

### Crédit d'impôt compétitivité emploi

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a instauré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au bénéfice des entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt de 4 % est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Son taux est porté à 6 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il peut être imputé sur l'impôt dû ou à défaut est remboursable au bout de 3 ans.

Le Groupe a reconnu ce crédit d'impôt en réduction des charges de personnel au compte de résultat. L'actif correspondant est présenté au bilan dans le poste « Autres actifs » soit un montant global pour l'ensemble du groupe fiscalement intégré de 68 219 M€.

## 2 - Principes et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au PCG et aux principes généralement admis.

### 2.1. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

Le fonds commercial correspond essentiellement au mali de fusion suite à la TUP de la société Euristt. Ce mali de fusion est un mali technique affecté aux titres CRIT SAS. L'entreprise apprécie à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur.

### 2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
• Constructions	40	L
• Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
• Installations générales, agencements et aménagements	10	L
• Matériel de transport	5	L
• Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
• Mobilier	5	L

L : Linéaire ; D : Dégressif. Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

#### **2.4. Participations et autres titres**

A la date d'entrée dans le patrimoine, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les titres sont évalués à l'inventaire à leur valeur d'utilité. Elle est déterminée sur les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction à l'origine et tient compte notamment des perspectives de rentabilité future. Ces estimations ont été actualisées notamment sur la base d'une hypothèse de reprise économique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

##### **Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes :**

La préparation des états financiers nécessite la détermination par les dirigeants d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation.

Dans le contexte conjoncturel actuel, le groupe a précisé les hypothèses retenues. Le domaine ayant notamment fait l'objet de travaux particuliers est l'évaluation des titres de participation.

#### **2.5. Créances**

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **2.6. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

#### **2.7. Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Une provision ou un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

#### **2.8. Ecart de conversion**

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change (PCG, art 342-5). Pour les prêts pour lesquels l'option prévue à l'article 38-4 du CGI a été exercée, les écarts de change latents n'entrent pas dans la composition du résultat fiscal de l'exercice.

#### **2.9. Intégration fiscale**

Le Groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises.

En tant que société tête de groupe, GROUPE CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

**3 – Etat de l'actif immobilisé**

BRUTS (en milliers d'euros)	2013	Augmentation	Diminution	2014
• Droits audiovisuels	777			777
• Licences et fonds commercial	20 484	25		20 509
• Droit au bail	18			18
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>21 280</b>	<b>25</b>		<b>21 305</b>
• Terrains	440			440
• Constructions	330			330
• Installations techniques	29		25	4
• Installations générales	173	21		194
• Matériel de bureau et mobilier	186	8		194
• Immobilisations en cours	6 505	486		6 992
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 663</b>	<b>515</b>	<b>7 457</b>	<b>722</b>
• Titres de participation	130 243	20	32	130 231
• Prêts	42 359	19 378		61 737
• Dépôts et cautionnements	9	4		13
<b>Immobilisations financières</b>	<b>172 615</b>	<b>19 398</b>	<b>32</b>	<b>191 981</b>
<b>Total général</b>	<b>201 558</b>	<b>19 938</b>	<b>7 489</b>	<b>214 008</b>

Le fonds commercial correspond notamment pour un montant de 19 039 K€ à un mali de fusion suite à la TUP de la société Euristt en 2010. Un test de valeur est réalisé chaque année. Des prêts ont été accordés à Crit Corp pour un montant de 75,3 millions de dollars. Les titres de participation sont présentés en détail dans la note 23.

**4. Etat des amortissements et dépréciations**

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	2013	Dotations	Reprises	2014
• Licences	1 148	79	5	1 222
• Autres immobilisations incorporelles	777			777
<b>Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles</b>	<b>1 926</b>	<b>79</b>	<b>5</b>	<b>2 000</b>
• Constructions	113	17		131
• Installations techniques	28		25	3
• Installations générales	10	20		30
• Matériel de bureau, info, mobilier	110	15		126
<b>Amortissements et provisions sur immobilisations corporelles</b>	<b>259</b>	<b>52</b>	<b>25</b>	<b>286</b>
• Titres de participation	9 491	85	296	9 280
<b>Provisions sur immobilisations financières</b>	<b>9 491</b>	<b>85</b>	<b>296</b>	<b>9 280</b>
<b>Total général</b>	<b>11 676</b>	<b>216</b>	<b>326</b>	<b>11 566</b>

**5. Etat des provisions**

PROVISIONS (en milliers d'euros)	2013	Dotations	Reprises	2014
• Provision pour litiges fournisseurs	6		6	
• Provision pour autres litiges				
<b>Total provisions risques et charges</b>	<b>6</b>		<b>6</b>	<b>0</b>
• Provision dépréciation comptes clients				
• Provision dépréciation comptes courants groupe et associés	3 177	6		3 183
<b>Total provisions pour dépréciation</b>	<b>3 177</b>	<b>6</b>		<b>3 183</b>
<b>Total général</b>	<b>3 183</b>		<b>38</b>	<b>3 183</b>

## 6. Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2014	2013
• Clients et comptes rattachés	745	859
<b>Total valeur brute</b>	<b>745</b>	<b>859</b>

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.

## 7. Autres actifs

En milliers d'euros	2014	2013
• Fournisseurs débiteurs	380	43
• Impôt sur les bénéfices	1 493	1 545
• Etat Créance CICE	68 219	28 021
• TVA	95	235
• Comptes courants groupe et associés	71 748	47 935
• Charges constatées d'avance	71	44
• Autres	430	537
• Dépréciation	( 3 184 )	( 3 177 )
<b>Total</b>	<b>139 252</b>	<b>75 183</b>

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des honoraires de maintenance informatique.  
Les autres actifs sont des créances à moins d'un an, seule la créance CICE sera remboursable en 2017 et 2018.

## 8. Disponibilités

Les disponibilités intègrent les actions propres représentant 1,35 % du capital social.

### Inventaire des valeurs du portefeuille

En milliers d'euros	Montant à l'ouverture		Montant à la clôture	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
• FCP				
• Actions propres	2 058	4 860	2 234	5 684
• Disponibilités	20 997	20 997	65 798	65 798
• Provisions actions propres				
<b>Total</b>	<b>23 055</b>	<b>25 857</b>	<b>68 032</b>	<b>71 482</b>

## 9. Capitaux propres

### Composition du capital social

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			Valeur nominale
	A la clôture exercice	Création dim. valeur nominale	Création incorporation réserves	
• Actions ordinaires	11 250 000			0,36

## Comptes sociaux au 31 décembre 2014

### Capitaux propres

En milliers d'euros	2013	Autres variations	Affectation résultat	2014
• Capital	4 050			4 050
• Réserve légale	405			405
• Autres réserves	183 922	11 119		195 041
• Report à nouveau	129	34		163
• Résultat de l'exercice 2012	13 594	(13 594)		
• Dividendes payés		2 441	(2 441)	
• Résultat de l'exercice 2013			15 353	15 353
<b>Capitaux propres</b>	<b>202 100</b>		<b>12 912</b>	<b>215 012</b>

### 10. Dettes financières

En milliers d'euros	2014	2013
• Emprunts auprès des établissements de crédit		
• Cautionnements reçus	1	1
• Découverts bancaires	25 570	6 106
• Comptes courants du groupe et associés	900	1 218
<b>Total des dettes financières</b>	<b>26 471</b>	<b>7 325</b>

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2014	2013
• Partie à court terme <sup>(1)</sup>	25 571	6 107
• Partie à long terme <sup>(2)</sup>	900	1 218
<b>Total des dettes financières</b>	<b>26 471</b>	<b>7 325</b>

<sup>(1)</sup> à moins d'un an ; <sup>(2)</sup> à plus de cinq ans

### 11. Dettes fiscales et sociales et autres dettes

En milliers d'euros	2014	2013
• Fournisseur et comptes rattachés	627	1 545
<b>Total des dettes Fournisseurs</b>	<b>627</b>	<b>1 545</b>

Ces dettes sont à moins d'un an d'échéance.

En milliers d'euros	2014	2013
• Personnel	282	56
• Organismes sociaux	115	139
• Impôt sur les bénéfices		
• T.V.A.	140	130
• Autres charges fiscales	17	51
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>554</b>	<b>376</b>



En milliers d'euros	2014	2013
• Comptes courants	159 810	77 219
• Divers charges à payer	13	
• Produits constatés d'avance		
• Ecart de conversion passif	7 984	410
<b>Total des autres dettes</b>	<b>167 807</b>	<b>77 629</b>

Les écarts de conversion passif proviennent de prêts accordés à Crit Corp pour un montant de 75,3 millions de dollars. L'option prévue à l'article 38-4 du CGI a été exercée.

## 12. Soldes et opérations groupe

Les soldes et flux avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2014	2013
<b>ACTIF</b>		
• Clients	745	859
• Comptes courants	133 472	90 281
<b>PASSIF</b>		
• Fournisseurs	35	359
• Comptes courants	160 710	78 437
<b>PRODUITS</b>		
• Chiffre d'affaires	6 117	4 832
• Intérêts	2 961	2 019
• Dividendes	10 301	11 600
<b>CHARGES</b>		
• Autres charges externes	694	688
• Intérêts	105	95

## 13. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation de management Fees et de frais de gestion auprès des filiales.

## 14. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif au 31 décembre 2014 est de 6 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée au titre de l'exercice 2014 à la somme de 702 milliers d'Euros.

## Comptes sociaux au 31 décembre 2014

### 15. Résultat financier

En milliers d'euros	2014	2013
• Dépréciation immobilisations financières		
• Reprise dépréciation immobilisations financières		
• Dépréciation comptes courants		
• Reprise dépréciation comptes courants	(6)	
• Dépréciation titres	(85)	
• Reprise dépréciation titres	296	686
• Intérêts sur emprunts		
• Intérêts sur découverts	(2)	(6)
• Intérêts sur comptes courants (net)	2 855	1 923
• Dividendes	10 301	11 600
• Produits sur placements	351	52
• Gains et pertes de change	195	(103)
• Autres	481	209
<b>Net</b>	<b>14 386</b>	<b>14 361</b>

La société Groupe Crit détient 100 % de sa filiale Crit Cartera pour un montant de 11 857 868 €. Elle a comptabilisé une provision pour dépréciation pour un montant de 8 035 000 € au 31/12/14, en fonction d'une valorisation effectuée en prenant la quote-part des capitaux propres retraités.

### 16. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2014	2013
• Plus ou moins-values cessions d'immobilisations	3 167	(14)
• Penalités sur droits enregistrement et contrôle fiscal		
• Autres	(65)	
<b>Net</b>	<b>3 102</b>	<b>(14)</b>

### 17. Détail des charges à payer

En milliers d'euros	2014	2013
• Intérêts courus sur participation des salariés	0	0
• Fournisseurs factures non parvenues	454	98
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	280	72
• Etat impôts et taxes à payer	17	51
• Fournisseurs à payer		
• Intérêts courus sur emprunts		
• Banque intérêts courus à payer	1	49
• Charges à payer	17	
<b>Total</b>	<b>769</b>	<b>270</b>

### 18. Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	2014	2013
• Etat charges à payer	24	0
• Clients factures à établir	0	0
• Fournisseurs avoirs à recevoir	380	43
• Intérêts courus	186	0
<b>Total</b>	<b>590</b>	<b>43</b>

## 19. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	2014	2013
• Exploitation	71	44
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>44</b>

## 20. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat après impôt
<b>2014</b>			
• Résultat courant	14 899	1 592	13 307
• Résultat exceptionnel	3 102	1 056	2 046
<b>Résultat comptable</b>	<b>18 001</b>	<b>2 648</b>	<b>15 353</b>

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat après impôt
<b>2013</b>			
• Résultat courant	14 438	830	13 608
• Résultat exceptionnel	(14)	0	(14)
<b>Résultat comptable</b>	<b>14 424</b>	<b>830</b>	<b>13 594</b>

L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale est de 2 426 K€. La charge d'impôt comptabilisé par la société tête de groupe du fait de l'intégration fiscale est de 84 K€.

## 21. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2014	2013
• Provision indemnités de départ à la retraite	134	77
• Engagements donnés sur emprunts <sup>(1)</sup>	13 476	9 487
• Engagements donnés sur credit bail	51 660	0
• Engagements reçus d'un établissement bancaire	60 000	0

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2014 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixée individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de revalorisation des salaires : de 3 %
- le taux d'actualisation retenu est de 1,6 % en 2014 à rapprocher de 3,2 % en 2013. Il s'agit du taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe soit 11 ans.

<sup>(1)</sup> dont cautions et garanties données par Groupe Crit pour Crit Maroc, Crit Tunisie, Crit RH, Peoplelink, SCI L'Arche de St Ouen et Crit Espana

## 22. Fiscalité latente

L'écart de change se rapportant au prêt en monnaie étrangère fait à Crit Corp (soit 7 984 K€).

## 23. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Quote-part du capital détenue directement (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales dont la valeur brute excède 1 % du capital de GROUPE CRIT SA soit 40 500 euros</b>									
<i>1 - Filiales Françaises</i>									
CRIT SAS	148 229	68,30	101 229	101 229			912 930	31 085	3 968
GROUPE EUROPE HANDLING	80	99,84	4 812	4 812			159 265	3 368	
MASER	154	99,94	2 430	1 398			35 779	1 171	600
CRIT INTERIM	1 530	100,00	895	895			3 277	3 470	4 586
PRESTINTER	8	95,00	141	141			3 727	16	
SCI MARCHÉ A MEAUX	2	99,00	107	107			10	3	
PEOPULSE	100	100,00	100	0	1 150		1 015	238	
CRIT CENTER	53	95,00	85	0			5 410	-592	
SCI ALLEES MARINES	2	99,00	76	76				-7	
OTESSA	30	99,00	72	72			3 161	59	
LES COMPAGNONS	46	95,00	43	43			134 031	5 385	
<i>2 - Filiales Etrangères</i>									
CRIT CARTERA	5 847	100,00	11 858	3 823	11 117	1 000	1 407	794	
CRIT CORP	7 324	100,00	7 000	7 000	61 724			5 088	
SKY HANDLING PARTNER	1 220	100,00	1 037	1 037	1 600		13 112	83	
CRIT MAROC	133	98,67	137	137		1 413	17 531	624	414
PROPARTNER	77	100,00	80	80	123		10 375	-342	

N/S : Non Significant

## 23. Tableau des filiales et participations (suite)

En milliers d'euros	Capital	Quote-part du capital détenue directement (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>B. Renseignements globaux sur les titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de GROUPE CRIT SA soit 40 500 euros</b>									
<i>1 - Filiales Françaises</i>									
E.C.M.	31	99,00	30	30			20 349	970	650
SCI RIGAUULT PREMILHAT	15	90,00	12	12				-4	
SCI L'Arche de St Ouen	10	99,00	10	10	10 734	54 660		-915	
C-SERVICES	9	90,00	9	9			2 186	154	80
R.H.F.	8	95,00	7	7	1 500		1 881	-288	
CRIT IMMOBILIER	152	95,00	NS	NS	40		23		
AB INTERIM	23	95,00	NS	NS			34 672	1 131	
<i>2 - Participations dans les sociétés françaises</i>									
SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS	1	50,00	NS	NS					1
OVID	24	33,33	8	8			6 897	-263	
<i>3 - Filiales étrangères</i>									
CRIT HR (Irlande)	30	95,00	29	0	533			-1	
CRIT RH (Tunisie)	16	95,00	19	19		40	609	47	
CRIT TUNISIE	4	95,00	5	5	0	40	3 592	231	

N/S : Non Significative

## E. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers

92208 Neuilly sur Seine Cedex

### **Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

5, avenue Franklin Roosevelt

75008 Paris

### **(Exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux actionnaires

#### **Groupe CRIT SA**

92-98 Boulevard Victor Hugo

92110 Clichy

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 2.4 « Participations et autres titres » de l'annexe aux comptes annuels, la société détermine les dépréciations de ses participations en fonction de leur valeur d'usage et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de la méthodologie mise en œuvre par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Faits à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 17 avril 2015

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Gérard Morin

**Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

Arnaud Dieumegard

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine Cedex

**Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux actionnaires,

**Groupe CRIT**

92-98 Boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 17 avril 2015

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Gérard Morin

**Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

Arnaud Dieumegard



## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

### UNE EXCELLENTE ANNEE 2014

L'exercice 2014 constitue une nouvelle année record pour le groupe CRIT qui progresse encore tant en termes d'activité que de résultats.

Le groupe affiche d'excellentes performances portées par toutes ses activités. Le chiffre d'affaires atteint un niveau historique à près de 1,7 milliard d'euros et la rentabilité opérationnelle courante progresse de plus de 20 %.

Cette excellente année s'illustre par un résultat net part du groupe en croissance de plus de 50 %.

## LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

En millions d'euros	2014	2013	Variation
• Chiffre d'affaires	1 695,1	1 558,6	+8,8 %
En France	1 320,1	1 251,3	+5,5 %
A l'international	375,0	307,3	+22,1 %
• Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	88,1	73,2	+20,3 %
• Résultat opérationnel	82,2	69,6	+18,1 %
• Résultat financier	7,1	(4,6)	
• Résultat avant impôt	92,1	69,7	+32,2 %
• Résultat net	65,2	46,0	+41,6 %
• Résultat net part du Groupe	60,6	40,3	+50,4 %
• Résultat net par action (en euro)	5,46	3,63	+50,4 %

<sup>(1)</sup> hors charges liées à l'impact des regroupements d'entreprises (dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés liées aux acquisitions, dépréciation des goodwill, coûts directs d'acquisitions...), autres charges et produits opérationnels non récurrents.

### Le compte de résultat

Le groupe CRIT réalise en 2014 un chiffre d'affaires record de près de 1,7 milliard d'euros porté par une croissance soutenue en France et à l'international ; cette progression de 8,8 % est d'autant plus remarquable qu'elle est à comparer à la progression de 4,6 % affichée en 2013 qui était déjà une très bonne année.

A périmètre et taux de change constant, la progression ressort à 5,1 %.

La France comme l'international affichent des évolutions très favorables :

En France, le groupe affiche une croissance de 5,5 % portant le chiffre d'affaires à 1 320,1 M€. Cette évolution est d'autant plus notable qu'elle a été réalisée à périmètre constant ; 77,9 % de l'activité totale du groupe y est exercée.

A l'international, le chiffre d'affaires ressort à 375,0 M€ en progression de plus de 22 % après une année 2013 où l'activité avait déjà bondi de 31 %.

Depuis 2011, date de son implantation aux Etats-Unis, le développement du groupe est porté par un déploiement rapide à l'international ; présent dans 13 pays, en Europe, en Afrique et sur le continent nord-américain, le groupe réalise aujourd'hui plus de 22 % de son activité à l'international.

Sur les deux pôles d'activités du groupe, la croissance et les performances sont au rendez-vous :

**Sur les activités travail temporaire et recrutement**, le chiffre d'affaires progresse de 9,4 % pour atteindre 1,42 milliard d'euros\*. Ce pôle concentre 83,9 % du chiffre d'affaires total du groupe.

Après une année 2013 s'inscrivant en progression de 5 %, cette évolution très positive est portée tant par la France que par l'international.

\* (avant éliminations inter-activités)

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

En France, le groupe continue de gagner de nouvelles parts de marché. Son chiffre d'affaires à 1 090,5 M€, s'inscrit en croissance organique de 5,4 % sur un marché pourtant en léger repli de -0,3 % (source Prism'emploi).

A l'international, l'activité est restée soutenue tout au long de l'année : le chiffre d'affaires, à 332,0 M€, s'affiche en hausse de 25,1 %, portée par les Etats-Unis et le fort rebond de l'activité en Espagne.

**Sur le pôle multiservices**, le chiffre d'affaires s'établit à 290,5 M€\* en hausse de 4,5 % ; cette progression est portée par les activités aéroportuaires qui réalisent une bonne performance avec une croissance et des marges qui s'améliorent.

L'année 2014 a été marquée par le renouvellement et l'extension des licences aéroportuaires du groupe pour opérer sur les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et Orly.

### **La croissance de l'activité s'est accompagnée d'une forte progression des résultats et d'une nouvelle appréciation des marges.**

Le résultat opérationnel courant du groupe s'établit à 88,1 M€ en croissance de 20,3 % ; la marge s'améliore ainsi pour s'établir à 5,2 % contre 4,7 % en 2013.

Sur le pôle **travail temporaire et recrutement**, le résultat opérationnel courant progresse à la fois en France et à l'international pour s'établir à 77,6 M€ en progression de 16,9 % par rapport à 2013.

L'amélioration de l'activité en France conjuguée à l'impact positif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et à la forte contribution de l'international, est au cœur de cet excellent résultat.

Sur **le pôle multiservices**, le résultat opérationnel courant est en croissance de 52,8 % et s'établit à 10,5 M€ ;

L'amélioration de la marge opérationnelle courante (3,6 % du chiffre d'affaires du pôle contre 2,5 % en 2013) est portée par l'amélioration de la rentabilité des activités aéroportuaires, dont la marge opérationnelle courante est en croissance de près de 60 %.

L'examen complémentaire du compte de résultat fait également apparaître :

- Des autres charges et produits opérationnels qui reprennent essentiellement les amortissements des incorporels liés aux acquisitions américaines et qui s'établissent à (5,9) M€ contre (3,6) M€ ;
- Une contribution des sociétés mises en équivalence pour 2,8 M€ dont l'essentiel provient de la participation de 25 % détenue par le groupe dans le capital de la société AERCO, gestionnaire des aéroports du Congo ;
- Un résultat financier qui s'améliore très significativement passant de (4,6) à 7,1 M€ : cette évolution s'explique par le résultat de change de l'année qui est un produit de 8,1 M€ (contre une charge de 2,2 M€ en 2013), et par l'effet de désactualisation essentiellement relatif au CICE inscrit à l'actif du bilan ;
- Une charge d'impôt de (26,9) M€ contre (23,7) M€ dont l'évolution s'explique notamment par le dégrèvement de 1,9 M€ obtenu par le groupe au Congo.

Au 31 décembre 2014, le résultat net part du groupe s'élève à 60,6 M€, en croissance de 50,4 % par rapport à 2013.

## **Le bilan**

La lecture du bilan consolidé illustre la bonne santé financière du groupe avec :

- Un renforcement continu des fonds propres qui sont portés de 238,5 à 286,3 M€,
- Des actifs non courants qui sont portés de 249,8 M€ à 343,4 M€ essentiellement en raison des effets :
  - du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi comptabilisé en actifs financiers non courants,
  - des dépenses d'investissement nettes qui concernent l'immeuble en construction et le matériel de la division aéroportuaire,
  - de l'impact de la croissance externe,
  - et d'un écart de conversion.
- Un besoin en fonds de roulement (BFR) maîtrisé ;
- Un endettement net qui s'améliore, de 13,6 M€ si l'on prend en compte l'effet du CICE.

Le groupe dispose ainsi d'une capacité de financement importante pour la poursuite de son développement ambitieux.

\* (avant éliminations inter-activités)

## L'ACTIVITE DU GROUPE PAR PÔLE

Les chiffres d'affaires communiqués par pôle d'activité s'entendent avant les éliminations inter-activités qui s'élèvent à (17,9) M€.

### Le pôle travail temporaire et recrutement : en croissance de 9,4 %

En millions d'euros	2014	2013
• Chiffre d'affaires	1 422,6	1 299,8
En France	1 090,5	1 034,4
A l'international	332,0	265,4
• Résultat opérationnel courant	77,6	66,4
• Résultat opérationnel	71,9	62,7

Le chiffre d'affaires du pôle travail temporaire et recrutement affiche une progression de 9,4 % et atteint plus de 1,42 milliard d'euros.

A périmètre et taux de change constant, la progression ressort à 5,2 %.

76,7% de l'activité du pôle est réalisée en France et la part de l'activité réalisée à l'international est portée à 23,3 %.

**En France**, le chiffre d'affaires s'affiche à 1 090,5 M€ en progression de 5,4 %, sur un marché en léger repli (-0,3 % source Prism'emploi). Cette performance réalisée à périmètre constant témoigne de la capacité du groupe à conquérir de nouvelles parts de marché, porté par le dynamisme de son réseau.

En termes d'évolution sectorielle, l'année est marquée par le net redressement de l'activité dans le secteur de l'industrie qui représenté 43 % de l'activité en France : le chiffre d'affaires y bondit de 17 % après un repli de 9 % en 2013.

Ce rebond bénéficie bien sûr de la reprise automobile où le groupe est très bien représenté. Le groupe profite également de l'amélioration de la demande sur des secteurs comme le transport et la logistique, la plasturgie, l'environnement, la métallurgie.

Après une forte progression des « services » en 2013, le groupe maintient un bon niveau d'activité sur ce secteur qui représente 38 % du chiffre d'affaires total.

Enfin, l'activité dans le secteur du BTP est restée difficile et ressort en recul de 12 % par rapport à 2013 ; il représente 19 % du chiffre d'affaires total.

En termes de typologie de clients, les PME demeurent toujours très bien représentées, leur part dans le chiffre d'affaires du pôle s'établissant à 60 %. La hausse de la contribution des grands comptes, à 40 % contre 38 % en 2013, est le reflet de la dynamique affichée par le groupe dans l'industrie.

**A l'international**, le groupe affiche une croissance à deux chiffres et franchit un nouveau cap : Le chiffre d'affaires s'établit à 332,0 M€ en progression de plus de 25 % (+4,4 % à périmètre et taux de change constant).

Cette forte croissance a été portée par les Etats-Unis qui concentrent plus de 67 % de l'activité internationale et par le fort rebond de l'activité en Espagne, représentant plus de 20 % de l'activité.

**Aux Etats-Unis**, la croissance soutenue s'illustre par un chiffre d'affaires de 223 M€ en progression de plus de 30 %.

Cette progression a été portée par l'intégration des deux dernières acquisitions réalisées au cours de l'année qui confortent la stratégie de spécialisation engagée sur le premier marché mondial du travail temporaire :

- Le 17 février 2014, par l'intermédiaire de sa filiale américaine Sustained Quality, le groupe s'est porté acquéreur des actifs de la société **2AM Group**, spécialisée dans le contrôle qualité, ce qui lui permet de prendre position sur 4 nouveaux Etats : la Caroline du Sud, la Floride, la Californie et l'Alabama et de renforcer son implantation au Tennessee ;
- Le 30 juin 2014, par l'intermédiaire de la société Actium (filiale à 75 % de sa filiale américaine PeopleLink) il se porte également acquéreur des actifs de la société **Actium Consulting**, spécialisée dans les technologies de l'information et la gestion de projets ; cette acquisition étend encore les champs de spécialisation du groupe sur des métiers hautement qualifiés et renforce ses positions en Californie.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

A périmètre et taux de change constant, le chiffre d'affaires ressort en repli de 1,6 % sur l'exercice, l'activité américaine du groupe ayant été impactée par les perturbations climatiques exceptionnelles constatées sur la période de janvier à avril 2014.

Depuis, l'activité est revenue à une croissance organique positive avec une progression de 4,3 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014. Présent dans 22 Etats, le groupe figure aujourd'hui parmi les acteurs qui comptent sur le marché nord-américain.

**En Espagne**, après avoir renoué avec la croissance en 2013, notre activité progresse de près de 28 % sur l'année, avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 67,9 M€.

Ce rebond illustre l'amélioration de la situation économique du pays ; il reflète également la réorganisation commerciale opérée sur le réseau ibérique qui profite pleinement des mesures d'adaptation et de redynamisation prises il y a deux ans.

**Cette croissance significative de l'activité s'est accompagnée d'une hausse de la rentabilité. Le résultat opérationnel courant du pôle progresse à la fois en France et à l'international.**

Le résultat opérationnel courant du pôle s'établit à 77,6 M€, intégrant la contribution nette du CICE évaluée à 27 M€ ; Il ressort en progression de 16,9 % par rapport à 2013 et représente 5,5 % du chiffre d'affaires du pôle contre 5,1 % en 2013. L'amélioration de la marge opérationnelle courante est portée par la progression de la rentabilité **en France**.

Le résultat opérationnel courant en France s'établit à 57,6 M€ ; La marge opérationnelle courante ressort à 5,3 % contre 4,8 % en 2013.

**A l'international**, le résultat opérationnel courant ressort à 20,0 M€ contre 16,6 M€ en 2013 ; L'Espagne affiche une amélioration de sa rentabilité et les Etats-Unis continuent à dégager une marge élevée malgré les sévères impacts climatiques du début d'exercice.

### Le pôle multiservices : une année de croissance portée par les activités aéroportuaires

En millions d'euros	2014	2013
• Chiffre d'affaires	290,5	277,9
• Résultat opérationnel courant	10,5	6,9

Le chiffre d'affaires s'établit à 290,5 M€, en hausse de 4,5 %, porté par l'aéroportuaire qui concentre 74,3 % de l'activité du pôle.

Le résultat opérationnel courant est en croissance de 52,8 % et s'établit à 10,5 M€ ; la marge opérationnelle courante du pôle est portée de 2,5 % à 3,6 % essentiellement grâce à l'amélioration de la rentabilité des activités aéroportuaires.

### LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

En millions d'euros	2014	2013
• Chiffre d'affaires	216,0	204,9
• Résultat opérationnel courant	8,2	4,9

Sur les activités aéroportuaires, l'exercice a été positif avec une hausse de 5,4 % du chiffre d'affaires qui ressort à 216,0 M€ contre 204,9 M€.

Parallèlement à la croissance de l'activité, les moyens engagés par le groupe en matière d'amélioration des résultats ont porté leurs fruits et ont permis de gagner un point de rentabilité opérationnelle ;

Le résultat opérationnel courant des activités aéroportuaires est porté de 4,9 M€ à 8,2 M€ ; la marge opérationnelle courante s'établit à 3,8 % contre 2,4 %.

**La France**, qui concentre 80 % de l'activité aéroportuaire totale, a été le moteur de la croissance cette année.

Malgré un trafic aérien en repli, le pôle affiche une hausse de 6 % de son activité sur ce marché, avec un chiffre d'affaires à 172,8 M€.

Le fait marquant de l'année aura été le renouvellement des licences d'assistance aéroportuaire sur les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly, grâce auquel le groupe sécurise pour les sept prochaines années son leadership en France.

Son périmètre d'intervention a également été étendu au terminal 3 de l'aéroport Charles de Gaulle, qui offre un potentiel de développement commercial significatif ; ainsi, en novembre 2014, 5 contrats d'assistance sur ce terminal ont déjà été signés, représentant un chiffre d'affaires de plus de 4 millions d'euros en année pleine.

**A l'international**, le chiffre d'affaires ressort en hausse de 3 % à 43,1 M€.

Le groupe est aujourd'hui présent en Afrique (au Congo, au Gabon, au Mali et en Sierra Leone), au Royaume-Uni et en République Dominicaine et réalise 20 % de son activité aéroportuaire totale à l'international.

#### LES AUTRES SERVICES

En millions d'euros	2014	2013
• Chiffre d'affaires	74,5	73,0
• Résultat opérationnel courant	2,3	2,0

Nos autres activités réalisent un chiffre d'affaires de 74,5 M€ contre 73,0 M€ en hausse de 2,1 %.

Parmi ces services, les activités ingénierie et maintenance concentrent plus de 76% de l'activité du pôle, avec un chiffre d'affaires de 57,1 M€ contre 57,3 M€.

Les autres activités regroupent notamment la gestion d'informations dématérialisées, les fournitures pour l'industrie et le bâtiment, les prestations d'accueil et la formation.

Grâce aux efforts menés par le groupe, l'amélioration des résultats se confirme avec un résultat opérationnel courant qui s'établit à 2,3 M€ contre 2,0 M€ en 2013.

## LES PERSPECTIVES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2014

L'année 2015 offre des perspectives économiques meilleures, soutenues notamment par les importantes mesures de relance adoptées par la Banque Centrale Européenne, les effets de la chute du prix du pétrole, des baisses de change et des taux d'intérêts.

Le début d'année est prometteur avec un chiffre d'affaires en croissance de 13,3 % sur les deux premiers mois de l'année.

En France, **dans le travail temporaire**, l'environnement économique plus favorable s'illustre par une légère progression du marché en début d'année. Le groupe attend une amélioration progressive de l'activité au fil des mois qui devrait prendre sa mesure au second semestre.

La reprise dans l'industrie et les services devrait ainsi se confirmer.

Dans ce contexte, le groupe reste confiant sur la réalisation de ses objectifs de consolidation de la croissance organique et de poursuite de sa dynamique de prise de parts de marché.

Le chiffre d'affaires du pôle travail temporaire et recrutement réalisé sur les deux premiers mois de l'année est en ligne avec ces attentes : l'activité progresse de 14,3 % dont 8,5 % en France sur un marché en légère hausse de 0,5 % (estimé société sur la base des dernières données Prism'emploi disponibles).

A l'international, les perspectives sont prometteuses.

L'orientation de l'activité en Espagne reste excellente sur un marché où la reprise se confirme ; le chiffre d'affaires des mois de janvier et février progresse de 14,8 %.



## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Aux Etats-Unis, sur un marché toujours dynamique, la croissance organique sera au rendez-vous et profitera notamment de l'intégration des dernières acquisitions réalisées.

Le chiffre d'affaires des deux premiers mois de l'année conforte cette confiance avec une croissance de 45,2 % dont 9,4 % en organique.

Au regard de ce début d'exercice, l'ambition du groupe de réaliser 25 % de son activité totale à l'international est maintenant à portée de main.

**Dans l'aéroportuaire**, la croissance devrait s'inscrire dans le prolongement de 2014, portée par l'activité réalisée en France. L'amélioration attendue du trafic aérien conjuguée au renouvellement et à l'extension des licences sur les aéroports de Roissy et Orly obtenus en 2014, confortent l'objectif du groupe de maintenir le cap dans la croissance.

En mars 2015, le groupe a également été retenu en qualité de prestataire en escale sur l'aéroport Nice-Côte d'Azur, 3<sup>ème</sup> plus grand aéroport français. Cette nouvelle désignation offre un nouveau potentiel de développement pour le groupe.

Le groupe entend par ailleurs poursuivre ses efforts en matière d'amélioration des résultats.

## LES COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT

La société Groupe CRIT est la société mère, holding du groupe qu'elle forme avec l'ensemble de ses filiales.

Elle exerce son activité au service du groupe et ses résultats sociaux ne peuvent être dissociés des résultats consolidés du groupe.

Son chiffre d'affaires est constitué des facturations de prestations de services qu'elle fournit à ses filiales dans le cadre du développement de leurs activités en sa qualité de société animatrice du groupe, et des facturations de charges et dépenses communes.

Ainsi, l'évolution de son chiffre d'affaires est directement liée à l'évolution de l'activité de ses filiales.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 s'établit à 6,4 M€ contre 4,9 M€ en 2013.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 6,0 M€ contre 4,9 M€.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 513,3 K€ contre 77,1 K€ en 2013.

Les produits financiers d'un montant de 15 M€ sont constitués principalement des produits financiers des participations, à hauteur de 10,3 M€ et des intérêts financiers perçus pour 4,2 M€.

Les charges financières s'élèvent à 0,6 K€ contre 0,4 M€ en 2013.

Ainsi, le résultat financier est demeuré stable, à 14,4 M€.

Le résultat exceptionnel s'établit à 3,1 M€ contre (14,3 K€) en 2013 ; cette évolution est liée à la cession intervenue en mars 2014, du terrain propriété de la société, situé à Saint-Ouen, moyennant le prix de 10,6 M€.

Cette cession s'inscrit dans le cadre du projet porté par le groupe, de construction d'un ensemble immobilier de bureaux sur l'emplacement historique de son ancien siège social, dont le financement est assuré par un contrat de crédit-bail immobilier conclu le 27 mars 2014 pour un montant de 56 M€.

Le bâtiment nouveau, d'une superficie de 13 600 m<sup>2</sup>, bénéficiera d'une position privilégiée en bordure de périphérie parisien et aux portes du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices de 2,6 M€, l'exercice clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un résultat net de 15,4 M€ contre 13,6 M€ en 2013.

### INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

A la clôture des deux derniers exercices, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, s'établit comme suit :

**A la date du 31 décembre 2014**, le poste « fournisseurs et comptes rattachés » au passif du bilan de la société, pour 627,4 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 173,3 K€, des factures non parvenues pour 454,0 K€.

La répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à 173,3 K€ s'établit comme suit : (en K€).

	< Septembre 2014	Septembre 2014	Octobre 2014	Novembre 2014	Décembre 2014	Janvier 2015	Février 2015	Mars 2015	au-delà	Total
• Français	40,2	0	0	0	-0,5	36,2	53,5	9,0		138,4
• Groupe	0	0	0	0	2,0	8,4	0,2	24,4		34,9
• Total	40,2	0	0	0	1,5	44,6	53,7	33,4		173,3

**A la date du 31 décembre 2013**, le poste « fournisseurs et comptes rattachés » au passif du bilan de la société, pour 1 545 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 1 447 K€, des factures non parvenues pour 98 K€.

La répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à 1 447 K€, s'établit comme suit : (en K€)

	< Septembre 2013	Septembre 2013	Octobre 2013	Novembre 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Février 2014	Mars 2014	au-delà	Total
• Français	37	1	5	1	3	1 042				1 089
• Groupe					3	356				359
• Total	37	1	5	1	6	1 398				1 448

#### ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, la société Groupe CRIT n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

## LES PRINCIPAUX RISQUES

La description des principaux risques auxquels le groupe est exposé est présentée au chapitre 1 « Présentation du groupe et de ses activités » § 1.6 « facteurs de risques », du document de référence 2014 en page 34.

## PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE INTERVENUES DURANT L'EXERCICE

Par l'intermédiaire de sa filiale d'ingénierie et de maintenance industrielle « Maser Engineering », le groupe s'est porté acquéreur, le 7 mars 2014, de la totalité des titres composant le capital de la société EDOM, ensemble industriel spécialisé dans la maintenance des équipements hydroélectriques.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement des activités de la société Maser Engineering sur le secteur de l'énergie telle l'hydraulique ; elle lui permet en outre d'étendre ses opérations en région Rhône-Alpes.

## EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le groupe, par l'intermédiaire de sa filiale Groupe Europe Handling, a cédé en mars 2015, la totalité de la participation (soit 34 %) qu'il détenait dans le capital de la société de droit gabonais, Handling Partner Gabon.

## AFFECTATION DES RESULTATS PROPOSEE A LA PROCHAINE ASSEMBLEE

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élevant à la somme de 15 353 314,51 euros :

- aux actionnaires, à titre de dividendes 3 487 500,00 €
- au poste « autres réserves » 11 865 814,51 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,31 €. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait payable le 29 juin 2015 et le détachement du coupon interviendrait le 25 juin 2015.

Au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
• 2011	2 475 000 €* soit 0,22 € par action	-	-
• 2012	2 587 500 €* soit 0,23 € par action	-	-
• 2013	2 475 000 €* soit 0,22 € par action	-	-

\*incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

## LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

### 1 - L'actionariat de la société et les actions d'autocontrôle

Toutes les informations requises en application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce sont présentées au chapitre 5 « Informations sur la société et son capital » § 3 « actionariat » du document de référence 2014, en page 177.

### 2 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il est indiqué, en application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de commerce :

- La structure du capital de la société ainsi que les participations directes ou indirectes dans le capital connues de la société en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, et toutes informations en la matière, sont décrites au chapitre 5 « Informations sur la société et son capital » § 3 « actionariat » du document de référence 2014 en page 177 ;
- Il n'existe pas de restriction statutaire aux transferts d'actions ;
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation des droits de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, en cas de non déclaration du franchissement du seuil statutaire d'une fraction du capital représentant 1 % des droits de vote, pendant un délai de 2 ans suivant la régularisation de la notification (article 11 des statuts) ;
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- Il n'existe aucune disposition pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société.



Toutefois, conformément à l'article 34 de nos statuts, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix ;

- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
- Les règles de nomination et de remplacement des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 15 des statuts de la société ;
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations et autorisations en cours ainsi que les éléments relatifs au programme de rachat d'actions propres sont décrits au chapitre 5 « Informations sur la société et son capital » du document de référence 2014, respectivement en pages 173 et 174 ;
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration en cas de cessation de leurs fonctions ou pour les salariés en cas de démission, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique ;
- A l'exception du contrat de crédit conclu le 29 mars 2013 pour mise en place d'une ligne de financement de 60 M€ auprès de son pool de banques habituel, il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

### **3 – Le programme de rachat d'actions propres**

Les informations relatives au nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice et le détail de la proposition de renouvellement de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions sont présentées au chapitre 5 « Informations sur la société et son capital » du document de référence 2014 en page 174.

### **4 – Les délégations financières**

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation du capital (visé à l'article L.225-100 al 7 du code de commerce) est fourni au chapitre 5 « Informations sur la société et son capital » du document de référence 2014 en page 173.

### **5 - La participation des salariés au capital**

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article L 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

### **6 – Avis de détention de plus de 10 % du capital de la société par une autre société au sein de laquelle Groupe CRIT détient des actions / Aliénation des participations croisées**

Néant

## **LES MANDATAIRES SOCIAUX**

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est fournie au chapitre 4 « Gouvernement d'entreprise » § 4.1 « Organes d'administration et de direction » du document de référence 2014 en page 149.

### **1 – Le mode d'exercice de la direction générale**

La Direction générale de la société a été confiée au Président du Conseil d'Administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

### **2 – Les renouvellements de mandats**

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

### 3 - Les opérations sur titres des mandataires sociaux réalisées au cours du dernier exercice

L'état récapitulatif des opérations des mandataires sur les titres de la société mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours du dernier exercice, est le suivant :

Nom et prénom	GUEDJ Claude
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président-Directeur-Général
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Cession d'instruments financiers	-
• Montant total des cessions	-
• Acquisition d'instruments financiers	427
• Montant total des acquisitions	18 203,58 €

Nom et prénom	GUEDJ Yvonne
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Conseil d'Administration
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Cession d'instruments financiers	1 349
• Montant total des cessions	59 611,10 €
• Acquisition d'instruments financiers	-
• Montant total des acquisitions	-

Nom et prénom	GUEDJ Karine
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Directeur Général Délégué
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Cession d'instruments financiers	4 426
• Montant total des cessions	198 871,70 €
• Acquisition d'instruments financiers	-
• Montant total des acquisitions	-

Nom et prénom	JAQUI Nathalie
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Directeur Général Délégué
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Cession d'instruments financiers	10 000
• Montant total des cessions	414 831,25 €
• Acquisition d'instruments financiers	-
• Montant total des acquisitions	-

#### 4 - Les rémunérations des mandataires sociaux

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013, aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé à un mandataire social de la société par une société contrôlée au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. Il n'existe par ailleurs pas de société contrôlante.

Les rémunérations brutes totales et les avantages de toute nature versés par la société à chacun des mandataires sociaux durant les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013 s'établissent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>Claude Guedj, Président Directeur Général</b>		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	240 000 €	240 000 €
• Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
<b>Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué</b>		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	303 420 €	303 420 €
• Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
<b>Karine Guedj, Directeur Général Délégué</b>		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	159 060 €	147 060 €
• Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Claude Guedj, Président Directeur Général</b>				
• Rémunération fixe	240 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €
• Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
• Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
• Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>240 000 €</b>	<b>240 000 €</b>	<b>240 000 €</b>	<b>240 000 €</b>
<b>Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué</b>				
• Rémunération fixe	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
• Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
• Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
• Avantages en nature <sup>(*)</sup>	3 420 €	3 420 €	3 420 €	3 420 €
<b>TOTAL</b>	<b>303 420 €</b>	<b>303 420 €</b>	<b>303 420 €</b>	<b>303 420 €</b>
<b>Karine Guedj, Directeur Général Délégué</b>				
• Rémunération fixe	156 000 €	144 000 €	144 000 €	144 000 €
• Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
• Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
• Avantages en nature <sup>(*)</sup>	3 060 €	3 060 €	3 060 €	3 060 €
<b>TOTAL</b>	<b>159 060 €</b>	<b>147 060 €</b>	<b>147 060 €</b>	<b>147 060 €</b>

(\*) L'avantage en nature est lié à la mise à disposition du dirigeant d'un véhicule de fonction.

**Les tableaux n° 3 à 10 de l'annexe 2 de la Position-recommandation de l'AMF n° 2014-14 – Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes - ne sont pas applicables.**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Claude Guedj</b> Président Directeur Général Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2020		X		X		X		X
<b>Nathalie Jaoui</b> Directeur Général Délégué Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2020		X		X		X		X
<b>Karine Guedj</b> Directeur Général Délégué Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2020		X		X		X		X

## LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

## LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention nouvelle, aucun engagement nouveau, n'ont été conclus ou pris au cours de l'exercice écoulé, ce dont il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de prendre acte purement et simplement.

## MISE EN HARMONIE DES STATUTS

L'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 ayant modifié le régime des conventions réglementées, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de mettre les statuts de la société en harmonie avec ces nouvelles dispositions, et de modifier en conséquence comme suit l'article 21 III des statuts « Conventions entre la société et l'un des administrateurs ou directeurs généraux », le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les dispositions du paragraphe I qui précède ne sont applicables ni aux conventions portant sur des opérations courantes de la Société et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant, déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L. 225-1 et L. 226-1 du Code de commerce ».

De même, le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 ayant modifié l'article R. 225-85 du Code de commerce concernant la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de mettre les statuts de la société en harmonie avec ces nouvelles dispositions et de modifier en conséquence comme suit l'article 30 alinéa 2 des statuts « Admission aux Assemblées », le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au **deuxième** jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

## TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
• Capital social	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000
• Nombre d'actions					
- ordinaires	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000
- à dividende prioritaire					
• Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
• Chiffre d'affaires hors taxes	6 444 303	4 876 981	5 269 377	6 129 486	5 604 276
• Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	18 038 379	13 886 476	18 367 908	13 374 164	29 459 398
• Impôts sur les bénéfices	2 647 774	829 823	973 564	836 883	103 164
• Participation des salariés					
• Dot. amortissements et provisions	37 291	(536 943)	8 132 339	(498 687)	328 095
• Résultat net	15 353 314	13 593 597	9 262 005	13 035 967	29 028 140
• Résultat distribué	3 487 500	2 475 000	2 587 500	2 475 000	2 812 500
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
• Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	1,37	1,16	1,55	1,11	2,61
• Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,36	1,21	0,82	1,16	2,58
• Dividende attribué	0,31	0,22	0,23	0,22	0,25
<b>PERSONNEL</b>					
• Effectif moyen des salariés	6	8	6	8	8
• Masse salariale	1 386 553	1 246 547	965 860	1 021 883	916 744
• Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	525 610	467 246	363 576	386 751	356 632

## LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

### LA RESPONSABILITE SOCIALE

Le groupe CRIT, groupe de services et de ressources humaines, a toujours considéré le capital humain comme son principal capital ; il place au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines, le développement, l'épanouissement et l'accompagnement de ses collaborateurs, permanents et intérimaires.

### LE GROUPE ET SES COLLABORATEURS

Les indicateurs quantitatifs ci-dessous concernent les effectifs permanents (CDI reportés en réel) de l'ensemble des filiales du groupe, sur le périmètre France, consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

#### Effectifs du groupe :

Les effectifs permanents (CDI) du groupe au 31 décembre 2014, sont constitués de 5 775 salariés contre 5 327 salariés au 31 décembre 2013.

#### Répartition des effectifs permanents du groupe :

- Par zone géographique :

	Effectifs 2014	%	Effectifs 2013	%
• En France	3 744	64,8 %	3 593	67,5 %
• En Europe	634	11 %	748	14 %
• En Amérique	725	12,6 %	330	6,2 %
• En Afrique	672	11,6 %	656	12,3 %
Total	5 775		5 327	

- Par pôle d'activité :

Effectifs	Effectifs 2014	%	Effectifs 2013	%
• Travail Temporaire et recrutement	2 192	38 %	1 845	34,6 %
• Aéroportuaire	2 888	50 %	2 816	52,9 %
• Autres services	695	12 %	666	12,5 %

- Par âge :

	En 2014	En 2013
• > ou égal à 55 ans	7 %	6,2 %
• 45-54 ans	18,5 %	16,2 %
• 35-44 ans	30,9 %	31,9 %
• 25-34 ans	36,7 %	39,9 %
• < 25 ans	6,9 %	5,8 %

- Par sexe :

	2014	%	2013	%
• Effectifs permanents hommes	3 422	59,3 %	3 041	57,1 %
• Effectifs permanents femmes	2 353	40,7 %	2 286	42,9 %

**Mouvements du personnel (Embauches et licenciements) :**

(Pour cet indicateur, le périmètre d'information retenu est constitué de l'ensemble des effectifs permanents CDI - du groupe France)

Les données relatives à cet indicateur sont extraites d'un fichier analysé et traité par un actuaire indépendant, couvrant chaque année, la période du 1<sup>er</sup> novembre N-1 au 31 octobre N, pour anticiper les opérations de clôture.

		En 2014	En 2013
• Embauches	En France	453	394
• Licenciements	En France	69	94

**Les rémunérations et leur évolution :**

(Pour cet indicateur, le périmètre d'information retenu est constitué de l'ensemble des effectifs permanents - CDI - du groupe en France qui sont présents sur les deux exercices 2013 et 2014)

Les rémunérations mises en place au sein du groupe peuvent comprendre une part fixe (salaire de base) et des rémunérations variables, en fonction des pôles d'activités et des métiers exercés.

L'évolution des salaires mensuels de base (brut, hors primes et éléments variables) par pôle d'activité  
(Informations arrêtées au 31 octobre 2014)

	Salaires mensuels 2014 (arrêté au 31 octobre)	Salaires mensuels 2013 (arrêté au 31 octobre)
• Pôle aéroportuaire	1 967 €	1 953 €
• Pôle travail temporaire	2 183 €	2 125 €
• Pôle « autres services »	2 844 €	2 821 €

**Comité d'entreprise**

Le Comité d'Entreprise de l'UES CRIT a pour vocation d'améliorer les conditions collectives d'emploi, de travail et de vie du personnel au sein de l'entreprise en proposant, dans le cadre des œuvres sociales, toutes sortes d'actions : service de billetterie (cinéma, parcs, ...), chèque-lire, chèque vacances, chèque cadeau, abonnement magazine, abonnement sportif, .... De plus, l'entreprise, via le Comité d'Entreprise, offre une participation sur l'achat de Chèques Emploi Service Universel (CESU) permettant un soulagement financier pour les services à la personne (garde d'enfant, soutien scolaire, ménage, jardinage, ...).

Outre ces attributions économiques, le Comité d'Entreprise a également pour objet d'assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion, à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail et à la formation professionnelle.

**L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL****La durée du travail**

En France, les salariés permanents des sociétés du groupe sont, en grande majorité, régis par des accords d'entreprise portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail (Accord ARTT : Aménagement et réduction du temps de travail). Les salariés permanents des sociétés qui, du fait de leurs effectifs, ne sont pas dotées d'institutions représentatives du personnel, sont soumis à la durée légale du travail (35 heures hebdomadaires).

Eu égard à la spécificité de la réglementation du Travail Temporaire, et conformément aux dispositions légales applicables (article L. 1251-21 du code du Travail), les salariés intérimaires délégués par le groupe sont soumis à la durée du travail applicable au sein de l'entreprise utilisatrice dans laquelle ils sont délégués.

## Informations sociales, environnementales et sociétales

### Le taux d'absentéisme

• Sur le périmètre du pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » et le Pôle « Aéroportuaire France », l'absentéisme est défini par le nombre de jours où les salariés ne sont pas présents pour les motifs suivants :

- la maladie,
- les accidents de travail et de trajet,
- la maternité et la paternité,
- les congés pour événements familiaux,
- les absences autorisées payées,
- les congés sans solde,
- les absences non payées

### Les taux <sup>(1)</sup> s'établissent comme suit :

	2014	2013
• Pôle « Travail Temporaire et Recrutement » France Collaborateurs permanents	10,96 %	8,46 %

<sup>(1)</sup> le taux correspond à :

$$\frac{\text{Total de jours d'absence}}{(21,67 \times 12) - (\text{nombre de RTT} + \text{CP} + \text{jours fériés annuels}) \times (\text{nombre de salariés présents au 31.12})}$$

(21,67 étant le nombre moyen de jours travaillés dans un mois)

• Pour le pôle aéroportuaire France, le taux d'absentéisme tient compte des absences pour les motifs suivants :

- la maladie,
- les accidents de travail et de trajet,
- la maternité et la paternité,
- les absences autorisées payées,
- les congés sans soldes,
- les absences non payées,
- les absences thérapeutiques.

### Les taux <sup>(1)</sup> s'établissent comme suit :

	2014	2013
• Pôle aéroportuaire France	9,08 %	8,93 %

<sup>(1)</sup> le taux correspond à :

$$\text{Nombre d'heures d'absence (selon définition) / nombre d'heures contractuelles}$$

Compte tenu de la modification de la définition de cet indicateur pour le pôle Aéroportuaire en 2014, l'indicateur de 2013 a été recalculé sur les mêmes critères afin d'avoir un comparatif à N-1.

Sur le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France », un groupe de travail a été mis en place en 2012 afin de poursuivre l'amélioration des conditions de travail et de bien-être des salariés, mais aussi de contribuer activement à améliorer les conditions de retour à l'emploi des salariés en arrêt de travail.

En ce sens, en 2014, ce groupe de travail a décidé de mettre en place un nouveau courrier en vue d'un accompagnement spécifique. En effet, pour tout arrêt maladie supérieur à 30 jours, chaque collaborateur concerné recevra automatiquement ce courrier, dans lequel lui seront détaillés ses droits, et pourra ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé en sollicitant les différents services qui se tiennent à sa disposition.



### **L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL**

L'autonomie de chacune des entités françaises composant le groupe leur permet de disposer d'une représentation du personnel qui leur est propre et qui permet au groupe de maintenir un dialogue social de qualité, au plus près des spécificités de chacun de ses métiers et des préoccupations des collaborateurs.

De fait, chaque institution représentative est associée aux décisions en fonction de son périmètre d'intervention et du rôle qui lui est dévolu par la législation.

Sur le périmètre de l'Unité Economique et Sociale constituée au sein du groupe des sociétés du pôle travail temporaire et recrutement et de la société RH Formation, les élections professionnelles qui ont lieu tous les 4 ans, ont été initiées fin d'année 2013 et finalisées début 2014.

### **LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS EN 2014**

***Sur le périmètre de l'Unité Economique et Sociale, les négociations ont abouti à la signature de plusieurs accords des salariés permanents***

L'avenant à l'accord collectif à durée indéterminée instituant un système de garanties collectives prévoyance et remboursement de frais de santé a été signé en juin 2014.

Cet avenant concerne l'ensemble des salariés permanents cadres et non cadres et a pour objet d'harmoniser les garanties de prévoyance dont disposent les salariés cadres et non cadres.

Cet avenant aligne le régime de prévoyance des salariés non cadres sur le régime plus favorable des salariés cadres issu de la convention collective nationale de 1947.

La cotisation servant au financement du régime de prévoyance est prise en charge par l'entreprise dans les proportions suivantes :

- 100 % de la cotisation pour la part de la rémunération égale au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale, c'est-à-dire 3 129 € pour l'année 2014 (tranche A) ;
- 60 % de la cotisation pour la part de la rémunération de la tranche B.

La cotisation servant au financement du régime de base obligatoire du contrat de garanties collectives « remboursement de frais de santé » est prise en charge par l'entreprise et par les salariés dans les proportions suivantes :

- part patronale : 60 %
- part salariale : 40 %

L'avenant à l'accord relatif à la réduction et l'aménagement du temps de travail, signé le 9 janvier 2014, s'adresse aux cadres et non-cadres autonomes. Le forfait jour est modifié : le nombre de jours maximum travaillés sur une année passe de 218 à 216 jours. Cette réduction du nombre de jours maximum pouvant être travaillés par un cadre au forfait a été octroyée afin de favoriser un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

En 2013, plusieurs accords importants ont été signés sur l'égalité et l'insertion professionnelles (l'accord intergénérationnel et l'accord sur les moyens du dialogue social) ainsi que sur la santé et la sécurité des collaborateurs (avec l'accord relatif à la prévention du stress et des risques psychosociaux). Relativement à ce dernier accord, une communication sur la mise en place d'un dispositif d'écoute proposé aux salariés a été menée en 2014 afin de déployer ce dispositif dans une démarche d'amélioration continue.

#### ***Sur le périmètre du pôle Aéroportuaire France :***

La conduite des plans d'actions initiée en 2013 dans le cadre de la pénibilité au travail s'est poursuivie en 2014 malgré le changement de cadre législatif. Ces plans d'actions doivent aboutir à la signature prochaine d'un accord collectif traitant de ce sujet.

### **LA FORMATION DES COLLABORATEURS**

Au cœur de la politique d'accompagnement et de développement des collaborateurs du groupe, la formation professionnelle occupe une place primordiale.

Véritable moteur de la performance, la formation permet de s'adapter en permanence aux exigences législatives, techniques et commerciales du marché.

## Informations sociales, environnementales et sociétales

Pour servir sa politique de formation, le groupe s'appuie sur deux organismes internes de formation : RH Formation, dédiée à la formation des collaborateurs des métiers du travail temporaire et transversaux du groupe, et l'IFMA, spécifiquement dédié aux collaborateurs du pôle aéroportuaire.

### **Sur le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » :**

#### **La formation des permanents**

Conscient que le professionnalisme de ses collaborateurs permet au groupe de toujours mieux répondre aux exigences de qualité de service de ses clients, le groupe a poursuivi le déploiement en 2014 de l'outil e-learning conçu en 2012 permettant ainsi à tout nouveau collaborateur intégrant la société, quel que soit son statut (salarié, apprenti ou stagiaire) de prendre ses fonctions dans les meilleures conditions.

Cet outil, conçu pour soutenir l'intégration des nouveaux collaborateurs permanents des métiers du travail temporaire et transversaux du groupe, leur offre une formation sur l'ensemble des points clés de ces métiers comme la législation du travail temporaire, la prévention des risques, LEA (logiciel d'exploitation des agences), la politique égalité des chances, les outils RH ainsi que la présentation du groupe CRIT.

En 2014, un nouveau programme de formation présentielle a été mis en place sur le thème « Agir face à l'agressivité verbale en milieu professionnel ». Cette démarche entre en cohérence avec le contexte économique difficile des agences et permet d'apporter aux collaborateurs permanents des pistes sur l'anticipation et la gestion des situations agressives. Initiée par une région, cette démarche sera déployée sur le plan national au cours de l'année 2015. En matière de formation, le partage des bonnes pratiques des régions permet la mise en œuvre d'actions de formation pragmatiques et opérationnelles, correspondant au besoin émanant du terrain.

La majorité des actions de formation mises en place en 2014 aura servi une politique de développement personnalisée suivant les besoins recensés par les Directeurs Régionaux du Groupe. La formation professionnelle est ainsi utilisée comme outil stratégique au service de la performance qui doit permettre à chacun d'élever le niveau de qualité des prestations et des services proposés aux clients.

Pour ce faire, les plans de formation conçus en 2014 reposent sur deux points principaux :

- l'évaluation des collaborateurs au cours des Entretiens Annuels de Développement, afin d'avoir une image précise du niveau général des équipes et des besoins en formation ;
- La mise en place d'une démarche de développement locale et/ou nationale, afin d'avoir une analyse précise des moyens et des compétences à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Cette double approche amène à proposer des démarches pédagogiques plus ciblées permettant d'élaborer des actions de formation au plus près de la réalité professionnelle.

Dans le cadre de sa politique GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) mise en place depuis plusieurs années, le groupe a poursuivi l'élaboration de référentiels de compétences des fonctions support tels que les services comptabilité, paye et juridique. Pour en assurer une bonne utilisation, des formations spécifiques dédiées aux responsables hiérarchiques concernés ont été mises en œuvre.

### **Le nombre total d'heures de formation et le nombre de salariés permanents formés en 2014 et 2013 :**

	Nombre d'heures de formation*		Nombre de salariés formés (tous contrats confondus)	
	2014	2013	2014	2013
• Pôle « Travail temporaire et Recrutement » France <i>Collaborateurs permanents</i>	50 230	47 930	1 280	1 100

\*Les heures de formation englobent tous les dispositifs de formation hors apprentissage.

Sur le Pôle « Travail temporaire et Recrutement » France, le nombre d'heures de formation a augmenté de 4,8 % entre 2013 et 2014 passant de 47 930 heures en 2013 à 50 230 heures en 2014.

Sur ce même pôle, le nombre de salariés formés a lui aussi connu une progression de 16,3 % pour atteindre 1 280 salariés formés en 2014, contre 1 100 en 2013.

Cette évolution peut s'expliquer en partie par la systématisation de la mise en place des formations en e-learning intégration, formations courtes mais obligatoires pour les nouveaux collaborateurs.

En plus de la formation des permanents aux métiers du travail temporaire, le groupe s'attache particulièrement à former ses intérimaires.

### La formation des intérimaires

Pour les intérimaires, la priorité d'action s'est axée en 2014 sur les métiers porteurs tels que la logistique, le nucléaire, l'automobile. Le groupe a mobilisé des dispositifs favorisant l'insertion : la POEC (préparation opérationnelle à l'emploi collective) et le CIPI (contrat d'insertion professionnelle intérimaire). La POEC permet aux salariés intérimaires de bénéficier d'une formation nécessaire pour acquérir des compétences requises pour certains emplois d'une branche professionnelle particulière. Le CIPI a pour but de faciliter l'insertion ou la réinsertion dans l'emploi des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail et rencontrant des difficultés du fait de leur âge, leur handicap, leur situation professionnelle, sociale ou familiale.

Le DIF, droit individuel à la formation, est un dispositif permettant à chaque salarié, y compris les intérimaires, de suivre des modules de formation grâce à un nombre d'heures cumulées. Le nombre de salariés profitant de leur DIF a évolué en 2014 pour présenter une forte augmentation : 214 DIF intérimaires contre 26 en 2013. En effet, fin 2013 et face au peu de mobilisation de ce dispositif en 2013, CRIT a mené une large campagne d'information sur le sujet, tant auprès des salariés intérimaires que des salariés permanents en agence.

Pour 2015, l'application de la Réforme sur la Formation Professionnelle voit disparaître le DIF qui sera remplacé par un nouveau dispositif, le Compte Personnel de Formation (CPF). Ce compte personnel de formation offre à toutes les personnes engagées dans la vie active (excepté les fonctionnaires et les travailleurs indépendants) de nouveaux droits pour se former tout au long de leur vie professionnelle.

#### Le nombre total d'heures de formation et le nombre de salariés intérimaires formés en 2014 et 2013 :

	Nombre d'heures de formation*		Nombre de salariés formés (tous contrats confondus)	
	2014	2013	2014	2013
• Pôle « Travail temporaire et Recrutement » France <i>Collaborateurs intérimaires</i>	378 010	354 780	9 880	9 300

\*Les heures de formation englobent tous les dispositifs de formation hors apprentissage.

La progression est positive aussi bien pour le nombre d'heures de formation (+6,5%) que pour le nombre de salariés formés (+6,3 %).

#### Sur le pôle aéroportuaire France :

Le pôle aéroportuaire dispose de son propre organisme de formation, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), afin de mieux répondre à ses besoins.

L'IFMA dispense tout au long de l'année des cursus pédagogiques destinés aux salariés des différentes filières de l'assistance aéroportuaire. L'IFMA forme ainsi près de 15 000 stagiaires internes comme externes chaque année.

Les principaux domaines de formation :

- Les formations réglementaires : sensibilisation sureté, autorisation de conduite en zone réservée, marchandises dangereuses règlementées, facteurs humains, sécurité en piste, incendie, gestes et postures, Santé Sécurité au Travail, etc.
- Les formations aux métiers de la piste : agents de chargement sur avions vracs et mécanisés, conduite de la plateforme élévatrice, placement avion gestes conventionnels, dialogue au casque, refoulement avion, tractage (convoyage avion), passerelles télescopiques, responsable de chargement.
- Les formations trafic : devis de masse et de centrage, coordination avion, opérations aériennes, météorologie aéronautique.
- Les formations commerciales : agent d'enregistrement et d'embarquement, formations comportementales et accueil client.

#### Le nombre total d'heures de formation et le nombre de salariés permanents formés en 2014 et 2013 :

	Nombre d'heures de formation*		Nombre de salariés formés (tous contrats confondus)	
	2014	2013	2014	2013
• Pôle aéroportuaire France	45 990	37 350	1 730	1 630

\*Les heures de formation englobent tous les dispositifs de formation hors apprentissage.

## Informations sociales, environnementales et sociétales

Les données chiffrées de 2013 ont été mises à jour afin de respecter le même périmètre et la même méthode de calcul que ceux appliqués en 2014.

Le nombre de salariés formés a connu une progression de 6,1 % passant de 1 630 salariés formés en 2013 à 1 730 en 2014. Le nombre d'heures de formation sur le Pôle Aéroportuaire France a connu une forte hausse comparé à 2013. En effet, la progression atteint 23 % pour un total de 45 990 heures de formation en 2014 contre 37 350 en 2013.

La mise en place de nouveaux cursus tels que ceux traitant de la sécurité en piste ou des facteurs humains explique l'accroissement du nombre d'heures de formation et du nombre de stagiaires formés.

### LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

De par la spécificité de sa position d'intermédiaire sur le marché de l'emploi, le groupe CRIT a fait de la santé et de la sécurité au travail de ses salariés, un axe majeur de sa politique de responsabilité sociale.

#### Sur le pôle « Travail Temporaire et Recrutement » France :

Pour le déploiement de sa politique santé et sécurité au travail, les sociétés du pôle s'appuient sur le service Qualité – Sécurité – Environnement, composé d'un Responsable National QSE et de 9 Responsables Régionaux QSE (un par Direction Régionale).

- Depuis 2005, les sociétés du pôle sont certifiées OHSAS 18001 pour l'ensemble de leurs établissements ;
- 9 agences sont certifiées MASE, système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail principalement destiné aux secteurs Pétrochimie et Chimie ;
- 27 agences déléguant dans le secteur « nucléaire » sont certifiées CEFRI (Certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants).

Conscient que l'objectif de réduction des accidents du travail ne peut être atteint sans une meilleure gestion des risques et une meilleure information des collaborateurs, le groupe CRIT a mis en place un dispositif de prévention, d'information et de sensibilisation, qui associe tant ses collaborateurs, intérimaires et permanents que ses clients.

Ce dispositif s'articule autour des axes principaux suivants :

#### • Pour les collaborateurs permanents :

- dans l'e-learning « Intégration », un module de sensibilisation à la santé et la sécurité « prévention des risques » des nouveaux embauchés est à la disposition de l'ensemble des collaborateurs du pôle. Il informe sur les incendies et risques électriques, les chutes, les accidents et les agressions, les troubles musculaires et les risques lors des déplacements. Un « livret de sensibilisation sécurité » est également disponible.
- des formations ont été mises en place sur les thèmes « Gestion des violences physiques et verbales » et « Santé Sécurité au Travail / Prévention et Secours Civiques ».

#### Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (tous contrats sauf stagiaires) des collaborateurs permanents sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement France en 2014 s'établissent comme suit :

Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail d'au moins 24 heures intervenus dans l'année, pour un million d'heures de travail (y compris les accidents du trajet pour les seuls collaborateurs permanents).

Le taux de gravité correspond au nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail (y compris les accidents du trajet pour les seuls collaborateurs permanents).

	Taux de fréquence		Taux de gravité	
	2014	2013	2014	2013
• Pôle « Travail temporaire et Recrutement » France Collaborateurs permanents	9,99	7,57	0,33	0,39

#### • Pour les collaborateurs intérimaires :

La sensibilisation des collaborateurs intérimaires

Elle est présente à tous les stades de recrutement et de délégation. Elle est relayée notamment par la remise contre récépissé, à l'occasion de chaque recrutement, d'un « livret santé-sécurité et environnement » ; des actions spécifiques de sensibilisation sont mises en place au profit des salariés intérimaires délégués dans des secteurs d'activité « exposés ». Pour exemple, les salariés intérimaires des agences certifiées MASE participent à des « causeries sécurité » qui sont régulièrement organisées par les agences CRIT ou les entreprises utilisatrices.

Depuis janvier 2014, l'ensemble des agences CRIT a accès à des tests sur une plate-forme web (lesitedestests). Les 36 tests disponibles dans le domaine de la prévention des risques permettent d'évaluer les connaissances des candidats et de les sensibiliser aux risques spécifiques à chaque secteur d'activité.

Pour poursuivre la sensibilisation à la sécurité de ses salariés intérimaires, le service QSE organise trimestriellement des envois d'e-mailing sur des thèmes génériques :

- « La santé dépend de notre hygiène de vie »
- « En hiver, adaptons notre comportement aux conditions météorologiques »

En 2014, les documents « engagement santé sécurité intérimaire » et « port des EPI » ont fait l'objet d'une mise à jour. Le document « bilan de mission » qui a été revu en 2013 a quant à lui été déployé sur l'ensemble du réseau à partir de janvier 2014.

**La connaissance des postes de travail, de leur environnement et des tâches à effectuer :**

- vérification de l'existence de poste présentant des risques particuliers pour la santé et la sécurité,
- réalisation de visite de poste afin de recueillir des informations sur les postes à pourvoir (tâches à accomplir, machines matériel/produits utilisés, formations requises, etc.,
- réalisation de visite sécurité afin de vérifier que tout est mis en œuvre pour garantir la sécurité de nos intérimaires et que ceux-ci respectent bien les règles et consignes de sécurité qui leur ont été communiquées,
- réalisation de bilans de missions afin de disposer de retour d'informations sur le déroulement de la mission.

L'analyse des accidents du travail, en privilégiant l'analyse conjointe avec l'entreprise utilisatrice au sein de laquelle l'accident est intervenu.

**• La formation des collaborateurs permanents :**

Le groupe s'est engagé à former ses salariés permanents à « la santé et la sécurité au travail dans l'intérim » afin de diminuer l'accidentologie dans le secteur de l'intérim.

Cet engagement majeur du groupe se poursuit aujourd'hui sous la forme d'un plan de formation 2012-2014 en application du Plan National d'Actions Coordonnées mis en œuvre par les Caisses d'Assurance Retraite et de Santé au Travail.

L'objectif de cette formation, dispensée sur la base du référentiel de compétences en matière de santé et de sécurité de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) est de parfaire la connaissance des collaborateurs permanents, améliorer la communication avec les entreprises utilisatrices, identifier les situations à risques et réduire l'accidentologie. Sur l'année 2014, 116 ont été formés, ce qui porte à 357 le nombre total de permanents formés depuis 2012.

**Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail des collaborateurs intérimaires sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement France en 2013 et 2014 s'établissent comme suit :**

Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail d'au moins 24 heures intervenus dans l'année, pour un million d'heures de travail (sans les accidents de trajet pour les collaborateurs intérimaires).

Le taux de gravité correspond au nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail (sans les accidents de trajet pour les collaborateurs intérimaires).

	Taux de fréquence		Taux de gravité	
	2014	2013*	2014	2013*
• Pôle « Travail temporaire et Recrutement » France Collaborateurs Intérimaires	47,87	49,81	1,77	1,93

\*Les valeurs de 2013 ont été corrigées depuis le rapport précédent, dû à des refus de prise en charge qui nous ont été notifiés par les CPAM postérieurement à la publication du rapport 2013.

**• Pour les collaborateurs intérimaires et permanents :**

Le groupe CRIT a mis en place un service d'écoute et d'accompagnement personnel et confidentiel via un prestataire externe. Ce processus est proposé de manière systématique et s'adresse aux salariés intérimaires et permanents victimes d'accidents du travail, d'incivilités et d'agressions physiques ou verbales. Ce service est également proposé aux familles des victimes. En 2014, deux décès d'intérimaires liés à des accidents du travail ont été déplorés. Les familles et les proches, ainsi que les permanents de l'agence concernée, ont été accompagnés dans cette épreuve.

## Informations sociales, environnementales et sociétales

Le groupe s'attache à améliorer en permanence les outils existants : des flashs sécurité destinés aux salariés et aux entreprises utilisatrices ont été mis à jour. Quelques exemples de thèmes traités : « que faire en cas d'accident du travail ? » ; « le métier de ripeur et les risques liés, la sécurité routière ».

### **Sur le pôle aéroportuaire France :**

La santé et la sécurité, tant des collaborateurs que des usagers, est la priorité du Groupe. Cette orientation stratégique se traduit au travers de la certification à la norme OHSAS 18001, obtenue depuis 2009. A travers sa politique, le groupe veut renforcer la prévention en matière de santé et sécurité de son personnel et améliorer ses conditions de travail. Il veille à être en conformité avec les exigences légales, réglementaires et autres exigences concernant la santé-sécurité des travailleurs. Il met tout en œuvre au quotidien pour prévenir les accidents.

Les CHSCT des filiales du pôle sont un acteur incontournable dans la mise à jour, chaque année, du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) et participent aux plans de prévention des risques (du groupe, de ses clients compagnies aériennes et du gestionnaire aéroportuaire).

Sur son pôle aéroportuaire, le groupe a également fait le choix de la certification ISAGO (IATA Safety Audit for Ground Operations), référentiel IATA sur l'assistance en escale des compagnies aériennes. Ce référentiel couvre les exigences de sécurité nécessaires au bon déroulement des opérations : Passage, Trafic, Piste et Bagage. Il couvre également les domaines de la formation, la maintenance des engins et intègre un système de gestion de la sécurité au quotidien. Le groupe forme l'ensemble de ses collaborateurs opérationnels à la sécurité aérienne et aéroportuaire lors de ses formations initiales (nouveaux entrants) et lors des recyclages tous les 36 mois.

Toujours soucieux d'améliorer les conditions de travail, le pôle aéroportuaire a développé des outils informatiques permettant d'offrir plus de souplesse à ses collaborateurs dans l'aménagement du temps de travail. Ainsi, via ces nouveaux outils, les collaborateurs peuvent : visualiser leur planning, poser leurs congés payés, demander une permutation d'horaire, poser des renforts, communiquer avec le service du personnel (modification d'informations personnelles par exemple).

Sur le pôle aéroportuaire, le groupe porte un intérêt tout particulier à la santé de ses salariés, et est conscient de l'exposition de certains d'entre eux à des facteurs de pénibilité. Il a donc souhaité remédier à cette situation, tout en maintenant son niveau actuel de compétitivité.

Les travaux visant à réduire l'exposition des salariés aux facteurs de risques ainsi qu'aux facteurs de pénibilité ont été poursuivis en 2014 au travers des plans d'action initiés en 2013 :

- La mise en production de tapis à bagages de type « Bendi-Belt » réduisant le nombre d'opérations manuelles lors de phases de chargement et de déchargement des soutes des avions a été implémentée en 2014 à l'issue d'une phase de test au cours de l'exercice 2013 ;
- Afin de limiter l'exposition des salariés aux vibrations induites par la conduite des engins, le pôle aéroportuaire a testé en 2014 divers modèles de sièges atténuateurs avec le concours des fabricants. Les modèles les plus performants équiperont les engins dès 2015 ;
- Les salariés attachés aux activités de piste des escales d'Orly et de Roissy se sont vu dotés de nouveaux locaux entièrement réaménagés ergonomiquement afin de faciliter les communications entre les différents services.

### **Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (tous contrats sauf stagiaires) sur le pôle aéroportuaire en 2013 et 2014 s'établissent comme suit :**

	Taux de fréquence <sup>(1)</sup>		Taux de gravité <sup>(2)</sup>	
	2014	2013*	2014	2013*
• Pôle aéroportuaire France	97,38	109,06	5,05	5,10

\* Les valeurs de 2013 ont été corrigées depuis le rapport précédent dû à des refus.

<sup>(1)</sup> Nombre d'accidents avec arrêt d'au moins 24 heures pour un million d'heures de travail (hors accidents de trajet)

<sup>(2)</sup> Nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail (hors accidents de trajet)

La diminution pérenne des valeurs présentées ci-dessus est une priorité du comité de direction du pôle aéroportuaire qui a mis en place en 2014 un plan d'action spécifique à ce sujet. Ainsi :

- Un poste de « Responsable de la Prévention des Risques Professionnels » a été créé et pourvu. Les actions de préventions sont ainsi pilotées de manière centrale et chaque établissement du pôle dispose désormais du même niveau d'expertise ;

- Plusieurs « Forums Sécurités » à destination exclusive des collaborateurs du pôle ont été organisés et animés par les personnels de la Direction Générale de l'Aviation Civile ;
- Les entreprises du pôle aéroportuaire ont adhéré en 2014 au référentiel « CSCE » (Compétences Sécurité des Conducteurs et utilisateurs d'Engins aéroportuaires) mis en place par la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande) : ce référentiel encadre les modalités de formation et d'évaluation des conducteurs d'engins aéroportuaires en s'assurant d'une prise en compte optimale des risques pour la sécurité des salariés dans chaque phase critique du maniement des matériels de piste.

#### **La gestion de l'épidémie Ebola en Sierra Leone :**

Le pôle aéroportuaire, par la société SKY HANDLING PARTNER SIERRA LEONE (SHPSL) établie en Sierra Leone, a fait face en 2014 à la propagation de l'épidémie d'Ebola et à ses conséquences difficiles dans la gestion de cette épidémie.

Dès l'annonce officielle de l'apparition du virus Ébola en République de Sierra Leone par le Ministère de la Santé début 2014, la société SHPSL a pris des mesures afin de limiter la propagation du virus. Des actions ont été menées aussi bien à l'intérieur de l'aéroport par une forte sensibilisation de l'ensemble du personnel de SHPSL, qu'auprès des employés des autres compagnies aériennes mais aussi à l'extérieur de l'aéroport par des actions auprès de diverses organisations opérant à Lungi, et auprès des habitants de la communauté de Lungi en général.

Avec les informations et les conseils prodigués par le Ministère de la Santé et diverses ONG comme la Croix Rouge, une campagne de sensibilisation a été mise en place avec pour principal objectif la prise de conscience générale de la population concernant l'apparition du virus, sa nature, ses signes et ses symptômes, comment le prévenir et comment réagir face à un cas d'Ebola.

La société SHPSL a pris la menace d'Ebola très au sérieux dès son apparition et a immédiatement mis en place sa propre campagne de sensibilisation : un documentaire vidéo sur la maladie a été créé et visionné aussi bien par les salariés de la société SHPSL que par des salariés d'autres compagnies et organisations travaillant à l'aéroport international de Freetown ainsi qu'un grand nombre de « locaux ». Cette vidéo avait pour but d'informer toutes les personnes qui se sentaient alors peu concernées par cette maladie à cette période. Le visionnage de cette vidéo a été imposé à l'ensemble des salariés de SHPSL. Le caractère obligatoire de cette sensibilisation a permis à un très grand nombre de personnes de voir la vidéo.

Aussi, des dépliants contenant des informations essentielles sur la maladie ont été imprimés et distribués aux salariés de la société SHPSL et aux différentes parties prenantes travaillant dans l'aéroport.

Les représentants de la société et leurs partenaires se sont rencontrés lors de réunions pour mettre en place des plans d'action et des mesures efficaces pour préserver l'aéroport et les zones environnantes de la propagation du virus. Dans le même esprit, la société SHPSL a distribué des gants et des gels antibactériens à tout le personnel. La société a multiplié la communication et les campagnes de sensibilisation et a fourni de manière gratuite des copies du documentaire vidéo sur la maladie à chaque salarié. Ces campagnes furent étendues à un grand nombre de compagnies locales et parties prenantes de la société SHPSL.

Des mesures de sécurité ont également été mises en place à l'initiative de la société pour limiter au maximum la transmission du virus :

- La prise de température de chaque salarié avec un thermomètre infrarouge au moins trois fois pendant leur temps de travail.
- Si un cas est suspect, les docteurs de l'hôpital de Lungi sont immédiatement informés et le salarié est immédiatement examiné.
- Le rappel à chaque salarié de l'importance de la coopération de tous et du respect des règles d'hygiène et de sécurité pour conserver le lieu de travail hors de la zone de virus.

Ces actions se poursuivront sur l'année 2015 jusqu'à ce que la propagation du virus soit complètement maîtrisée.

#### **L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES COLLABORATEURS LIÉ À DES PROBLÉMATIQUES INDIVIDUELLES ET/OU COLLECTIVES**

*Pour les informations relatives à cette thématique, le périmètre d'information retenu est constitué du pôle Travail Temporaire et Recrutement France.*

Depuis plus de 10 ans, une équipe dédiée écoute, oriente et accompagne au quotidien ses collaborateurs permanents et intérimaires concernant toute difficulté personnelle telle que le handicap, le logement, la santé (suivi des salariés en arrêt maladie, accident de travail/trajet), les décès (accompagnement de la famille et aide à l'ouverture des droits), la retraite.

Le Groupe dispose d'un réseau de partenaires dédiés à chaque problématique afin de répondre aux différentes demandes et d'accompagner au mieux ses collaborateurs : le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT), Réunica (organisme de protection sociale), Droit de Cité Habitat, via un des collecteurs d'Action Logement, qui agit en faveur des publics qui rencontrent des difficultés à accéder à un logement ou à s'y maintenir, les collecteurs logement d'Action Logement, le Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAFTT).

### **Aide au logement**

Afin d'accompagner les collaborateurs dans leur problématique logement, le service dédié les oriente vers l'interlocuteur adéquat (FASTT, Droit de Cité Habitat et les collecteurs logement...). Le Groupe travaille en relation avec 11 collecteurs logements d'Action Logement.

Les collaborateurs peuvent avoir accès à différents services tels que l'attribution de logements sociaux, l'avance Loca-pass, la garantie Loca-pass, l'aide Mobili-jeune, le prêt d'accession à la propriété, le prêt travaux, le prêt relais mobilité, le rachat de prêt plus onéreux, le courtage, l'aide mobili-pass.

D'autres services sont disponibles pour faciliter la recherche de logement avec des accès au site « louer un logement », guide pratique « louer un logement » et des conseils pour que la personne en recherche puisse valoriser et sécuriser leur candidature auprès des bailleurs.

### **Aide face aux difficultés quotidiennes**

Afin de faciliter aux intérimaires l'accès aux missions proposées et les aider à pallier des problématiques temporaires (mobilité, problèmes de gardes d'enfants ponctuels,...), le service les oriente vers les dispositifs sociaux spécifiques (service de location de voiture, SOS garde d'enfant, microcrédit pour passer le permis de conduire, de l'achat ou de réparation du véhicule) avec l'appui du FASTT.

### **Aide pour les déséquilibres budgétaires**

Le Groupe répond également aux problématiques liées au déséquilibre budgétaire en effectuant des démarches auprès de différents organismes d'action logement (proposition CIL Pass assistance et du Comité d'Entreprise du groupe pour les microcrédits).

Le site internet du FASTT est accessible à toutes les agences d'emploi et permet de passer commande afin de recevoir de la documentation, des « newsletters » et être informé des modalités des dispositifs pour les intérimaires.

En 2014, le service d'Action Sociale du Fastt a accompagné de nombreux collaborateurs intérimaires en accidents du travail. Des accompagnements psychologiques ont également été mis en place ainsi que des prestations pour répondre à des problèmes organisationnels familiaux. En outre, certains intérimaires ont débuté un accompagnement dans le cadre du dispositif « Maintien dans le Projet Professionnel ». Ce dispositif encourage le maintien dans un projet professionnel et le retour vers l'emploi des salariés intérimaires victimes d'accidents du travail lors d'une mission ou atteints d'une maladie professionnelle liée à leur activité. L'objectif est de faciliter l'accès aux droits et d'établir un projet professionnel tenant compte de la situation personnelle du salarié.

## **DISPOSITIFS SOCIAUX**

En 2014, de nouveaux postes (Responsables régionaux ressources intérimaires et Correspondants régionaux dispositifs sociaux intérimaires) ont été créés afin de développer les accompagnements sociaux et ainsi répondre le plus efficacement possible aux problématiques des intérimaires avec une proximité terrain. Leurs missions consistent à sensibiliser les collaborateurs permanents et surtout intérimaires aux dispositifs sociaux existants et de pouvoir les orienter vers les partenaires idoines. Les principales actions menées en 2014 ont eu pour but d'informer le plus largement possible les intérimaires des avantages sociaux dont ils peuvent bénéficier afin de les accompagner dans leur quotidien.

Ces actions visant à réduire les problématiques personnelles des intérimaires favorisent leur employabilité pour mener à bien leurs différentes missions. Il en découle une baisse des ruptures de mission et, de ce fait, une diminution des risques de conflits avec les salariés permanents dans les agences.

La mise en place de ces actions permettent d'une part une plus grande fidélisation des intérimaires qui sont accompagnés de façon personnalisée et de rassurer les entreprises utilisatrices quant à la prise en charge des intérimaires.

Ces responsables et correspondants régionaux mènent leurs missions auprès de plusieurs acteurs :

#### **• Après des permanents :**

Les interventions de sensibilisation se font directement en agences où les attachés ou chargés de recrutement sont formés sur les dispositifs sociaux par les correspondants régionaux. Cela permet d'instaurer un véritable dialogue et d'échanger sur les différentes situations rencontrées pour partager les expériences et donner des exemples concrets.

#### **• Après des intérimaires :**

Lors des réunions organisées en agence, les Responsables/Correspondants dispositifs sociaux informent les intérimaires sur les dispositifs qu'ils peuvent solliciter pour leur mobilité professionnelle, leur recherche de logement, l'accès à la santé ou pour un soutien social. Ces correspondants les accompagnent également sur des dossiers d'action sociale et répondent à toutes leurs questions.



Le développement des moyens de communication afin de donner des outils aux intérimaires : des flyers et affiches d'information, des livrets thématiques et les sites internet des partenaires. Des mails informant de toutes modifications sont diffusés à l'ensemble des agences ou auprès des intérimaires (exemple : Bourse d'études REUNICA)

• **Auprès des missions locales et des clients :**

Dans le cadre de « l'accord de partenariat favorisant l'accès des jeunes à l'emploi » entre le conseil national des missions locales et le groupe CRIT, certains correspondants en charge du développement des dispositifs sociaux interviennent lors de réunions de coordination des conseillers d'insertion de missions locales. Ils leur présentent les différents dispositifs qui peuvent être sollicités pour accompagner les jeunes dans leur mobilité et l'accès au logement ou à la santé.

Des réunions d'information sur les mêmes sujets, avec en plus la gestion du budget, l'accès au crédit et la recherche pour le premier logement, sont organisées auprès des jeunes dans le cadre du dispositif « garantie jeunes ». Des sessions de sensibilisation sont aussi prévues sur les sites clients.

• **Auprès des partenaires :**

Les réunions avec les partenaires permettent aux correspondants sociaux de suivre l'évolution des dispositifs pour être au plus près de l'actualité.

En 2014, les responsables dispositifs sociaux ont participé à une dizaine de réunions avec le Comité d'Entreprise pour rechercher de nouveaux dispositifs et partenariats.

## **LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**

Le groupe CRIT est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de lutte contre toute forme de discrimination et de promotion de la diversité et de l'égalité des chances.

Parmi les nombreux engagements du Groupe, on peut notamment mettre en exergue la politique active pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, le déploiement d'un plan Diversité Égalité des Chances, ou encore la politique d'égalité homme-femme.

### **L'emploi et l'insertion des personnes handicapées**

Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap est une priorité pour le groupe. Une politique active dans ce domaine est mise en œuvre depuis 2004.

En 2004, le groupe décide d'initier cette politique d'insertion uniquement sur une région pilote, l'Ile-de-France. L'objectif était d'identifier les leviers et les points à améliorer pour envisager, à terme, un déploiement à l'échelle nationale.

Par cette politique, le groupe souhaite notamment changer le regard et le comportement vis-à-vis des personnes reconnues handicapées et les accompagner dans leur démarche d'insertion sur le marché de l'emploi. Sa mise en œuvre s'est concrétisée par l'engagement du groupe aux côtés de partenaires nationaux : l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) principalement, sur la période de 2006 à 2011, la Fagerh (Fédération des associations gestionnaires d'établissements de réadaptation pour handicapés) sur la période 2010 à 2014, et de partenaires locaux : CRP (Centres de Rééducation Professionnelle) et ERP (Ecole de Reconversion Professionnelle).

En 2006, le pôle « Emploi & Handicap » est créé. Ce département est composé d'une mission nationale relayée par 9 correspondants régionaux. Cette même année, suite aux résultats concluants observés lors la mise en place de la politique d'insertion en Ile-de-France, une première convention est signée entre le groupe et l'association Agefiph. Cette convention est établie alors même que la loi du 11 février 2005 (loi handicap pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) entre en application.

La convention a pour objet de définir les modalités du partenariat dans le cadre d'une démarche concourant :

- à développer l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés par le biais de l'intérim,
- à accompagner les entreprises clientes dans leur démarche de cohésion sociale, en leur permettant de répondre positivement aux nouvelles dispositions légales de la loi de 2005.

La démarche développée repose sur une communication importante, en interne comme en externe, pour sensibiliser les différents acteurs (salariés intérimaires et permanents, médecins du travail, partenaires du réseau Crit,...). Elle prend effet en 2006 et ce pour une durée de deux ans. Elle concerne exclusivement les salariés intérimaires.

En 2008, deux nouvelles Conventions sont signées. L'une est la prolongation de la Convention de 2006 relative aux salariés intérimaires pour deux années supplémentaires, l'autre est la transposition de cette Convention pour les salariés permanents du groupe.

## Informations sociales, environnementales et sociétales

Ce partenariat avec l'Agefiph a permis de construire des plans d'actions concrets et de donner une impulsion à la démarche initiée par le groupe. La collaboration avec l'Agefiph demeure encore aujourd'hui sous une forme différente notamment via l'accompagnement des aménagements de poste de travail.

Dans ce cadre, le groupe a mis en place de nombreuses actions visant à faciliter l'inclusion, le recrutement, le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap aussi bien pour les salariés intérimaires que pour les salariés permanents.

Auprès de ses **salariés permanents**, le groupe s'engage sur des axes tels que :

- le recrutement et l'accueil de stagiaires,
- le maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel des collaborateurs permanents grâce à différents aménagements mis en place (fauteuil ergonomique, aménagement de véhicule de fonction avec BVA, logiciel zoom texte, bureau électrique, fauteuil alternant les positions assis-debout, etc.),
- la formation via un e-Learning sur la diversité et notamment le handicap ainsi que la diffusion de flash-infos.

Auprès de ses **salariés intérimaires**, le groupe s'engage sur des axes tels que :

- le développement de la qualification des intérimaires reconnus handicapés à travers des contrats de professionnalisation, les CIPI (Contrat d'insertion professionnelle intérimaire), CDPI (contrat de développement professionnel intérimaire),
- la communication externe et la participation à de nombreuses manifestations, telles que des forums, Job Dating, HandiCafé, HandiChat sur tout le territoire national,
- une campagne d'affichage autour de son slogan « *Travaillons ensemble avec nos différences* ». Ces affiches ont été imprimées par le secteur protégé,
- la sensibilisation au handicap des équipes opérationnelles terrain en vue d'une mobilisation totale,
- l'accompagnement des entreprises clientes, par le conseil, la mise en place de solutions sur mesure dans le cadre de leur politique d'emploi de travailleurs handicapés (petits déjeuners clients, soutenance).

Ces actions s'accompagnent de divers événements réalisés dans le cadre de la Mission Handicap. En 2014, le groupe a participé au 3<sup>ème</sup> Festival National du film d'entreprise Emploi & Handicap (Festival dans la boîte). Le Film CRIT intitulé « **Au-delà des apparences** »<sup>1</sup> a été retenu parmi 27 films présélectionnés pour la remise des prix en novembre 2014, sur les 79 en compétition.

Le groupe a organisé dans les locaux de son Siège Social la réunion de lancement 2014 du « Club Entreprises & Handicap du 92 » avec la participation de la présidente du Groupe. Cette réunion s'est réalisée en présence de l'Agefiph et a rassemblé 18 grandes entreprises engagées sur le sujet du handicap. Toujours soucieux de contribuer à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap, le groupe Crit a choisi de confier les activités de restauration à un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) dans le cadre de cet événement.

Crit, en partenariat avec le MEDEF Bourgogne a organisé à trois reprises en 2014 des ateliers culinaires de sensibilisation au handicap pour ses clients. Ce projet, s'adressant aux entreprises, avait pour but de sensibiliser les collaborateurs aux difficultés rencontrées quotidiennement par les personnes en situation de handicap. Les participants, plus de 220 en 3 jours, ont été invités à cuisiner des recettes rapides sur différents ateliers en situation de handicap (réaliser une verrine une main dans le dos, ou un club sandwich les yeux bandés,...) les participants ont par la suite pu déguster sur place leurs réalisations et échanger autour du thème du handicap et de leurs différentes expériences.

Une forte mobilisation du groupe s'est fait ressentir lors de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées en novembre 2014 (SEPH).

Crit a notamment été présent sur plus de 20 événements lors de cette SEPH 2014, tels que des forums emploi, et autres événements en lien avec le handicap.

Lors de cette semaine dédiée aux personnes handicapées, l'Agefiph et Interneto organisent annuellement l'opération HandiChat, une vidéo visionnée en direct sur internet, permettant notamment à des recruteurs et des personnes en situation de handicap de se rencontrer virtuellement pour dialoguer. C'est l'occasion pour les personnes en recherche d'emploi de découvrir les différents métiers proposés par les entreprises et ainsi de poser toutes les questions en direct auxquels les recruteurs/chargés de mission handicap répondent.

Le groupe Crit a de nouveau participé à cet événement en 2014, pour la cinquième année consécutive et a reçu à cette occasion de nombreux curriculum vitae.

<sup>1</sup> Visionnage du film sur le site <http://www.dailymotion.com/contest/fdlb-2014/videos#video=x265lcl>

Une autre action menée dans la région Nord a été la mise en place d'un jeu intitulé « HandiQuizz » proposé à tous les collaborateurs permanents de la région concernée. Une question par jour était envoyée par mail aux collaborateurs pendant une semaine, avec des lots pour les gagnants. Cela a permis une nouvelle fois de sensibiliser les collaborateurs au handicap d'une manière ludique.

• **Quelques chiffres sur la délégation des salariés intérimaires reconnus handicapés**

	2014	2013
• Nombre d'heures de délégations de travailleur handicapé	476 770	448 060

Le nombre d'heures de délégation a progressé de 6,4% entre 2013 et 2014 pour atteindre 476 770 heures en 2014. Aussi, en 2014 le pôle travail temporaire a confié près de 8 910 missions à des personnes reconnues travailleurs handicapés auprès de 1410 clients.

• **Le Pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » et le travail avec le secteur adapté : ESAT-EA**

Le groupe mène des actions auprès d'Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les Entreprises Adaptées (EA) pour valoriser l'engagement du groupe sur la question du handicap.

Le groupe sollicite le milieu protégé notamment pour :

- ses outils de communication : l'impression des affiches handicap et leur déclinaison en « cartes postales », la fabrication, l'impression et le conditionnement de post-it à l'effigie de la mission handicap,
- l'embossage des cartes de visite,
- de nombreux courriers d'information à destination de ses collaborateurs,
- le nettoyage des locaux de l'une des Directions Régionales,
- et aussi pour les prestations petits déjeuners et plateaux repas lors de diverses réunions.

• **Le groupe en France : expert handicap au service des entreprises :**

Depuis de nombreuses années, le Groupe accompagne, conseille, apporte des solutions sur mesure aux entreprises et se mobilise en permanence pour développer et faciliter l'insertion professionnelle des personnes reconnues travailleurs handicapés.

Le Groupe propose aussi bien des sessions de sensibilisation au handicap en entreprise que des actions spécifiques de conseil et d'accompagnement personnalisé.

**Plan Diversité et Égalité des Chances**

Le déploiement, depuis 2007, sur les métiers du Travail Temporaire et transversaux du groupe, d'un **Plan Diversité et Égalité des Chances**, est assuré par une structure interne de pilotage, composée d'un Responsable national et de 9 correspondants régionaux.

Ce plan se décline sur plusieurs axes, tels que la mise en conformité des procédures et documents internes, l'élaboration d'outils d'accompagnement, de formation et de sensibilisation des collaborateurs (à travers la mise à jour de l'intranet RH du groupe). Tous les nouveaux salariés, dans le cadre de leur parcours d'intégration suivent une formation e-learning « politique et égalité des chances » composée des thèmes suivants : la définition d'une discrimination, le contexte légal, les enjeux sociaux et économiques et les bonnes pratiques.

Par ailleurs, une sensibilisation par Flashs Info sur le thème du « recrutement » a été réalisée auprès des salariés permanents de l'entreprise au début de l'année 2014. Aussi, plus de 120 recruteurs ont été sensibilisés au thème de la Diversité (actions menées sur 3 régions : Est, Centre-Est et Normandie). Ce module en présentiel vise à sensibiliser mais également à échanger sur le thème de la Diversité et son déploiement se poursuivra auprès des autres collaborateurs CRIT sur 2015.

**Médiateur Diversité et égalité des chances**

Depuis 2010, le groupe a mis en place un Médiateur Diversité & Égalité des Chances spécialisé dans la lutte contre toute forme de discrimination et accessible à tous les collaborateurs permanents et intérimaires des sociétés membres de l'UES CRIT.

## Informations sociales, environnementales et sociétales

Ancien correspondant de la HALDE, Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, le médiateur remplit deux rôles : un rôle de résolution de conflits et un rôle de spécialiste de la lutte contre les discriminations lorsqu'une suspicion de cas de discrimination est détectée. Il intervient auprès des intérimaires et des permanents, mais aussi auprès de l'entreprise utilisatrice.

Pour mener ses actions, le médiateur communique avec le collaborateur, l'agence, et dans certains cas avec l'entreprise utilisatrice. Les problèmes rencontrés concernent souvent un problème de communication et/ou de compréhension. Le médiateur a pour missions d'intervenir en cas de problèmes mais aussi d'anticiper les conflits et de les prévenir. Pour cette raison, il réalise des interventions de sensibilisation dans les agences, les entreprises et aussi au sein des lycées sur les thèmes de la diversité, l'égalité des chances, la discrimination et leur 20 critères tels que l'origine, le sexe, l'âge, l'appartenance à une ethnie, le lieu de résidence...

Étant membre du Groupement Interprofessionnel de la Région Vallée de Seine (GIR), le médiateur intervient aussi dans des réunions rassemblant chefs d'entreprise et Directeurs des Ressources Humaines de différentes entreprises mais également à l'ANDRH (Association Nationale des DRH) sur des thèmes tels que l'intérim, la discrimination en entreprise (et leurs effets), la résolution de conflits, etc.

En 2014, le Médiateur est intervenu auprès d'entrepreneurs avec le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage) et a participé à des tables rondes autour de la lutte contre toute forme de discrimination ainsi qu'à des séminaires sur le même thème. Il s'est déplacé dans une quinzaine d'agences pour résoudre des conflits. On observe par rapport à l'année 2013 une hausse du nombre de cas remontés, ce qui peut s'expliquer par une meilleure sensibilisation des équipes terrain.

### Égalité homme-femme

Une politique active en faveur de l'égalité hommes-femmes est mise en œuvre au sein du groupe. L'étude de la représentativité des femmes au sein des différentes filiales du groupe montre un pôle Travail Temporaire caractérisé par une féminisation forte.

- En France, la part des femmes dans les effectifs permanents du pôle Travail Temporaire, atteint 80 % ; elle s'élève à près de 30 % dans les effectifs permanents du pôle Aéroportuaire.

Le groupe veille à décliner au sein de chacun de ses pôles, ses valeurs fortes et communes de non-discrimination en matière d'embauche, de qualification, de formation, de rémunération, d'évolution de carrière. Dans ce cadre, des négociations ont été engagées au sein des différents pôles, avec pour objectif d'aboutir, par l'intermédiaire d'accords d'entreprise, à la mise en place d'un dispositif structuré en faveur de l'égalité hommes-femmes.

### ***Le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail – Les actions engagées en faveur des droits de l'Homme***

Les principes et valeurs véhiculés par ces conventions sont ancrés dans la culture du groupe CRIT, qui veille à leur plein et entier respect.

Le groupe, avec ses parties prenantes, agit en conformité de ces conventions et s'assure de leurs bonnes pratiques.

L'activité du groupe se situe majoritairement en France, pays signataire notamment, des conventions OIT suivantes :

C087 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical C098 sur le droit d'organisation et de négociation collective	Le groupe CRIT dispose d'institutions représentatives du personnel sur l'ensemble de ses entités, de délégués syndicaux qui interviennent dans le cadre des négociations collectives et contribuent au dialogue social.
C105 relative à l'abolition du travail forcé C182 relative aux pires formes de travail des enfants	Le groupe CRIT respecte, avec ses entreprises clientes, l'âge minimum requis et s'assure des bonnes conditions de travail du personnel permanent et des intérimaires.
C111 concernant la discrimination (emploi et profession)	Dans le cadre de sa politique de lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, il a notamment été mis en place au sein du pôle travail temporaire, un médiateur « Diversité et Egalité des chances ». Il intervient pour les collaborateurs permanents et intérimaires.
C159 sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées	Au sein du pôle travail temporaire, un département « emploi et handicap » accomplit de nombreuses actions facilitant l'insertion, le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées.

Les principes et valeurs véhiculés par ces conventions, le respect des droits de l'homme, les conditions de travail, l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption, constituent des engagements forts du groupe, dont il veille au strict respect dans tous ses pays d'implantation.

En effet, au-delà de sa contribution au développement économique des territoires où il opère, le groupe inscrit son développement dans une démarche responsable et solidaire.

Pour le cas du pôle aéroportuaire, les actions abordées ci-dessous sont celles des filiales se situant à l'étranger car le risque de non-respect des droits de l'Homme et des conventions de l'OIT y est plus élevé. Ainsi, au sein du pôle aéroportuaire, toutes les filiales étrangères sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un même Directeur Général Adjoint en charge du développement international. Assisté de quatre personnes, il veille notamment au respect des valeurs communes du groupe et en assure la mise en œuvre au sein de toutes les filiales du pôle implantées en Afrique, Irlande, République Dominicaine et Royaume-Uni.

Les actions menées dans ce cadre consistent notamment à :

- S'assurer du respect de l'éthique des affaires : par le contrôle des budgets, recettes et dépenses, à travers des reporting mensuels et annuels ; par la maîtrise des procédures d'achats de matériels et équipements d'exploitation aéroportuaires ; par la centralisation, en France, au sein du service du Directeur Général Adjoint, de tous les dossiers d'appels d'offres ;
- Veiller à une complète information des salariés sur leurs droits et obligations, sur les moyens mis à leur disposition pour assurer le respect de leurs droits, à travers le déploiement, au sein de toutes les filiales, de règlements intérieurs (accords d'entreprises diffusés par affichage et handbook policies remis individuellement à chaque salarié) ;
- Développer le dialogue social, favoriser la négociation en entreprise afin de couvrir la diversité géographique des implantations ; ainsi, chaque filiale du pôle est dotée d'institutions représentatives du personnel ;
- S'assurer de la qualité des prestations sociales accordées aux salariés ; ainsi, sur chacune des filiales africaines du pôle, un régime de protection médicale complémentaire au régime légal a été mis en place au profit des salariés et de leur famille ;
- Promouvoir des actions fortes de solidarité face à des événements particuliers : comme lors de l'épidémie d'Ebola au cours de l'année 2014 par exemple.

### **LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE**

*Pour les informations relatives à cette thématique, le périmètre d'information retenu est constitué du pôle travail temporaire et en partie du pôle aéroportuaire.*

De par la nature de ses activités, qui sont des activités de services, le groupe CRIT a un impact peu significatif sur l'environnement. Néanmoins, soucieux de sa responsabilité induite par cet impact, le groupe s'est engagé dans une démarche de maîtrise et de réduction des effets de son activité sur l'environnement.

Le groupe CRIT a identifié les aspects environnementaux principaux liés à ses activités ; trois axes d'action prioritaire ont ainsi été définis :

- La réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ;
- Le traitement et le recyclage de ses déchets ;
- La réduction de sa consommation de papier.

### **ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES - LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION**

Le groupe a confié la mise en œuvre opérationnelle de sa démarche environnementale à deux services « Qualité Sécurité Environnement » créés au sein des deux pôles d'activités principaux du groupe (le pôle travail temporaire et recrutement et le pôle aéroportuaire), et spécialement dédiés à leurs activités.

La politique environnementale du Pôle Travail temporaire et des sociétés françaises du pôle aéroportuaire s'est concrétisée par la certification à la norme ISO 14001 :

- Des sociétés françaises du pôle travail temporaire, dès 2005, certification renouvelée par DNV Certification en 2014 pour 3 années ;
- Des sociétés françaises du pôle aéroportuaire, dès 2009, certification renouvelée par BUREAU VERITAS en 2012 pour 3 années.

## Informations sociales, environnementales et sociétales

Les sociétés françaises du pôle aéroportuaire ont également obtenu la certification ISAGO qui s'appuie sur le référentiel développé par IATA sur l'assistance en escale des compagnies aériennes. Cette certification, qui intègre la protection de l'environnement et notamment la prévention et la maîtrise des pollutions, couvre depuis 2011 le siège social du groupe Europe Handling et ses filiales opérant sur l'aéroport d'Orly (périmètre certifié en 2011 puis à nouveau en 2013). Elle couvre également depuis 2013, ses filiales opérant sur l'aéroport de Roissy CDG (1<sup>ère</sup> certification).

Le groupe est titulaire de la certification « Système de Management conforme aux normes OHSAS 18001 : 2007, ISO 9001 : 2008, ISO 14001 : 2004 ».

### LA SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS

Conscient que l'efficacité de sa politique engagée en matière environnementale repose sur la mobilisation de chacun, le groupe CRIT œuvre, sur le périmètre France, pour une meilleure sensibilisation et information de ses collaborateurs.

Différentes actions sont mises en place dans ce cadre pour enrichir leurs connaissances sur le développement durable et ainsi contribuer au changement des habitudes et des comportements, notamment :

- La diffusion régulière de flashes d'information, accessibles, via l'outil intranet et/ou par affichage, aux collaborateurs de l'ensemble des sociétés françaises du groupe (à l'occasion notamment de la semaine européenne de la mobilité ou de la semaine du développement durable) ;
- La diffusion, via l'outil intranet et/ou par affichage, des résultats de l'analyse environnementale annuelle, aux collaborateurs des sociétés du pôle travail temporaire et du pôle aéroportuaire ;
- La sensibilisation, dès leur recrutement, des nouveaux collaborateurs permanents du pôle « travail temporaire et recrutement », aux bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement ;
- La sensibilisation, dès leur recrutement, des collaborateurs amenés à manipuler des engins aéroportuaires, au traitement des pollutions accidentelles, dispensée par la société IFMA, l'école de formation du pôle aéroportuaire ;
- L'intégration de la protection de l'environnement, au sein de chaque module de formation dispensé par IFMA, plus spécialement, l'intégration, depuis 2009, de l'éco-conduite au module de formation « conduite des engins de piste » ;
- Comme chaque année, « la semaine de la réduction des déchets » événement organisé par le ministère du développement durable, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et Aéroport de Paris a eu lieu du 24 au 28 novembre 2014. Année après année, un nombre croissant de collaborateurs volontaires du pôle aéroportuaire ont une fois de plus participé à la dépollution des abords de l'aéroport.

### PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET POLLUTION

Pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions, le pôle « Travail Temporaire et Recrutement en France » s'appuie sur son service QSE constitué d'une Responsable Nationale et de neuf Responsables Régionaux.

La norme ISO 14001 constitue un cadre pour la démarche environnementale de ce pôle.

Le pôle « Aéroportuaire » France est certifié ISO14001, à ce titre la prévention des risques environnementaux issus est assurée par le service QSE du pôle. L'activité du pôle est concentrée sur les espaces gérés par Aéroport de Paris qui organise et assure les opérations de dépollution lorsque nécessaire.

Compte tenu de ses activités, le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement est nul.

### CONTRIBUTION À L'ADAPTATION ET À LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

**Réduire ses émissions de gaz à effet de serre :**

**Sur le pôle « Travail Temporaire et Recrutement » France et « autres services » :**

Acteur majeur de l'emploi, le groupe interagit chaque jour au contact de ses entreprises clientes, sur l'ensemble du territoire national, ce qui génère de nombreux déplacements.

Cette mobilité professionnelle des collaborateurs permanents constitue l'axe prioritaire du groupe pour la limitation de l'impact des activités des pôles « Travail Temporaire et Recrutement » et « Autres Services » sur l'environnement.

L'élément clé du plan d'action mis en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en résultant, réside dans le choix des véhicules confiés aux collaborateurs : seuls 4 modèles de véhicules, choisis pour leur faible émission de CO2 ont été référencés par le groupe.

Ainsi, au 31 décembre 2014 pour le groupe, sur une flotte automobile composée de 583 véhicules :

- 62,09 % des véhicules sont de catégorie A, avec une valeur d'émission de dioxyde de carbone inférieure ou égale à 100 gr/km,
- 26,42 % des véhicules sont de catégorie B, avec une valeur d'émission de dioxyde de carbone comprise entre 101 et 120 gr/km,
- 11,15 % des véhicules ont une valeur d'émission de dioxyde de carbone supérieure à 120 gr/km.

À noter qu'en 2014, 2 véhicules hybrides ont été mis en circulation (0,34 %).

Afin d'encourager ses collaborateurs permanents à optimiser leurs déplacements professionnels, le groupe combine plusieurs actions :

- L'organisation de réunions téléphoniques et de web-conférences ;
- Le développement de formations sous forme d'e-learning ;
- L'instauration de règles, comme privilégier les déplacements en transport en commun (train, bus) pour les trajets de plus de 150 km aller/retour.

#### **Sur le pôle aéroportuaire France :**

L'ensemble des déplacements des engins de piste dans les enceintes aéroportuaires est identifié comme étant le poste le plus émissif des activités. La réduction des émissions directes de CO<sub>2</sub> constitue ainsi un engagement permanent du pôle aéroportuaire et un axe prioritaire d'amélioration continue. Cette réduction passe par la réduction des quantités de carburant consommées.

Dans ce cadre, l'indicateur de suivi de la consommation de carburant et son prorata par rapport au nombre de passagers assistés sont communiqués à l'ensemble du personnel du pôle en vue de les sensibiliser à une meilleure utilisation des véhicules et engins de pistes.

Chaque renouvellement de matériel et chaque mise à niveau du parc fait l'objet d'une étude en vue de remplacer les engins thermiques par des engins électriques. Ainsi, plusieurs essais de prototypes totalement électriques d'engins ont été effectués en 2014 en lien avec les constructeurs.

L'étude de l'indicateur de consommation de carburant a permis de constater une diminution du volume de carburant consommé par rapport au nombre de passagers assistés qui est de 0,078 litres en 2014 pour une valeur de 0.085 litres par passager en 2013.

En effet la consommation brute augmente de 0,66 % entre 2014 et 2013 alors que dans le même temps le nombre de passagers assistés augmente quant à lui de 9,99 %.

	2014	2013*
• Nombre de litres de carburant consommé	2 021 977 Litres	2 008 715 Litres*
• Nombre de passagers assistés	25.866.890 passagers	23.517.322 passagers
• Ratio	0.078 L/passager	0.085 L/passager

\* Valeur 2013 corrigée

#### **REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL**

La totalité des activités du pôle aéroportuaire en France est située sur le domaine d'Aéroport de Paris, à ce titre Aéroport de Paris, porte la responsabilité des rejets dans l'eau et le sol des entreprises situées de son emprise domaniale et dispose pour ce faire de réseaux d'écoulement séparatifs ainsi que d'un dispositif de traitement des eaux avant rejet.

Le pôle Travail Temporaire et Recrutement, de par son activité de services, n'a pas de rejets de type industriel dans l'air, l'eau et le sol.

Les rejets émis par le groupe sur ces deux pôles ne sont pas significatifs et ne font donc pas l'objet d'un suivi précis.

### PROMOUVOIR LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE DE SES DÉCHETS

Pour limiter l'impact de ses activités administratives sur l'environnement, Crit Pôle Travail Temporaire et Recrutement s'est attaché à mettre en place des bonnes pratiques en matière de recyclage.

Sur l'ensemble de ses sites nationaux, la récupération et le recyclage des **matériels informatiques** obsolètes ou défectueux sont organisés en lien avec une entreprise extérieure spécialisée qui procède à l'enlèvement des matériels et assure leur destruction. Pour 2014, ce processus est étendu des sociétés françaises du pôle « travail temporaire et recrutement » aux sociétés françaises du pôle « autres services » du groupe (8 486 kg d'enlèvement de matériel informatique pour les deux pôles).

Jusqu'en octobre 2014, sur le siège social et l'ensemble des sites administratifs de Clichy, la totalité des cartouches usagées ont été collectées et recyclées par l'association Emmaüs. A partir de novembre 2014, le Pôle Travail Temporaire et Recrutement France a adhéré au service de collecte de CONIBI pour le recyclage et la valorisation des cartouches d'impression et autres consommables d'impression pour l'ensemble de ces sites. Depuis la fin de l'année 2014, l'ensemble du Pôle Travail Temporaire et Recrutement France et ses filiales font appel au service de CONIBI. Les premiers enlèvements ont eu lieu en décembre. CONIBI se substitue ainsi progressivement aux autres systèmes de collecte, avec, à horizon 2016, un objectif de 100 % des cartouches usagées collectées et recyclées.

Sur le Pôle Aéroportuaire, 100 % des cartouches d'encre et de toner usagées sont restituées au fournisseur et recyclées.

La plupart des **matériels bureautiques** sont pris en location par le groupe ; ils sont systématiquement repris, au terme de la période de location, par leur fournisseur, qui en assure la destruction selon les normes environnementales en vigueur. D'autres initiatives complètent ces processus de collecte avec pour objectif de minimiser l'impact des produits et déchets.

Ainsi, le Pôle Travail Temporaire et Recrutement France a fait le choix de supprimer progressivement son parc d'imprimantes individuelles, au profit de matériels multifonctions. Cette mutualisation des solutions d'impression, choisie dans l'objectif de réduction de l'impact environnemental, permet une réduction des coûts associés. Entre 2011 et 2014, la quantité des consommables liés à l'utilisation d'imprimantes individuelles a été réduit de plus de 60 %.

**Sur le pôle Aéroportuaire**, la diminution de la production de déchets dangereux constitue un engagement majeur : les collaborateurs concernés sont ainsi formés en conséquence et régulièrement sensibilisés à l'utilisation de nouveaux consommables non polluants.

De plus, une filière de gestion des piles a été déployée sur l'ensemble des filiales en 2014. Cela a permis de mener une campagne de sensibilisation sur le recyclage, et plus globalement sur la gestion des déchets.

Dans ce cadre, l'indicateur de suivi de la production de déchets dangereux et son prorata par rapport au nombre de vols assistés, sont communiqués à l'ensemble du personnel concerné.

Poids produit par vol assisté (en grammes par vol)	
Type de déchets	2014
• Emballages et matériels souillés standards	60,3 g / vol
• Aérosols	3,5 g / vol
• DEEE	1,6 g / vol
• Filtres	10,7 g / vol
• Solutions aqueuses non chlorées	1,4 g / vol
• Tubes fluorescents	0,1 g / vol

### NUISANCES SONORES

Dans le cadre des activités du pôle « Aéroportuaire France », les nuisances sonores du Groupe Crit sont non significatives mais le directeur QSE du pôle « Aéroportuaire France » siège à la Commission consultative Environnementale de l'aéroport d'Orly. Cette instance doit être consultée pour toute question d'importance relative aux incidences de l'exploitation de l'aéroport sur les zones impactées par les nuisances sonores.

Le pôle Travail Temporaire et Recrutement France est implanté dans des zones urbaines et son activité a pour conséquent un impact non significatif en matière de nuisances sonores.



### **RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE PAPIER**

Le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » a engagé différentes actions avec comme objectif une réduction de sa consommation de papier. Parmi ces actions, la dématérialisation des documents constitue un axe prioritaire ; en effet, la prestation de services en Ressources Humaines implique une forte contractualisation traditionnellement réalisée sous forme papier.

Aussi le groupe s'est-il attaché à développer des applications informatiques qui permettent de réduire la consommation de documents utilisés par les agences de travail temporaire du réseau Crit (telles que les dossiers clients, les dossiers intérimaires, les contrats...). De même, tous les systèmes d'impression choisis par le groupe permettent une numérisation des documents ainsi que des impressions recto/verso qui contribuent à limiter les consommations d'encre et papier.

Par ailleurs, plusieurs filiales proposent à leurs collaborateurs permanents la dématérialisation de leurs bulletins de salaires depuis décembre 2011 sur le périmètre aéroportuaire et depuis novembre 2012 sur le périmètre constitué des sociétés de l'UES et des sociétés Groupe Crit et Peopulse. Le coffre-fort électronique permet de recevoir des documents électroniques certifiés de la part de l'employeur (tels que les bulletins de salaire) sans limite de stockage, ainsi que d'archiver des documents personnels (diplôme, copie de passeport, etc.). Sur 1 618 collaborateurs permanents, il a été activé par 544 personnes, ce qui correspond à 34,23 % de collaborateurs utilisateurs (contre 18 % en 2013).

Le pôle Travail Temporaire et Recrutement France privilégie de plus le référencement de fournisseurs papier signataires de la Charte Achats responsable mise en place par le pôle en 2014. Les fournisseurs s'engagent ainsi à être conformes aux pratiques environnementales telles que le recours au papier issu de forêts gérées durablement et la mise en place de bonnes pratiques en matière de gestion de la consommation de papier.

Ainsi, sur l'ensemble des pôles d'activités, les archives papier sont confiées à une entreprise spécialisée pour destruction selon les normes environnementales en vigueur.

### **UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES**

De par la nature de ses activités le pôle « Aéroportuaire » utilise des matières premières (telles que le papier...), et autres matières correspondant à l'usage classique des bureaux.

### **LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES**

Pour les pôles « Travail Temporaire et Recrutement France » et « Aéroportuaire », ni la consommation d'eau, ni l'approvisionnement en eau ne sont significatifs car leur usage correspond à l'activité classique des bureaux.

Les activités menées sur pistes par le pôle Aéroportuaire ne nécessitent pas de consommation d'eau.

### **LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES**

De par son activité de services, la consommation d'énergie pour le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » n'a pas d'impact significatif et le pôle n'a pas recours aux énergies renouvelables.

Au delà de la consommation de carburants, la consommation d'énergie pour le pôle Aéroportuaire n'est pas significative (activités de bureau). Par ailleurs, étant locataire des locaux situés sur le domaine d'Aéroport de Paris, le suivi de ces consommations n'est pas possible.

### **PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET L'UTILISATION DES SOLS**

Le fait d'être situé en zone urbaine pour le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » et en zone aéroportuaire pour le pôle « Aéroportuaire », la protection de la biodiversité et l'utilisation des sols ont un impact non significatif.

### **LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE**

#### **La participation au dynamisme économique, social et partenarial sur les territoires**

Le groupe est un acteur incontournable de l'emploi pour les populations, les partenaires et les entreprises, grâce à son réseau de travail temporaire et recrutement, constitué de plus de 350 agences d'emploi réparties sur l'ensemble du territoire national.

Par la nature même de son cœur de métier, le travail temporaire et le recrutement, qui consiste à rapprocher les demandeurs d'emploi des entreprises qui recrutent, le groupe concourt à la dynamique économique et sociale des bassins d'emploi où il est implanté, qu'il s'agisse de salariés permanents ou intérimaires.

## Informations sociales, environnementales et sociétales

Dans ce cadre, pour faciliter la mise en œuvre d'actions en partenariat, visant l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés, le groupe a fait le choix depuis 2008 de dédier une professionnelle de l'insertion pour initier les projets, animer et organiser les actions pour l'ensemble du réseau des agences Crit sur le pôle du Travail Temporaire.

Pour satisfaire au mieux les besoins des entreprises et suivre leur évolution, le groupe axe le développement de ses activités autour de la spécification et la diversification de solutions « ressources humaines », dans tous les secteurs d'activité. De ce fait, l'étendue des prestations « Solutions Ressources Humaines » permet de répondre aux besoins exprimés ou sous-jacents des entreprises, que le groupe accompagne par ailleurs, en leur apportant conseils et appui pour la définition des profils et postes de travail. Ces prestations permettent aussi d'accompagner les entreprises dans leur démarche de responsabilité sociale visant l'égalité des chances, la diversité dans le recrutement et l'intégration des publics en difficulté.

Le Groupe accompagne les entreprises de toutes tailles dans tous les domaines d'activité, qu'elles soient privées ou publiques. L'ouverture en 2010 du recours à l'intérim dans la fonction publique, a déjà permis au groupe de remporter des marchés publics de prestation de travail temporaire, de recrutement, de reclassement, d'évaluation de compétences et d'accompagnement à l'emploi.

Soucieux d'apporter une réponse de qualité qui réponde aux besoins des entreprises, le groupe veille à mesurer la satisfaction de ses clients à l'issue de chaque prestation. La qualité des prestations reconnues par ses partenaires publics permettent à CRIT de poursuivre son offre de services en Ressources humaines auprès des établissements publics pour servir leurs besoins tant en conseils, en recrutement et en insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

En 2014, CRIT a ainsi obtenu plusieurs nouveaux marchés tels IFREMER (Institut Français de la Recherche pour l'Exploitation de la Mer), L'Aéroport de Lyon, les CCI Alsace et Saône et Loire, le Centre Marine, le Crous de Nantes, la Caisse RSI du Nord Pas de Calais, le GPMB (Grand Port Maritime de Bordeaux), la CPAM de Pau, HUMANIS (Caisse de retraite), SEMITAG (Société d'Economie mixte de Transport Agglomération Grenobloise), l'EFS Alsace, Tours Habitat, CUS Habitat, Office habitat 64, la Préfecture Lot et Garonne...

La qualité des prestations de Crit se confirme notamment à travers les nombreuses reconductions de contrats publics. Ainsi en 2014, IFCE (Institut du Cheval et de l'Equitation), Béziers Habitat, la Caisse des dépôts et Consignation, l'Ecole de la Magistrature ont réaffirmé leur confiance en Crit en lui confiant la gestion de leurs besoins en ressources humaines.

En tant qu'acteur majeur dans le domaine du nucléaire à travers ses agences certifiées CEFRI présentes sur tout le territoire, Crit a encore renforcé en 2014 sa présence auprès d'entreprises publiques du secteur nucléaire et obtenu plusieurs marchés sur ce secteur, notamment avec l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) et l'ANDRA (Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs).

D'autre part, le groupe assure depuis de nombreuses années les prestations d'Évaluations des Compétences et des Capacités Professionnelles pour Pôle Emploi région Normandie.

Par ailleurs, CRIT accompagne aussi ses clients du secteur privé qui sont titulaires de marchés publics dans lesquels est introduite une obligation d'exécution d'une clause insertion. A travers des conventions annuelles et pluriannuelles de partenariat avec les facilitateurs des collectivités concernés, Crit est référencé en sa qualité d'opérateur insertion pour servir les parties prenantes.

Pour exemple, Crit est un opérateur référencé auprès de : Nantes Métropole, SAGACITE (bassin d'emploi du Grand Avignon), Saint-Etienne Métropole, Grenoble Alpes Métropole, Le Mans Métropole, La maison de l'emploi de Saumur, la maison de l'emploi du Grand Narbonne, la maison de l'emploi de Villeneuve d'Ascq.

Engagé depuis de nombreuses années en faveur de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, CRIT n'a de cesse de renforcer sa **dynamique partenariale** et de s'impliquer, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi, aux côtés de ses partenaires historiques :

- Pôle Emploi, pour les demandeurs d'emploi de toutes catégories ; la convention nationale se décline à plusieurs niveaux : en conventions régionales et locales, afin d'être au plus près des spécificités des territoires.
- Le CNML avec son réseau de missions locales qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans,
- l'AGEFIPH pour les demandeurs d'emploi en situation d'handicap,
- Les collectivités territoriales, locales,
- les structures associatives reconnues d'utilité publique
- Les écoles et organismes de formation.

Conscient des enjeux que représente l'activité du Groupe sur un territoire et désireux de poursuivre les évolutions de la profession dans l'intérêt des salariés, des entreprises, des parties prenantes, le groupe siège au Conseil d'Administration du Prism'Emploi (syndicat représentant les professions de l'intérim et recrutement). Il manifeste sa capacité d'influence sur les sujets de discussions, négociations et décisions qui concourent à la résolution des problèmes de société liés à l'emploi, la formation et l'insertion. Il aide aussi à la compréhension du rôle social et économique qu'exercent les agences d'emploi auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des structures et acteurs socio-économiques.

Avec ses partenaires, le groupe participe aux réunions de concertation relatives aux problématiques de l'emploi et apporte ses expertises sur la connaissance des métiers, des organisations de travail, des difficultés rencontrées par les entreprises et les salariés.

Ces réunions de travail qui regroupent des partenaires issus du monde économique et social avec un ancrage territorial ou local permettent d'établir des diagnostics pertinents pour envisager des actions mobilisables, en réponse aux problématiques posées.

Ces relations partenariales naissantes ou pérennes s'inscrivent tout naturellement dans un paysage socio-économique qui appelle à la synergie des acteurs pour servir et dynamiser le marché de l'emploi. Le réseau des agences du groupe est fortement impliqué dans cette dynamique.

**Les actions de mécénat** réalisées par le groupe durant l'année 2014 avec les différents partenaires ont toutes un même objectif, celui de favoriser l'insertion professionnelle et de promouvoir l'égalité des chances, en s'appuyant sur un partenariat solide et durable entre les acteurs économiques et sociaux pour réunir les conditions de réussite des projets.

Les programmes d'actions prennent différentes formes selon qu'il s'agisse de mener :

- **des campagnes de recrutement** avec l'implication forte des entreprises.

Les agences CRIT ont participé à une centaine d'événements, forums pour l'emploi (job dating, café contact...) pour aller à la rencontre des demandeurs d'emploi, leur proposer des emplois, les aider à cibler leurs recherches, les orienter. D'autres actions visent particulièrement le public étudiant telles que les «speed-dating», simulations d'entretiens de recrutement et débriefing et participation aux forums dans les lycées pour informer les élèves sur l'insertion professionnelle.

En 2014, un « Job dating pédagogique » est organisé à Dijon pour la deuxième année consécutive. Cet événement rassemble une vingtaine d'entreprises de la région Bourgogne (Amcor Flexibles Packaging, 3 Corps de l'Armée, Cermex, Citeos, Gea Farm Technologies Japy, Valinox, Plasto, SNCF, Clemessy...) ainsi que 110 élèves issus de 3 lycées différents : Hippolyte Fontaine, Antoine et Saint Jospeh. Cet événement pédagogique a pour thème principal la mise en situation d'entretien de recrutement afin de les préparer au mieux à leur recherche d'emploi.

- **des actions de formation**, complémentaire, qualifiante, ou de reconversion par le transfert des compétences vers un autre domaine d'activité.

Les agences CRIT ont engagé des actions spécifiques pour préparer l'entrée en emploi à l'issue des parcours de formation avec un grand nombre d'écoles et centres d'apprentissage.

Elles promeuvent également les actions de formation en alternance de droit commun et/ou de dispositifs propres à la profession.

- **des prestations d'accompagnement vers l'insertion professionnelle** des publics en difficulté, pour présenter et aider à la compréhension des métiers et des attentes des entreprises, promouvoir les potentiels des demandeurs d'emploi, les outiller pour leur apprendre à se valoriser, construire un projet professionnel et enfin les accompagner dans la mise en œuvre les étapes de réalisation.

Par exemple en 2014, le groupe a animé un atelier « Comment rédiger son CV et une lettre de motivation » ainsi qu'un département de l'emploi, de la formation et de l'insertion en Normandie. Il a participé notamment à des forums « emploi de reconversion » et « Entreprises de l'ENSMM ».

Les actions sont diverses et prennent les formes suivantes :

- Des interventions du groupe pour présentation des bassins économiques, des entreprises, des opportunités d'emploi, des métiers,
- Des évaluations des compétences/aptitudes avec préconisation d'orientation professionnelle,
- Des appuis à l'élaboration de projets professionnels,
- Des préparations aux entretiens d'embauche,
- Des actions de parrainages assurés par les professionnels volontaires pour accompagner un demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi, d'orientation ou de reconversion professionnelle,
- Des accueils en stage découverte métiers.

## Informations sociales, environnementales et sociétales

Le groupe est partie prenante du « cercle Jeunes Destination entreprises », un cercle d'entreprises de réflexion portant sur toutes les problématiques d'emploi des jeunes. Ce cercle se réunit tous les deux mois autour d'une thématique introduite par des chercheurs ou des professionnels qui s'ouvrent sur des tables rondes interentreprises visant à mener une réflexion constructive sur les dispositifs à mettre en place.

Les agences CRIT ont réalisé des actions en faveur des jeunes avec les missions locales de leur proximité.

Le groupe soutient également les initiatives des collaborateurs porteurs de projets favorisant l'insertion professionnelle.

Pour exemple, en 2014, une salariée en alternance RH- dans le cadre de son contrat de professionnalisation - et ayant intégré une agence CRIT BTP, a, après avoir pris la mesure des difficultés auxquelles était confronté un certain nombre de demandeurs d'emploi, proposé une action visant les candidats intérimaires rencontrant des difficultés à présenter leur candidature autrement que par la seule expression formulée, celle d'obtenir du travail.

L'action visait les candidats n'ayant pas obtenu une mission dans les jours qui ont suivi leur candidature. Ils ont été invités à une rencontre matinale dont l'objectif était de les aider à comprendre et à adopter une posture argumentée de leur candidature.

Cette action a été très appréciée des candidats qui sont venus en nombre et qui ont manifesté leur satisfaction quant à la considération que l'agence CRIT leur prêtait et les conseils qui leur ont été prodigués pour les aider à retrouver un emploi.

Une autre action : celle d'une collaboratrice permanente CRIT qui a souhaité orienter son évolution professionnelle au sein du groupe, vers une mission d'insertion des jeunes des territoires de Normandie et Bretagne. Durant l'année 2014, cette collaboratrice CRIT est allée à la rencontre des partenaires des territoires concernés par les jeunes et l'emploi, et notamment les missions locales, pour leur proposer de mutualiser les compétences des structures respectives aux fins d'améliorer les connaissances des leviers favorisant l'entrée en formation, en emploi ou en emploi/formation des jeunes.

Depuis, cette personne programme des rencontres entre les conseillers emploi des missions locales et les professionnels recrutement ou formation de CRIT, pour que soient présentés tous les dispositifs communs et propres au secteur d'activité qu'est l'Intérim, afin de permettre l'élaboration de projets d'actions concrètes alliant formation et emploi à destination des jeunes.

### PRÉSENTATION DE QUELQUES PARTENARIATS ENGAGÉS DANS LA DURÉE :

#### Sur le pôle « Travail Temporaire et Recrutement » France :



Crit est partenaire de l'association « Réseau Etincelle » dont l'objectif est de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans qualification ni diplôme. Dans le cadre d'une formation de 60 heures de sensibilisation à l'esprit d'initiative professionnelle, elle propose à ces jeunes de travailler sur leur projet professionnel à partir de leurs passions, de leurs envies et de leurs expériences.

Le groupe a établi un partenariat avec cette association en 2012, pour une durée de 3 ans. Le partenariat comporte un mécénat financier engageant deux régions (CRIT Directions Régionales Nord et Est) et un mécénat de compétence sur différents territoires selon l'implication des collaborateurs du groupe.

En 2014, 76 jeunes sur un total de 7 sessions ont bénéficié de l'animation d'un « module Crit » et/ou d'un échange avec un collaborateur du groupe lors de la certification de clôture. Les collaborateurs du groupe ont participé à 6 sessions au jury de certification.



Crit est partenaire de l'EPIDE (Etablissement Public d'Insertion de la Défense) dont la mission est l'insertion sociale et professionnelle de jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés. Crit a initié en 2010 une expérience partenariale avec trois sites Epide situés dans la Région Nord.

Fort des premières expérimentations concluantes, une convention nationale triennale pour l'ensemble des 20 centres Epide répartis sur tout le territoire national a été engagée en 2013.



Crit est partenaire de « 100 Chances 100 Emplois » sur les territoires de Rouen, Chambéry, Dieppe, Grenoble, Montereau, Nemours et Valence. L'association, initiée depuis 2004, a pour vocation de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et jeunes adultes, entre 18 et 30 ans, issus des quartiers dits « sensibles » en s'appuyant sur le processus « 100 Chances 100 Emplois ».



Crit est adhérent du grand mouvement social et sociétal de 4000 entreprises partenaires dans les territoires, pour agir contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté. Crit est partenaire de Face dans le Gard.

#### Autre action bénévole

Le groupe a participé en 2014 à la course « La Parisienne », course pour la lutte contre le cancer du sein. La Parisienne apporte un appui financier à la Fondation pour la Recherche Médicale afin de soutenir la recherche sur le cancer du sein et mettre en place des actions pour collecter des dons.

Cette course étant exclusivement féminine, une communication a été faite aux salariées permanentes du groupe. Une équipe CRIT, rassemblant 15 collaboratrices, s'est ainsi mobilisée pour réaliser un parcours de 6,7 km au cœur de la capitale.

#### **Sur le pôle aéroportuaire :**

Les activités « aéroportuaires » du groupe s'inscrivent dans une réglementation stricte et spécifique et en relation étroite avec la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande) ainsi que la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Le pôle aéroportuaire est un acteur qui concourt à l'impact socio-économique des métiers de l'Assistance en Escale (qui représentent plus de 20 000 salariés en France).

Soucieux d'un développement responsable et sécurisé de ses activités pour les salariés, les populations riveraines et les partenaires, le pôle aéroportuaire est membre actif dans toutes les instances de la profession. Il participe notamment aux commissions sociales qui se tiennent tous les mois pour étudier les questions d'ordre social, de sécurité, d'emploi... et prendre les décisions de façon collégiale, qui détermineront les accords de la branche professionnelle avec les partenaires sociaux.

D'autre part, le pôle aéroportuaire est un acteur engagé depuis 1998 pour l'insertion des demandeurs éloignés du marché de l'emploi. A ce titre, GEH assure la vice-présidence de l'association JEREMY (Jeunes En Recherche d'Emploi à Roissy et Orly), dont la vocation est l'insertion des demandeurs d'emploi franciliens, sur orientation préalable des structures d'accueil : Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, Ecoles de la deuxième chance.

L'association est implantée sur la plateforme aéroportuaire de Roissy et propose des parcours de formations adaptées pour une dizaine de métiers opérationnels du secteur aéroportuaire.

Le groupe et les entreprises partenaires, membres actifs de l'association, mettent en œuvre les actions visant la qualification et l'intégration durable à l'emploi. Pour ce faire, elles organisent deux sessions de recrutement par an, et recrutent les candidats sur la base de leur motivation et de leur capacité à s'inscrire dans un parcours exigeant l'investissement personnel dans la durée.

Le programme d'accompagnement vers l'insertion professionnelle mis en place par l'association JEREMY est composé de sessions collectives et individuelles d'apprentissage des codes sociaux en entreprise, de coaching individuel, de remise en confiance en soi, de découvertes métiers. Ce programme permet d'élaborer le projet métier de chaque bénéficiaire en adéquation avec les aspirations et le potentiel du chacun, de mettre en place un parrainage tout au long du parcours, assuré par un professionnel de l'entreprise partenaire et enfin de débiter une formation qualifiante : Contrat de Professionnalisation de 180 heures pour l'apprentissage du métier. Les formations sont dispensées par l'organisme de formation IFMA, filiale du groupe, spécialisée dans la formation des métiers de l'Assistance Aéroportuaire.

Le pôle aéroportuaire accompagne en son sein quelques 60 jeunes par an, qui à l'issue de leur parcours de formation intègrent l'emploi en tant que salariés en contrat à durée indéterminée.

Depuis la création de JEREMY et grâce à la mobilisation des entreprises partenaires, ce sont quelques 5000 jeunes qui ont été accompagnés, formés par l'ensemble des entreprises partenaires et qui ont intégré un emploi durable.

**Sur le pôle aéroportuaire**, la société SKY HANDLING PARTNER SIERRA LEONE (SHPSL) a fait des dons pour nourrir la population qui rencontrait des difficultés lors de l'épidémie d'Ébola.

En octobre 2014, la société SHPSL fait don de 100 sacs de riz d'une valeur totale de \$3,000 pour les maisons mises en quarantaine. Face à une pénurie alarmante des ressources pour ces familles, ce don a été très apprécié et le chef d'état a exprimé à cette occasion sa profonde gratitude envers la société SHPSL au nom de toute la nation.

Début janvier 2015, la société fait une seconde donation de 100 autres sacs de riz d'une valeur de \$3,400 à destination de la communauté de Lungj.

### LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES – LA LOYAUTÉ DES PRATIQUES

- **Les actions engagées pour prévenir la corruption**

Par la nature même de ses activités, le groupe ne sous-traite pas de manière significative.

Cependant, la politique des achats du Groupe tient compte de critères sociaux et environnementaux conformes à ses certifications ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.

Avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux, clients et fournisseurs, le groupe, sur le périmètre France, s'est attaché à nouer des relations de confiance en menant des transactions équitables et transparentes ; l'intégrité et l'éthique sont considérées comme des valeurs essentielles et des priorités pour le groupe.

Aussi, soucieux de favoriser et d'encourager les bonnes pratiques, conformément à ses précédents engagements, le groupe a initié en 2013, mais formalisé et déployé en 2014, une charte d'achats responsables, sur le périmètre des achats France, destinée à faire connaître et à obtenir l'adhésion de ses prestataires et fournisseurs sur ses valeurs et ses engagements de développement durable qui sont les suivants :

#### Ethique :

- Respecter les principes défendus par l'organisation internationale du travail,
- Ne pas recourir au travail clandestin et respecter la réglementation du travail en vigueur,
- S'engager à lutter contre la corruption.

#### Pratiques Sociales :

- Respecter les règles sociales, ainsi que toute la réglementation spécifique à son activité,
- Respecter toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité au travail,
- Mettre en place une démarche qualité et promouvoir la diversité, l'égalité des chances, l'égalité de traitement.

#### Environnement :

- Adhérer aux principes de protection de l'environnement,
- Respecter la réglementation environnementale en vigueur,
- S'engager à maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement par la mise en place de processus d'amélioration continue,
- Promouvoir auprès de ses propres partenaires et sous-traitants les principes de cette charte.

En 2014, cette charte est déployée à l'ensemble des fournisseurs, les nouveaux comme les anciens, du groupe sur le périmètre des achats France. Elle invite les fournisseurs à accepter sans réserve ces principes qui fondent la pérennité des relations commerciales. Le groupe se donne ainsi les moyens d'assurer une politique d'achats responsables en rappelant ses valeurs en matière de développement durable.

En 2014, 28 fournisseurs contactés au niveau du pôle Travail Temporaire et Recrutement sont signataires de cette charte et s'engagent ainsi à respecter ses principes.

Afin de concrétiser les effets de sa politique d'achat responsable, en vue de préserver l'environnement, et faire progresser les principes de développement durable, le groupe a fait le choix de référencer :

- Pour ses besoins en imprimerie, des imprimeurs certifiés Imprim'vert, PEFC, Ecolabel ;
- Pour la collecte et le recyclage des cartouches usagées, la société Emmaüs, qui œuvre pour l'insertion socioprofessionnelle des personnes exclues du monde du travail ;
- Pour les prestataires de nettoyage, la société PRO IMPEC – PRO SANTEA qui a été choisie pour sa forte implication en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en rupture avec l'emploi.

Ces exemples illustrent l'intérêt que le groupe accorde à la préservation de l'environnement et au développement d'une économie solidaire et responsable.

- **Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

La certification ISAGO (IATA Safety Audit for Ground Operations) du pôle aéroportuaire, selon un référentiel IATA, assure aux passagers des compagnies aériennes clientes du pôle l'existence d'un système robuste de gestion de la sécurité des opérations aérienne. Cette certification offre aux utilisateurs finaux que sont les passagers la prise en compte de leur sécurité comme une priorité de chacune des tâches d'assistance en escale.

**NOTE MÉTHODOLOGIQUE**

Le groupe CRIT collecte annuellement les informations sociales, environnementales et sociétales du pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » et du pôle « Aéroportuaire » depuis l'exercice 2012 afin de rendre compte de ses activités extra-financières et de progresser en matière de responsabilité dans ces domaines.

**Période concernée**

La période de reporting des informations de responsabilité d'entreprise est l'exercice clos le 31 décembre 2014. Des données antérieures ont été produites pour l'exercice précédent lorsque l'information était disponible.

**Périmètre de consolidation et exclusions**

Les informations sociales, environnementales et sociétales qui ont été fournies dans le présent rapport répondent toutes à une logique de pertinence avec les activités développées par le groupe et ses orientations en matière de développement durable.

Dans le cadre de la présentation de son activité et de ses résultats consolidés, le groupe CRIT a fait le choix de présenter ces métiers en trois pôles d'activité différents : le pôle « Travail Temporaire et Recrutement », le pôle « Aéroportuaire », le pôle « Autres Services ». Ces périmètres sont notifiés dans chaque partie traitée.

**Thèmes sociaux :**

Sauf exception, le périmètre couvert est composé du pôle Travail Temporaire et Recrutement France et du pôle aéroportuaire. Ces entités représentent 72 % des effectifs du groupe.

**Thèmes environnementaux :**

Sauf exception, le périmètre couvre globalement toutes les entités françaises du groupe et le pôle aéroportuaire, ce qui correspond à 84 % des effectifs du groupe.

**Thèmes sociétaux :**

Sauf exception, le périmètre couvert est composé du pôle Travail Temporaire et Recrutement France et du pôle Aéroportuaire. Ces entités représentent 72 % des effectifs du groupe.

Les entités étrangères du groupe ont été exclues, pour l'exercice 2014, du processus de reporting (à l'exception du reporting des données relatives aux effectifs). Ces exclusions ont été revues par les auditeurs. Il convient de souligner qu'il s'agit d'exclusions du reporting. Cela ne signifie pas que les pays étrangers ne respectent pas les politiques de Responsabilité d'Entreprise du Groupe mais que la collecte des informations n'est pas apparue pertinente, pour l'exercice 2014, au regard du travail nécessaire et des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.

L'extension progressive du périmètre de couverture aux entités étrangères constitue pour le groupe un axe de progrès à moyen terme.

**Organisation du reporting**

Le présent rapport suit les lignes directrices du Décret d'application de la loi Grenelle II, article 225.

Le groupe CRIT dispose d'un outil interne, le référentiel de reporting, qui décrit son processus de reporting et détaille :

- L'organisation et les responsabilités au sein des différents pôles d'activités en France ;
- Pour chaque thématique, le périmètre de reporting retenu et la définition des indicateurs choisis ;
- La description du processus incluant les étapes de collecte, de vérification et de contrôle des données ainsi que leurs modes de consolidation et de publication ;
- Pour chaque thématique, la responsabilité des différents intervenants sur les sujets abordés et, autant que possible, les contrôles mis en œuvre.

Pour l'établissement du présent rapport, le Service Développement Social du pôle Travail Temporaire, en lien avec le responsable QSE du pôle Aéroportuaire, a coordonné la collecte des informations RSE en s'appuyant sur un réseau de contributeurs dans le groupe et consolidé l'ensemble des données.

Ce référentiel de reporting est disponible pour consultation auprès du Service Développement Social du pôle Travail Temporaire.

## Informations sociales, environnementales et sociétales

### Collecte des données

Les données pour chaque périmètre ont été recueillies de la façon suivante :

- Pour les données quantitatives : les valeurs ont été collectées auprès de chaque entité du groupe à l'aide de systèmes informatiques tels que le Tableau de Bord Manager (TBM), le logiciel d'exploitation LEA, le logiciel Harry Pilote et autres.
- Pour les données qualitatives (à caractère social, environnemental et sociétal) : les informations ont été fournies directement par les services concernés (Direction des Ressources Humaines, Direction des Achats, Service QSE, etc.) au Service Développement Social du groupe.

### Indicateurs retenus

Au sein du rapport, les définitions, les méthodes de calcul des indicateurs retenus et leur périmètre sont détaillés, pour chaque indicateur, dans le corps du texte. Ainsi, comme précisé en page 1 du rapport, il convient de souligner que les effectifs publiés par le groupe sont constitués des seuls effectifs permanents CDI.

De plus, les mouvements des effectifs dans les autres activités à l'étranger ne sont pas notifiés dû à un manque d'information. L'intégration de ces effectifs dans le rapport est prévue sur le moyen terme.

#### Précision sur le taux d'absentéisme :

- la définition du taux d'absentéisme = nombre de jours d'absence / temps théorique travaillé

Pour le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France », le dénominateur (nombre de jours théoriques travaillés) se calcule en multipliant les effectifs inscrits par le nombre de jours travaillés.

Pour le pôle « Aéroportuaire France », le dénominateur est défini sur la base des heures contrats qui prend en considération les ETP.

#### Précision sur le taux de fréquence et le taux de gravité :

- **Taux de fréquence** = Nombre d'accidents x 1 000 000 / Nombre d'heures payées
- **Taux de gravité** = Nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire x 1 000 / Nombre d'heures payées

Les taux de fréquence et de gravité sont calculés sur les heures payées et non sur les heures travaillées, c'est-à-dire y compris les heures payées non travaillées. Ceci est une spécificité pour le calcul des TF/TG des intérimaires et ne couvre que les TF/TG des intérimaires du pôle « Travail Temporaire et Recrutement France ».

Les accidents de trajet sont inclus pour le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » au niveau des salariés Permanents.

Les accidents de trajet sont exclus pour le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » au niveau des salariés Intérimaires et pour le pôle « Aéroportuaire » également.

Certaines données ont fait l'objet d'arrondi à la dizaine lorsque les valeurs ne sont pas toutes disponibles à la date du reporting :

- le nombre d'heures de formation et le nombre de salariés formés (Permanents et Intérimaires) sur le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » et le pôle « Aéroportuaire France » (salariés Permanents)
- Le nombre d'heures de délégations de travailleur handicapé pour le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France ».

### Vérification des données

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, les informations sociales, environnementales et sociétales présentées au sein du rapport de gestion, ont fait l'objet d'une vérification par la société PricewaterhouseCoopers Audit, l'un des Commissaires aux Comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant. Leur rapport, composé d'une attestation de présence et d'un avis sur la sincérité des informations, est présenté en annexe au présent document.



## Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine Cedex

### **(Exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux Actionnaires

### **Groupe CRIT SA**

92-98, boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe CRIT désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans la « Note Méthodologique ».

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

## Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre le 9 janvier et le 6 mars 2015 pour une durée d'environ 8 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus concernant notamment le périmètre de consolidation de certains indicateurs, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec une trentaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes <sup>1</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de divisions que nous avons sélectionnées <sup>2</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 52 % des effectifs et entre 94 % et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2015

L'un des commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Gérard Morin  
Associé

Sylvain Lambert  
Associé du département Développement Durable

1) Les informations RSE les plus importantes sont listées en annexe de ce rapport 2) L'échantillon est composé des 2 divisions suivantes : Travail Temporaire France et Aéroportuaire France



## **Annexe – Liste des informations RSE que nous avons considérées les plus importantes**

### **Informations sociales quantitatives :**

- Les effectifs permanents (Total Groupe)
- Les embauches en France
- Les licenciements en France
- Le taux d'absentéisme du pôle aéroportuaire France et du pôle Travail Temporaire France
- Le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents avec arrêt des salariés permanents et intérimaires du pôle Travail Temporaire France
- Le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents avec arrêt des salariés du pôle Aéroportuaire France
- Le nombre d'heures de formation des salariés du pôle aéroportuaire France et des salariés permanents et intérimaires du pôle Travail Temporaire France

### **Informations sociales qualitatives :**

- L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui
- Le bilan des accords collectifs
- Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation
- La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées
- La politique de lutte contre les discriminations

### **Informations environnementales quantitatives :**

- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets (déchets informatiques pour les pôles Travail Temporaire et Autre France et les déchets dangereux pour le pôle aéroportuaire France)
- Les rejets de gaz à effet de serre (la consommation de carburant des engins de pistes du pôle aéroportuaire France rapportée au nombre de passagers et le parc de voitures des pôles Travail Temporaire et Autre France)

### **Informations environnementales qualitatives :**

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation
- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

### **Informations qualitatives relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :**

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société
- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

## Gouvernement d'Entreprise

## Gouvernement d'Entreprise

Le Conseil d'Administration de la société a, aux termes d'une délibération en date du 14 avril 2010, adopté comme Code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, le Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Les motivations de ce choix ainsi que toutes les règles relatives au gouvernement d'entreprise sont explicitées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

**1. Administration - Direction****COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – MANDATS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014****Claude GUEDJ, Administrateur, Président Directeur Général de Groupe CRIT**

Nommé le 30 juillet 1969  
Renouvelé le 20 juin 2014

Echéance du mandat :  
Assemblée Générale appelée à statuer  
sur les comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2019.

Adresse professionnelle :  
92/98 boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy - France

Nationalité française

Propriétaire, à la date du 31 décembre  
2014, de 7 898 056 actions Groupe CRIT.

**Président Directeur Général**  
Crit Intérim (Suisse)

**Directeur Général**  
Congo Handling (Congo)

**Administrateur Général Adjoint**  
C.P.T.S. (Congo)

**Président du Conseil d'Administration**  
Airlines Ground Services  
Awac Technics  
Assist'Air Group (Rép. Dominicaine)

**Président**  
Crit Center  
Groupe Europe Handling  
Crit Ireland HR (Irlande)  
Sky Handling Partner Limited (Irlande)  
Sky Handling Partner Cork (Irlande)  
Sky Handling Partner Shannon (Irlande)

**Administrateur**  
Crit Immobilier, Seine 51  
Aria Logistics Limited (Royaume-Uni)  
Handling Partner Gabon (Gabon)  
Sky Handling Partner UK Limited (Royaume-Uni)

**Représentant**  
Groupe Crit au Conseil de direction :  
Aéro Handling, AMA, Cargo Group  
Crit Center, EH, EHM, EHR  
GEH Services, IFMA, OCA  
ORA, PCA, RTO  
SHP Sierra Leone

**Gérant**  
ECM, Peopulse  
Adaptalia Outsourcing (Espagne)  
Adaptalia Especialidades Externalizacion (Espagne)  
Crit Cartera (Espagne),  
Crit Intérim España (Espagne)  
Crit Search (Espagne)  
Crit-RH (Tunisie),  
Crit Tunisie (Tunisie)

**Biographie**

Monsieur Claude Guedj est titulaire d'un diplôme d'ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers et a été auditeur de la 29<sup>ème</sup> Session de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale.

Mr Claude Guedj a consacré sa vie professionnelle au groupe Crit qu'il a fondé en 1962 et dont il a toujours assuré la direction générale. Claude Guedj a été élu parmi les meilleurs dirigeants des entreprises françaises cotées par le magazine Challenges.

Mr Guedj est Chevalier de La Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre national du Mérite.

## Gouvernement d'Entreprise

### Karine GUEDJ, Administrateur, Directeur Général Délégué de Groupe CRIT

---

Nommée le 18 juillet 1984  
Renouvelée le 20 juin 2014

Echéance du mandat :  
Assemblée Générale appelée à statuer  
sur les comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2019.

Adresse professionnelle :  
92/98 boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy - France

Nationalité française

Propriétaire, à la date du 31 décembre  
2014, de 132 034 actions Groupe CRIT.

#### Biographie

*Madame Karine Guedj a créé et dirigé une société de services jusqu'en 1984, date à laquelle elle intègre le groupe Crit auquel elle se consacre depuis en qualité de Directrice de la communication.*

*Nommée membre du Conseil d'administration en 1984, le président directeur général de Groupe Crit lui confie également en 2002 le mandat de directeur général délégué.*

**Président Directeur Général**  
Seine 51

**Président du Conseil d'Administration**  
Crit Immobilier

**Administrateur**  
Aria Logistics Limited (Royaume-Uni)

**Représentant**  
Groupe Crit au Conseil d'Administration AGS

#### Membre du Conseil de Direction

Aéro Handling  
Assistance Matériel Avion  
Cargo Group  
Crit Center  
Europe Handling  
Europe Handling Maintenance  
Europe Handling Roissy  
GEH Services  
IFMA  
Orly Customer Assistance  
Orly Ramp Assistance  
Paris Customer Assistance  
Ramp Terminal One

**Gérante**  
Otessa  
RHF

### Yvonne GUEDJ, Administrateur de Groupe CRIT

---

Nommée le 30 juillet 1969  
Renouvelée le 20 juin 2014

Echéance du mandat :  
Assemblée Générale appelée à statuer  
sur les comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2019.

Adresse professionnelle :  
92/98 boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy - France

Nationalité française

Propriétaire, à la date du 31 décembre  
2014, de 103 500 actions Groupe CRIT.

#### Biographie

*Madame Yvonne Guedj a passé l'essentiel de sa vie professionnelle au sein du groupe Crit qu'elle intègre en 1969.*

*Depuis cette date, elle assume les fonctions d'administrateur du groupe.*

Aucun autre mandat n'est exercé dans le groupe ou hors groupe par Madame Yvonne Guedj.

**Nathalie JAOUI, Administrateur, Directeur Général Délégué de Groupe CRIT**

Nommée le 5 novembre 1992  
Renouvelée le 25 juin 2010  
Echéance du mandat :  
Assemblée Générale appelée à statuer sur  
les comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2015.  
Adresse professionnelle :  
92/98 boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy - France  
Nationalité française  
Propriétaire, à la date du 31 décembre  
2014, de 166 110 actions Groupe CRIT.

**Biographie**

*Madame Nathalie Jaoui est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et politiques. Madame Jaoui a été en charge de la direction financière du groupe Crit qu'elle a intégré en 1989. En 1992, elle est nommée au Conseil d'administration du groupe Crit. Elle prend en 2000 la direction générale du pôle travail temporaire du groupe.*

*En 2002, le président directeur général de Groupe Crit lui confie également le mandat de directeur général délégué.*

*Outre les fonctions qu'elle occupe au sein du groupe Crit, Nathalie Jaoui est depuis 2003 membre du Conseil d'administration de Prism'emploi.*

**Présidente**

Crit  
Crit Intérim  
Les Volants

**Administrateur**

Seine 51  
Aria Logistics Limited (Royaume-Uni)  
Crit Ireland HR (Irlande)  
Crit Corp. (Etats-Unis)  
PeopleLink (Etats-Unis)  
Handling Partner Gabon (Gabon)

**Membre du Conseil de Direction**

Aéro Handling  
Assistance Matériel Avion  
Cargo Group  
Crit Center  
Europe Handling  
Europe Handling Maintenance  
Europe Handling Roissy  
GEH Services  
IFMA  
Orly Customer Assistance  
Orly Ramp Assistance  
Paris Customer Assistance  
Ramp Terminal One

**Représentant**

Groupe Crit au Conseil d'Administration AGS  
GEH au Conseil d'Administration Awac  
GEH au Conseil d'Administration Crit Immobilier  
C.P.T.S. au Conseil d'Administration de AERCO (Congo)  
Groupe Crit au Conseil d'Administration Congo Handling (Congo)

**Gérante**

AB Intérim  
Les Compagnons  
Prestinter  
Crit Cartera (Espagne)  
Propartner (Allemagne)

Parmi les mandats ci-dessus, seuls les mandats exercés au sein de la société SEINE 51, sont exercés hors groupe. Aucun mandat n'est exercé ou n'a été exercé au sein d'une société cotée.

A l'exception de ces mandats, Claude GUEDJ et Nathalie JAOUI exercent également des mandats de gérance de sociétés civiles immobilières, détenus hors groupe.

**LISTE DES MANDATS ECHUS EXERCES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX**

**Claude GUEDJ, Président Directeur Général :**

Monsieur Claude Guedj a été, jusqu'au 7 novembre 2011, représentant permanent de la société Groupe Crit au Conseil de Direction de la société Aéro Handling ;

Monsieur Claude Guedj a été, jusqu'au 8 avril 2011, Président Directeur Général de la société Awac Technics ;

Monsieur Claude Guedj a été, jusqu'au 14 février 2011, Président des sociétés Aéro Handling, Assistance Matériel Avion, Paris Customer Assistance, Orly Customer Assistance, Orly Ramp Assistance, Ramp Terminal One, Terminal One Assistance, Europe Handling, Europe Handling Roissy, Europe Handling Maintenance et Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien et Directeur Général de la société Airlines Ground Services ;

**Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué :**

Madame Nathalie Jaoui a été, jusqu'au 7 novembre 2011, membre du Conseil de Direction de la société Aéro Handling ;

Madame Nathalie Jaoui a été Présidente de la société Euristt, jusqu'au 28 mai 2010 ;

**Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué :**

Madame Karine Guedj a été, jusqu'au 9 décembre 2011, gérante de la société Prestinter ;

Madame Karine Guedj a été, jusqu'au 17 novembre 2011, gérante des sociétés Rush, Hillary et Computer Assistance ;

Madame Karine Guedj a été, jusqu'au 7 novembre 2011, membre du Conseil de Direction de la société Aéro Handling ;

**Yvonne GUEDJ** n'a exercé aucun mandat échu au cours des 5 derniers exercices.

Aucun mandat échu exercé au cours des 5 derniers exercices, ne l'a été en dehors du groupe.

**INFORMATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Les liens familiaux existant entre les mandataires sociaux de la société sont rappelés au rapport du Président du Conseil d'Administration.

A la connaissance de la société, et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.



A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délibération en date du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, et a nommé en qualité de Directeur Général Délégué Mesdames Nathalie JAOUI et Karine GUEDJ.

Toutes les informations relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration figurent dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne figurant en page 154 du présent document.

### **2. Rémunérations versées aux mandataires sociaux**

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux durant les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013, sont détaillées dans le rapport de gestion figurant en pages 115 à 116 du présent document.

### **3. Intérêt des dirigeants dans le capital de la société Groupe CRIT**

Les informations relatives aux intérêts des dirigeants dans le capital de la société sont présentées au chapitre 5 «Informations sur la société et son capital» § 3 «actionnariat» en page 177 du présent document, et en page 40 «composition de l'actionnariat».

### **4. Conventions réglementées conclues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, il n'a été conclu aucune convention réglementée nouvelle.

## Rapport du Président du Conseil d'Administration

La loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext Paris), de rendre compte dans un rapport joint à celui du Conseil :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Conformément à l'article L 225-37 alinéa 9 du Code de commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L 225-100-3 du même Code, relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, sont publiées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration disponible au chapitre 3 du présent document de référence.

Sous l'autorité du Président, les travaux et diligences nécessaires pour la préparation et la rédaction de ce rapport ont été menées par les directions financière et juridique du groupe. Elles se sont notamment appuyées, en ce qui concerne le contrôle interne, sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites et les questionnaires relatifs aux principes généraux de juillet 2010 de l'Autorité des Marchés Financiers, et de façon plus générale, également sur les travaux effectués par la Direction Nationale et les Responsables Régionaux QSE du groupe.

Le Conseil d'Administration, qui a été associé à la préparation du présent rapport, en a approuvé les termes lors de sa dernière réunion en date du 30 mars 2015.

### **GOVERNANCE – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **1 – GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, la société se réfère au Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

C'est à l'occasion de sa réunion en date du 14 avril 2010, après avoir pris connaissance des points de vigilance présentés par le Code Middlednext et des recommandations issues de ce Code, que le Conseil d'Administration a adopté ce Code, considérant qu'il était plus adapté à la taille de la société et à la structure de son actionnariat caractérisée par un actionnaire de référence majoritaire.

Le Conseil d'Administration a fait le choix d'adopter ce Code et d'expliquer les raisons pour lesquelles certaines recommandations étaient écartées par la société.

Ainsi, la recommandation de ce Code concernant la présence de membres indépendants au sein du Conseil a été jusque là écartée pour les raisons exposées au paragraphe 2 ci-dessous.

Ce Code est disponible sur le site de Middlednext ([www.middlednext.com](http://www.middlednext.com)).

#### **2 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration de Groupe CRIT est composé de quatre membres :

- Claude Guedj, 77 ans, fondateur de la société et Directeur Général depuis sa création ; Il cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- Yvonne Guedj, 76 ans, épouse de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis plus de 30 ans ;

- Karine Guedj, 52 ans, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1984. Elle est également Directeur Général Délégué et est en charge de la Communication du Groupe ;
- Nathalie Jaoui, 51 ans, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1992. Elle est également Directeur Général Délégué et Présidente du pôle « travail temporaire et recrutement » du groupe.

Tous sont de nationalité française.

Les informations détaillées relatives à chacun des mandataires sociaux, la liste des mandats exercés dans d'autres sociétés, la liste des mandats échus exercés au cours des 5 derniers exercices par chacun des mandataires ainsi que le nombre d'actions de la société dont ils sont propriétaires, sont fournies au chapitre 4 « Gouvernement d'entreprise » § 1 « organes d'administration et de direction » du présent document de référence. Tous les mandats des mandataires sociaux sont exercés au sein de sociétés du groupe, à l'exception des mandats exercés au sein du Conseil d'Administration de la société Seine 51 et des mandats de gérance exercés par Nathalie Jaoui et Claude Guedj au sein de sociétés civiles immobilières hors groupe.

Aucun mandat n'est exercé ou n'a été exercé par l'un des mandataires, au sein d'une société cotée.

Selon la huitième recommandation du Code Middledext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Au regard des critères issus du Code de référence retenu, aucun administrateur de la société ne peut à ce jour être qualifié de membre indépendant.

La société est favorable à l'ouverture du Conseil d'Administration à des personnalités extérieures telle que préconisée par la recommandation n° 8 du Code de référence ; elle n'a toutefois pas, à la date d'établissement du présent rapport, fait le choix d'une personnalité qui soit susceptible d'apporter au Conseil d'Administration une compétence et une expertise qui soient complémentaires et qui permettent un regard différent sur les décisions prises en conseil.

La composition du Conseil d'Administration a prouvé sa stabilité et son homogénéité.

La durée et la stabilité des fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'Administration sont garantes de l'expertise et de l'expérience de chacun d'eux en matière de gestion.

Les fonctions de direction opérationnelles exercées par 3 d'entre eux garantissent leur information de façon permanente et approfondie.

Chaque administrateur est nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années.

Chaque administrateur doit détenir statutairement au moins 10 actions de la société. L'ensemble des administrateurs est en conformité avec cette règle statutaire.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président. La durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Claude Guedj organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que : Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration pendant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

### 3 – APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est aujourd'hui composé de 3 femmes et 1 homme.

La société respecte le premier palier défini par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 en terme de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration (qui fixe à 20% la proportion des membres de chaque sexe devant être atteinte à l'issue de la première assemblée générale ordinaire tenue en 2014).

### 4 – POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tous contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Il veille également à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Le Conseil d'Administration doit approuver préalablement les opérations d'importance stratégique, les opérations significatives de réorganisation juridique et les opérations de croissance externe réalisées par la société.

Il doit également obligatoirement, conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du Code de commerce, autoriser préalablement toute caution, aval ou garantie délivrée par la société.

### 5 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. Les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à 7 reprises avec un taux de participation de plus de 96 %.

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président, ou en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 3 du Code de commerce, les administrateurs ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette faculté n'a pas été utilisée durant l'exercice 2014.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Au cours de l'exercice 2014, cette faculté de représentation n'a été utilisée qu'une seule fois par un administrateur.

Les réunions du Conseil d'Administration se sont toutes déroulées au siège social durant l'exercice écoulé. Comme le permettent les statuts, les réunions peuvent également se tenir en tout autre lieu sous réserve de l'accord de la majorité des administrateurs.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions et leur assurer une information de qualité dans le respect du règlement intérieur du Conseil d'Administration et de la recommandation n°11 du Code Middledext, le Président s'efforce de leur communiquer dans un délai suffisant avant chaque réunion, tous les documents et informations relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour et nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et approuvés lors de la réunion du Conseil suivante.

D'une manière habituelle, après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la précédente réunion, le Conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président veille à ce que l'intégralité des points portés à l'ordre du jour soit examinée par les membres du Conseil.

En fonction des sujets traités, les administrateurs peuvent inviter aux réunions du Conseil les directeurs généraux ou fonctionnels exerçant leurs responsabilités au sein de la société ou des sociétés du Groupe. Ces derniers sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a été réuni à l'effet de délibérer sur les sujets suivants :

- L'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et la préparation de l'Assemblée Générale annuelle,
- L'examen des comptes trimestriels et semestriels et la revue de l'activité des pôles du groupe,
- Le suivi des sujets de gouvernance d'entreprise (Fixation du mode d'organisation de la direction générale, nomination des dirigeants mandataires sociaux, fixation de leurs rémunérations, examen du fonctionnement du Conseil),
- L'autorisation d'opérations particulières, telle que la cession du terrain situé à Saint-Ouen (93400) 152 bis avenue Gabriel Péri au profit de crédit-bailleurs aux fins de mise en place de l'opération de crédit-bail dans le cadre du projet immobilier porté par le groupe ; telle que l'autorisation de réaffecter une partie des titres propres détenus dans le cadre de l'objectif de croissance externe à l'objectif de liquidité ; telle que l'autorisation de cession d'un bâtiment propriété de la société situé sur la commune de Bois le roi ;
- L'octroi, par la société, de caution et garanties au profit de sociétés filiales du groupe.

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

Jusqu'à présent, la société a considéré que son organisation et sa taille ne nécessitaient pas la création de Comités spécialisés ad hoc. Eu égard à la composition strictement familiale du Conseil, aux conditions de rémunérations allouées aux mandataires sociaux, à la souplesse de fonctionnement et à la réactivité du Conseil, la société n'a pas jugé utile de constituer de Comités des nominations et des rémunérations.

La société n'a pas créé de Comité d'audit, considérant que la mise en place d'un tel comité spécialisé n'apporterait rien de significatif en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle a choisi de se placer dans le régime des exemptions d'institution d'un tel comité défini à l'article L 823-20 4° du Code de commerce (fonctions du comité d'audit assurées par le Conseil d'Administration) dont elle respecte les conditions.

Aussi, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en formation de comité d'audit, avec la présence de trois de ses membres ; Il assure les missions dévolues au comité d'audit telles que présentées au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupard Lafarge sur le comité d'audit.

Le Conseil d'Administration de la société ne comprenant pas de membre pouvant être qualifié d'administrateur indépendant, la société ne se réfère pas, sur la présence au Comité d'audit d'un membre indépendant, aux recommandations du rapport du groupe de travail précité ; en revanche, la parfaite connaissance par l'ensemble de ses membres des activités du groupe, la formation et l'expérience professionnelle acquise par Madame Nathalie Jaoui apportent au comité la compétence nécessaire en matière financière et comptable.

Conformément aux recommandations du rapport du groupe de travail précité, le Président du Conseil exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'assister aux séances du conseil réuni en comité d'audit, même s'il peut être invité à participer à une partie de la réunion.

Le Conseil d'Administration a établi son règlement intérieur. Il édicte notamment ses règles de fonctionnement et rappelle aux administrateurs les règles de déontologie à observer dans le cadre de l'exercice de leur mandat et leurs différentes obligations (telles que notamment leur obligation de loyauté, de non concurrence ou d'abstention d'intervention sur les titres de la société en cas de détention d'informations privilégiées). Chaque administrateur signe le règlement intérieur.

Ce règlement intérieur, établi le 14 avril 2009 et modifié lors de la séance du Conseil en date du 14 avril 2010, reprend certaines règles légales et également les règles issues du Code de référence choisi.

Le règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site internet de la société ([www.groupe-crit.com](http://www.groupe-crit.com)).

En application de son règlement intérieur et de la recommandation n° 15 du Code Middlednext, le Conseil d'Administration consacre chaque année un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Ce point est inscrit chaque année à l'ordre du jour du Conseil d'Administration appelé à arrêter les comptes de l'exercice écoulé.

Au regard de la composition et de la taille du Conseil d'Administration, la société n'a pas jugé opportun de procéder à une évaluation externe, privilégiant l'auto-évaluation par les administrateurs.

C'est lors de sa dernière réunion en date du 30 mars 2015 que les membres du Conseil d'Administration ont été invités par le Président à procéder, au titre de l'exercice écoulé, à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des conditions de préparation de ses travaux

Il en résulte que pour tous les administrateurs, les réunions du Conseil ont été organisées dans de bonnes conditions durant l'exercice écoulé : les administrateurs ont jugé que les questions importantes ont fait l'objet d'une bonne préparation et que la périodicité et la durée des réunions ont permis une information de qualité et un examen approfondi des thèmes abordés.

### 6 - MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE - MISSIONS ET POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Aux termes d'une réunion en date du 20 juin 2014, le Conseil d'Administration, appelé à se prononcer sur le renouvellement du mandat du Président, a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

Lors de cette séance, le Conseil d'Administration a renouvelé Monsieur Claude Guedj dans ses fonctions de Président Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En sa qualité de Président Directeur Général, Monsieur Claude Guedj est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il avise.

Sur sa proposition, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 20 juin 2014, a décidé de renouveler les deux mandats de Directeurs Généraux Délégués confiés à Nathalie Jaoui et Karine Guedj, chargées de l'assister dans sa mission, pour la durée du mandat du Directeur général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Mesdames Nathalie Jaoui et Karine Guedj disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que Monsieur Claude Guedj au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de son règlement intérieur, le Conseil d'Administration doit approuver préalablement les opérations d'importance stratégique, les opérations significatives de réorganisation juridique, et autoriser préalablement les opérations de croissance externe réalisées par la société.

Aucune autre limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués, qui sont toutefois exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

### 7 - PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont détaillés dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration disponible au chapitre 3 du présent document de référence ; elles sont fixées selon les principes et règles suivants :

Il n'est pas prévu le versement de jetons de présence aux membres du Conseil.

Au titre de leur mandat, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une seule rémunération fixe qui est arrêtée annuellement de façon exhaustive par le Conseil d'Administration et à laquelle s'ajoute, pour deux dirigeants mandataires sociaux, un avantage en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Aucune rémunération n'inclut de part variable.

La rémunération est déterminée en fonction des responsabilités assumées, des résultats obtenus et également au regard des rémunérations allouées aux autres dirigeants de l'entreprise.

En ce qui concerne la recommandation n° 1 du Code Middlednext, aucun mandataire ne cumule l'exercice de son mandat avec un contrat de travail ; en conséquence, aucun mandataire ne perçoit de rémunération au titre d'un contrat de travail.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas non plus de rémunération exceptionnelle.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci visés à la recommandation n° 3 du Code Middlednext ; ils ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire visé à la recommandation n° 4 du Code Middlednext.

Il n'existe pas de rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlantes ou contrôlées.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'option de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions attribuées gratuitement, visées à la recommandation n° 5 du Code Middlednext.

#### **MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les informations détaillées concernant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux statuts de la société (titre V – Assemblées Générales) et font également l'objet d'un rappel au chapitre 5 « Informations sur la société et son capital » du présent document de référence.

En application de l'article 30 alinéa 2 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, a le droit de participer aux Assemblées Générales sur justification de son identité, sous la condition d'un **enregistrement comptable** des titres, **au troisième jour ouvré** précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 12 juin 2015 la mise en harmonie des statuts de la société avec les dispositions du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 (qui a modifié l'article R.225-85 du Code de commerce) et la modification suivante du 2ème alinéa de l'article 30 des statuts : « le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'**inscription en compte** des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, **au deuxième jour ouvré** précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ».

#### **LA GESTION DES RISQUES**

Les principaux risques, leur gestion et leur couverture sont présentés au chapitre 1 « Présentation du groupe et de ses activités » § 1.6 « facteurs de risques », du présent document de référence. Ces risques concernent principalement le risque de réputation, les risques de marché (principalement le risque de taux et de change), les risques de liquidité liés pour l'essentiel à la politique d'endettement du groupe, les risques juridiques, les risques économiques (saisonnalité de l'activité, importance relative de certains clients) et les risques opérationnels.

Pour y faire face, le groupe CRIT a mis en œuvre une politique de gestion de ces risques fondée sur leur identification mise à jour régulièrement, leur prévention et leur couverture financière éventuelle. Ces missions d'identification, de prévention et de couverture sont notamment assurées par la direction générale (risque de réputation), la direction financière (risques de liquidité et de marché), juridique (risques juridiques), les directeurs opérationnels et les responsables qualité du groupe (risques économiques et opérationnels).

Ainsi, le groupe a en particulier mis en place un programme annuel d'audit interne qui est détaillé dans le présent rapport et qui revoit sur la base de missions menées en agence, la bonne gestion de ces risques.

### PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE

#### 1 - OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est défini dans le groupe CRIT comme un dispositif mis en œuvre par la Direction et le personnel tendant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations comptables et financières communiquées ;
- la conformité des actes de gestion et de décision aux instructions et aux orientations définies par la Direction Générale ; leur conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la protection des actifs et de la réputation du groupe ;
- l'optimisation des activités opérationnelles.

En particulier, les procédures de contrôle interne mises en place par la société visent à assurer le contrôle de la société sur le groupe et notamment la fiabilité des comptes consolidés de sorte que ceux-ci reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces objectifs. Il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

#### 2 - ORGANISATION GENERALE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE - ENVIRONNEMENT DE CONTROLE

##### a - Organisation

La direction générale définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Elle s'assure de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein des filiales du groupe.

La direction financière est plus spécialement chargée de superviser les mesures propres à l'information comptable et financière.

Le contrôle interne du groupe CRIT s'articule en fonction du choix de l'organisation du groupe :

- Une organisation décentralisée en pôles d'activité, et, au sein du principal pôle d'activité français, en directions régionales, secteurs et agences, ce qui apporte au groupe réactivité et proximité avec les clients et permet un meilleur développement sur ses marchés ;
- Une décentralisation qui est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes, par la mutualisation des services communs tels que la comptabilité, la trésorerie, le juridique, le contentieux, la formation, les achats, l'informatique et la communication et par la mise en place de centres de traitement administratifs, distincts des agences et chargés de la gestion de la paie des intérimaires et de la facturation.

Cet encadrement, allié à la centralisation au siège social des principales décisions, notamment les investissements immobiliers, les prises à bail des nouveaux établissements, permet un contrôle plus efficace sur les postes significatifs ou à risque du groupe.

Le personnel d'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs Régionaux, Responsables de Secteurs, Chefs d'agences) est garant de la bonne application des procédures de contrôle interne du groupe au sein de leurs entités.

Leurs obligations sont clairement stipulées dans les délégations de pouvoirs qui sont définies par la direction générale et déclinées dans chaque filiale par le Directeur en charge du pôle d'activité correspondant.

##### b - Politiques et procédures

Le contrôle interne est également réalisé au travers de la définition et de la mise en œuvre d'un ensemble de politiques et de procédures.

Les politiques sont proposées et définies par le Président Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans l'équipe de direction du groupe.

Elles sont validées par le Président Directeur Général qui autorise par ailleurs les moyens liés à leur mise en œuvre.

Les directions opérationnelles sont responsables de leur diffusion (réunions d'information, notes internes, transcription dans les objectifs), de leur mise en application et du suivi des réalisations associées.

Les procédures relatives aux processus opérationnels sont proposées par les Directeurs Généraux et par les Directeurs présents dans les équipes de direction opérationnelles du groupe et des filiales. Ces procédures sont décrites dans un manuel qualité propre à chaque activité du groupe. Elles couvrent l'ensemble des processus et méthodes stratégiques ou à risque des métiers du groupe et stipulent notamment les limites d'autorisation en matière d'engagements (concernant par exemple les achats, investissements, frais de déplacement).



Concernant plus spécifiquement le pôle travail temporaire et recrutement, ces procédures couvrent notamment les domaines suivants :

- Commercial
  - Prise et traitement des commandes clients
  - Suivi de la prestation de service
  - Gestion de la facturation
  - Gestion du risque clients, autorisation d'encours
  - Suivi du recouvrement
  - Conduite des procédures contentieuses
  - Administration des Grands Comptes
- Ressources humaines
  - Gestion du personnel permanent
  - Paiement des acomptes et salaires du personnel intérimaire
  - Entretiens annuels, valorisation des compétences et formation du personnel
  - Frais de déplacement
  - Recrutement du personnel permanent
  - Recrutement du personnel intérimaire
- Réseau
  - Centres de traitement administratifs
- Achats et logistiques
  - Achats et fournisseurs référencés
  - Logistique ouverture d'agences
- Informatique
  - Règles de gestion informatique agences
  - Sauvegardes et Sécurité
- Risques et sécurité
  - Prévention des risques dans les entreprises clientes
  - Manuel de sécurité et certification CEFRI pour les agences spécialisées dans le domaine nucléaire
  - Manuel de sécurité et homologation MASE pour les agences spécialisées dans les domaines chimique et pétrochimique

Ces procédures ont été volontairement intégrées dans la démarche qualité du groupe afin d'assurer leur application par tous, leur adaptation et leur amélioration face à l'évolution de l'environnement, l'optimisation des moyens mis en œuvre et la pérennisation du savoir-faire.

L'application de ces procédures et le processus d'amélioration continue font l'objet d'un programme d'audit interne planifié chaque année dont les résultats sont d'autant plus importants qu'ils garantissent le renouvellement de la certification ISO 9001 des différents pôles d'activité.

Les rapports d'audit mentionnent des observations (faibles risques induits) et des points de non-conformité éventuels (risques importants ou procédure non respectée) et inclut les recommandations et actions correctives. Le responsable de l'entité ou du département audité s'engage à procéder aux corrections requises dans un délai donné, le Responsable Régional QSE vérifiant leur mise en place effective.

S'agissant plus particulièrement du pôle travail temporaire et recrutement, les audits opérationnels sont réalisés par les responsables qualité, sécurité, environnement (QSE) et leurs rapports sont communiqués au Responsable d'Agence et au Directeur Régional auquel l'agence est rattachée.

Une synthèse des audits réalisés sur chaque région est transmise trimestriellement au Responsable National QSE par le Responsable Régional QSE concerné.

Le Responsable National QSE présente une synthèse annuelle de l'ensemble des audits réalisés en revue de direction.

### c – Veille technique et légale

Le dispositif de contrôle interne est complété par une veille opérationnelle et juridique.

Le groupe est doté de services fonctionnels centraux chargés de veiller au respect des législations en vigueur, d'identifier les risques auxquels le groupe peut être confronté, d'apporter conseil et assistance aux services opérationnels notamment dans les domaines suivants :

- Juridique, législation sociale, hygiène et sécurité
- Comptable et fiscal
- Assurance, Recouvrement.

S'agissant plus spécialement du travail temporaire et recrutement, des interlocuteurs régionaux complètent ce dispositif de support et de contrôle.

Le personnel a en outre accès à toutes informations relatives à l'organisation, aux procédures internes, aux dispositions légales et réglementaires applicables, disponibles sur le réseau intranet du groupe, permettant ainsi la diffusion immédiate des informations à l'ensemble des départements et agences.

Des formations spécialement adaptées aux besoins des sociétés du groupe sont dispensées par deux filiales, RHF (Ressources Humaines Formation) et IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), organismes de formation agréés par la Direction Régionale de la Formation Professionnelle et certifiés ISO 9001.

La veille comptable et fiscale est assurée par la direction financière du groupe, celle-ci pouvant recourir à des cabinets de consultants et avocats spécialisés en fonction des sujets traités. Le groupe dispose d'un contrat d'assistance fiscale auprès d'un cabinet réputé afin de s'assurer le concours permanent de praticiens spécialistes dans chacune des grandes branches de la fiscalité.

### 3 – PROCEDURES D'ELABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière du groupe CRIT s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable du groupe
- le reporting comptable et de gestion
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

#### a – Organisation comptable du groupe

L'information comptable et financière et son contrôle sont structurés de manière cohérente avec l'organisation opérationnelle du groupe.

L'information comptable et financière de chacune des sociétés du groupe est produite par une équipe dédiée, décentralisée ou basée au siège du groupe.

S'agissant du pôle travail temporaire et recrutement en France, un département comptable centralisé est responsable de la production des comptes des sociétés du pôle, la préparation et le traitement des informations et transactions comptables de base étant effectués dans les centres administratifs régionaux.

Pour tous les pôles d'activité, les agences ou sites d'exploitation sont dotés des logiciels de gestion nécessaires à l'exploitation et à la production des services qu'ils assurent.

Quels que soient les logiciels, toutes les interfaces permettant l'intégration automatique des données générées et saisies par les opérationnels vers les logiciels comptables ont été développées afin d'optimiser et de fiabiliser le transfert en comptabilité.

Ainsi, au sein du pôle travail temporaire et recrutement, les informations relatives aux factures clients et aux paies des collaborateurs intérimaires sont saisies en agence et interfacées vers le logiciel de gestion comptable hébergé sur un serveur unique, ces transferts étant assortis des procédures de contrôle nécessaires.

Le contrôle des données à l'origine de l'information comptable est assuré par l'application des règles décrites dans les procédures opérationnelles mentionnées au § 2.b et par le contrôle exercé par la direction comptable au moyen de verrous informatiques sur les paramètres clés de l'activité et de contrôles mensuels effectués sur la base d'états de contrôle portant sur les risques clés de l'activité.

Sous l'autorité de la direction financière, les directions comptables des pôles d'activités et le service de consolidation du groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières, notamment :

- La production des documents d'information comptable et financière de la société et des comptes consolidés dans le respect des normes applicables ; l'élaboration des états financiers consolidés en normes IFRS,
- La production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats,
- La production du reporting mensuel de gestion en assurant la consolidation et la cohérence des données, s'appuyant en cela sur les structures existantes dans les filiales,
- La conception, la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe, en accord avec la Direction Générale,
- Le contrôle des services comptables des différentes entités du groupe, la vérification de l'application des principes comptables communs au groupe,
- L'identification et la réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'informations comptables et de gestion du groupe.

#### b – Reporting comptable et de gestion

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, contrôle et pilotage de la direction générale du groupe.

La forme du reporting est propre à chaque pôle d'activité. Dans le cas du pôle travail temporaire et recrutement, il inclut, en plus des résultats par société / Direction Régionale / Secteur / agence, les indicateurs clefs de l'activité.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à leur analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation (Direction Générale, Direction financière, Direction des pôles, Directions régionales, secteurs, agences), contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites. Il permet par ailleurs de prendre les mesures correctives nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe.

Les agences de travail temporaire analysent également leurs performances grâce aux statistiques et indicateurs disponibles à partir du logiciel de gestion d'agence.

#### c - Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Le processus d'élaboration des comptes consolidés s'appuie sur :

- un référentiel et des méthodes comptables communs (à l'exception des filiales étrangères)
- la normalisation des formats de restitution
- l'utilisation d'un outil de reporting commun des liasses fiscales adossé à un « manuel des procédures comptables pour l'établissement des situations »
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation.

L'établissement des liasses fiscales est placé sous la responsabilité des équipes comptables de chaque filiale. Le service de comptabilité de la holding en assure un contrôle individuel et exhaustif avant de procéder à la consolidation des données.

Consciente des enjeux liés au contrôle interne et de son importance pour le bon développement du groupe, la direction générale apporte tout son soutien aux démarches d'amélioration du contrôle interne et à son adaptation aux exigences imposées par l'évolution des législations et de l'environnement économique. Dans ce cadre, soucieuse de l'efficacité du dispositif mis en place au sein du groupe, la direction générale s'attache à renforcer de façon permanente les contrôles en vigueur et ce, notamment par le biais de son système d'information agences, opérationnel sur l'ensemble du réseau travail temporaire français depuis 2006 et régulièrement mis à jour. Ce système d'information fait l'objet d'un processus d'amélioration continue, notamment en termes de contrôles.

Claude Guedj  
Président du Conseil d'Administration



**Rapport des commissaires aux comptes**, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Groupe CRIT

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine Cedex

**Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

**(Exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux Actionnaires,  
**Groupe CRIT**  
92-98 Boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe CRIT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 17 avril 2015

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Gérard Morin

**Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

Arnaud Dieumegard

## Informations sur la société et son capital

### 1. Informations sur la société et son capital

#### Dénomination sociale (article 3 des statuts)

Groupe CRIT

#### Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est situé, depuis le 15 juillet 2013, au 92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy-la-Garenne  
Tél. : 01 45.19.20.00

#### Forme juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme de droit français, régie notamment par les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce.

#### Registre du Commerce et des Sociétés

622 045 383 RCS NANTERRE - Code APE : 6430Z

#### Date de création

La société a été créée le 21 août 1962

#### Durée (article 5 des statuts)

Jusqu'au 20 août 2022, soit 60 ans à compter du 21 août 1962, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

#### Exercice social (article 38 des statuts)

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

#### Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;
- La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;
- L'exercice de l'activité de marchand de biens ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

#### Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 40 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

**Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 40 des statuts)**

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Conformément à la loi, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

**Modification des droits des actionnaires et modifications statutaires**

La modification des droits des actionnaires et les modifications statutaires sont de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les strictes conditions fixées par la loi.

**Assemblées Générales (extraits des articles 28, 30 et 33 des statuts)**

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet. La convocation est faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de 3 jours avant la date de l'Assemblée n'est pas pris en compte.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société dans le délai prévu ci-dessus.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Il est proposé à la prochaine assemblée générale du 12 juin 2015 de mettre en harmonie les statuts de la société Groupe CRIT avec les dispositions du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 (qui a modifié l'article R.225-85 du Code de commerce) et de modifier en conséquence comme suit le 2ème alinéa de l'article 30 des statuts « Admission aux assemblées » : le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

**Eléments de changement de contrôle**

Il n'existe aucune disposition statutaire qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de l'émetteur.

**Indivisibilité des actions – Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 12 des statuts)**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Toutefois, lorsque l'usufruitier et/ou le nu-propiétaire bénéficient, pour leurs actions, des dispositions relatives à l'exonération partielle prévue par l'article 787B du Code Général des Impôts, et qu'ils font mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits leurs droits, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions relatives à l'affectation du résultat et au nu-propiétaire pour toutes les autres décisions.

## Informations sur la société et son capital

### Droits de vote double (article 34 des statuts)

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même Actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

**Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux Actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.**

### Perte du droit de vote double

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis les cas de transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ou de transfert par suite de fusion ou de scission de la société actionnaire détenant les actions à droit de vote double.

Le droit de vote double ne peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire, qu'après approbation de l'assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

### Limitation des droits de vote

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

### Franchissement de seuil statutaire (extrait de l'article 11 des statuts)

Outre les obligations imposées par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction du capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées aux Articles L 233-7 à L 233-10 du Code de commerce.

En cas de non-respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'Article L 233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

### Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### Membres du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

- I. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les Administrateurs devront être âgés de moins de quatre-vingt-dix ans.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années, elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Tout Administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.



Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de la faculté de remplacement par cooptation ci-après.

- II. Une personne morale peut être nommée Administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale Administrateur. Il doit être confirmé à chaque renouvellement du mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

La désignation du représentant permanent, ainsi que la cessation de son mandat, sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était Administrateur en son nom propre..

- III. Un Salarié de la Société peut être nommé Administrateur si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction. En cas de fusion, le contrat de travail peut avoir été conclu avec une des Sociétés fusionnées. Toutefois, en cas de rachat de la Société par les salariés, les Administrateurs peuvent tous être salariés.

- IV. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil ou, à défaut, le (ou les) Commissaire(s) aux Comptes.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil d'Administration doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées par le Conseil à titre provisoire sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête la désignation d'un Mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus.

- V. Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix actions.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.

#### Organisation et délibérations du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

- I. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de quatre-vingt-dix ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Président dans les conditions prévues au présent Article.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

## Informations sur la société et son capital

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

- II. Le Conseil d'Administration nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un Secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les Administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.
- III. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Conseil se réunit au siège social, ou en tout autre endroit de la même ville, sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs.

Il est tenu un registre qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par visioconférence ou tout autre moyen de communication dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres qui participent à la réunion par visioconférence.

- IV. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.  
Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.  
En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.
- V. Tout Administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil.  
Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.  
Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.
- VI. Le Directeur Général participe aux séances du Conseil.
- VII. Les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.
- VIII. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.  
Le procès-verbal de la séance indique le nom des Administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale et la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.  
Le procès-verbal est revêtu de la signature du Président de la séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.  
Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul Liquidateur.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou représentation à une séance du Conseil d'Administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

**Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)**

- I. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.  
 Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.  
 Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.  
 Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- II. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il rend compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
- III. Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

**Direction Générale (article 18 des statuts)**

- I. La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui porte alors le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.  
 Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.  
 La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.  
 L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans. A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale. Toutefois, le Conseil se prononcera sur la modalité d'exercice de la Direction Générale avant l'expiration de ce délai en cas de cessation, pour quelque motif que ce soit, du mandat du Président du Conseil d'Administration et/ou de celui de Directeur Général.  
 Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.
- II. En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du § I. ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.  
 Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.  
 Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de quatre-vingts ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.  
 Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

## Informations sur la société et son capital

III. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

IV. Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

### Signature sociale (article 19 des statuts)

Tous les actes et engagements concernant la Société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président ou, le cas échéant, par l'Administrateur remplissant provisoirement les fonctions de Président, par le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

### Rémunération des administrateurs (article 20 des statuts)

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux Administrateurs sous forme de jetons de présence ; il peut notamment allouer aux Administrateurs, membres du Comité d'Etudes, une part supérieure à celle des autres Administrateurs.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Les Administrateurs liés par un contrat de travail à la Société peuvent recevoir une rémunération à ce dernier titre.

Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société.

## 2. Renseignements généraux concernant le capital social

### 2.1 Capital social

Le capital social est de 4 050 000 €, divisé en 11 250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,36 € chacune, de même catégorie, intégralement libérées.

Il n'existe aucune action non représentative du capital.

### 2.2 Valeurs mobilières

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

### 2.3 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital social de tout membre du groupe.

### 2.4 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014 a conféré au Conseil d'Administration diverses délégations l'autorisant à augmenter le capital social.

Le rappel des résolutions adoptées en Assemblée Générale et autorisant le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, figure ci-dessous :

Nature des Délégations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2014 et jusqu'au présent document	Montant résiduel
• Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	20/06/2014	19/08/2016	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
• Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	20/06/2014	19/08/2016	1 000 000 € (montant des actions ordinaires)	Néant	Néant	1 000 000 € (montant des actions ordinaires)
			2 000 000 € (montant des titres de créance)			2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	20/06/2014	19/08/2016	1 000 000 €* (montant des actions ordinaires)	Néant	Néant	1 000 000 €* (montant des actions ordinaires)
			2 000 000 €** (montant des titres de créance)			2 000 000 €** (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	20/06/2014	19/08/2016	500 000 €* (montant des actions ordinaires)	Néant	Néant	500 000 €* (montant des actions ordinaires)
			20 % du capital par an 2 000 000 €** (montant des titres de créance)			2 000 000 €** (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	20/06/2014	19/08/2016	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	20/06/2014	19/08/2016	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

\* plafond commun \*\* plafond commun

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces délégations.

### 2.5 - Le programme de rachat d'actions propres

#### 2.5.1 - Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2014 (dans sa onzième résolution à caractère ordinaire), pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat des actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, sans toutefois pouvoir effectuer ces opérations en période d'offre publique.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires, dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 70 euros par action et le montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme à 78 750 000 euros.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres autorisé par les assemblées générales du 21 juin 2013 et 20 juin 2014, la société a procédé, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 151 643
- Cours moyen des achats : 42,05 €
- Nombre d'actions vendues : 156 233
- Cours moyen des ventes : 41,93 €
- Montant total des frais de négociation : 0 €
- Nombre d'actions inscrites au 31 décembre 2014, à la clôture de l'exercice : 152 172 actions propres (soit 1,35 % du capital) dont la valeur évaluée au cours d'achat s'établit à 2 234 247,12 € et la valeur nominale à 54 781,92 €.

98,9 % des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé, l'ont été pour répondre à l'objectif d'animation du titre et 1,1 % pour répondre à l'objectif de croissance externe.

Aucune action acquise pour répondre à l'objectif de croissance externe n'a été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, le 28 avril 2014, la société Groupe Crit a réaffecté 13 350 titres propres qui étaient affectés à l'objectif de croissance externe, à l'objectif d'animation du titre et ainsi, au contrat de liquidité conclu avec la société Oddo.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014 expirant le 19 décembre 2015, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la renouveler dans les conditions décrites ci-après.

#### 2.5.2 - Proposition de renouvellement de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions

Il est proposé à la prochaine assemblée générale du 12 juin 2015 de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, une nouvelle autorisation pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, (soit 1 125 000 actions à ce jour), le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 juin 2014 dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société n'utiliserait pas des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 70 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération serait de 78 750 000 €.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs utiles pour faire le nécessaire en pareille matière.

### 2.5.3 – Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 12 juin 2015.

1) Nombre de titres de capital détenus à la date du 28 février 2015 :

- pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte : 146 088 actions représentant 1,30 % du capital de la société
- nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2015 :
  - . titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 146 088
  - . titres comptabilisés en titres immobilisés : 0
- valeur comptable du portefeuille : 2 081 263,34 euros
- valeur nominale du portefeuille : 52 591,68 euros

Nombre de titres détenus répartis par objectifs : (étant précisé que 13 350 titres affectés à l'objectif de croissance externe ont été transférés, le 28 avril 2014, à l'objectif d'animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI).

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 3 397
- Opérations de croissance externe : 142 691
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 1 125 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

## Informations sur la société et son capital

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 146 088 (soit 1,30 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 978 912 actions (soit 8,70 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Modalités des rachats** : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.
- **Prix maximum d'achat et montant maximal du programme** : Le prix maximum d'achat serait fixé à 70 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le prix sus-indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération.  
Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 78 750 000 €.
- **Les objectifs du programme** sont rappelés au paragraphe 2.5.2 ci-dessus.

### 2.6 - Autorisation de réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, et ainsi de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation, non utilisée jusqu'à présent, a été consentie pour une durée de 24 mois expirant le 19 juin 2016.

### 2.7 - Historique du capital social

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19/08/62	Création de la société Apport en numéraire	10 000,00 F	0,00 F	100,00 F	100	10 000,00 F
26/07/66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000,00 F	0,00 F	100,00 F	1 000	100 000,00 F
30/07/69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000,00 F	0,00 F	100,00 F	3 000	300 000,00 F
28/12/72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000,00 F	0,00 F	100,00 F	10 000	1 000 000,00 F
09/12/77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000,00 F	0,00 F	100,00 F	20 000	2 000 000,00 F
29/12/79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000,00 F	0,00 F	100,00 F	45 000	4 500 000,00 F
30/05/97	Réduction du nominal à 10 francs par actions		0,00 F	10,00 F	450 000	4 500 000,00 F
30/05/97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000,00 F	0,00 F	10,00 F	2 250 000	22 500 000,00 F
28/02/01	Conversion du capital en € Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,10 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000,00 €
12/03/01	Division par cinq du nominal des actions			0,36 €	11 250 000	4 050 000,00 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital.



### 3. Actionnariat

#### 3.1 - Répartition du capital social et des droits de vote de Groupe CRIT (au 31 décembre 2014)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
• Claude GUEDJ	7 898 056	70,20	15 788 800	80,35	15 788 800	80,97
• Nathalie JAOUI	166 110	1,48	332 220	1,69	332 220	1,70
• Karine GUEDJ	132 034	1,17	264 068	1,34	264 068	1,35
• Yvonne GUEDJ	103 500	0,92	206 349	1,05	206 349	1,06
• Total dirigeants	8 299 700	73,78	16 591 437	84,43	16 591 437	85,09
• Membres de la famille (3 pers.) <sup>(1)</sup>	107 899	0,96	215 798	1,10	215 798	1,11
• Total famille GUEDJ	8 407 599	74,73	16 807 235	85,53	16 807 235	86,20
• Public	2 044 078	18,17	2 045 058	10,41	2 045 058	10,49
• Lazard Frères Gestion <sup>(2)</sup>	646 151	5,74	646 151	3,29	646 151	3,31
• Autodétention	152 172	1,35	152 172	0,77	/	/
TOTAL	11 250 000	100,00	19 650 616	100,00	19 498 444	100,00

(1) Fanny Guedj, fille de M. et Mme Guedj ; Laurent Jaoui, époux de Nathalie Jaoui ; Jean-Claude Géraud, neveu de Mme Guedj.

(2) Société contrôlée par Lazard Frères Banque S.A.. La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion, agissant pour le compte de fonds et de Sicav dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en hausse le 10 juin 2010 le seuil de 5 % du capital social et a précisé détenir au 15 novembre 2010, 682 075 actions (avis AMF 210C1177).

L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote correspond à l'existence d'un droit de vote double. La différence entre les droits de vote théoriques et les droits de vote réels correspond au nombre d'actions autodétenues par la société.

Depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 février 2015, le seuil de 5 % du capital de la société GROUPE CRIT et détenir, pour le compte desdits fonds, 552 278 actions GROUPE CRIT représentant autant de droits de vote, soit 4,91 % du capital et 2,81 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE CRIT sur le marché. (avis AMF 215C0191).

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2014, il n'existe aucune action d'autocontrôle.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Au regard de la structure de la société, il n'a pas été mis en œuvre de mesures spécifiques afin de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Toutes les dispositions relatives aux droits des minoritaires, notamment leur droit d'information, sont respectées.

#### 3.2 - Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Actionnaires	Nombre d'actions			% du capital			% des droits de vote exerçables en AG		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
• Claude GUEDJ	7 896 109	7 897 629	7 898 056	70,19	70,20	70,20	80,85	80,92	80,97
• Nathalie JAOUI	176 110	176 110	166 110	1,56	1,57	1,48	1,80	1,81	1,70
• Karine GUEDJ	138 460	136 460	132 034	1,23	1,21	1,17	1,42	1,40	1,35
• Yvonne GUEDJ	104 849	104 849	103 500	0,93	0,93	0,92	1,06	1,06	1,06
Total Dirigeants	8 315 528	8 315 048	8 299 700	73,91	73,91	73,78	85,13	85,19	85,09
Autres membres de la famille (3 pers.) <sup>*</sup>	113 299	109 449	107 899	1,01	0,98	0,96	1,16	1,13	1,11
Total famille GUEDJ	8 428 827	8 424 497	8 407 599	74,92	74,89	74,73	86,29	86,32	86,20
Public	1 993 087	1 882 241	2 044 078	17,72	16,73	18,17	10,22	9,65	10,49
Lazard Frères Gestion <sup>**</sup>	682 075	786 500	646 151	6,06	6,99	5,74	3,49	4,03	3,31
Autodétention	146 011	156 762	152 172	1,30	1,39	1,35	/	/	/
TOTAL	11 250 000	11 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

(\*) : Fanny Guedj, fille de M. et Mme Guedj ; Laurent Jaoui, époux de Nathalie Jaoui ; Jean-Claude Géraud, neveu de Mme Guedj.

(\*\*) : Société contrôlée par Lazard Frères Banque S.A.

## Informations sur la société et son capital

Les données concernant l'évolution de l'actionnariat 2012, 2013 et 2014 ont été respectivement arrêtées au 31 décembre 2012, 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014.

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté. **Les principaux actionnaires de la société ne disposent pas de droits de vote différents de ceux exposés au présent paragraphe.**

Le 18 mars 1999, à l'occasion de l'introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris de la société, 225 000 actions (soit à l'époque 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le Marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Le 12 mars 2001, il a été procédé à la division du nominal de l'action par cinq.

Le 12 septembre 2002, une donation partage a été consentie par M. et Mme GUEDJ au profit de leurs filles portant sur 3 % du capital de la société.

### 3.3 – Pactes et conventions d'actionnaires / Engagement de conservation d'actions

Néant

## 4. Renseignements généraux concernant le marché des titres Groupe CRIT

### Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie AMAFI a été signé le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et déposé auprès des autorisés de tutelle (Euronext Paris – AMF), entre la Société Groupe CRIT, émetteur et la Société Oddo et Cie, animateur.

### Lieu de cotation et catégories des titres cotés

L'action Groupe CRIT est cotée à la bourse de Paris (Nyse Euronext Paris) depuis le 18 mars 1999.

Les actions portent le Code ISIN : FR0000036675

Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2014 : 11 250 000

Volumes traités et évolution des cours au cours des dix-huit derniers mois (sources Six Telekurs)

	Nombre de titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ haut	+ bas
• septembre 2013	294 759	27.00	20.27
• octobre 2013	288 061	31.80	22.80
• novembre 2013	207 471	33.88	28.50
• décembre 2013	149 855	31.45	26.80
• janvier 2014	198 150	37.00	30.91
• février 2014	426 732	45.77	35.61
• mars 2014	216 361	44.35	37.59
• avril 2014	275 969	54.00	43.70
• mai 2014	166 724	50.00	44.70
• juin 2014	122 663	48.98	42.10
• juillet 2014	122 371	46.99	42.50
• août 2014	106 277	47.90	42.00
• septembre 2014	155 255	50.37	42.73
• octobre 2014	267 605	43.47	33.50
• novembre 2014	140 820	42.90	36.55
• décembre 2014	163 746	38.50	32.00
• janvier 2015	178 314	40.65	36.00
• février 2015	225 099	46.72	39.00
• du 1 <sup>er</sup> au 12 mars 2015	188 180	49.75	44.78

## 5. Nantissements, garanties et sûretés

### NANTISSEMENTS D' ACTIONS DE L'EMETTEUR INSCRITES AU NOMINATIF PUR

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

### NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'EMETTEUR (IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES)

Il n'existe aucun nantissement sur immobilisations incorporelles, corporelles ou financières ou hypothèque.

## 6. Distribution de dividendes

La Société a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

Au titre de l'exercice	Dividende global	Nombre d'actions	Dividende net par action
• 2009	2 250 000 €	11 250 000	0,20 €
• 2010	2 812 500 €	11 250 000	0,25 €
• 2011	2 475 000 €	11 250 000	0,22 €
• 2012	2 587 500 €	11 250 000	0,23 €
• 2013	2 475 000 €	11 250 000	0,22 €

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2015 d'approuver la distribution d'un dividende global de 3 487 500 €, soit un dividende revenant à chaque action de 0,31 €.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi.

## 7. Schémas d'intéressement du personnel

### 1. Participation

Sommes affectées à la participation des salariés pour chacune des 5 dernières années.

	2010	2011	2012	2013	2014
Les Compagnons	248 518	688 704	257 728	194 737	
Crit	138 455	714 795	109 657		
AB Interim	100 769	132 088	56 978		
Les Volants	80 430	69 837		20 372	
Orly Ramp Assistance	20 978	19 837			15 568
Orly Customer Assistance	12 147	12 346			
Ramp Terminal One		121 914		16 944	4 041
ECM			34 532		
<b>TOTAL</b>	<b>601 297</b>	<b>1 759 521</b>	<b>458 895</b>	<b>232 053</b>	<b>19 609</b>

### 2. Intéressement

Néant

### 3. Plan d'épargne d'entreprise

Néant

### 4. Options d'achat et de souscription

Néant

## Responsable du présent document et responsables du contrôle des comptes

### 1. Responsable du document

Claude GUEDJ  
Président-Directeur-Général

### 2. Attestation du responsable du document de référence contenant le rapport financier annuel

“J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.

J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et du résultat de la société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 105 et présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J’ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu’à la lecture d’ensemble du document.

Les comptes consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2014 présentés dans ce document de référence ont fait l’objet d’un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 86 et 87, qui ne contient pas d’observation.

Les comptes consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2013 ont fait l’objet d’un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 78 et 79 du document de référence déposé auprès de l’Autorité des marchés financiers le 02 juin 2014 sous le numéro D. 14-0590, qui contient une observation.

Les comptes consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2012 ont fait l’objet d’un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 78 et 79 du document de référence déposé auprès de l’Autorité des marchés financiers le 30 mai 2013 sous le numéro D. 13-0578, qui contient une observation.”

Fait à Clichy-la-Garenne, le 21 avril 2015.

Claude GUEDJ



### 3. Responsables du contrôle des comptes

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

##### PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Représenté par Gérard Morin

Nommé pour la première fois par l’Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 1997

Renouvelé par l’Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

Date d’expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2016.

##### Auditeurs et conseils d’entreprise

5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Représenté par Arnaud Dieumegard

Nommé pour la première fois par l’Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008

Renouvelé par l’Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014

Date d’expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2019.

**COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS****Monsieur Yves Nicolas**

63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Monsieur Emmanuel Charrier**

5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008

Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En milliers d'euros	PRICEWATERHOUSECOOPERS				ACE Audit			
	Montant H. T.		%		Montant H. T.		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Emetteur	59	65	16 %	16 %	40	44	22 %	22 %
• Filiales intégrées globalement	290	317	79 %	79 %	138	153	78 %	78 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes								
• Emetteur	18	20	5 %	5 %				
• Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>366</b>	<b>402</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>177</b>	<b>197</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
• Juridique, fiscal, social	25	27	100 %	100 %				
• Autres								
<b>Sous-total</b>	<b>25</b>	<b>27</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>391</b>	<b>428</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>177</b>	<b>197</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**4. Responsables de l'information**

Claude GUEDJ  
Président Directeur Général  
92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy  
Tél. : 01.45.19.20.00

Nathalie JAOUI  
Directeur Général Délégué  
92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy  
Tél. : 01.45.19.20.00

**5. Consultation des documents sociaux et des états financiers consolidés historiques**

Les statuts de la société, tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société et inclus ou visés dans le présent document peuvent être consultés au siège social :

Groupe CRIT

92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy-la-Garenne

Les informations financières historiques sont disponibles dans les documents de référence dans la partie " Rapport Financier ". Ces documents sont également disponibles sur le site de la société Groupe Crit : [www.groupe-crit.com](http://www.groupe-crit.com) et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

## Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2015

### Projet d'ordre du jour

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés : constatation de l'absence de convention nouvelle,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

À caractère extraordinaire :

- Mise en harmonie des statuts
- Pouvoirs pour les formalités.

### Projet de texte des résolutions

À caractère ordinaire :

#### **Première résolution**

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 15 353 314,51 euros.

#### **Deuxième résolution**

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 60 626 110 euros.

#### **Troisième résolution**

(Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

##### Origine

- Bénéfice de l'exercice	15 353 314,51 €
--------------------------	-----------------

##### Affectation

- Aux actionnaires, à titre de dividendes	3 487 500,00 €
- Au poste "autres réserves"	11 865 814,51 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,31 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 25 juin 2015.

Le paiement des dividendes sera effectué le 29 juin 2015.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
• 2011	2 475 000 €* soit 0,22 € par action	-	-
• 2012	2 587 500 €* soit 0,23 € par action	-	-
• 2013	2 475 000 €* soit 0,22 € par action	-	-

\* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

#### Quatrième résolution

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés : constatation de l'absence de convention nouvelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

#### Cinquième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 20 juin 2014 dans sa onzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

## Informations complémentaires

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 juin 2014 dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 78.750.000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À caractère extraordinaire :

### Sixième résolution

#### (Mise en harmonie des statuts)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en harmonie :

- l'article 21 III des statuts « Conventions entre la société et l'un des administrateurs ou directeurs généraux » relatif au régime des conventions réglementées, afin de le mettre en conformité avec l'ordonnance du 31 juillet 2014 n° 2014-863 relative au droit des sociétés qui a modifié l'article L.225-39 du Code de commerce et de le modifier, en conséquence de la façon suivante, le reste de l'article demeurant inchangé :

*« Les dispositions du paragraphe I qui précède ne sont applicables ni aux conventions portant sur des opérations courantes de la Société et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant, déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du code civil ou des articles L. 225-1 et L. 226-1 du Code de commerce ».*

- l'article 30 alinéa 2 des statuts « Admission aux Assemblées » afin de le mettre en conformité avec le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 qui a modifié l'article R.225-85 du Code de commerce concernant la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires (record date) et de le modifier, en conséquence comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

*« Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »*

### Septième résolution

#### (Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



## Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du code de commerce

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel et du rapport de gestion tel qu'il résulte du code de commerce, la table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent document de référence, les principales informations prévues.

Rubriques	Informations pour	Paragraphe(s)	Pages
<b>1. COMPTES SOCIAUX</b>	RFA	2.01	88
<b>2. COMPTES CONSOLIDÉS</b>	RFA	2.01	42
<b>3. RAPPORT DE GESTION</b>		3.01	105
<b>3.1. Informations sur l'activité de la société</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Exposé de l'activité (notamment des progrès réalisés et difficultés rencontrées) et des résultats de la société, de chaque filiale et du groupe Art. L. 232-1, L. 233-6, R. 225-102 et/ou L. 233-6, L. 233-26 du Code de commerce</li> </ul>		0.01 - 0.03 1.1-1.3 3	5, 7, 10-27 105-110
<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et notamment de l'endettement de la société et du groupe Art. L. 233-26, L. 225-100, al. 3, L. 225-100-1 et/ou, L. 225-100-2 du Code de commerce</li> </ul>	RFA	0.01 - 0.03 1.1 - 1.3 3	5, 7, 10-27 105-110
<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution prévisible de la société et/ou du groupe Art. L. 232-1, R. 225-102 et/ou L. 233-26, R. 225-102 du Code de commerce</li> </ul>		1.7 3	38-39 109
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs clés de nature financière et non financière de la société et du groupe Art. L. 225-100, al. 3 et 5, , L. 225-100-1 L. 223-26 et/ou L. 225-100-2, du Code de commerce</li> </ul>	RFA	0.03 3	7 105-110 118-137
<ul style="list-style-type: none"> <li>Evénements post-clôture de la société et du groupe Art. L. 232-1 et/ou L. 233-26 du Code de commerce</li> </ul>		2.1 3	83 111
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indications sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques financiers et les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe Art. L. 225-100, al. 6, L. 225-100-1 et/ou L. 225-100-2, L. 223-26 du Code de commerce</li> </ul>	RFA	1.6 4.3	34-37 159-163
<ul style="list-style-type: none"> <li>Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe Art. L.225-100 al. 4 et 6 , L. 225-100-1 et/ou L. 225-100-2 al. 2 et 4, du Code de commerce</li> </ul>	RFA	1.6 2.1	34-37 75-77
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations sur la R&amp;D de la société et du groupe Art. L. 232-1 et/ou L. 233-26 du Code de commerce</li> </ul>		1.3 3	25-27 111
<b>3.2. Informations juridiques, financières et fiscales de la société</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification Art. R. 225-102 du Code de commerce</li> </ul>		3 4.1	113 153
<ul style="list-style-type: none"> <li>Répartition et évolution de l'actionnariat</li> <li>Nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la société et part du capital qu'elles détiennent Art. L. 233-13 du Code de commerce</li> </ul>		1.8 5	40 177-178

## Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du code de commerce (suite)

Rubriques	Informations pour	Paragraphes	Pages
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français Art. L. 233-6, al. 1 du Code de commerce</li> </ul>		2.1	49
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis de détention de plus de 10 % du capital d'une autre société par actions ; aliénation de participations croisées Art. L 233-29, L 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce</li> </ul>		3	111
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis de détention de plus de 10 % du capital d'une autre société par actions ; aliénation de participations croisées Art. L 233-29, L 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce</li> </ul>		3	113
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition et cession par la société de ses propres actions (rachat d'actions) Art. L. 225-211 du Code de commerce</li> </ul>	RFA	5	174
<ul style="list-style-type: none"> <li>• État de la participation des salariés au capital social Art. L. 225-102, al. 1, L. 225-180 du Code de commerce</li> </ul>		3	113
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposé des éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique : Art L225-100-3 du Code de commerce</li> <li>- La structure du capital de la société,</li> <li>- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce,</li> <li>- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce,</li> <li>- La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci,</li> <li>- Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier,</li> <li>- Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,</li> <li>- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société,</li> <li>- Les pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions,</li> <li>- Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts,</li> <li>- Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique</li> </ul>	RFA	3	112-113
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital Art. L. 225-100, al. 7 du Code de commerce</li> </ul>	RFA	5	173

Rubriques	Informations pour	Paragraphe(s)	Pages
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mention des ajustements éventuels :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d'actions</li> <li>- pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières</li> </ul> </li> </ul> Art. R. 228-90, R. 225-138 et R. 228-91 du Code de commerce		5	N/A
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents</li> </ul> Art.243 bis du Code général des impôts	3	112 5	179
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement</li> </ul> Art 223 quater du Code général des impôts			N/A
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance</li> </ul> Art. L. 441-6-1, D. 441-4 du Code de commerce		3	110-111
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles</li> </ul> Art. L. 464-2 I al. 5 du Code de commerce			N/A
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une filiale (hors conventions courantes)</li> </ul> Art. L. 225-102-1 al. 13 du Code de commerce			N/A
<b>3.3 Informations portant sur les mandataires sociaux</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice</li> </ul> Art. L. 225-102-1, al. 4 du Code de commerce		4.1	149-151
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la société, les sociétés qu'elle contrôle et la société qui la contrôle</li> </ul> Art. L. 225-102-1, al. 1, 2 et 3 du Code de commerce		3 4.2	115-116 153
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagements liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions</li> </ul> Art. L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce		3	116
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas d'attribution de stock-options, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'Administration a pris la décision :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit d'interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ;</li> <li>- soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées (en précisant la fraction ainsi fixée)</li> </ul> </li> </ul> Art. L. 225-185, al. 4 du Code de commerce		2.1	N/A
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société</li> </ul> Art. L. 621-18-2, R. 621-43-1 du Code monétaire et financier ; Art. 223-22 et 223-26 du Règlement général de l'AMF		3	114

## Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du code de commerce (suite)

Rubriques	Informations pour	Paragraphes	Pages
<ul style="list-style-type: none"> <li>En cas d'attribution d'actions gratuites, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'Administration a pris la décision :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>soit d'interdire aux dirigeants de céder avant la cessation de leurs fonctions les actions qui leur ont été attribuées gratuitement ;</li> <li>soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions (en précisant la fraction ainsi fixée)</li> </ul> </li> </ul> Art. L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de commerce		2.1	N/A
<b>3.4. Informations RSE de la société</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité et des engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités</li> </ul> Art. L. 225-102-1, al. 5 à 8, R. 225-104, R. 225-105 et R. 225-105-2-II du Code de commerce		3	118-144
<ul style="list-style-type: none"> <li>Information sur les activités dangereuses</li> </ul> Art. L. 225-102-2 du Code de commerce			N/A
<b>4. DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	RFA	6.1	180
<b>5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	RFA	2.4	102
<b>6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	RFA	2.2	86

## Documents complémentaires

La table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent document de référence les informations dont l'inclusion emporte dispense de diffusion séparée :

Rubriques	Paragraphes	Pages
Descriptif du programme de rachat d'actions	5	175-176
Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	6.1	181
Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	4.3	154-163
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	4.3	164-165

## Table de concordance relative aux informations sociales, environnementales et sociétales

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations sociales, environnementales et sociétales fournies en application des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

<b>INFORMATIONS</b>	<b>Pages</b>
<b>SOCIALES</b>	
• Effectif Total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	118
• Embauches et licenciements	119
• Rémunération et évolution	119
• Organisation du temps de travail	119
• Absentéisme	120
• Organisation du dialogue social	121
• Bilan des accords collectifs	121
• Conditions de santé et de sécurité au travail	124-127
• Bilan des accords signés avec les organisations syndicales et les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	121
• Accidents du travail et maladies professionnelles	124-127
• Politique mise en œuvre en matière de formation	121-124
• Nombre total d'heures de formation	121-124
• Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité femmes - hommes	132
• Politique mise en œuvre et mesures prises en vue de faciliter l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap	129-131
• Politique de lutte contre les discriminations	129-133
• Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :	132-133
- Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	
- A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
- A l'élimination du travail forcé et obligatoire	
- A l'abolition effective du travail des enfants	
<b>ENVIRONNEMENTALES</b>	
• Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	133-134
• Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	134



## Informations complémentaires

• Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	134
• Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	134
• Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	135
• Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	136
• Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	136
• Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	137
• Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	137
• Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	137
• Utilisation des sols	137
• Rejets de gaz à effet de serre	134-135
• Adaptation aux conséquences du changement climatique	134-135
• Mesures prises pour préserver la biodiversité	137
<b>SOCIÉTALES</b>	
• Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société :	137-140
- En matière d'emploi et de développement régional	
- Sur les populations riveraines ou locales	
• Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :	137-140
- Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	
- Actions de partenariat ou de mécénat	
• Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	142
• Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	142
• Actions engagées pour prévenir la corruption	142
• Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	142
• Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	132-133

## Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil. Les informations non applicables à Groupe Crit sont indiquées "N/A".

<b>INFORMATIONS</b>	<b>Pages</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	
1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document	180-181
1.2. Attestation du responsable	180
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	
2.1. Coordonnées	6, 180
2.2. Changements	N/A
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur	7
3.2. Informations financières intermédiaires	N/A
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	34-37
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
<b>5.1. Histoire et évolution de la société</b>	7, 8, 28
5.1.1 Raison sociale	166
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	166
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	166
5.1.4 Siège social et forme juridique	166
5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur	15, 34, 83, 92, 111
<b>5.2. Investissements</b>	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	34, 45, 63-67, 94, 111
5.2.2 Principaux investissements en cours	34, 49, 92, 110
5.2.3 Principaux investissements à réaliser	34, 49, 92, 110
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
<b>6.1. Principales activités</b>	
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	8-10, 14-27, 79, 105-110
6.1.2 Nouveau produit et/ou service lancé sur le marché	N/A
<b>6.2. Principaux marchés</b>	10-13, 20-24
<b>6.3. Événements exceptionnels au regard des points 6.1 et 6.2</b>	48-50
<b>6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication</b>	N/A
<b>6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle</b>	12

## Informations complémentaires

### 7. ORGANIGRAMME

7.1. Synoptique	9, 28
7.2. Liste des filiales	100-101

### 8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	57, 65, 92-94
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	N/A

### 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1. Situation financière	105-110
9.2. Résultat d'exploitation	105-110
9.2.1 Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	48-50, 83, 92
9.2.2 Explication des changements intervenus dans les états financiers	48-50
9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	34, 48-50

### 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux de l'émetteur	44, 59, 69, 88, 95-96
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	45, 89
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	36-37, 59-60, 71-74, 95-96
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	36
10.5. Sources de financement attendues	36

### 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

N/A

### 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document	38-39, 109-110
12.2. Indication des tendances connues ou susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	34-35, 38-39, 109-110,

### 13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

N/A

### 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	149-155
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	152, 155

### 15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	82, 97, 115-116, 153
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages	59, 60, 70-71



<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
16.1. Mandats	113, 149-159
16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction, ou de surveillance à l'émetteur ou ses filiales	152
16.3. Comités	157
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	149, 154
<b>17. SALARIÉS</b>	
17.1. Nombre de salariés, répartition des effectifs	7, 29, 33, 83, 97, 118
17.2. Participations et stock-options	177
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	113
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1. Répartition du capital social	40, 112, 177
18.2. Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié	176
18.3. Droits de vote différents	113, 168, 177
18.4. Contrôle	177
18.5. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	113, 167
<b>19. OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS</b>	83
<b>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ</b>	
20.1. Informations financières historiques	42-85, 181
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. États financiers	42-85, 88-101
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	2, 180
20.5. Date des dernières informations financières	31 décembre 2014
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	38-39
20.7. Politiques de distribution de dividendes	59, 82, 166, 179
20.7.1. Montant du dividende par action	
20.8. Procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage	36, 71
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice	N/A

## Informations complémentaires

### 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>21.1. Capital social</b>	172-173
21.1.1. Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises, valeur nominale	172-173
21.1.2. Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou ses filiales	175
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	N/A
21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	176
<b>21.2. Acte constitutif et statuts</b>	166-172
21.2.1. Objet social de l'émetteur	166
21.2.2. Dispositions contenues dans les statuts, une charte ou un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	168-169
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	167-168
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	167
21.2.5. Convocation des assemblées générales	167
21.2.6. Dispositions des statuts, charte ou règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	112
21.2.7. Disposition des statuts, charte ou règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	168
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	35
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	N/A
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	181
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	84-85, 100-101

## Calendrier prévisionnel des annonces financières

Annonces financières	Exercice 2015
<b>Chiffres d'affaires</b>	
1 <sup>er</sup> trimestre 2015	28 avril 2015 *
2 <sup>ème</sup> trimestre 2015	28 juillet 2015 *
3 <sup>ème</sup> trimestre 2015	27 octobre 2015 *
4 <sup>ème</sup> trimestre 2015	27 janvier 2016 *
<b>Résultats 1<sup>er</sup> semestre 2015</b>	08 septembre 2015 *
<b>Résultats annuels 2015</b>	mars 2016

\* après clôture de Bourse



**LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS.**

92-98, boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy  
Tél. : 01 45 19 20 00  
Fax : 01 47 39 74 08  
[www.groupe-crit.com](http://www.groupe-crit.com)